

SCOT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RAPPORT DE PRÉSENTATION



TOME III

Diagnostic



métropole
rouennormandie

SOMMAIRE GÉNÉRAL

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	5
DONNÉES SPÉCIFIQUES SUR LE COMMERCE	135
DONNÉES SPÉCIFIQUES SUR L'AGRICULTURE	211

TOME III **Diagnostic**

Le mode d'élaboration de ce diagnostic a encouragé la co-construction et l'appropriation collective. En effet, le diagnostic du SCOT de la CREA est le fruit du travail important de la Commission Urbanisme et Planification, et des groupes de travail transversaux du SCOT. Il a pu s'enrichir des contributions apportées par la société civile au travers du Conseil Consultatif de Développement. Il a également été complété des apports de nos partenaires : Etat, Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture... Le diagnostic et les enjeux ont été également partagés avec les habitants à l'occasion des sept Cafés du SCOT et les débats riches ont contribué à alimenter le document. Ce diagnostic comprend le diagnostic territorial et des données spécifiques sur le commerce et l'agriculture. Il est également complété par l'état initial de l'environnement (tome IV), dont les éléments ont été partagés avec l'ensemble des partenaires.

Trois échelles pour le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial, première étape de cette élaboration a fait suite au bilan du Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf, qui couvrait, sur la période 2001/2010, le territoire des anciennes agglomérations de Rouen et d'Elbeuf. La méthode d'élaboration de ce diagnostic a reposé sur une approche transversale à partir de trois échelles territoriales différentes



: la proximité qui repose sur la façon dont nos concitoyens vivent au quotidien leur territoire, l'échelle d'agglomération, territoire de fonctionnement de la CREA, et enfin l'échelle métropolitaine qui renvoie au rayonnement et à l'attractivité de notre agglomération. Cette approche a l'avantage de mieux appréhender le fonctionnement du territoire, en sortant des approches thématiques et sectorielles. La cohérence des politiques publiques place nos réflexions, dès le diagnostic, dans la recherche de cet objectif de cohérence, assigné au SCOT. Elle doit nous permettre de réfléchir à notre géographie en nous fixant un horizon, celui d'une génération, la CREA en 2030.

Pour une analyse plus fine du territoire, le diagnostic comprend des données selon une répartition du territoire en 7 secteurs qui constituent des grandes entités géographiques, assez homogènes quant à leurs composantes urbaines et paysagères.

Coeur historique et géographique de l'agglomération, Rouen est un centre métropolitain important, rassemblant les fonctions d'enseignement supérieur et de recherche, un pôle marchand et un centre tertiaire de premier ordre. Des communes voisines, de la rive droite et de la rive gauche, entretiennent des liens étroits avec Rouen, notamment en matière de déplacements et de restructuration d'espaces délaissés.

Le secteur Seine et Austreberthe, majoritairement rural, est composé de villages, de bourgs et de petits pôles urbains. Le secteur est marqué par une agriculture productive sur les plateaux, et une agriculture de maraîchage, arboriculture et élevage dans la vallée de la Seine. Ce secteur traversé par la Seine est compris dans le périmètre du PNR des Boucles de la Seine Normande.

Le secteur Rive gauche occupe un méandre en grande partie urbanisé dans la partie nord, et qui compte également d'importants espaces boisés (forêt de La Londe-Rouvray notamment) et des espaces agricoles (Oissel, les Essarts) dans la partie sud.

Les espaces résidentiels sont constitués de quartiers denses autour de Saint-Sever, Petit-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen, d'autres quartiers ont un tissu urbain plus lâche (Petit-Couronne...). Le développement économique est porté par l'industrie et la logistique, notamment portuaire, principalement implanté en bordure de Seine. Ce secteur accueille le technopôle du Madrillet qui est l'un des trois pôles technologiques majeurs de l'agglomération, spécialisé dans l'écotechnologie et l'éco-construction.

TOME III

Diagnostic

Le secteur d'Elbeuf a des caractéristiques à la fois urbaine et naturelle. L'intérieur du méandre est en grande partie occupé par de grandes unités économiques (industrie, automobile, chimie, carrière...), y compris le pôle commercial d'envergure du Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière.

La ville d'Elbeuf constitue un ensemble urbain d'intérêt historique, industriel et architectural. De part et d'autre de la Seine, les communes ont un caractère urbain (Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf...) ou villageois (Freneuse, Sotteville-sous-le-Val...). L'étroitesse du méandre offre un cadre naturel marqué par la forte présence de l'eau, et les forêts de La Londe et d'Elbeuf un écrin boisé.

La vallée du Cailly est un secteur à forte dominante urbaine ; le fond de vallée étant occupé par des tissus urbains et industriels anciens, surtout dans la partie aval, avec une juxtaposition et une imbrication importante entre l'habitat et l'activité économique. Un certain nombre de friches et d'espaces mutables représentent des potentialités pour le développement urbain. Une urbanisation plus récente s'est développée dans quelques vallons, mais les versants de la vallée ont conservé leurs boisements, offrant ainsi un cadre naturel. Canteleu est rattachée à la Vallée du Cailly, bien que seule Bapeaume soit réellement tournée vers la vallée, ainsi que vers Rouen. La ville haute de Canteleu est, quant à elle, à la fois tournée vers la vallée du Cailly, Rouen et la Rive gauche.

Le secteur des Plateaux Est est majoritairement rural et résidentiel. On y distingue deux grandes entités : le plateau Est, l'Aubette-Robec. Sur le plateau Est, l'urbanisation relativement récente est continue le long de la RD6014 entre Bonsecours, Mesnil-Esnard et Franqueville-Saint-Pierre. Les petites vallées affluentes de la Seine, l'Aubette et le Robec ont des caractéristiques urbaines et industrielles anciennes (Darnétal et Saint-Léger-du-bourg-Denis). Le secteur compte en outre de nombreux bourgs et villages. En matière de grands projets, le territoire des Plateaux Est est concerné par le projet routier de Contournement Est – Liaison A28-A13.

Le secteur du Plateau Nord offre un cadre de vie de qualité et attractif sur les hauteurs et à proximité de la forêt Verte ; cet environnement a favorisé le développement résidentiel et tertiaire. Une importante zone économique à dominante tertiaire et artisanale (Plaine de la Ronce) est en cours de développement (Isneauville). Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume et Bihorel comptent parmi les communes urbaines, devant répondre aux besoins en équipements, services, commerces logements, emplois... Le secteur compte quelques bourgs et villages (Houpeville, St-Martin-du-Vivier (vallée), Fontaine-sous-Préaux).

TOME III

Diagnostic

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

TOME III

Diagnostic / *Diagnostic Territorial*

SOMMAIRE

I - UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ ?	8
A. Les territoires vécus par les habitants	8
1. <i>La Seine : identité commune du territoire</i>	8
2. <i>Une forte tendance à la concentration des emplois et des lieux de consommation</i>	13
3. <i>Une dispersion des lieux d'habitation</i>	14
4. <i>Le maillage des villes, bourgs, villages</i>	19
B. Les déplacements des habitants au quotidien	24
1. <i>La voiture toujours majoritairement utilisée</i>	24
2. <i>De multiples motivations pour se déplacer</i>	27
3. <i>Un budget temps constant mais une augmentation des distances parcourues</i>	29
4. <i>Un partage inégal de la voirie</i>	32
II - UNE AGGLOMÉRATION SOLIDAIRE ?	38
A. Un maintien des grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés	38
1. <i>Des espaces naturels, agricoles et forestiers majoritaires</i>	38
2. <i>Le rôle de ces espaces dans la gestion globale du cycle de l'eau</i>	43
3. <i>Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans la tendance des années passées</i>	47
4. <i>Un renouvellement urbain dynamique mais encore de nombreuses friches en milieu urbain</i>	49
B. Des logements nombreux et diversifiés	52
1. <i>Un marché du logement sans tension majeure</i>	52
2. <i>Une population stable</i>	55
3. <i>Un parc social important</i>	57
4. <i>Un parc ancien majoritaire, consommateur d'énergie</i>	62
C. Le profil de la population active, reflet du tissu économique local	67
1. <i>Une économie qui poursuit sa tertiarisation</i>	67
2. <i>Une majorité d'ouvriers, d'employés et peu de cadres</i>	68
3. <i>Une croissance de l'emploi malgré un niveau de chômage relativement élevé</i>	70

TOME III

Diagnostic / Diagnostic Territorial

D. Les services et les équipements qui structurent l'agglomération	75
1. De nombreux équipements localisés dans les centres urbains	75
2. Des centres urbains dont l'accessibilité est inégale	84
E. La coordination des dynamiques de développement urbain	89
1. Un développement peu équilibré des emplois et de l'habitat sur le territoire	89
2. Un décalage entre urbanisation et transports	91
 III. UN PÔLE MÉTROPOLITAIN RAYONNANT ET ATTRACTIF ?	 94
A. Une agglomération qui attire et fait converger de nombreux flux	94
1. De nombreux pôles générateurs de flux	94
2. Des déplacements de voyageurs	96
3. Le transport de marchandises	99
4. Des flux, sources de nuisances	103
B. Les fonctions économiques qui caractérisent l'agglomération	105
1. Les spécificités du territoire	105
2. L'agriculture, une filière économique qui occupe un tiers du territoire	109
3. L'économie de la forêt et du bois	112
4. Le tourisme, un potentiel de développement	114
5. Des fonctions métropolitaines moins affirmées que dans d'autres grandes villes	115
C. Image et attractivité du territoire	122
1. Un solde migratoire toujours déficitaire	122
2. Un défaut d'attractivité	124
3. Des atouts et des opportunités	125
 IV. LES ENJEUX DU SCOT	 128

TOME III

Diagnostic / Diagnostic Territorial

I - UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET DE PROXIMITE ?

A. Les territoires vécus par les habitants

L'Insee illustre les territoires « vécus » à partir du bassin de vie qui est « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ».

Il s'agit ainsi d'apprécier les territoires vécus par les habitants, leur cadre et leur mode de vie au quotidien. La présence de la Seine, trait d'union entre les territoires, qui offre des paysages naturels et urbains, a induit des disparités entre les populations qui perdurent aujourd'hui. Si l'emploi est plutôt très concentré, l'habitat est pour sa part dispersé, mais la plupart des habitants sont à moins de 30 voire 20 minutes des services, des équipements et des emplois, quel que soit le mode de transport utilisé ; les habitants des villes et des campagnes partagent ainsi un même mode de vie.

1. La Seine : identité commune du territoire ...

...Qui offre des paysages naturels et urbains

La Seine est l'un des quatre grands fleuves du territoire français, dessinant les plateaux de ses larges méandres. La Seine est très présente sur le territoire puisqu'elle court de l'étroit méandre d'Elbeuf, à celui bien plus large de Rouen, puis entame les grandes boucles de Roumare, d'Anneville-Ambourville et de Jumièges qui conduisent à la Manche par le vaste estuaire du Havre. La Seine est ponctuée de paysages naturels, urbains, industriels, portuaires, riches d'une grande diversité.

Illustration 1 : Trois visages des paysages de la Seine : naturel, historique et portuaire



La Seine est vécue quotidiennement par les habitants puisqu'elle est un passage obligé pour de nombreux déplacements, avec des traversées qui se font par des ponts à l'amont de Rouen, par des bacs dans la partie aval. Le pont Flaubert, ouvert en 2008, a offert un nouveau point de franchissement de la Seine. La traversée de la Seine reste cependant une difficulté pour la fluidité des déplacements, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. En effet, seul le pont Jeanne d'Arc permet le passage du tramway et le viaduc d'Eauplet est l'unique franchissement ferroviaire.

Carte 1 : Les traversées de Seine en 2012

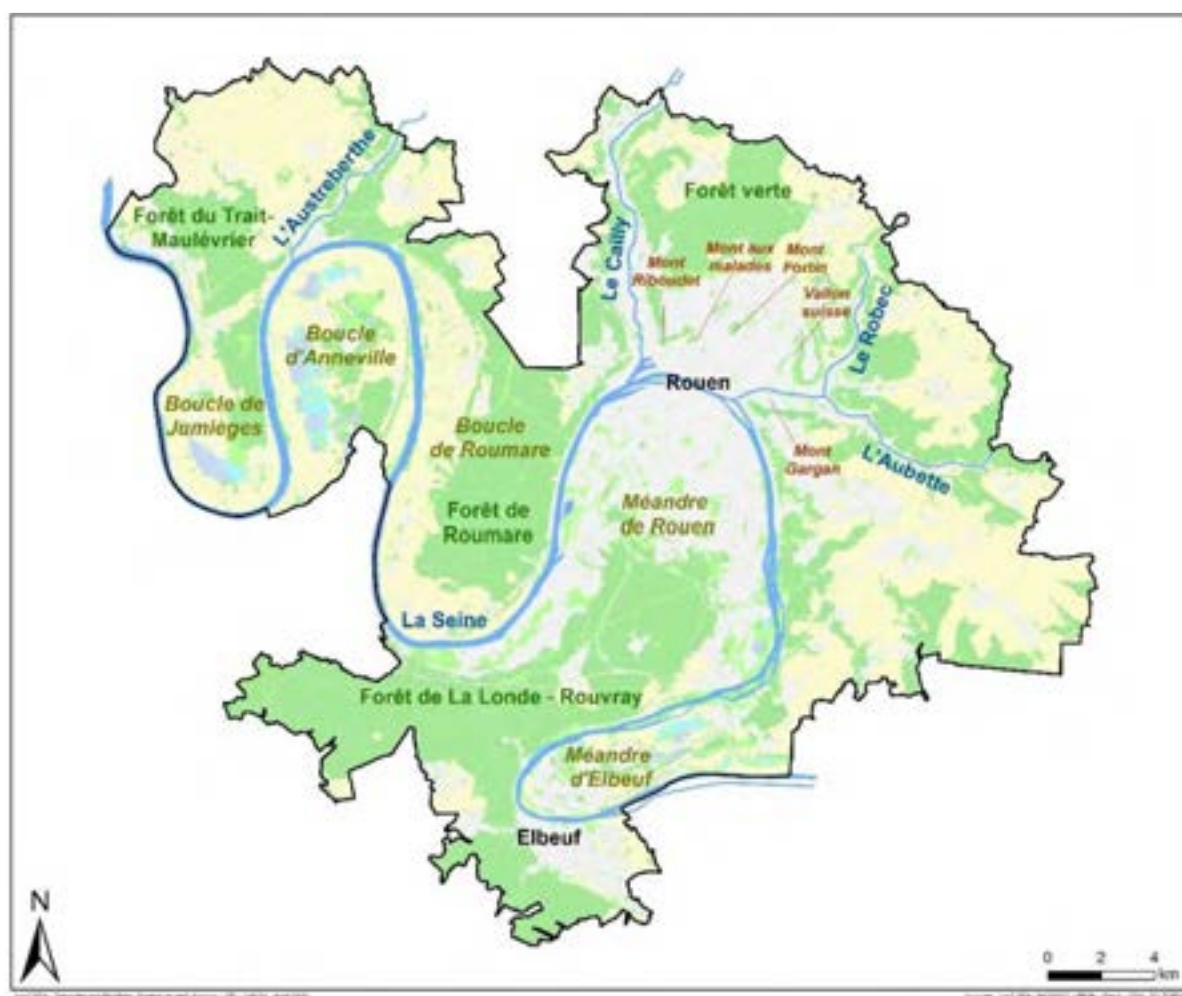


Source : La CREA

Historiquement la Seine a fortement contribué au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et maritime. Sur un espace relativement restreint, le centre-ville de Rouen s'organise encore aujourd'hui autour de la Seine, s'étoffant à l'est, jusqu'à Martainville et à l'ouest jusqu'au pont Flaubert ; ce dernier fixant désormais la charnière entre les paysages du centre-ville et ceux du domaine portuaire et industriel.

Les grandes boucles à l'aval de Rouen qui font partie du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, ont un caractère naturel marqué, offrant des paysages ruraux de grande qualité et diversifiés entre les marais et les zones humides, l'arboriculture, les forêts... Elles ont en outre une fonction récréative importante (bases de loisirs, golf...). L'enquête menée par le Groupement d'Intérêt Public Seine Aval en 2008 sur « les paysages et le fleuve », à l'occasion de l'Armada montrait que la Seine préférée par les visiteurs reste la Seine historique de Rouen (54 %), la Seine des îles et bras morts (32 %), puis de l'estuaire (13 %). La Seine appréciée est donc avant tout la Seine de proximité, que l'on perçoit plus ou moins quotidiennement.

Carte 2 : Les grandes entités géographiques



Source : La CREA

Les petites vallées affluentes de la Seine - Austreberthe, Cailly, Robec, Aubette - ont des caractéristiques urbaines et industrielles anciennes, offrant des paysages variés. Dans les vallées, l'urbanisation est continue et le bâti aligné selon un axe routier principal. Le long des cours d'eau, l'urbanisation est composée de bâtiments industriels et artisanaux sur des emprises parfois importantes. Le cadre étroit des vallées a favorisé une urbanisation linéaire traditionnelle peu encline aux transversales et privilégiant des densités modérées.

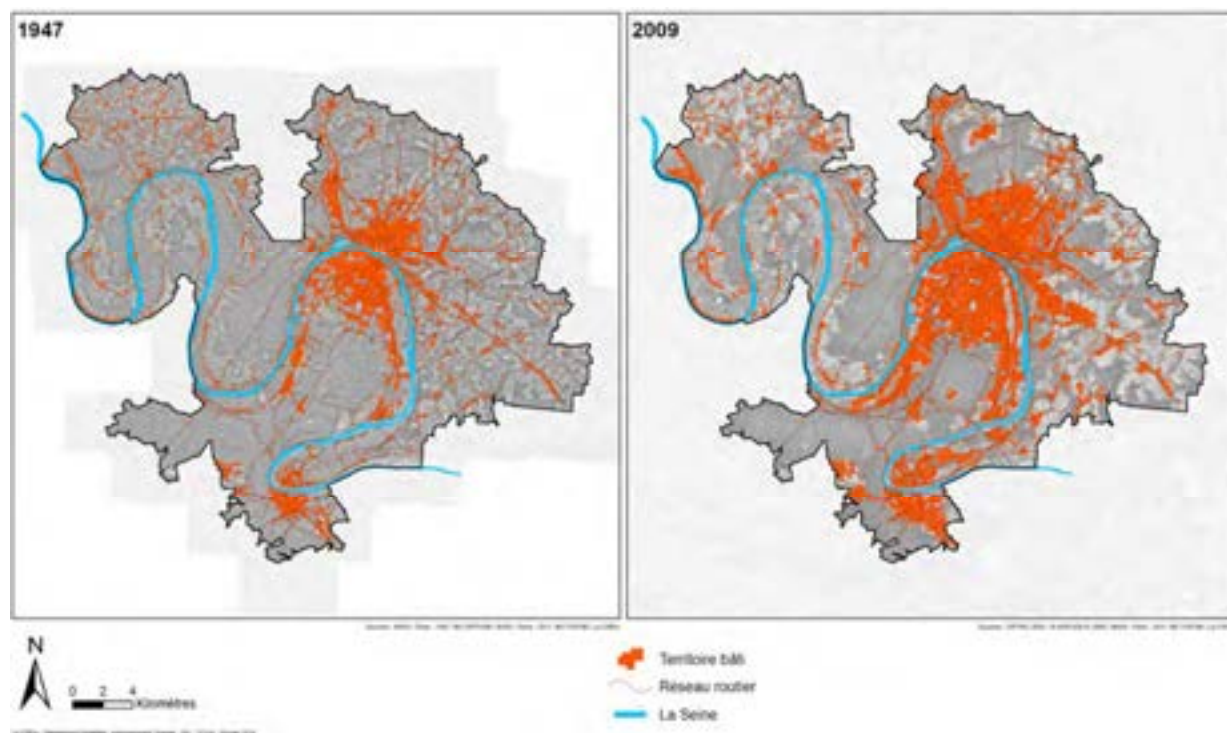
Entre les vallées du Cailly et du Robec, les coteaux rive droite - Mont aux Malades, Mont Fortin, Vallon Suisse, Mont Gargan... - ont pour la plupart été urbanisés. Quelques versants plus raides sont restés naturels, conférant ainsi à Rouen un cadre à la fois urbanisé et naturel. A l'extérieur de l'enceinte des boulevards, le tissu urbain est aéré, accueillant des quartiers anciens d'immeubles et de maisons et de nombreux jardins particuliers. Les coteaux rive droite offrent des paysages résidentiels au cadre de vie agréable.

Limités au sud par la forêt de La Londe-Rouvray, les paysages du méandre de la Rive gauche sont assez complexes, alliant quartiers denses autour de Saint-Sever, Petit-Quevilly et Sotteville-lès-Rouen et tissu urbain plus lâche avec des quartiers résidentiels, à côté desquels sont implantées des activités économiques, principalement en bordure de Seine.

Le méandre d'Elbeuf, très étroit, conjugue des paysages à la fois naturels et urbains. L'intérieur de la boucle est occupé par de grandes unités économiques (industrie automobile, chimie, carrières...). La ville d'Elbeuf constitue un ensemble urbain d'intérêt historique industriel et architectural.

L'urbanisation qui a gagné les plateaux notamment agricoles, traduit l'emprise de l'agglomération sur la campagne, avec l'implantation de grands ensembles d'immeubles collectifs (Canteleu, Grand Mare à Rouen) visibles depuis de nombreux points de vue et le développement de logements individuels, guidé essentiellement par les principaux axes routiers.

Cartes 3 : Evolution du territoire bâti entre 1947 et 2008-2009



Source : La CREA

... Mais souligne des clivages sociaux anciens

La Seine, en induisant une répartition assez distincte entre les activités économiques et l'habitat, souligne des clivages sociaux anciens. Des disparités importantes persistent encore aujourd'hui entre les deux rives de la Seine en termes de revenus et de catégories socioprofessionnelles.

Les activités économiques sont en effet réparties différemment sur le territoire : Rouen et les quartiers alentours offrent des emplois de commerce et de service, tandis que les vallées du Cailly, du Robec et de l'Austreberthe, le croissant de la Rive gauche, Elbeuf et Le Trait, proposent plutôt des emplois artisanaux et industriels. Quant aux plateaux rive droite, des emplois de service sont présents sur le plateau nord et des emplois plus mixtes (service, commerce, artisanat) sur les plateaux est.

De nombreuses communes accueillent des ménages avec des revenus proches de la médiane (18 621 euros par an en 2010), laquelle est légèrement inférieure au revenu médian déclaré par les ménages français (18 749 euros). Le territoire se distingue néanmoins par des disparités de revenus importantes entre secteurs.

Rouen a un profil socio-économique spécifique, dû à l'importance et la diversité de sa population. Les catégories socioprofessionnelles sont diversifiées entre professions intermédiaires, employés et cadres. Le revenu médian est proche de celui de la CREA mais, selon les quartiers, les disparités de revenus restent importantes. Les extrêmes vont de 5 600 € par an et par Unité de Consommation pour les quartiers les plus pauvres (Châtelet, Lombardie sur les Hauts de Rouen) à 29 000€ pour les plus favorisés (Jouvenet-Boulingrin), soit un rapport de 1 à 5.

Sur les plateaux nord et est, et à l'ouest (boucle de Roumare), les communes les plus proches du centre de l'agglomération, présentent les revenus les plus élevés. Les cadres et les professions intermédiaires y sont en nombre important au nord, alors que l'est est plus diversifié accueillant des professions intermédiaires et des employés, mais aussi des cadres et des ouvriers.

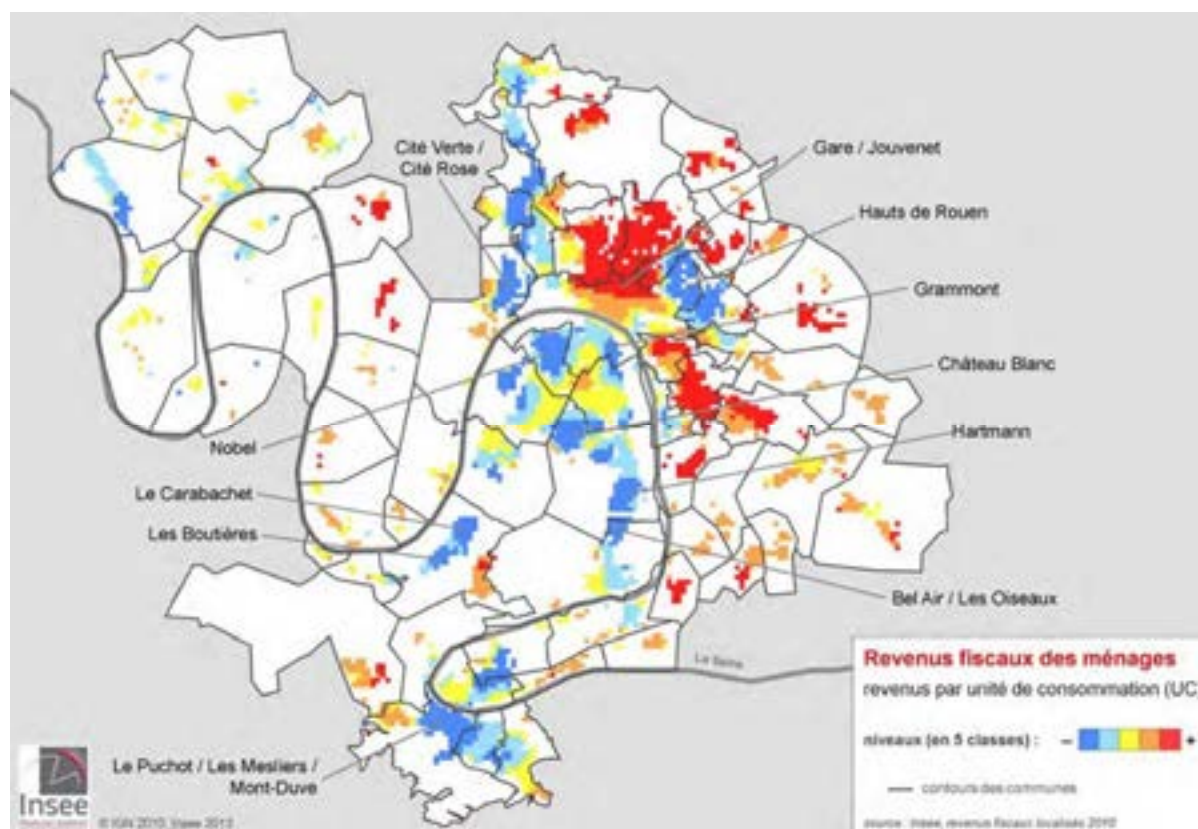
Dans la vallée du Cailly, Rive gauche et dans le secteur d'Elbeuf, les revenus déclarés par les ménages sont en moyenne inférieurs à la médiane. La Rive gauche avec une proportion importante d'ouvriers et d'employés, dispose de revenus peu élevés, ce qui participe d'une représentation du territoire où s'opposent d'un point de vue socio-économique les deux rives de la Seine.

Les ménages de la vallée du Cailly comptent également de nombreux employés et ouvriers aux revenus peu élevés. La commune de Canteleu qui n'est pas située dans la vallée (hormis la ville basse de Bapeaume) peut néanmoins être rattachée à cet ensemble car elle présente un niveau de revenu comparable, voire inférieur aux communes voisines.

Dans le secteur elbeuvien, les villes d'Elbeuf et de Cléon ont les revenus médians les plus faibles, inférieurs à 13 600 € par an et par Unité de Consommation, soit 2 500 € de moins que la valeur légale du SMIC en 2010. A Elbeuf, les ménages les plus modestes ont un revenu très faible puisque 10 % de la population vit dans un ménage déclarant moins de 1 421 € par Unité de Consommation et 30 % des ménages déclarent un revenu annuel inférieur au seuil de pauvreté. Les ouvriers y sont très présents, mais le territoire compte également des employés.

Dans les quartiers en grande difficulté sociale, la part des habitants bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), ou des ménages qui dépendent à plus de 50 % des prestations sociales, dépasse les 25 % et approche même les 50 % dans les cas extrêmes (environ 10 % en moyenne dans la CREA). Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) représentent 10 % à 15 % des habitants (4 % pour la CREA). Sous cet angle de la dépendance aux prestations sociales, quatre grands secteurs se distinguent : les Hauts de Rouen, la Cité Verte à Canteleu, la commune d'Elbeuf et la cité du Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray. Ces quartiers cumulent par ailleurs les difficultés sociales (chômage, diplôme, famille monoparentales, immigrés, ...).

A l'ouest, les communes situées de part et d'autre de la Seine (boucles d'Anneville-Ambourville et de Jumièges) nuancent cette partition du territoire entre les communes situées rive droite et rive gauche, avec des revenus médians plus homogènes. Les ouvriers sont très présents, mais ce secteur compte également des professions intermédiaires et des employés.

Carte 4 : Les revenus fiscaux des ménages en 2010

Source : INSEE - La CREA, 2014

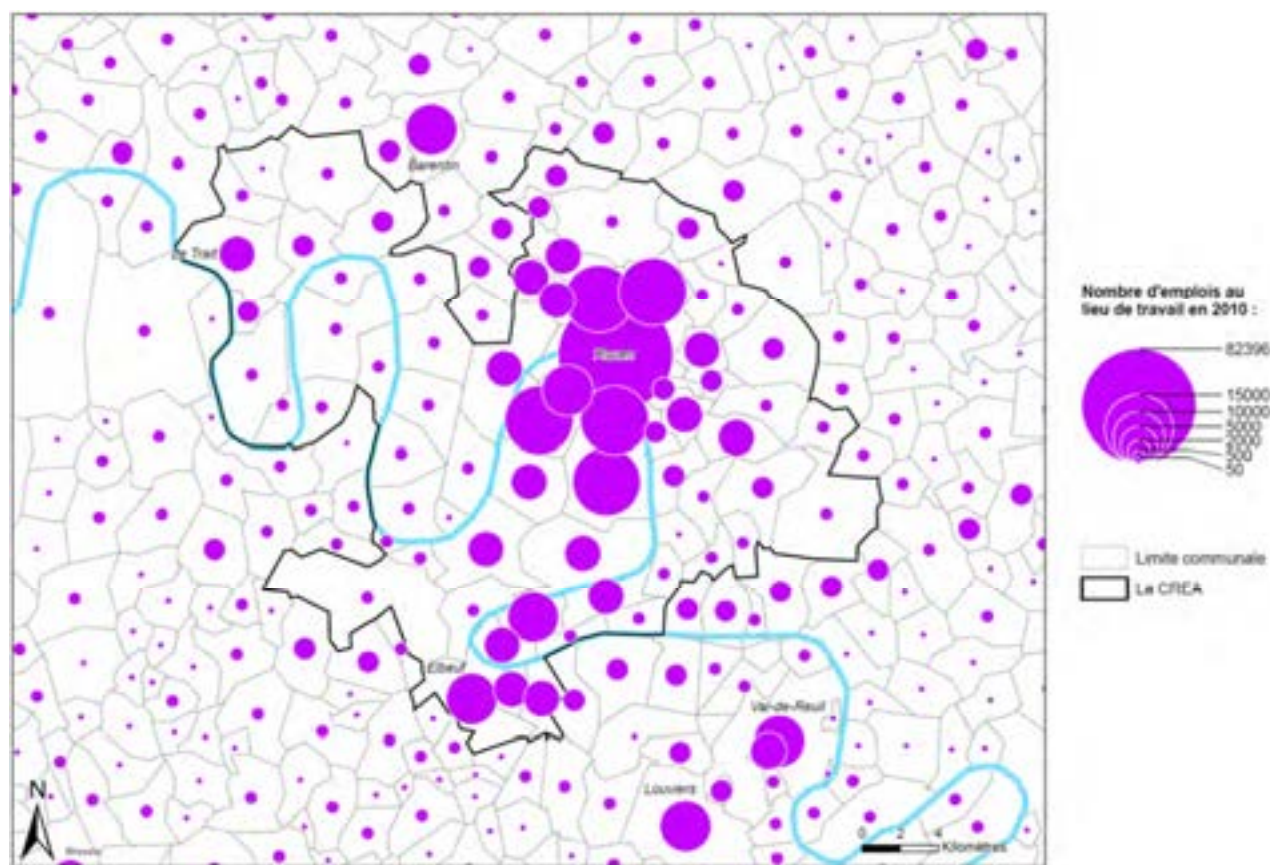
2. Une forte tendance à la concentration des emplois et des lieux de consommation

Rouen, pôle d'emploi principal

Sur le territoire, les emplois sont concentrés dans les parties urbaines, en particulier le long de l'axe de la Seine. Le poids des pôles d'emplois historiques est important : Rouen rassemble 82 000 emplois et la Rive gauche 57 000 emplois. Il est à noter également la part occupée par les pôles d'emplois plus récents du plateau nord (24 000 emplois) et des plateaux est (14 000 emplois).

L'offre d'emploi conserve néanmoins une très forte tendance à la concentration, dans une logique d'activités économiques générant et attirant d'autres activités. Les emplois industriels, portuaires et logistiques sont très concentrés de part et d'autre de la Seine. La tertiarisation de l'économie contribue à renforcer cette tendance à la concentration principalement dans le cœur d'agglomération, mais pas uniquement, le plateau nord ou encore le Madrillet connaissant un développement des activités tertiaires.

Carte 5 : Nombre d'emplois en 2010



Source : INSEE

Une concentration des commerces, des équipements et des services

Les lieux de consommation sous des formes diverses sont concentrés majoritairement au sein de polarités commerciales dont la répartition suit celle de la population et des grands axes de circulation. Les grandes surfaces commerciales structurent la consommation des ménages : 71 % des ménages fréquentent un supermarché ou un hypermarché au moins une fois par semaine et 80 % s'y rendent pour y effectuer la grande majorité de leurs achats alimentaires. En complément des grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces d'électroménager, de bricolage, d'habillement, d'équipements sportifs... ont connu un essor important ces 30 dernières années.

Ce mouvement de concentration vaut également pour le commerce traditionnel et de détail dans l'hypercentre de Rouen qui se spécialise dans le domaine de l'équipement de la personne, autour de grandes enseignes nationales et internationales...qui ont une logique de localisation très centrale, laquelle peut limiter la diversité commerciale des artères historiques (rue du Gros Horloge, rue des Carmes).

3. Une dispersion des lieux d'habitation

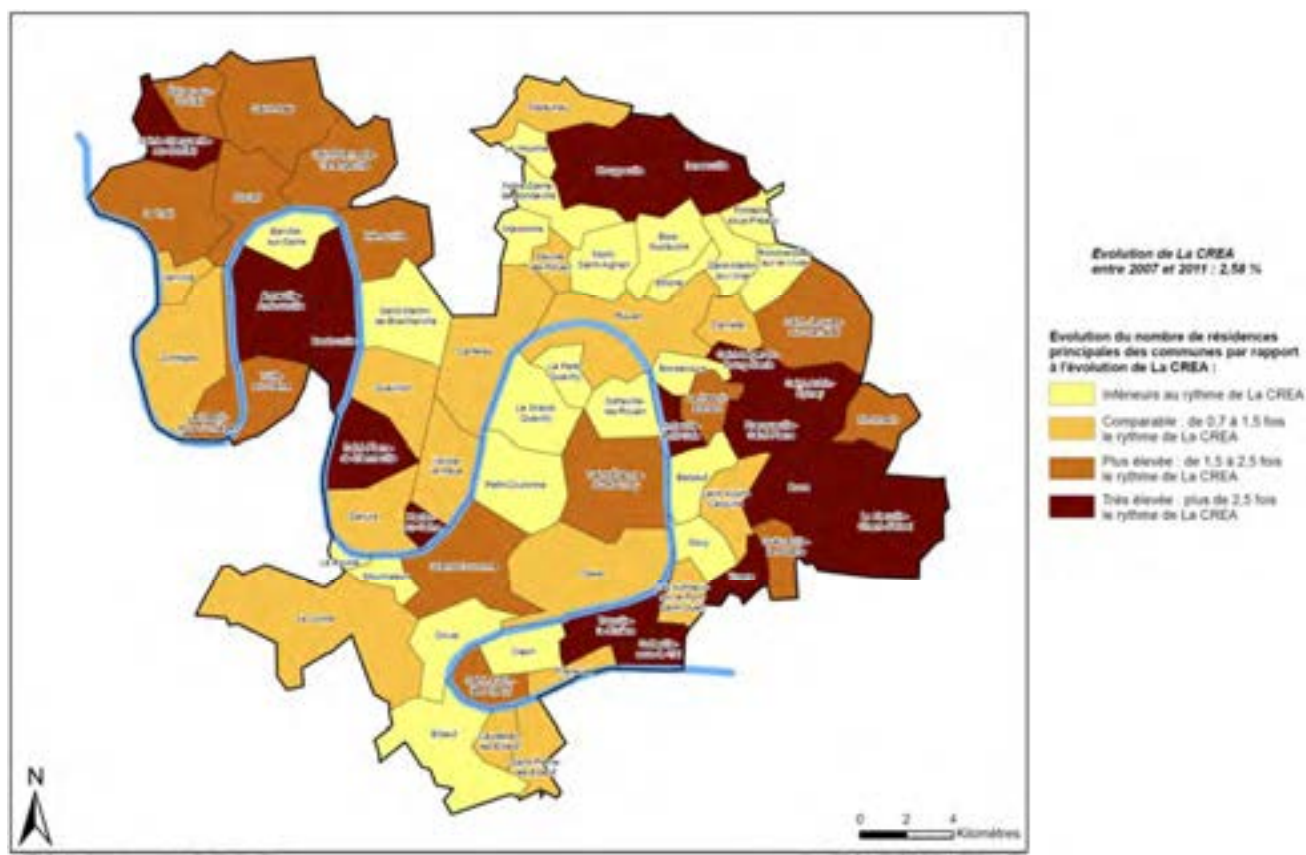
Des logements construits dans les villes comme dans les villages

La démographie n'est pas similaire à ces logiques de concentration des emplois, des biens et des services. Au contraire, la tendance serait plutôt à la dispersion, si bien que géographiquement, la population est plus étendue que jamais. On le voit dans les secteurs périurbains où la démographie est positive depuis 40 ans, alors que, hormis la ville-centre de Rouen qui renoue depuis peu avec une démographie positive, la plupart des centres urbains anciens connaissent des soldes migratoires

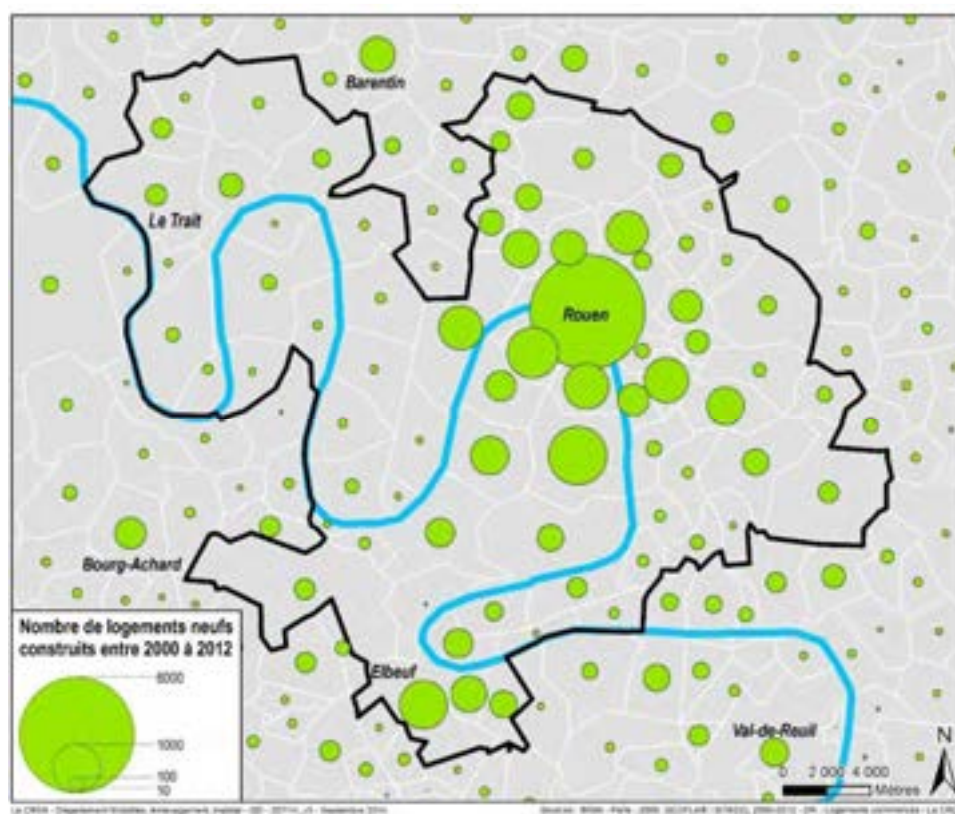
négatifs (vallée du Cailly, Secteur d'Elbeuf, Rive gauche, Le Trait).

La construction de logements a concerné l'ensemble du territoire, villes comme villages, voire au-delà du périmètre de la CREA. Néanmoins, la construction neuve se développe dans des proportions variées, puisque 27 % des nouveaux logements ont été construits à Rouen ces treize dernières années, 22 % sur le secteur urbain de la Rive gauche, participant ainsi à la production de la moitié des nouveaux logements. Parmi les autres secteurs géographiques, les communes plus rurales des Plateaux est se distinguent avec une production de 16 % de nouveaux logements. La vallée du Cailly et le secteur elbeuvien ont participé chacun à hauteur de 11 % des nouveaux logements. Le Plateau nord en a produit 8 % et le secteur Seine-Austreberthe 6 %. Si le taux de construction sur la période 2000-2012 (par rapport au parc en 1999) est plus fort dans les secteurs périurbains, le nombre de nouveaux logements conforte la géographie de l'espace aggloméré.

Carte 6 : Évolution des résidences principales entre 2007 et 2011



Source : FILOCOM

Carte 7 : La construction neuve en 2000 et 2012

Source : SITADEL

Les contours des bassins de vie, définis par l'Insee, dessinent des aires d'influence qui illustrent la dispersion des lieux d'habitation. L'attraction du bassin de vie de Rouen, gagnant surtout le pays de Bray, est importante. Le bassin de vie d'Elbeuf s'étire autour de la vallée de l'Andelle et du nord du Roumois. Duclair et Le Trait ont leur propre bassin de vie de part et d'autre de la Seine. Les territoires « vécus » par les habitants ne correspondent pas toujours aux périmètres institutionnels comme en témoigne la localisation de l'habitat dont les logiques relèvent de l'accessibilité routière, des coûts fonciers, de l'offre de logements, du cadre de vie...

Carte 8 : Les bassins de vie de la région urbaine rouennaise

Source : INSEE, BPE, 2010

Le partage d'un même mode de vie

En raisonnant en temps d'accès aux services et équipements, la plupart des habitants est aujourd'hui à moins de 30 voire 20 minutes de l'ensemble des services nécessaires ou plus accessoires de la vie quotidienne. Globalement, le territoire est bien équipé en services et équipements et les habitants peuvent facilement accéder à un supermarché ou un hypermarché, aux établissements scolaires, à un service d'urgence hospitalière, un cinéma, une banque... La mobilité généralisée à différentes échelles a fortement influencé les modes de vie. La possibilité d'accéder aux services, aux équipements et aux emplois, permet ainsi aux populations des villes et des campagnes de partager un même mode de vie ; le choix de vivre en ville ou à la campagne n'est plus aussi déterminant.

Le niveau de l'offre de proximité est établi à partir du nombre de services et d'équipement du quotidien rapportés à la population. A ce titre, seuls ont été retenus les services et les équipements issus de la gamme de proximité dans la nomenclature de l'INSEE, auxquels ont été ajoutées les grandes surfaces alimentaires (qui relevaient pour le supermarché de la gamme intermédiaire et pour l'hypermarché de la gamme supérieure de l'INSEE).

Services

Bureau de poste, banque ou caisse d'épargne, restaurant

Commerces alimentaires de détails et Grandes surfaces alimentaires

Épicerie – supérette, boucherie, boulangerie, supermarché et hypermarché

Petite enfance

École maternelle, élémentaire, primaire et garde d'enfant

Santé

Médecin, masseur-kiné, pharmacien, infirmier, dentiste

Les bassins de vie de bourgs et de petites villes sont aussi bien fournis en équipements quotidiens que les bassins de vie d'agglomération. Rapportés à la population, ils disposent en moyenne de 1,8 équipements de proximité pour 1 000 habitants.

Le Trait, avec 2,8 équipements pour 1 000 habitants, apparaît comme un bassin de vie très bien pourvu en offre de proximité, qu'il s'agisse de services, de commerces, de la petite enfance ou de la santé. En revanche, le bassin de vie de Duclair présente un faible niveau de services et d'équipements sanitaires. Quant au bassin de Rouen, il dispose d'un bon niveau de services et d'équipements de proximité, en particulier pour la santé. En revanche, le secteur de la petite enfance (0,9 équipements pour 1000 habitants) y apparaît sous-équipé par rapport aux autres bassins de vie. Enfin, le bassin d'Elbeuf peut apparaître moins équipé en services de proximité (1,8 équipements pour 1 000 habitants) que les bassins de bourgs et petites villes du Trait (2,8 équipements pour 1 000 habitants) et de Duclair (1,9 équipements pour 1000 habitants).

Carte 9 : La densité d'équipements de proximité des bassins de vie en 2010



Source : INSEE, BPE, 2010

Selon l'enquête ménages déplacements de 2007, le temps moyen parcouru entre le domicile et le travail en voiture, mode le plus utilisé pour ce motif, est d'une vingtaine de minutes. Ce temps de parcours est proche du temps moyen tous modes confondus pour se rendre au travail (23 minutes). Selon le mode utilisé, le temps moyen de déplacement varie : 11 minutes sont en moyenne nécessaires pour se rendre à son travail à pied, 39 minutes en transports en commun urbains. De même, géographiquement, ces temps de parcours varient selon les secteurs de l'enquête :

- En voiture, les salariés parcourent de 18 à 32 minutes pour aller au travail,
- A pied, cette durée varie de 2 à 17 minutes,
- En transports en commun urbains, elle varie de 13 à 54 minutes.

4. Le maillage des villes, bourgs, villages

La répartition des équipements, et particulièrement ceux de la proximité, permet de dégager le maillage des villes, bourgs et villages qui rassemblent les équipements et services capables de satisfaire les besoins de la vie quotidienne. Leurs implantations relèvent d'une logique de bouquet / grappe dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des services y compris pour la garde des jeunes enfants, alors que pour la scolarisation des très jeunes, les équipements scolaires sont disséminés sur l'ensemble du territoire.

Le centre-ville de Rouen au service de l'ensemble de la population

Le centre de Rouen et ses alentours proches, cœur de l'agglomération, rassemblent les services et les équipements, allant des plus classiques aux plus spécialisés, au service d'une population qui dépasse très largement la population résidente.

La ville-centre abrite les fonctions spécifiques de décision et de services d'une capitale régionale : fonctions administrative, commerciale, de santé, culturelle, touristique... Rouen dispose en effet d'une offre d'équipements supérieurs exceptionnelle.

De part et d'autre de la Seine, Rouen concentre plus de 40 % des emplois tertiaires de l'agglomération en 2010. Le rapport entre le nombre d'emplois offerts à Rouen et la population active habitant la commune est de 1,5 ce qui génère d'importants flux quotidiens de salariés venant y travailler.

Des centres-villes et centres-bourgs qui répondent aux besoins de la vie quotidienne

Pour les besoins de la vie quotidienne, l'armature urbaine s'articule autour des centres-villes et des centres-bourgs :

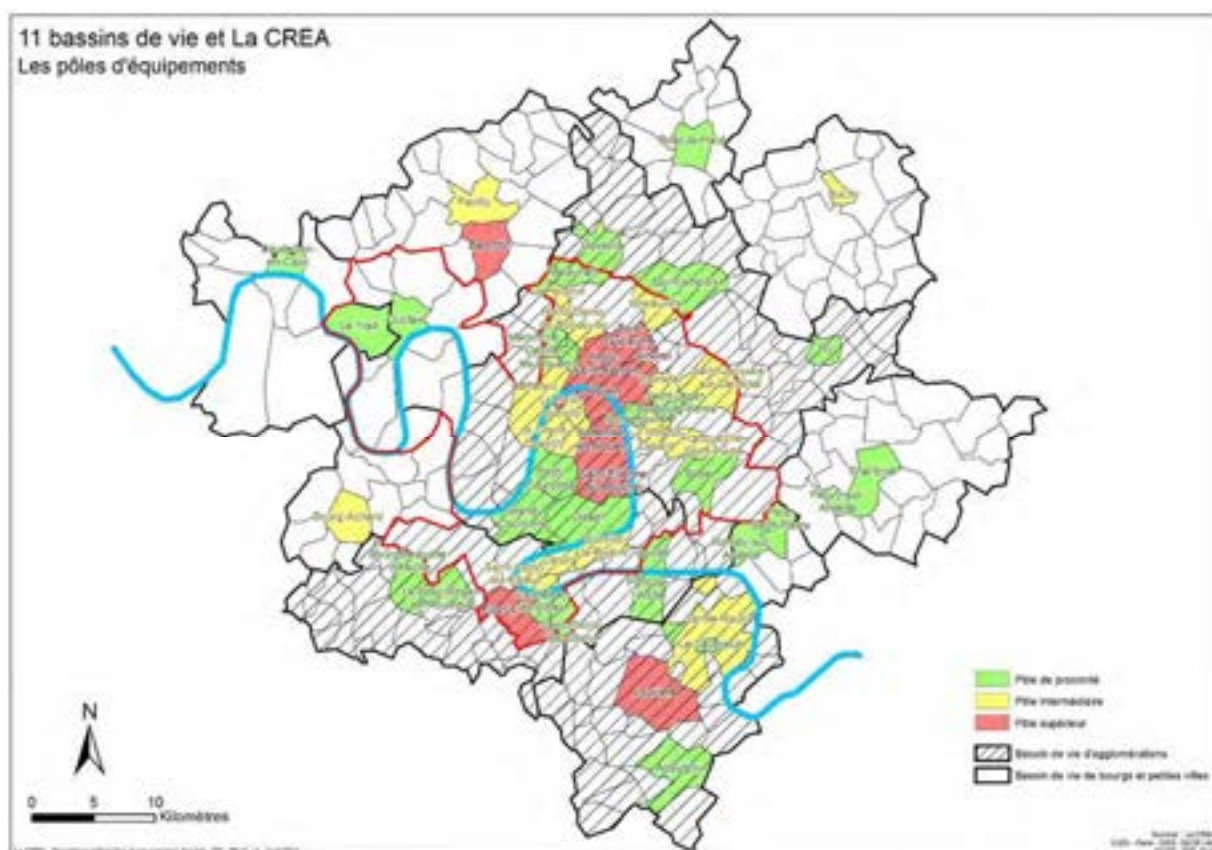
- de Rouen
- de la vallée du Cailly jusqu'à Malaunay
- de Canteleu,
- de l'ensemble des communes de la Rive Gauche,
- sur le Plateau nord, les communes de Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume-Bihorel puis Isneauville sur les Plateaux est, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Darnétal puis Saint-Jacques-sur-Darnétal, et les communes situées le long de la RD6014 jusqu'à Boos,
- dans le secteur d'Elbeuf, Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Cléon, Tourville-la-Rivière,
- de Duclair et du Trait dans le secteur Seine et Austreberthe.

L'échelle communale masque des secteurs sous-équipés, notamment dans des villes importantes composées de quartiers très résidentiels et où l'offre de services et d'équipements est parfois limitée.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération, les pôles de vie pour le quotidien se font plus rares. Dans les territoires voisins de la CREA, des centres-villes ou de centres-bourgs polarisent les services et les équipements pour le quotidien. Les plus proches géographiquement sont les suivants :

- Montville, Quincampoix et Ry dans le SCOT Entre Seine et Bray,
- Fleury-sur-Andelle dans le SCOT du Vexin Normand,
- Louviers-Val-de-Reuil et Pont-de-l'Arche-Igouville dans le SCOT Seine Eure Forêt de Bord,
- Le Thuit-Signol, Bourghtheroulde, Bourg-Achard, dans le SCOT du Roumois,
- Caudebec-en-Caux et La Mailleraye-sur-Seine dans le SCOT Caux Vallée de Seine,
- Barentin dans la Communauté de communes Caux-Austreberthe.



Carte 10 : Les principaux pôles d'équipements du territoire en 2010

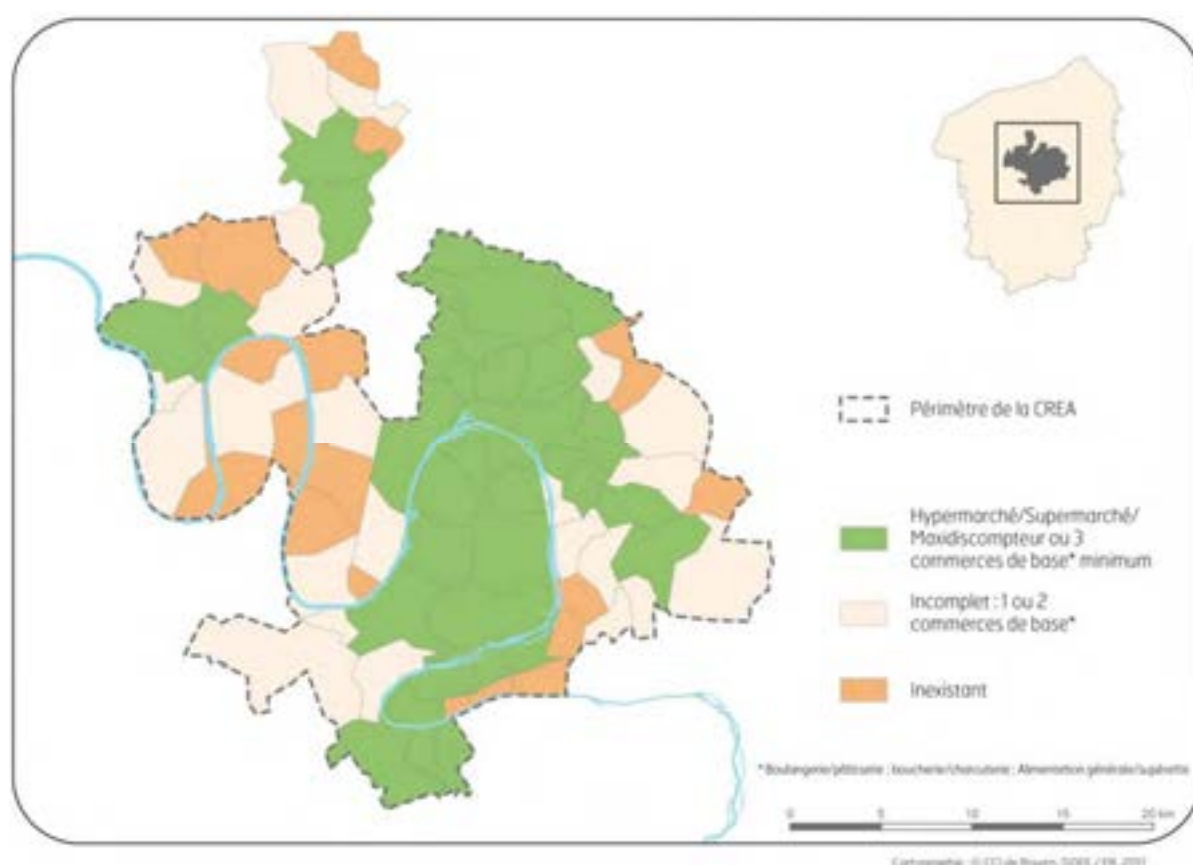
Source : INSEE, BPE 2010

Remarque : les pôles « supérieurs » sont ceux qui comptent au moins 40 équipements de niveau supérieur. Les pôles « intermédiaires » comptent au moins 40 % d'équipements de gammes intermédiaires et supérieurs et au moins 30 équipements intermédiaires. Les pôles « de proximité » rassemblent au moins 60 % d'équipements de gamme de proximité.

Des villages essentiellement résidentiels

Un certain nombre de villages où les équipements et les services apparaissent insuffisants pour constituer des pôles de vie pour le quotidien, ont une fonction essentiellement résidentielle. Ces villages qui sont principalement occupés par des espaces agricoles, naturels et forestiers, accueillent parfois des activités plutôt de type artisanal.

En outre, un quart des communes, représentant moins de 3 % de la population, ne dispose en 2011 d'aucun magasin alimentaire mais elles bénéficient de la proximité de polarités commerciales et de grandes surfaces alimentaires, accessibles rapidement en automobile.

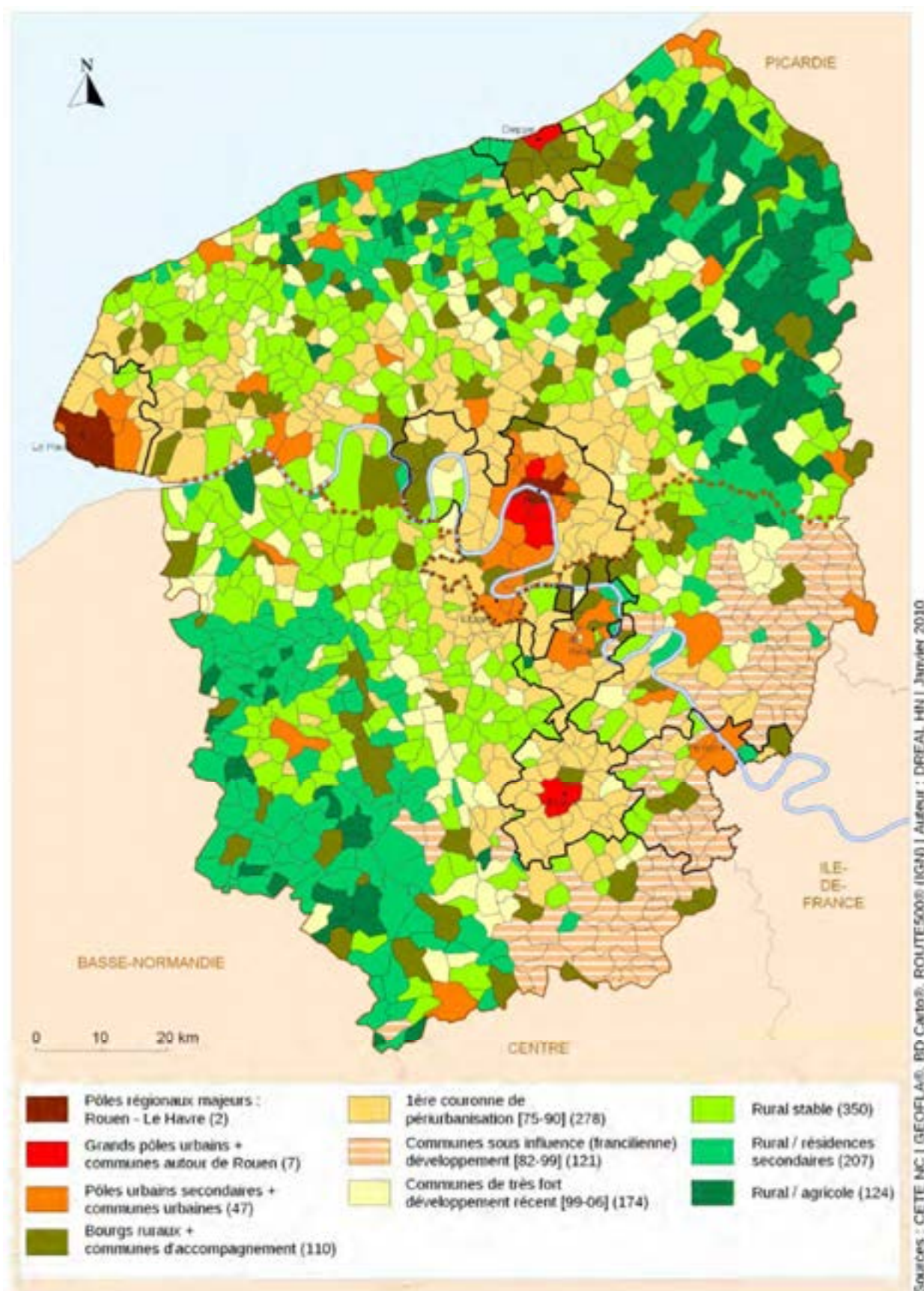
Carte 11: Etat des lieux de l'offre commerciale alimentaire par commune

Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Néanmoins, certains villages ont connu une dynamique de développement de l'habitat, ancienne ou plus récente, comme le montre la typologie établie en 2010 par la DREAL Haute-Normandie. Cette typologie bâtie dans le domaine de l'habitat à partir de 82 indicateurs, principalement sur le parc de logements et la population, permet de comprendre l'armature urbaine du territoire régional. Rouen et Le Havre sont les deux pôles urbains d'importance régionale, moteurs du développement. Les grandes communes autour de Rouen ont une forte densité de population, un niveau de services important et une offre locative de logements conséquente. Les bourgs ruraux, situés soit en milieu rural soit à la périphérie des pôles urbains, ont des caractéristiques urbaines avec une offre de logements diversifiée où l'habitat individuel reste toutefois majoritaire. La 1^{ère} couronne de périurbanisation (1975-1990), de développement ancien, est marquée par un fort développement démographique, surtout au cours de la période 1975-1982, porté à 90 % par le solde migratoire. Cette 1^{ère} couronne présente la plus forte part de ménages aisés, alors que dans les communes de très fort développement récent (1999-2006) les familles sont plutôt modestes. Les communes de très fort développement récent sont très éloignées des cœurs d'agglomération et les 2/3 n'ont pas de document d'urbanisme pour maîtriser leur développement. Les communes sous influence (principalement de l'Île de France) ont subi de très fortes évolutions démographiques sur la période 1982-1990 avec une part significative de la population aisée.

Enfin, dans l'espace rural, sont distinguées les communes rurales stables ayant subi peu d'évolution, les communes rurales ayant une part importante de résidences secondaires et une part significative de la population modeste et/ou âgée, et les communes rurales à vocation agricole avec une part significative de la population précaire et/ou âgée. Ces communes rurales comptent moins de 500 habitants.

Carte 12 : Typologie des communes de la Haute-Normandie dans le domaine de l'habitat



Source : DREAL Haute Normandie, 2010

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

La Seine est très présente sur le territoire, offrant des paysages très variés : agricoles, naturels, forestiers, urbains, industriels, portuaires.

La Seine a historiquement fortement contribué au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et maritime. Elle continue d'organiser le fonctionnement du territoire. Elle constitue un passage obligé pour de nombreux déplacements, avec des traversées qui se font par des ponts à l'amont de Rouen et par des bacs dans la partie aval.

Le fleuve explique la diversité des paysages du territoire : le tissu urbain et industriel du méandre de la rive gauche, l'étroit méandre d'Elbeuf, les grandes boucles naturelles à l'aval de Rouen, les petites vallées affluentes de la Seine à l'histoire industrielle, les coteaux urbanisés de la rive droite et les plateaux agricoles plus récemment urbanisés, parsemés de villages.

La Seine et le relief qui ont joué un rôle majeur dans l'organisation des activités économiques et de l'habitat, soulignent des clivages sociaux anciens. Ces disparités persistent entre les deux rives de la Seine, en termes de profil socio-économique des populations (revenus et catégories socioprofessionnelles), moins sur le secteur Seine et Austreberthe, atténuant ces différences.

Le territoire s'est développé selon une forte tendance à la concentration des emplois et des lieux de consommation, alors que la population s'est progressivement dispersée au sein de la CREA, voire au-delà. Si la commune de Rouen et celles de la Rive gauche concentrent 60% des emplois, le Plateau nord connaît cependant depuis 20 ans une très forte progression des emplois (près de 50 %) portée par le tertiaire.

La tendance à la concentration vaut également pour les activités de commerces, de services et d'équipements qui ont une logique de regroupement, soit dans des pôles commerciaux périphériques, soit sous formes de polarités insérées dans le tissu urbain.

Les dynamiques démographiques témoignent à l'inverse d'une logique de dispersion de la population dans les secteurs périurbains et ruraux. La ville-centre renoue depuis peu avec une démographie positive alors que la plupart des centres urbains anciens connaissent des soldes migratoires négatifs. Pour autant, le choix de vivre en ville ou à la campagne n'est plus aussi déterminant dans la mesure où la majorité des habitants vit aujourd'hui à moins de 30 voire 20 minutes de l'ensemble des services nécessaires ou plus accessoires de la vie quotidienne. Le maillage de villes, bourgs et villages qui rassemblent l'offre urbaine nécessaire à la vie quotidienne, et la facilité des déplacements, permet à tous d'accéder à une offre de service de proximité.

B. Les déplacements des habitants au quotidien

Le diagnostic s'est attaché à mieux comprendre et à dresser le portrait de la mobilité quotidienne des habitants, en s'appuyant essentiellement sur les enquêtes-ménages déplacements menées entre 1968 et 2007 à l'échelle du pôle urbain rouennais (les périmètres des enquêtes se sont progressivement élargis jusqu'à la dernière enquête couvrant la quasi-totalité du territoire hormis Le Trait et Yainville). Dans une partie qui s'intéresse au cadre de vie des habitants et la proximité, il s'agit d'analyser plus particulièrement les mobilités douces et les modalités d'intégration de ces déplacements doux au sein du tissu urbain (« maille verte urbaine ») et des bourgs et hameaux ruraux (cheminements doux).

1. La voiture toujours majoritairement utilisée

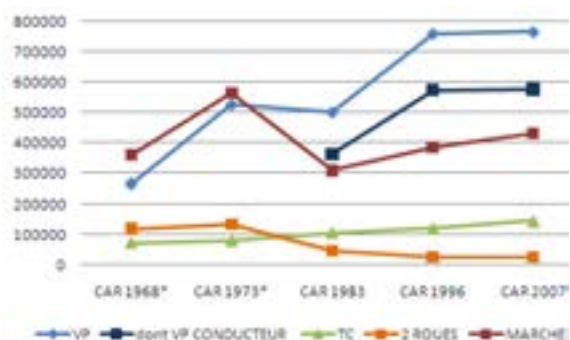
Un déplacement sur deux se fait en voiture

En 20 ans, les conditions de la mobilité ont énormément évolué grâce à l'accès à des moyens de déplacements rapides. De nombreuses possibilités sont aujourd'hui offertes, rendant accessibles des territoires plus larges.

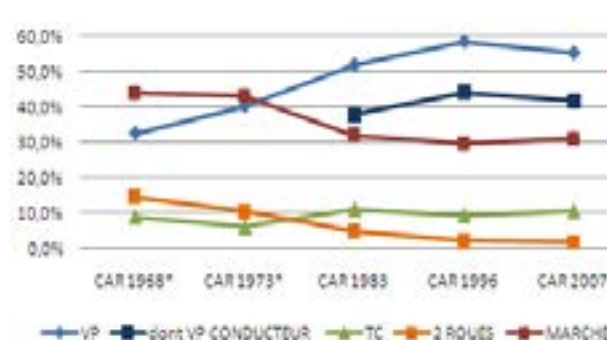
Entre 1968 et 2007, le nombre de déplacements quotidiens a considérablement augmenté dans l'espace aggloméré rouennais, passant de 800 000 à 1 400 000 déplacements, faisant évoluer le nombre moyen de déplacements par personne de 2,35 à 3,78. Néanmoins, une constante se dessine sur la dernière décennie, avec en moyenne un nombre de déplacements quotidiens qui a peu évolué (3,63 déplacements par personne en 1996).

Graphique 1 et Graphique 2 : évolution du nombre de déplacements et de la part modale entre 1968 et 2007 dans l'espace aggloméré rouennais

Evolution du volume de déplacements par mode dans l'agglomération (ex-CAR)



Evolution des parts modales des différents modes de déplacements dans l'agglomération (ex-CAR)



Source : EMD, 2007

Remarque : seules les enquêtes de 1997 et 2007 sont disponibles pour le territoire elbeuvien.

L'augmentation générale de la mobilité (+ 70 % en 40 ans), n'est pas tant liée à l'évolution de la population (+ 13 % sur la même période), qu'à une évolution structurelle des pratiques de déplacements.

Parmi les modes de déplacements utilisés quotidiennement par les habitants, l'utilisation de l'automobile prime avec 900 000 déplacements sur un total de 1 600 000. Aujourd'hui, plus d'un déplacement sur deux est effectué en voiture, même si, pour la première fois depuis 1968, la part de la voiture a baissé de 3 points entre 1996 et 2007 ; une tendance confirmée dans d'autres agglomérations françaises.

L'évolution des pratiques de déplacement est contrastée selon les modes de déplacement utilisés entre l'ex-CAR (ex-communauté d'agglomération de Rouen) et l'ex-CAEBS (ex-communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine). La première présente une stabilité de l'utilisation de l'automobile, une très forte progression de la marche, une progression du vélo et des transports en commun et une baisse des deux roues motorisées ; il s'agit là d'une inversion par rapport à la tendance passée (1983-1996). Dans la seconde est en revanche observée une autre tendance : une progression de l'usage de l'automobile et des deux roues motorisées, une stabilisation de la marche et une diminution de la part des vélos et des transports en commun.

Tableau 1 : évolution du nombre de déplacements entre 1996 et 2007 sur le territoire de l'agglomération de Rouen (périmètre du District en 1996)

Modes de déplacements	Nombre de déplacements		Evolution	
	CAR 1996	CAR 2007	1996-2007	1983-1996
Tous modes	1 299 302	1 384 217	+ 6,5 %	+ 35 %
Marche à pied	384 219	430 176	+ 12 %	+ 24,6 %
Vélo	9 597	14 965	+ 55,9 %	- 41,7 %
2 roues motorisés	16 384	11 634	- 29 %	
Voiture	761 157	766 737	+ 0,7 %	+ 51,8 %
Transport en commun	121 111	145 540	+ 20,2 %	+ 12,4 %
Autres	6 833	15 259	+ 123,3 %	ND

Source : EMD, 2007

Tableau 2 : évolution du nombre de déplacements entre 1997 et 2007 sur le territoire de l'agglomération elbeuvienne

Modes de déplacements	Nombre de déplacements		Evolution
	CAEBS 1997	CAEBS 2007	1997-2007
Tous modes	185 635	193 895	+ 4,4 %
Marche à pied	52 701	52 828	+ 0,2 %
Vélo	3 264	1 943	- 40,5 %
2 roues motorisés	1 685	2 671	+ 58,5 %
Voiture	115 667	124 899	+ 8 %
Transport en commun	10 959	9 679	- 11,7 %
Autres	1 359	1 873	+ 37,8 %

Source : EMD, 2007

De nombreux piétons en centre-ville

Après le mode de déplacement dominant qu'est la voiture pour les déplacements quotidiens (56 %), suit l'utilisation du mode piétonnier avec 500 000 déplacements (31 %). La marche est le mode de déplacement privilégié en matière de mobilité de proximité.

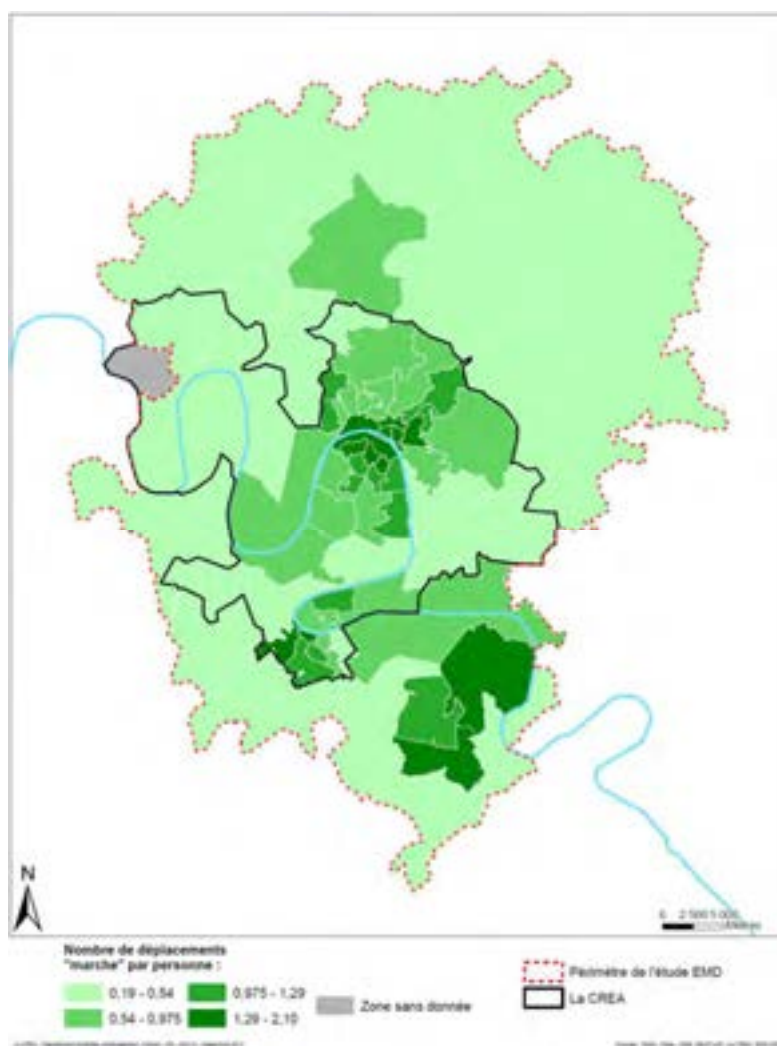


En l'espace de 40 ans, la marche a progressé de 20 % dans l'ex-CAR, avec une baisse marquée de 15 % sur la période 1968-1983, dans un contexte de forte augmentation des déplacements automobiles (+ 90 % sur la même période). La période 1983-2007 connaît une progression de 40 % de la marche (+ 120 000 déplacements), seul mode parvenant à connaître une progression significative par rapport à la voiture (+ 270 000 déplacements).

La marche à pied reste un mode de déplacements très utilisé avec en moyenne presque un déplacement par jour et par personne. Les personnes interrogées marchent essentiellement pour les déplacements « secondaires »¹ (24 %), pour le motif « domicile-autre » qui inclut l'accompagnement d'enfants, les démarches administratives et de santé et les loisirs (19 %), pour le domicile-achats (17 %), et à 16 % pour le motif domicile-école. Seulement 5 % des déplacements à pied sont effectués pour le motif domicile-travail.

La pratique de la marche est plus forte dans les centres urbains, là où sont rassemblés et concentrés des densités importantes d'emplois, d'habitants, de services et équipements, soit les lieux de forte centralité. Ainsi une logique spatiale se dessine, montrant les liens indissociables entre la densité, l'intensité urbaine et le mode piéton.

Carte 13 : Le nombre de déplacements à pied sur le périmètre d'études de l'enquête ménages déplacement en 2007



Source : EMD, 2007

¹ Les motifs « secondaires » n'ont pas de liens avec le domicile.

Une progression constante de l'utilisation des transports en commun

L'utilisation des transports en commun (transports publics urbains, train, cars interurbains), avec 160 000 déplacements par jour, représente une part modale de 10 %, en constante progression depuis 1968.

L'utilisation des transports en commun urbains est en nette progression dans l'ex-CAR avec le réseau TCAR qui comptait 48,5 millions de voyages en 2012, soit une progression de 40 % par rapport à 2001. Le tramway mis en service en 1994 est le mode le plus utilisé, totalisant plus de 30 % des voyages (15,5 millions de voyages), suivi des lignes TEOR (plus de 30 % des voyages) et des lignes de bus structurantes (25 % des voyages). La fréquentation des lignes TEOR a augmenté significativement depuis leurs mises en service en 2001, et connaît une croissance continue (+ 10 % par an).

Dans l'ex-CAEBS, les transports en communs urbains représentent 2,1 millions de voyages en 2012, en hausse de 20 % par rapport à 2008, en raison de la mise en service d'une nouvelle ligne de bus (F) qui relie Elbeuf au centre commercial du Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière et de l'intégration au réseau Astuce de la CREA en 2010. La clientèle du réseau est en grande partie constituée de « captifs » scolaires, demandeurs d'emplois, personnes âgées, personnes à mobilité réduite.

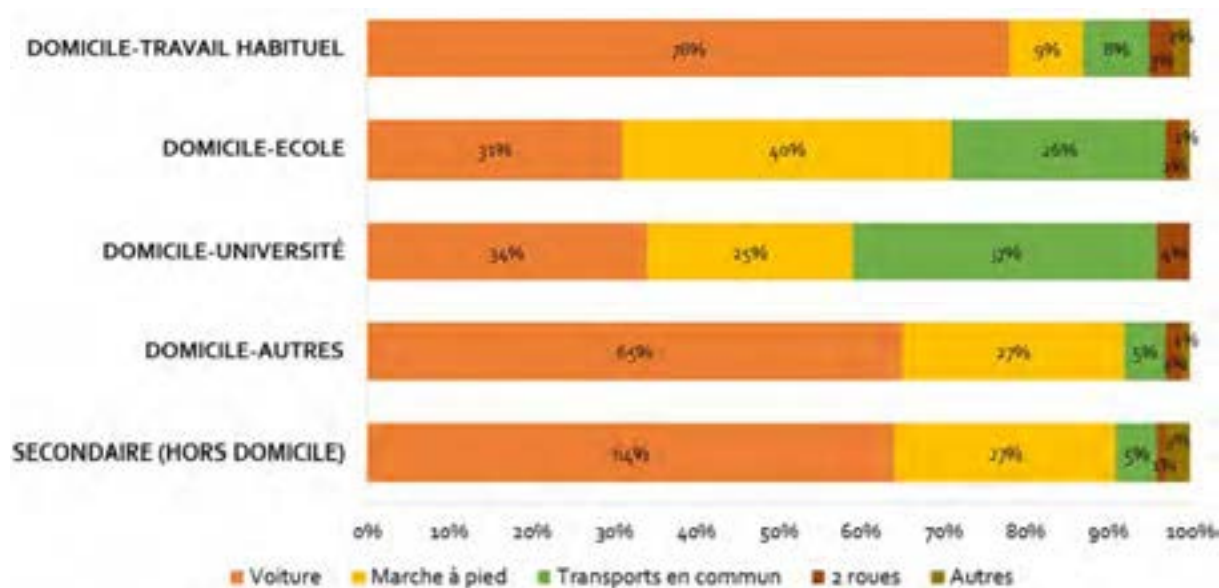
Forte de 45 communes de moins de 4 500 habitants, la CREA a mis en place un transport à la demande en rabattement « Filo'R » sur les lignes principales du réseau, et de desserte de proximité. 46 500 habitants sont desservis par ce service en 2013, soit près de 20 % de la population concernée. La fréquentation est passée de 12 000 voyages en 2011 à 18 000 voyages en 2014. 77 % des usagers en 2011 étaient globalement satisfaits du service ; ce taux est passé à 91 % fin 2013. 35 % des usagers sont passés de la voiture à FILO'R et 40 % disent se déplacer plus souvent depuis la mise en service de FILO'R.

2. De multiples motivations pour se déplacer

Se rendre au travail, un déplacement qui conditionne les autres

Les déplacements effectués directement entre le domicile et le travail sont peu nombreux (13,9 %), car ce type de trajet s'insère le plus souvent dans une chaîne de déplacements (école, garde d'enfant, démarche administrative, de santé...). Ces déplacements domicile-travail sont néanmoins déterminants dans la mesure où ils organisent la vie des ménages, et peuvent conditionner des choix ultérieurs : utilisation des transports en commun, choix des lieux de consommation, fréquentation d'équipements centraux ou périphériques...

Les parts entre les différents modes de déplacement sont très différentes selon les motifs. Pour les trajets domicile-travail, la voiture est de très loin le mode le plus utilisé (78 %), et sa part reste élevée pour les motifs « autres » et « secondaires » qui se font rarement en transports collectifs. Les transports collectifs sont le premier mode de déplacements pour rejoindre l'université devant la voiture avec une part de marché de 37 %. C'est également pour ce motif que les deux roues connaissent leur meilleure part de marché, même si celle-ci reste faible (3,6 % pour l'ensemble des deux-roues et 2,6 % pour le vélo). La marche reste le mode de déplacements privilégié des plus jeunes pour se rendre à l'école avec une part de marché de 40 % devant la voiture en passager (31 %).

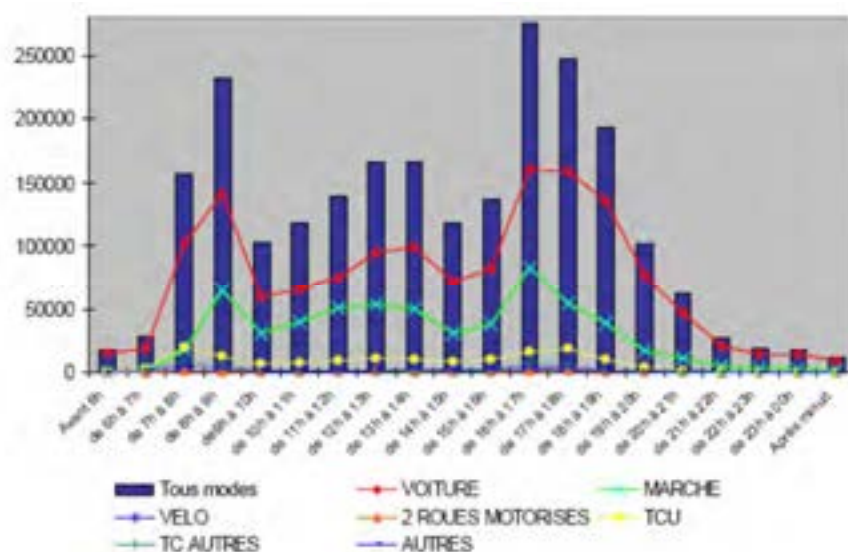
Graphique 3 : Parts modales selon le motif de déplacements en 2007

Source : EMD, 2007

L'évolution 1996-2007 des parts modales selon le motif montre une baisse de la marche à pied au profit des transports collectifs pour les déplacements domicile-école, s'expliquant en partie par l'amélioration du réseau de bus. Est également enregistrée une forte baisse (- 16 %) de la voiture pour les déplacements domicile-université, au profit de la marche à pied (+ 9 %) et dans une moindre mesure des transports collectifs et des deux roues, dû en grande partie à l'ouverture de la faculté de droit et sciences tertiaires dans le quartier Pasteur dans le centre-ville de Rouen.

Une croissance des déplacements de loisirs, les démarches, la santé, ...

Si les habitants ne se déplacent pas plus souvent sur une journée, les raisons et les motifs de se déplacer sont beaucoup plus variés qu'autrefois. Il y a en effet de multiples motivations de se déplacer, pour le travail, les achats, les loisirs, la culture... La part des déplacements consacrée aux achats et aux loisirs est en constante croissance et explique en partie l'étalement des déplacements dans la journée.

Graphique 3 : Nombre de déplacements et heure de départ

Source : EMD, 2007

En effet, le moment de la journée où le volume de déplacements progresse le plus vite est les heures « creuses » du matin et de l'après-midi. Cela s'explique par l'étalement des horaires de travail (RTT) et par l'augmentation de la mobilité des inactifs, des jeunes et des personnes âgées.

3. Un budget temps constant mais une augmentation des distances parcourues

Une heure par jour à se déplacer

Le budget temps est le temps moyen que consacre chaque individu par jour à l'ensemble de ses déplacements. Le budget temps de déplacement moyen est de 65 minutes, il est un peu plus long pour les hommes que pour les femmes (69 minutes contre 60 minutes) et chez les actifs. Le temps moyen consacré à se déplacer qui a peu varié entre les deux enquêtes ménages-déplacements de 1996 et 2007, constitue une deuxième constante de la mobilité.

Tableau 3 : Budget-temps de déplacements

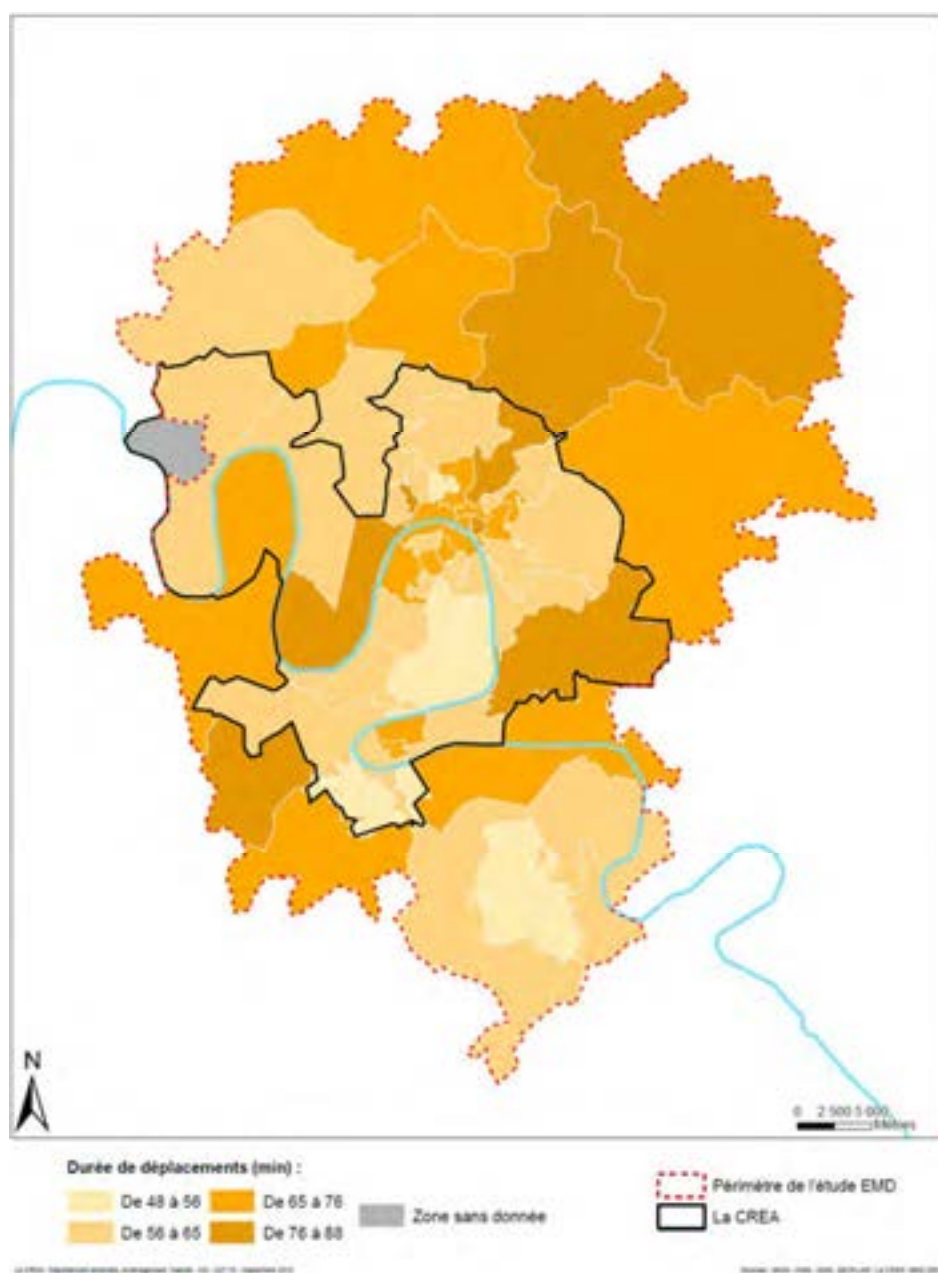
OCCUPATION PRINCIPALE	Femme	Homme	Ensemble 2007	Ensemble 1997
Travail à temps plein	1h13	1h30	1 h 23	1h16
Travail à temps partiel	1 h 11	1 h 03	1 h 09	
Apprentissage, formation, stage	1 h 35	1 h 27	1 h 31	
Étudiant	1 h 15	1 h 18	1 h 17	1h26
Scolaire, jusqu'au bac	52 min	48 min	50min	
Chômeur, recherche d'un emploi	1 h 04	55 min	59 min	
Retraité	41 min	49 min	45 min	45 min
Reste au foyer	49 min	44 min	49 min	
Autre	54 min	47 min	51 min	
ENSEMBLE	1 h	1 h 09	65 min	63 min

Source : EMD, 1996 et 2007

Les budgets temps élevés concernent aussi bien des résidents du centre de l'agglomération rouennaise que des habitants des certaines zones périurbaines ou plus rurales, sans logique géographique.



Carte 14 : Durée de déplacements en minutes, tous modes et tous motifs confondus



Source : EMD, 2007

Tableau 4 : Durée (en minutes) des déplacements par mode et par motif

MOTIF	MODE PRINCIPAL							ENSEMBLE
	Voiture	Transports en commun urbains	Autres transports en commun	Vélo	2 roues motorisés	Autre	Marche	
Domicile-Travail habituel	22,8	38,6	88	13,3	18,9	24	11,4	23,5
Domicile-Ecole	13,1	32,1	37,6	11	18	35,6	10,7	17,9
Domicile-Université	22,2	37,1	83,8	12,7	23,4	30	12,3	26,4
Domicile-Achats	13,5	25,5	58,3	14,8	14,2	14,6	10,1	13,1
Domicile-Visites	20,9	36,6	130,8	10,6	13,4	19,4	9,1	19,5
Domicile-Accompagnement	11,2	27,8	45	6,8	15,1	11,2	8,3	10,7
Domicile-Autre	25,8	37,5	88,7	34,6	20,1	40,1	18,2	25,5
Secondaire	19,7	29,8	52,6	17,9	17,3	48,4	11,7	19,2
ENSEMBLE	19	33,6	54,7	20,3	17,8	38,9	12	19,1

Source : EMD, 2007

Les temps de trajet les plus longs sont ceux effectués par les transports en communs, qu'il s'agisse des transports en commun urbains (en moyenne 30 minutes), des trains ou des cars interurbains (en moyenne une heure), temps d'attente compris.

Si en moyenne les habitants ne se déplacent pas plus longtemps chaque jour, ils se déplacent bien plus rapidement et parcourent beaucoup plus de kilomètres. Le réseau routier très performant, ainsi que le réseau ferré et les transports en commun, permettent de parcourir des distances importantes dans des temps qui tendent toujours à se réduire. La vitesse fait bien gagner du temps pour parcourir de longues distances, mais pas forcément sur les plus courtes.

Un déplacement en voiture sur quatre de moins de 2 km

La voiture reste très utilisée pour des déplacements de courte distance : 27,6 % concernent des déplacements inférieurs à 2 km et 54,1 % des déplacements inférieurs à 5 km, des chiffres toutefois à relativiser dans la mesure où les automobilistes effectuent souvent plusieurs déplacements successifs.

Les déplacements en transport en commun urbain sont le plus souvent compris entre 2 et 3 km, et moins de 15 % sont supérieurs à 10 km - les autres transports collectifs (train, cars, ...) sont utilisés pour des déplacements plus longs : 48 % sont supérieurs à 10 km.

Le vélo est utilisé prioritairement pour des déplacements de courte distance : 22 % sont inférieurs à 1 km et 81 % sont inférieurs à 3 km.

Enfin, logiquement, la marche à pied est utilisée pour des déplacements de très courte distance : 43,6 % sont inférieurs à 500 mètres et 83,5 % inférieurs à 1 km.



Tableau 5 : Part des déplacements (en pourcentage) selon les tranches de distances parcourues

	Voiture	Transports en commun urbains	Autres transports en commun	Vélo	Marche	ENSEMBLE
Moins de 500 m	2,1	1,7	0,6	8,7	43,6	13,5
500 à 1 000 m	6	1,7	0,7	13,4	39,8	15,2
1 000 à 2 000 m	19,5	9,1	9,9	45,1	12,1	17,3
2 000 à 3 000 m	10,7	17,1	7,5	13,9	2,2	9,1
3 000 à 4 000 m	7,9	14	3,9	5,4	1,3	6,4
4 000 à 5 000 m	7,9	11,8	6	2,6	0,4	6,1
5 000 à 6 000 m	5,7	8	4,8	2,6	0,2	4,2
6 000 à 7 000 m	4,4	6,6	4,8	1,5	0,1	3,3
7 000 à 8 000 m	3,9	7	3,8	1,2	0,1	3
8 000 à 9 000 m	3,1	6,3	2,8	1,3	0	2,3
9 000 à 10 000 m	4,1	3	7,2	0,4	0	2,8
10 000 à 15 000 m	9,7	7,3	21,5	1,1	0,1	7
15 000 à 20 000 m	5,8	2,7	8,8	1,8	0	3,7
Plus de 20 000 m	9,3	3,6	17,7	0,8	0	6
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100

Source : EMD, 2007

4. Un partage inégal de la voirie

Un maillage cyclable partiel

En dehors des agglomérations de Rouen et d'Elbeuf, les aménagements cyclables sont rares. Pourtant le territoire est jugé attractif pour la pratique du vélo et attire de nombreux cyclistes le week-end, même si le relief constitue en certains points un frein à la pratique du vélo. Dans les communes rurales et périurbaines, en dehors des axes structurants qui connaissent le trafic routier principal et des vitesses élevées, la pratique du vélo se fait sur des axes qui ne sont pas particulièrement aménagés à cet effet, sans poser de difficulté majeure compte tenu du trafic automobile.

Dans l'agglomération sont aujourd'hui comptabilisés près de 200 km de voies cyclables.

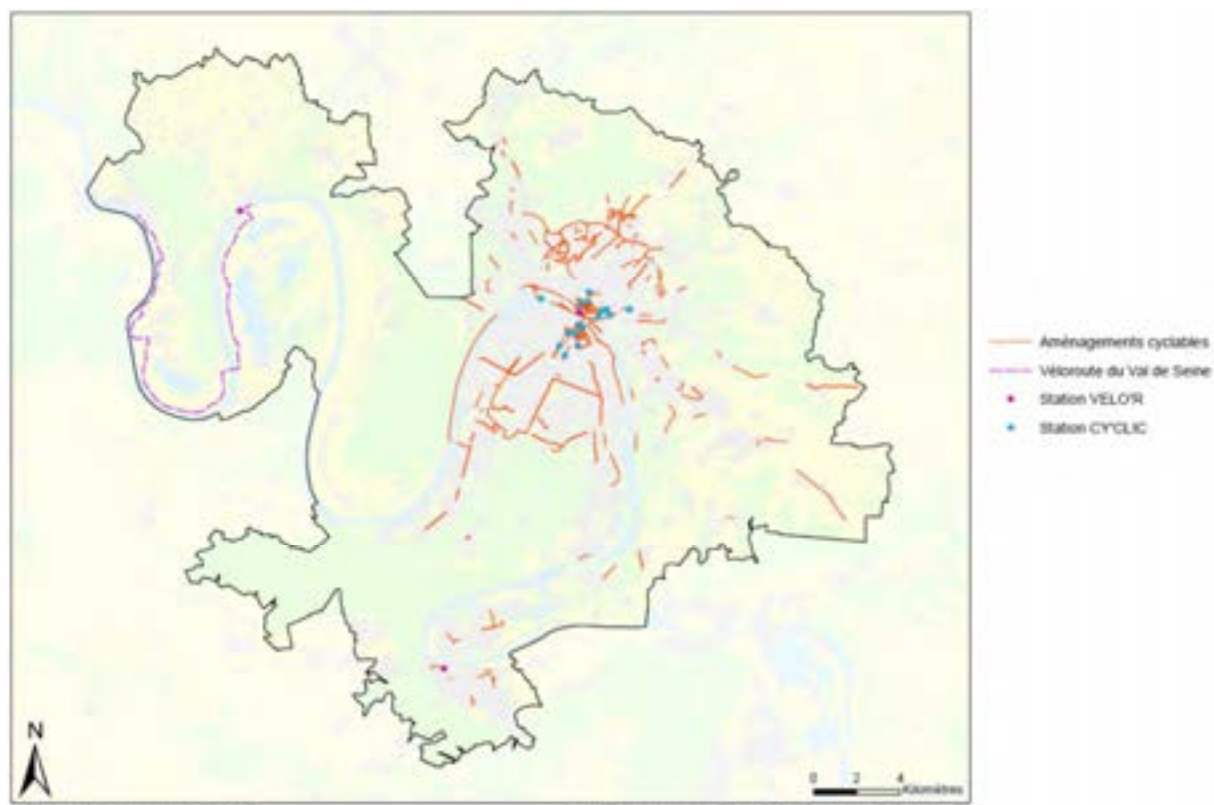
Tableau 6 : Aménagements cyclables existants en janvier 2011

Aménagement	Longueurs (en km)
Piste cyclable	89
Bande cyclable	40,4
Mixte piéton	36,5
Axe partagé	19,4
Voie piétonne	11,4
TOTAL	196,7

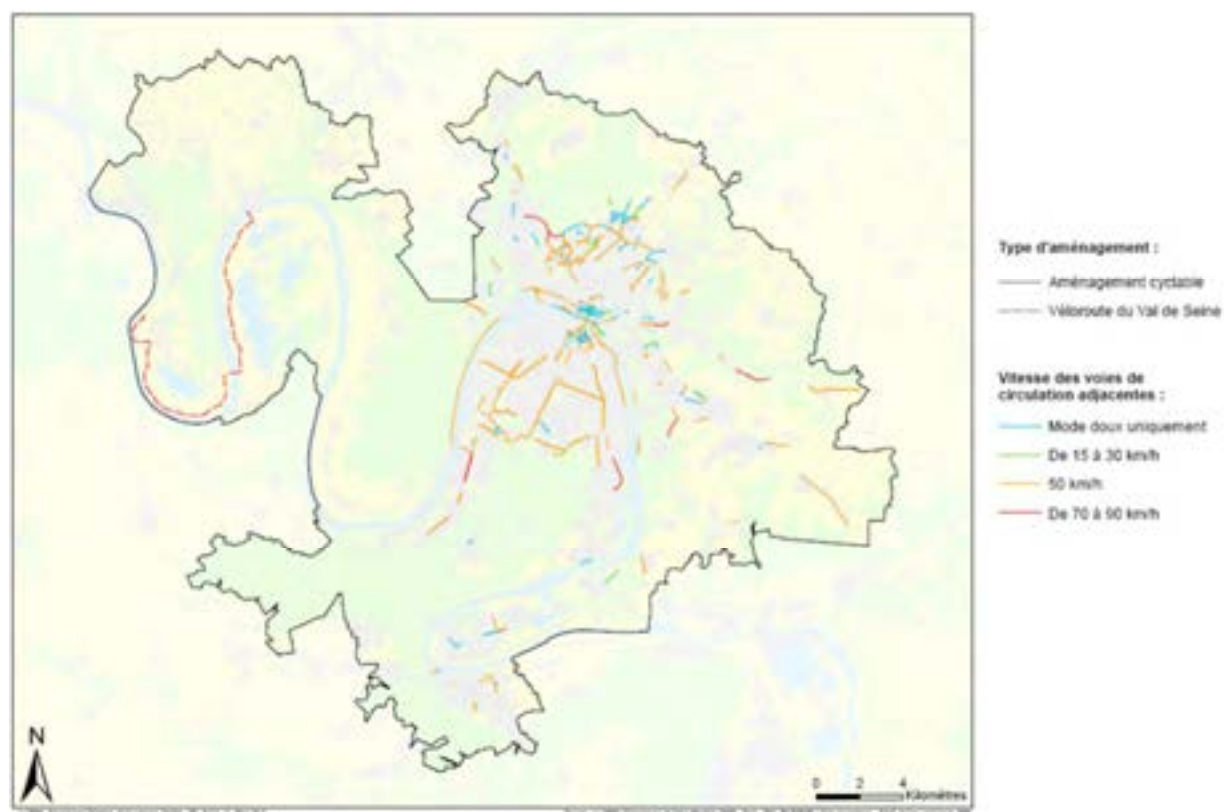
Source : La CREA

Le bilan du Plan aggro-vélo de l'ex-CAR est mitigé. Malgré quelques réalisations importantes, le réseau est encore trop marqué par une insuffisance d'aménagements, notamment pour favoriser les trajets domicile-travail, de nombreuses discontinuités et la présence de segments non conformes à la réglementation. En effet, la mise en place d'un maillage cyclable nécessite la mobilisation de l'ensemble des collectivités. Une part importante de la densification des aménagements cyclables reposant sur les projets portés par les communes, la CREA, par délibération du 15 octobre 2012, a infléchi son action en faveur du développement de la pratique du vélo en accentuant son soutien technique et financier au profit de ses communes membres, voire des autres gestionnaires d'espaces publics sur le territoire de la CREA.

Les cartes sur les aménagements cyclables et les vitesses de déplacement aux abords des voies cyclables montrent globalement que le choix du type d'aménagement cyclable est cohérent avec les vitesses de déplacements.

Carte 15 : Les aménagements cyclables en 2012

Source : La CREA

Carte 16 : Vitesse des voies de circulation adjacentes aux pistes cyclables en 2012

Source : La CREA

Les stationnements vélo sont répartis sur la quasi-totalité du territoire, et de nombreux équipements sont implantés dans quelques communes parmi les plus denses, en particulier à Rouen. Quatre types d'établissements accueillent plus de 80 % des places de stationnement vélos : les établissements scolaires, les équipements sportifs, les commerces et les administrations.

Pour le stationnement de bicyclette dans les immeubles de bureaux et dans les immeubles de logements collectifs, le PLU de Rouen, par exemple, a fixé à 1 m² de SHON minimum par place (article 12 du règlement).

Le développement de services connexes est une réelle opportunité pour développer la pratique du vélo. Une offre pour louer un vélo pour des déplacements de courtes distances dans le centre-ville est actuellement proposée par la Ville de Rouen : Cy'Clic. De manière complémentaire, la CREA a proposé, entre 2007 et 2014 un service de location pour des durées plus importantes : Vélo'R. La location de vélos électriques a connu un franc succès compte tenu du relief de l'agglomération. Ce projet a permis d'inviter de nombreux usagers à changer leur pratique et à acquérir des vélos. En outre, les stationnements sécurisés aux stations via l'implantation de 9 parcs vélos permettent de développer l'intermodalité vélo-transports en commun.

En matière de réglementation, depuis le 1^{er} juillet 2010, le contresens cyclable s'applique désormais systématiquement en zone 30 (sauf arrêté contraire du maire), constituant ainsi une réelle avancée pour la pratique du vélo, confortée par les expériences européennes.

Des circulations piétonnes pas toujours aisées

La marche présente des situations contrastées en fonction des secteurs, le nombre de déplacements effectués à pied étant nettement plus important dans les zones urbaines denses qu'en milieu rural.

Par exemple, dans le centre-ville de Rouen, des aménagements en faveur des piétons continuent de se développer. Parmi les aménagements piétonniers, la rue du Gros Horloge à Rouen fut la première rue piétonne de France (1971), et depuis, l'espace piétonnier s'est ouvert à d'autres parties du centre historique, autour des quais de Seine.

Entre 2000 et 2007, le linéaire de la voie piétonne sur cette commune a progressé de 35 %, passant de 7,4 km à 11,4 km. Plusieurs voies ont été interdites à la circulation automobile rive droite (rues aux Juifs, Saint-Lô, Les Carmes...) et rive gauche (rue de la France Libre, Des Frères Pautremas...). Les travaux de reconquête des quais bas de la Seine rive droite ont été entrepris dans les années 2000, ils se poursuivent sur les quais bas rive gauche constituant un espace public de qualité et de convivialité pour les modes doux.

Carte 17 : Le réseau de voies piétonnes à Rouen



Source : La CREA, 2007

En matière de réglementation, le décret du 30 juillet 2008 qui modifie le code de la route a institué les zones de rencontre (zones de circulation apaisée permettant une cohabitation plus ou moins grande des usagers de l'espace public) et a modifié le statut des aires piétonnes où dorénavant tout stationnement est interdit et où les cyclistes sont admis à la vitesse du pas. Une première zone de rencontre a été inaugurée à Rouen, rue des Bons enfants.

En dehors des zones urbanisées, la pratique de la marche reste très faible compte-tenu des distances à parcourir plus importantes. En revanche, pour les loisirs, la marche est couramment pratiquée notamment autour des itinéraires de randonnées. Les bords de Seine offrent à cet égard un potentiel pour aménager et développer des cheminements pour les piétons et les cyclistes.

Parmi les raisons invoquées par les personnes interrogées n'utilisant pas ou peu la marche, la question du confort est mise en avant : encombrement de la voirie, panneaux d'affichage, mobilier urbain, stationnement, matériels pour les déchets ménagers, chaussées déformées, absence de bateaux, ... sont autant d'éléments peu incitatifs pour la marche. Dans un contexte de vieillissement de la population (mobilité réduite) et de Grenelle (cadre de vie), la mobilité de proximité a toute son importance. La réalisation de schémas d'accessibilité des voiries par les communes tout comme

celle du schéma directeur d'accessibilité des transports en commun de la CREA (qui fera l'objet d'une annexe au PDU en cours d'élaboration) sont des outils essentiels pour favoriser la pratique de la marche.

Au-delà des aménagements pour les piétons, les démarches de Pédibus ouvre la voie à de nouvelles pratiques de déplacement. En effet, des communes mettent en place des bus pédestres ou Pédibus, mode de déplacement doux pour les trajets scolaires reposant sur l'implication d'un groupe de parents. Ces expériences de Pédibus (Rouen, Grand Couronne...) sont encore pour la plupart très récentes et ne peuvent encore donner lieu à un retour d'expérience.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

L'augmentation générale de la mobilité (+ 70 % en 40 ans), n'est pas tant liée à une augmentation de la population (+ 13 % sur la même période), qu'à une évolution structurelle des déplacements. L'accès à des moyens de déplacements rapides a profondément modifié la mobilité, rendant accessibles des territoires plus larges.

Chaque individu consacre en moyenne une heure par jour à se déplacer, durée qui a peu varié au cours des décennies. Il se déplace cependant bien plus rapidement et parcourt quotidiennement beaucoup plus de kilomètres à la faveur d'un réseau routier performant, ainsi que du réseau ferré et des transports en commun.

Entre 1968 et 2007, le nombre de déplacements quotidiens a considérablement augmenté, faisant évoluer le nombre moyen de déplacements par personne de 2,35 à 3,78. Il semble que l'on ait atteint aujourd'hui un palier, la mobilité ayant peu évolué depuis la précédente enquête (3,63 déplacements en 1996).

Chaque jour 1 600 000 déplacements sont effectués par les habitants de la CREA. La voiture est le mode le plus utilisé, représentant plus d'un déplacement sur deux. Néanmoins, entre 1996 et 2006 la part de la voiture s'est globalement stabilisée pour la première fois, sauf dans le secteur d'Elbeuf, où elle continue de progresser.

La marche reste un moyen important de se déplacer (500 000 déplacements quotidiens), en croissance. Après une baisse marquée dans les années 70, caractérisée par une forte augmentation des déplacements automobiles (+ 90 %), la marche progresse et est le seul mode à concurrencer la voiture, en particulier dans les centres-villes.

L'utilisation des transports en commun (160 000 déplacements par jour) représente une part modale de 10 %, en constante progression. Les lignes de transports en commun en site propre (tramway et bus à haut niveau de service) captent les 2/3 des voyages du réseau TCAR. Dans le secteur d'Elbeuf, les transports en commun urbains sont majoritairement utilisés par des scolaires, des demandeurs d'emplois et des personnes âgées. Ils représentent un peu moins de 7 % de part modale. Quant aux deux roues, leur utilisation reste très faible (30 000 déplacements journaliers).

Les déplacements s'organisent souvent dans une chaîne de déplacements (travail, achats, écoles, loisirs, santé...). Aussi, les déplacements effectués directement entre le domicile et le travail sont peu nombreux (13,9 %) mais restent déterminants dans la mesure où ils organisent la vie des ménages et peuvent conditionner des choix ultérieurs : utilisation des transports en commun, choix des lieux de consommation, fréquentation d'équipements centraux ou périphériques...

La part des déplacements consacrée aux achats et aux loisirs est en croissance continue et explique en partie l'étalement des déplacements dans la journée. Les heures « creuses » du matin et de l'après-midi sont celles qui connaissent la hausse de fréquentation la plus forte.

La voiture reste très utilisée pour des déplacements de courte distance, un déplacement sur quatre en voiture faisant moins de deux kilomètres et un sur deux moins de cinq kilomètres. Poursuivre le report de la voiture vers les modes doux nécessite de prolonger les efforts engagés en faveur du maillage cyclable, des circulations piétonnes et du partage de la voirie.



II - UNE AGGLOMERATION SOLIDAIRE ?

A. Un maintien des grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés

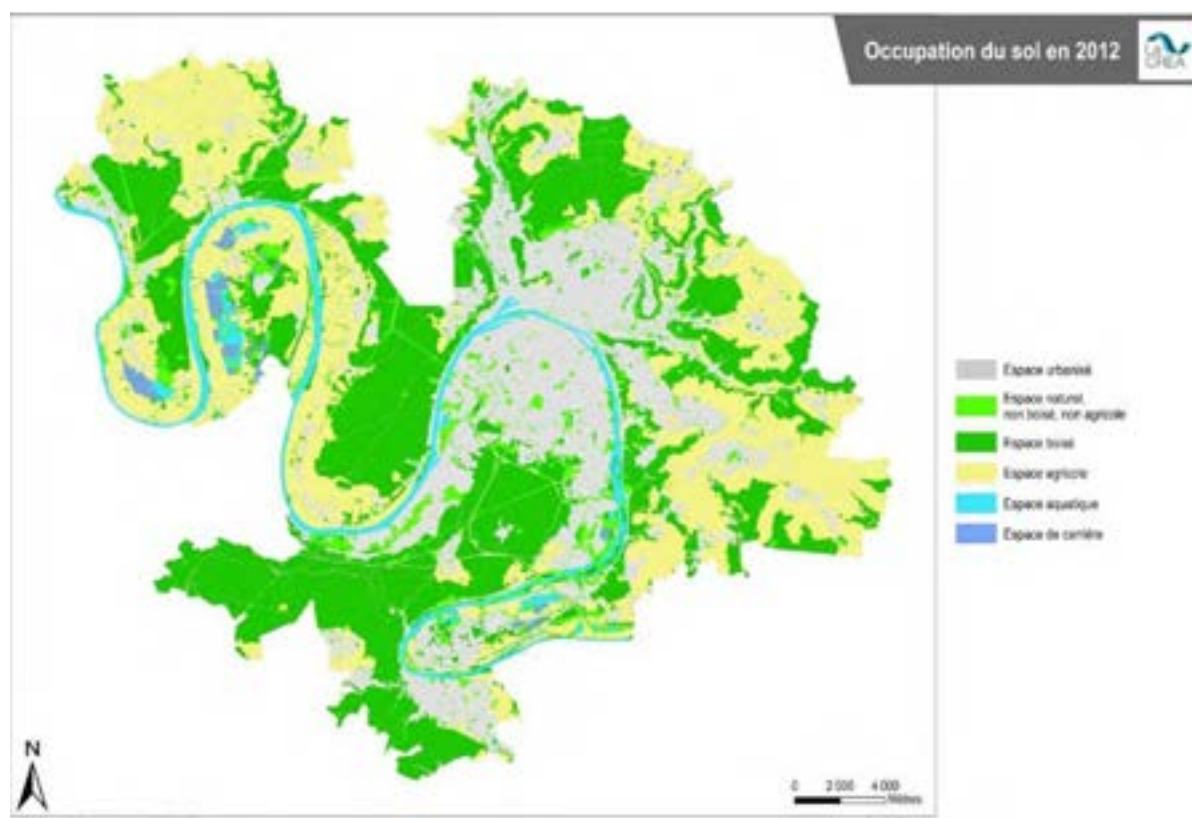
Le territoire offre de multiples paysages, caractérisés par une diversité des espaces urbanisés et par la présence majoritaire d'espaces naturels et ruraux où s'est développée une richesse biologique exceptionnelle favorisée par le contexte géographique, climatique et hydrologique. Ces espaces naturels et ruraux, qui comprennent de vastes espaces forestiers, constituent le socle de la trame verte de l'agglomération, participent à la préservation des continuités écologiques et contribuent fortement à la gestion de la ressource en eau. La gestion économe de l'espace et le potentiel de renouvellement dans les espaces déjà urbanisés sont les principaux garants du maintien des équilibres, aujourd'hui fragiles, entre espaces urbains et espaces naturels et ruraux.

1. Des espaces naturels, agricoles et forestiers majoritaires

Les équilibres entre espaces urbains et naturels

Centré sur les boucles de la Seine, à l'interface de plateaux forestiers et agricoles, le territoire de la CREA est implanté dans un site naturel exceptionnel. Les formes du relief (falaises le long de la Seine et versants pentus des autres vallées) ont d'ailleurs une influence très forte en termes de paysage et de fonctionnement territorial.

Le territoire du SCOT est majoritairement occupé par les espaces ruraux qui représentent trois quart du territoire, les espaces urbains couvrant pour leur part un quart du territoire. Bien que l'occupation des sols entre 1999 et 2012 montre une réduction des surfaces consacrées à l'agriculture et une progression sensible des surfaces urbanisées, les grands équilibres entre les espaces naturels et les espaces urbains ont été préservés entre ces deux dates (Cf. Tome V).

Carte 18 : Les espaces naturels, agricoles et urbanisés en 2012

Source : La CREA

La diversité biologique importante et exceptionnelle résulte notamment des nombreuses vallées, des coteaux calcaires et des terrasses en bordure de Seine, des champs ouverts entrecoupés par de nombreux boisements surtout sur les plateaux est, et de grands massifs forestiers périurbains.

➔ Un patrimoine naturel riche

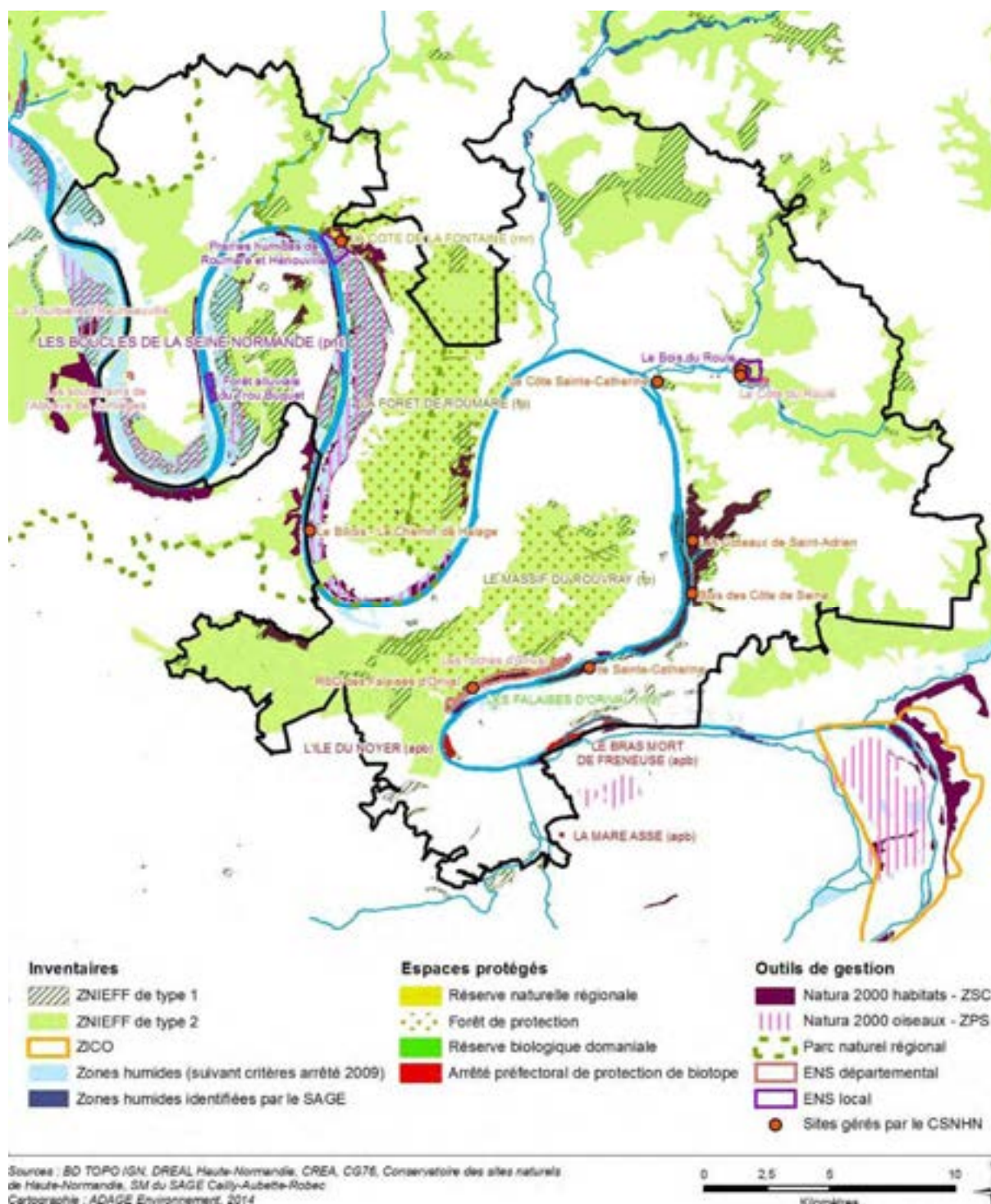
La qualité et l'intérêt de certains espaces naturels ont justifié la mise en place de nombreuses protections réglementaires ou d'inventaires. Près de 20 % des espaces naturels du territoire sont identifiés et reconnus comme des sites protégés ou gérés, afin d'assurer la préservation des milieux les plus remarquables et menacés. Certains sites remarquables sont situés à proximité immédiate du cœur urbain de Rouen.

Les périmètres d'inventaires recouvrent les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, la plupart des forêts étant répertoriée comme ZNIEFF de type 2. Les périmètres de protection concernent les milieux les plus remarquables et les plus menacés (réserves naturelles régionales, réserve biologique domaniale, forêts de protection, arrêtés de protection de biotope).

Une gestion contractuelle et adaptée à la préservation des milieux est également mise en œuvre sur certains espaces naturels du réseau européen Natura 2000. Le territoire comprend plusieurs sites désignés au titre de la directive « Habitats » (zones spéciales de conservation – ZSC) et un site désigné au titre de la directive « Oiseaux » (estuaire et marais de la basse Seine qui s'étend de l'aval de Rouen à l'estuaire).

Le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie assure la gestion d'une dizaine de sites, dont certains sont situés au sein des périmètres Natura 2000 ou d'espaces naturels sensibles du Département de la Seine-Maritime.

Carte 19 : Inventaires et mesures de protection et de gestion des milieux naturels



Source : État initial de l'environnement, ADAGE Environnement et OGE

Cependant, les protections de sites ponctuelles ne suffisent pas à assurer la pérennité des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques du territoire.

En effet, les milieux ou réservoirs dits « de nature ordinaire » (notamment les milieux interstitiels tels que talus, haies, mares, fossés, bosquets, vergers, prairies), qui jouent un rôle majeur de maintien de la fonctionnalité des écosystèmes, outre leur contribution à la qualité paysagère, sont directement menacés car non protégés. La situation se dégrade d'année en année avec la réduction des milieux humides, le recul de zones de prairie bocagère et la poursuite du fractionnement des espaces

naturels et agricoles. Cette érosion de la biodiversité résulte principalement de la poursuite de l'urbanisation et des changements de pratiques agricoles (disparition de prairies bocagères ou humides, de haies et bosquets...).

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, dans le cadre de ses missions, participe à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel du territoire (dans sa partie ouest). Actuellement, 18 communes de la CREA en sont membres. La Charte du Parc a été récemment approuvée par décret le 21 décembre 2013.

L'érosion de la biodiversité, qui s'inscrit dans un contexte à la fois local et plus global, nécessite de s'appuyer sur une politique d'ensemble à l'échelle du territoire, et au-delà en lien étroit avec les territoires voisins, en identifiant une trame verte et bleue.

L'ossature de la trame verte et bleue

Anticipant la notion de trame verte du Grenelle de l'environnement, le Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf de 2001 prévoyait, parmi ses orientations majeures, la protection de la ceinture verte d'agglomération. Elle reposait sur un ensemble d'espaces indissociables porteurs d'enjeux : les grandes continuités paysagères, écologiques et biologiques, le patrimoine naturel, les espaces boisés, les vallées, les espaces agricoles, les grandes unités paysagères et les sites d'accueil de nouveaux équipements de loisirs.

Un réseau fonctionnel constitué de continuités forestières à préserver ou à restaurer, d'un maillage écologique à préserver au sein des espaces agricoles, d'une trame bleue centrée sur la Seine et ses affluents, sont autant d'éléments sur lesquels peut s'appuyer la trame verte et bleue.

Les espaces forestiers

Les forêts couvrent aujourd'hui un tiers du territoire. Elles sont localisées de part et d'autre de la Seine (forêt verte, de la Londe-Rouvray, de Roumare, du Trait-Maulévrier) et sur les versants des vallées et rebords des plateaux. Une grande partie d'entre elles sont publiques, dont quatre grandes forêts domaniales (forêts domaniales Verte, de la Londe-Rouvray, de Roumare et du Trait-Maulévrier). Ceinturant l'agglomération, elles contribuent à créer un corridor écologique majeur et un paysage de grande qualité.

Outre l'inaliénabilité des terrains domaniaux, les espaces forestiers sont réglementairement protégés par le Régime Forestier sur les forêts des collectivités, les périmètres de Forêt de protection, les espaces boisés classés (PLU) et une réglementation des autorisations de défrichement.

Les forêts ont un rôle économique, social, récréatif important et contribuent très largement à l'éducation à l'environnement. La fonction d'accueil du public des forêts est primordiale compte tenu de leur localisation aux portes de la ville. La population est très attachée à ce patrimoine forestier ; cela s'exprime par une très forte demande des habitants pour des espaces de détente et de loisirs. La fréquentation y est importante et régulière, tout au long de l'année (environ 5 millions de visiteurs dans les forêts autour de Rouen selon une enquête réalisée en 2010).

La prise en compte de l'enjeu de multifonctionnalité des forêts est l'objectif central de la démarche Forêt d'Exception[®] animée par l'ONF (portant sur les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe-Rouvray) et la démarche de charte forestière animée dès 2005 par l'ex-CAR. Renouvelée en 2010 et traduite dans un plan d'actions 2010-2013 élargi aux autres territoires, la charte intègre davantage les fonctions économique et environnementale de la forêt. Le plan d'actions de ces deux démarches doit ainsi conduire à améliorer la qualité et la lisibilité de l'accueil du public tout en prenant en compte les aspects économiques et environnementaux. En matière de biodiversité, il est notamment prévu de poursuivre l'amélioration des connaissances, avec la réalisation d'études sur



les lisières, qui sont des zones de transitions importantes et potentiellement riches entre la forêt et les milieux extérieurs.

Un nouveau plan d'action est en cours de rédaction pour une mise en œuvre de 2015 à 2020 et devrait permettre de développer le volet économique.

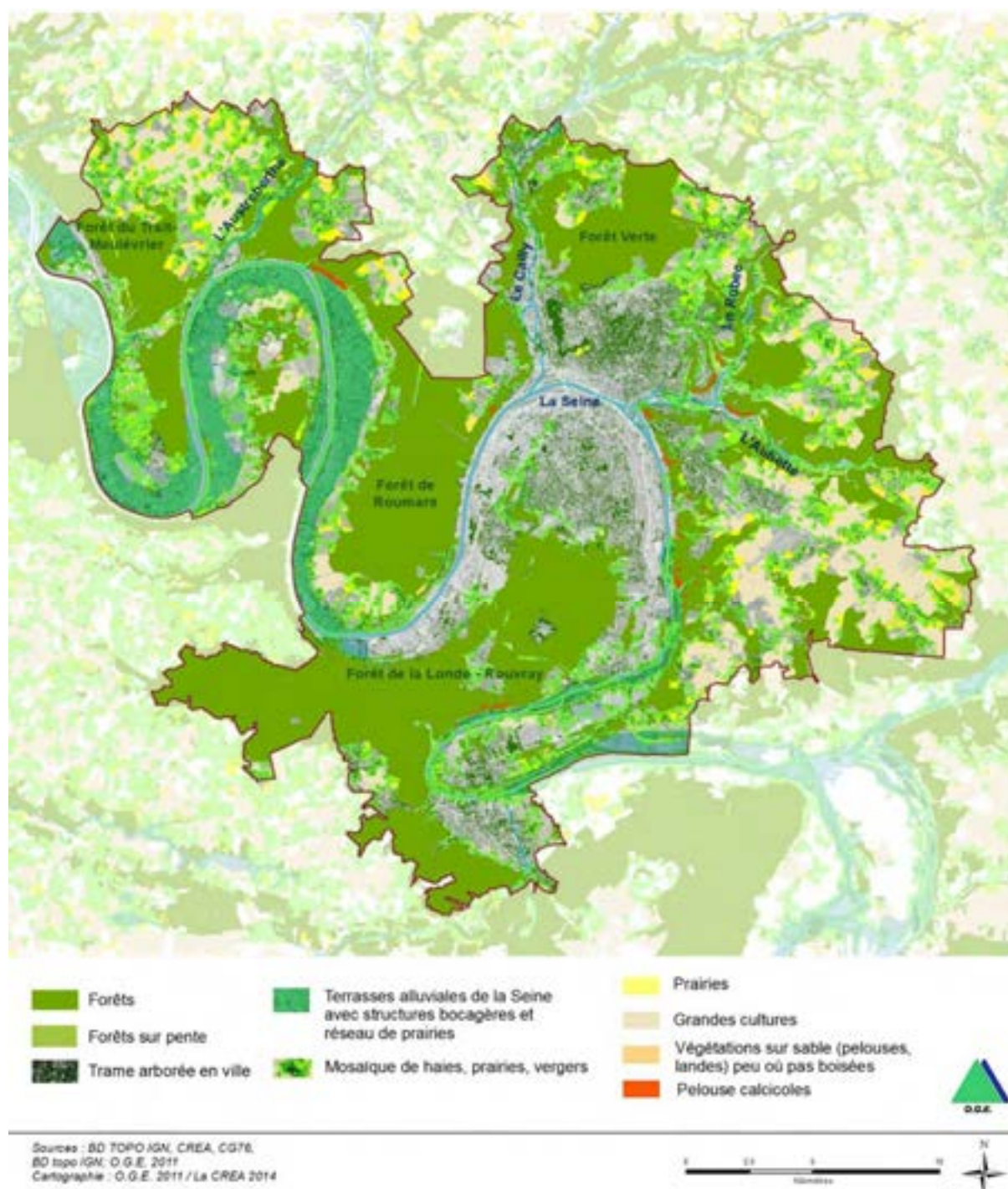
Les espaces agricoles

Un peu plus d'un tiers de la superficie du territoire est agricole. Les prairies couvrent 31% des terres exploitées par l'agriculture. L'étendue des terres cultivées au nord et à l'est du territoire constitue un enjeu pour la conservation de la nature dans la mesure où ces espaces doivent leur qualité biologique à un ensemble d'habitats disséminés dans le paysage : les mares (y compris dans les villages), les prés vergers autour des villages, les prairies, (notamment liées à l'élevage bovin), les éléments fixes des paysages dans les cultures (chemins en herbes, haies, arbres isolés, fossés, bords de route...), les plantes messicoles dans les espaces cultivés en particulier dans la boucle d'Anneville-Ambourville.

La Seine et ses affluents

La Seine et ses affluents constituent une trame de cours d'eau et de zones humides associées, à laquelle s'ajoute un ensemble de mares. Les artificialisations réalisées sur le territoire de la CREA et bien au-delà de ses limites ont eu des impacts majeurs sur le fleuve, en particulier l'érosion des berges et la perte de qualité et de superficie de zones humides.

Les pertes de nature ont été plus importantes encore sur les affluents de la Seine, plus vulnérables au manque d'espace (Austreberthe, Cailly, Aubette-Robec).

Carte 20 : Répartition des grands habitats naturels au sein de l'occupation du sol

(Source : État initial de l'environnement, ADAGE Environnement et OGE)

2. Le rôle de ces espaces dans la gestion globale du cycle de l'eau

Des ressources en eau potable préservées par les espaces naturels et ruraux

Les espaces naturels et ruraux jouent un rôle majeur dans la préservation, le stockage et le renouvellement des ressources en eau, abondante sur le territoire mais vulnérable. La limitation de l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation ainsi que la maîtrise des pollutions constituent les conditions majeures du maintien voir de l'amélioration de la qualité des ressources en eau.

➔ Des cours d'eau encore très dégradés

Du fait de leur position aval par rapport à l'agglomération parisienne, la Seine et ses affluents qui traversent le territoire du SCOT présentent un état globalement dégradé liées aux pollutions d'origines diverses (urbaine, domestique, industrielle) reçues en amont, auxquelles viennent s'ajouter, dans une moindre mesure, les pollutions générées par la population et les activités du territoire du SCOT, notamment les activités agricoles intensives. L'urbanisation des vallées et la réalisation d'ouvrages transverses contribuent à dégrader la qualité chimique et écologique des cours d'eau sur le territoire.

➔ Des nappes souterraines fortement sollicitées

L'approvisionnement en eau potable sur le territoire est assuré par deux principales nappes d'eau souterraine : la nappe de craie et la nappe alluviale de la Seine.

Ces masses d'eau souterraines présentent globalement un mauvais état chimique en raison de leur contamination par les nitrates, les pesticides et les métaux, mais un assez bon état quantitatif, certains secteurs étant cependant soumis à une forte pression quantitative qui pourrait s'aggraver (en amont du Robec et du Cailly). C'est le secteur industriel qui prélève les plus grands volumes dans ces nappes d'eau, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable étant également importants mais en diminution depuis 2008 (- 4,5 % entre 2008 et 2012), et les prélèvements pour le secteur agricole étant minimes.

L'alimentation en eau potable est assurée par 29 captages situés sur le territoire et en dehors de la CREA. La qualité des eaux distribuées est globalement satisfaisante mais peut être altérée, localement ou épisodiquement. Des périmètres de protection autour de ces captages, qui s'étendent sur près de 10 000 hectares (soit 15 % du territoire), permettent de protéger la ressource en eau contre les pollutions accidentelles. Une protection qualitative plus généralisée de la ressource en eau est cependant nécessaire, notamment dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions et/ou correspondant aux principaux prélèvements. 6 captages prioritaires devant faire l'objet d'un programme d'actions de restauration ou de préservation de la ressource en eau ont été définis sur le territoire, auxquels s'ajoute le captage de Mauny, situé hors CREA mais participant à son alimentation en eau potable.

En outre, la présence de vastes forêts sur les bassins d'alimentation des captages exploités par la CREA est un atout pour la protection de la qualité de la ressource en eau, notamment face aux dégradations par les nitrates et les pesticides.

➔ Vers une limitation des pollutions

Différentes politiques publiques et actions menées sur le territoire du SCOT contribuent à limiter voire réduire les pollutions de la ressource en eau, qu'il s'agisse des rejets domestiques, industriels ou agricoles.

Les rejets domestiques sont de plus en plus maîtrisés avec la généralisation des systèmes d'assainissement collectifs qui sont globalement satisfaisants sur le territoire. Quelques habitations (environ 4 000 recensées) disposent d'un système d'assainissement individuel. Ces dispositifs offrent des performances satisfaisantes lorsqu'ils sont bien conçus et entretenus, mais ils deviennent en revanche sources de pollutions diffuses lorsqu'ils fonctionnent mal. La problématique de l'assainissement est néanmoins de plus en plus prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Par ailleurs, il est à noter que parmi les 23 stations d'épuration existantes sur le territoire de la CREA, certaines présentent un risque de saturation à moyen voire court terme, alors que d'autres sont en sous-charge (Jumièges, Mesnil-sous-Jumièges, Saint-Pierre-de-Manneville).



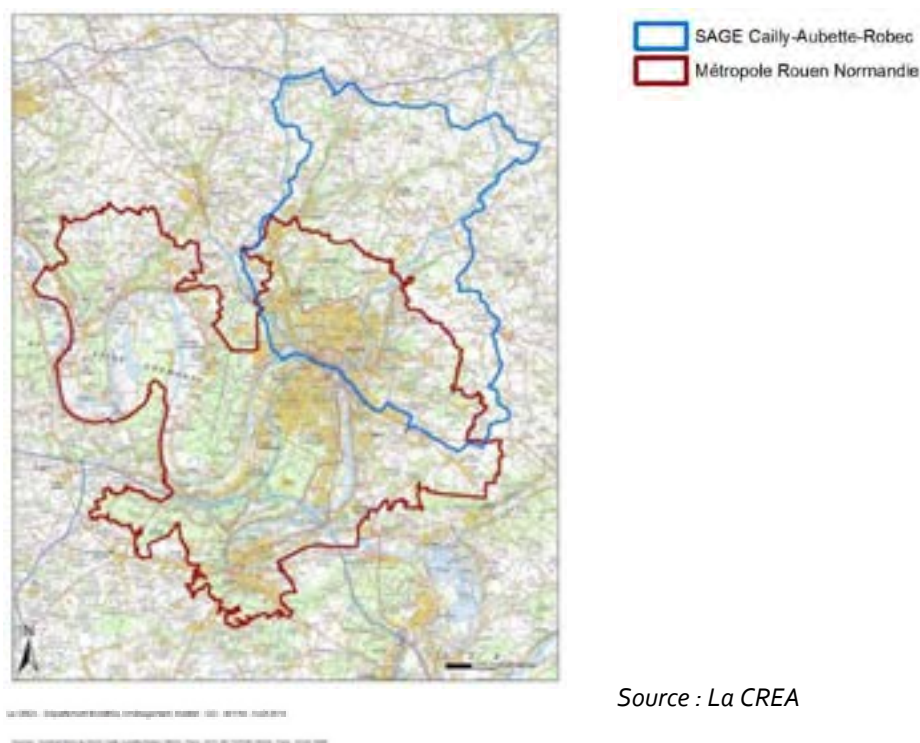
Les efforts effectués par les établissements industriels soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) combinés à la nette diminution de certaines activités fortement polluantes (notamment le textile) ont permis de réduire significativement les rejets de substances polluantes dans les eaux superficielles et souterraines. Cependant, plus difficiles à maîtriser étant donné leur caractère diffus, les rejets dans les réseaux ou les milieux naturels de substances dangereuses par les petites activités industrielles et artisanales (garage, pressing, mécanique, traitement de surface...) constituent encore une source non négligeable de pollution diffuse qui reste à mieux maîtriser.

Avec l'emploi d'intrants, les pratiques agricoles intensives constituent également une source de pollution diffuse qui participe à la dégradation de la ressource en eau. Une meilleure maîtrise de ces pollutions par la profession agricole grâce à des pratiques plus respectueuses de l'environnement est constatée depuis quelques années. Toutefois, le scénario tendanciel d'évolution des systèmes agricoles sur le territoire de la CREA, qui prévoit une poursuite de l'extension des grandes cultures au détriment de l'élevage et de la polyculture, doit amener à une certaine vigilance quant aux évolutions globalement positives des pratiques agricoles, étant donné que les systèmes intensifs sont ceux générant le plus d'impacts sur l'environnement.

Les démarches de gestion globale de la ressource en eau se développent sur le territoire sous des formes différentes. La CREA est ainsi concernée pour partie par le SAGE Cailly-Aubette-Robec, dont la révision a été approuvée le 28 février 2014 par arrêté préfectoral. Il est fondé sur 3 enjeux majeurs :

- de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques et la biodiversité aquatique,
- de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, notamment pour garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous,
- de sécurisation des biens et des personnes face aux risques d'inondation et de coulées boueuses.

Carte 21 : Périmètre du SAGE Cailly-Aubette-Robec et périmètre de la CREA



Source : La CREA

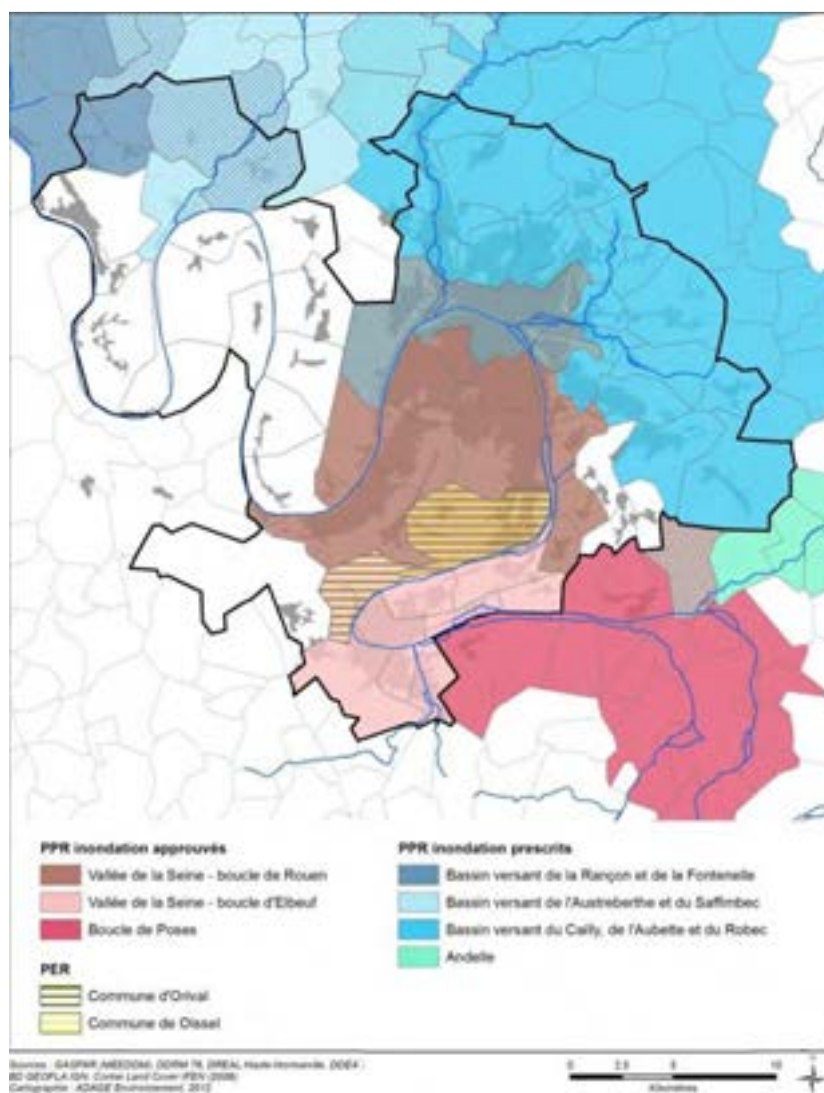
Des territoires vulnérables face aux risques naturels

La totalité du territoire de la CREA est concernée par le risque lié aux inondations. Les inondations peuvent être dues à trois événements : le débordement de la Seine et de ses affluents, le ruissellement pluvial issu des plateaux vers les vallons secs pour certains urbanisés, les remontées de nappe dans les vallées alluviales.

Le territoire de la vallée de la Seine - boucles d'Elbeuf et de Rouen est notamment soumis au risque inondation par débordement du fleuve. Le territoire des bassins versants du Cailly, du Robec et de l'Aubette est soumis à trois types d'inondation : par ruissellement, par débordement de rivière et par remontée de nappe.

En termes de ruissellements, les principaux facteurs de la génération ou de l'amplification des ruissellements tiennent d'une part à l'évolution des pratiques culturelles, les sols cultivés présentant une capacité de rétention moindre que les sols ayant un couvert végétal permanent (forêts, prairies), et d'autre part à l'imperméabilisation des surfaces liées à l'urbanisation. En effet, le phénomène d'étalement urbain a largement augmenté les surfaces artificialisées, générant des volumes supplémentaires d'eau qui ruissellent. Le dimensionnement des ouvrages de lutte contre les inondations se trouve remis en cause.

Carte 22 : Les plans de prévention des risques naturels en 2011



Source : État initial de l'environnement, ADAGE Environnement et OGE

Le territoire de la CREA est également exposé au risque lié aux mouvements de terrain (affaissements, effondrements coulées de boues, écroulements et glissements), générés par les falaises crayeuses en bordure de Seine. Les mouvements de terrain peuvent également avoir pour origine la présence de cavités souterraines très nombreuses sur le territoire.

Compte tenu de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels, deux plans de prévention des risques inondations (PPRI) ont ainsi été approuvés dans la vallée de la Seine, dans les boucles de Rouen et Elbeuf et trois autres sont en cours d'élaboration pour les affluents.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration en cours d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle du district hydrographique, le TRI (territoire à risques importants d'inondation) Rouen – Louviers – Austreberthe, qui comprend 41 communes de la Métropole, a été défini au regard des inondations par débordement de cours d'eau (Seine, Eure, Austreberthe, Cailly, Aubette-Robec), ruissellement et submersion marine (le long de l'axe Seine). Une stratégie locale de gestion des risques à l'échelle du TRI sera établie.

Par ailleurs, des actions volontaires de prévention et de gestion du risque inondation sont également menées dans le cadre du SAGE. Par ailleurs les Contrats d'Objectifs de Gestion de l'Eau (COGE), outils partenariaux, ont contribué à faire avancer un certain nombre d'opérations en la matière.

3. Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans la tendance des années passées

1 278 hectares urbanisés en 13 ans

Pour limiter l'étalement urbain et gérer de manière économe l'espace, le Schéma directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf proposait d'organiser l'espace périurbain en polarisant le développement autour de trois pôles périphériques (Bois-Guillaume, puis Isneauville / Darnétal puis Saint-Jacques-sur-Darnétal / Franqueville-Saint-Pierre puis Boos) et en recentrant la construction neuve dans les zones urbaines existantes.

Ces pôles périphériques ont effectivement accueilli une part importante des activités économiques et des zones d'habitat avec des densités résidentielles associées à du collectif ou de l'individuel dense. Si les objectifs fixés ont été a priori respectés, la consommation d'espace pour l'habitat est restée très importante dans les communes rurales du territoire.

Sur l'ensemble du territoire, 1 278 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés entre 1999 et 2012, dont plus de la moitié dédiée à l'habitat, le quart pour les activités économiques, et le quart restant pour les axes routiers, les équipements et les espaces en cours d'urbanisation. Ramenée en moyenne annuelle, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est de 98 hectares sur 13 ans ; une consommation d'espaces qui se situe dans la tendance de la décennie 1980-1990 selon les résultats des travaux réalisés pour le Schéma directeur Rouen-Elbeuf (Cf. Tome V).

Le développement résidentiel en zone périurbaine, outre la consommation d'espaces engendrée et l'augmentation des surfaces artificialisées, a des conséquences environnementales (paysage, biodiversité, ruissellement...) et des impacts sur l'activité agricole au-delà de la réduction des surfaces (enclavement des sièges d'exploitation, difficultés de circulation du matériel, suppression des liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation, proximité des bâtiments d'élevage avec le tissu urbain...). Si le territoire est concerné pour partie par ce type de développement, les territoires voisins le sont encore plus fortement, ce qui suppose de mener des réflexions entre les territoires sur cette problématique.

Une activité agricole fragilisée

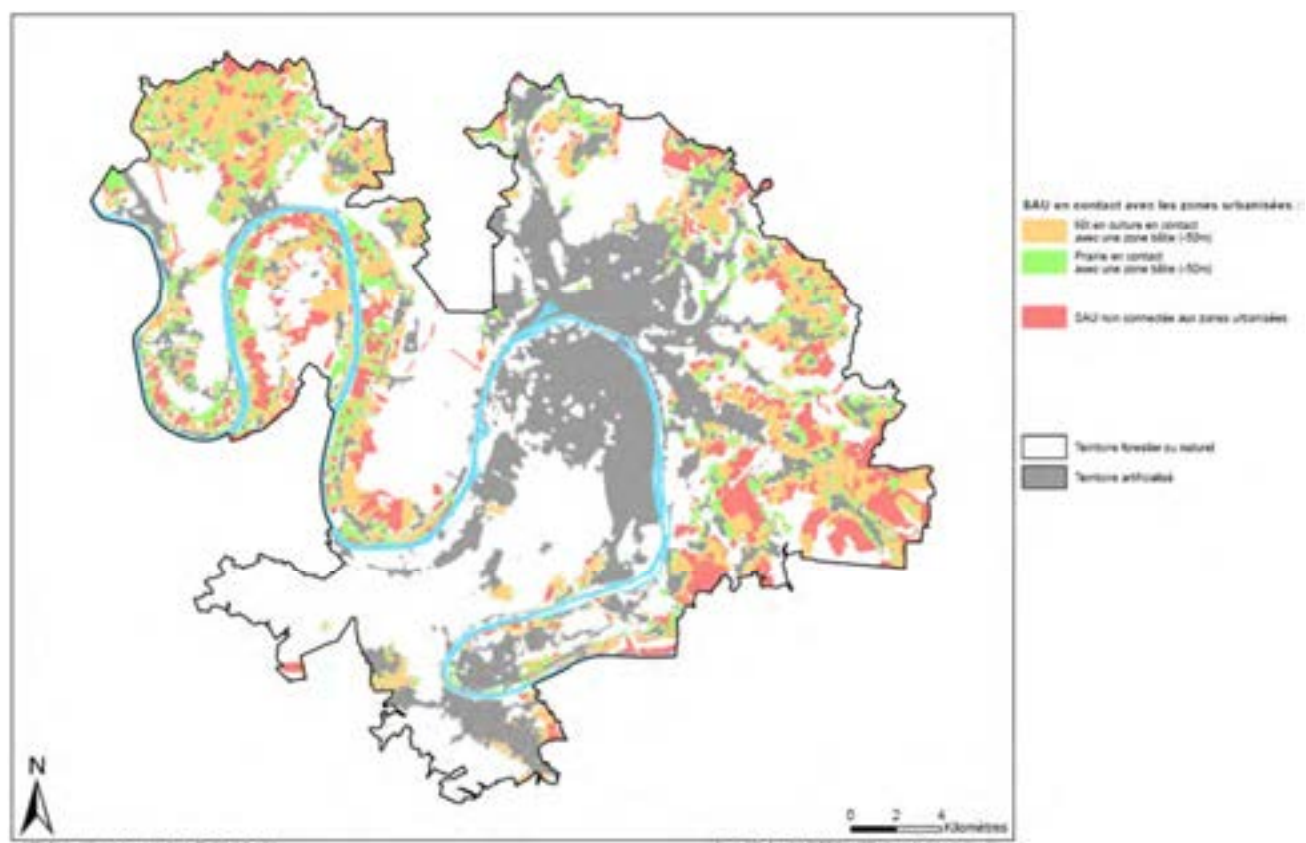
Du fait de la bonne qualité agronomique des sols, notamment sur les plateaux à l'Est et au Nord du territoire, la surface agricole du territoire est significative : environ 26 000 hectares, soit près de 36 % de la surface totale du territoire. Les situations sont très variables selon les communes : la surface agricole est nulle dans les communes les plus urbaines (Rouen, Elbeuf), tandis qu'elle représente près de 90 % dans certaines communes rurales. En outre, hormis sur les secteurs de plateaux qui présentent de vastes surfaces cultivées, le territoire est relativement éclaté, du fait de facteurs naturels (relief, caractéristiques des sols, présence d'importantes zones inondables, de grandes surfaces forestières), mais également de facteurs anthropiques : une urbanisation étendue, de grandes emprises de carrières, des zones de loisirs qui se développent. Ainsi, 37 % des communes du territoire ne disposent d'aucune surface agricole utile (SAU). De manière générale, on constate sur le territoire une concurrence pour l'usage de l'espace et donc de la ressource sol.

Les disparités ont par ailleurs tendance à se renforcer entre différents secteurs du territoire :

- les espaces agricoles correspondent majoritairement à des espaces ruraux situés en périphérie de l'aire de la CREA,
- la perte de surfaces agricoles affecte essentiellement la vallée de Seine et les communes urbaines ou périurbaines,
- les plateaux Est et Nord de Rouen présentent une relative stabilité des structures agricoles, orientées vers la polyculture-élevage, et constituent les secteurs où les enjeux agricoles demeurent les plus forts.

Le nombre d'exploitations a diminué d'environ 57 % entre les recensements agricoles de 1988 et 2010. Dans le même temps, les surfaces agricoles des exploitations en activité ont augmenté dans une proportion plus importante, témoignant de la restructuration foncière et de l'agrandissement des structures en place (les plus grandes exploitations font environ 250 ha). Il faut noter que certains secteurs au nord du territoire ont bénéficié d'opérations d'aménagements fonciers, notamment à l'occasion de la création d'infrastructures routières. Les systèmes d'exploitation ont évolué vers la polyculture entraînant une régression de l'élevage et une réduction des surfaces en herbe.

En 2010, près de 30 % des chefs d'exploitations agricoles étaient âgés de plus de 60 ans. Les agriculteurs de moins de 40 ans ne représentaient que 15 % des effectifs. Le vieillissement du secteur agricole s'explique par le déficit du nombre d'installations de jeunes agriculteurs, les installations ne permettant pas de compenser les départs à la retraite (1 installation pour 3 départs).

Carte 23 : La surface agricole utile au contact des zones urbanisées

Source : diagnostic agricole de la CREA, Chambre d'agriculture de Seine Maritime/CREA, 2010

Enfin, à l'échelle du territoire, 71 % des surfaces agricoles (9 310 ha de cultures et 4 353 ha de prairies) et 32 % des sièges d'exploitation sont au contact des zones urbanisées. Ces surfaces sont donc susceptibles d'être impactées par le développement de l'habitat ou des activités, avec des contraintes d'exploitation. Près des 2/3 des communes présentent ainsi un espace agricole contraint. Cette proximité des espaces agricoles avec le tissu urbain présente également de réelles opportunités pour valoriser l'agriculture périurbaine et les relations entre la ville et son espace agricole environnant.

4. Un renouvellement urbain dynamique mais encore de nombreuses friches en milieu urbain

La mise en œuvre de politiques foncières ainsi que les nombreux partenariats (EPF de Normandie, CREA) ont permis d'engager une dynamique sur le devenir des friches et des espaces mutables dans les espaces urbains du territoire. Sur les 430 hectares de friches et d'espaces mutables recensés en 1999, 100 hectares ont en effet été réinvestis ou sont en voie de l'être.

Le renouvellement urbain est à l'œuvre dans les quartiers ouest de Rouen, (Ecoquartier Flaubert, Luciline - Rives de seine - Espace des Marégraphes), mais aussi les quartiers Est de Rouen. Il s'effectue également sur de grandes emprises militaires (casernes Pélissier et Tallandier en rive gauche), le long des emprises ferrées (rive gauche est) ou encore sur d'anciennes emprises industrielles (vallée du Cailly, secteur d'Elbeuf, Rive gauche). Enfin, il porte aussi sur des activités économiques plus récentes (secteur d'Elbeuf).

Le développement urbain et industriel a pu être à l'origine d'une pollution des sols. La pollution réelle ou présumée d'une friche rend alors parfois difficile son réaménagement, compte-tenu des coûts de dépollution qui peuvent être élevés et de l'incertitude qui pèse bien souvent sur leur

estimation. La reconquête de ce foncier contraint constitue pourtant une véritable opportunité de reconstruction de la ville sur elle-même, et contribue directement à la gestion économe de l'espace.

Témoignage de son passé industriel, le territoire demeure fortement marqué par la présence de friches industrielles aux sols pollués. L'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non et pouvant avoir occasionné une pollution des sols (base de données BASIAS) a recensé environ 1 200 sites sur le territoire (2000). Afin de traiter cette problématique le plus en amont possible dans l'élaboration des projets, intégrer les éventuelles contraintes et prévoir les réhabilitations adaptées aux nouveaux usages envisagés, la CREA réalise une mise à jour de cet inventaire sur son territoire.

La base de données « espaces mutables » initialement créée pour le Schéma directeur de Rouen-Elbeuf a notamment été enrichie par les travaux du PLH et le recensement réalisé dans le cadre de la démarche Grande Seine 2015. Les surfaces identifiées pour le renouvellement urbain ont été estimées à partir des terrains bâtis ou non, le plus souvent supports d'activités industrielles, portuaires ou ferroviaires qui sont dégradés, inutilisés ou sous-utilisés, de sorte qu'un nouvel usage n'est souvent possible qu'après une forte intervention. En 2014, sur 1 223 hectares identifiés pour le renouvellement urbain, près de 500 hectares concernent les sites de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne et de Seine-sud (Saint-Etienne-du-Rouvray/Oissel) destinés au développement économique. Pour les sites à vocation multifonctionnelle, sont recensés deux grands secteurs : l'écoquartier Flaubert à Rouen/Petit-Quevilly (environ 40 hectares) et « 100 mètres de ville en plus » à Sotteville-lès-Rouen (environ 30 hectares). Plus ponctuellement, sont identifiés des sites tels que l'ancienne gare Saint-Sever (environ 15 hectares) à Rouen, le Linoléum (environ 8 hectares) à Notre-Dame-de-Bondeville, les Subsistances militaires (environ 6 hectares) à Grand-Quevilly... Enfin, sur un total de 577 sites recensés, 68 % ont une surface inférieure à 1 hectare.



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Le contexte géographique et géologique du territoire a favorisé le développement de milieux naturels diversifiés et remarquables. La nature, très présente (plus des 3/4 du territoire), a permis au territoire de se développer tout en maintenant un équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet équilibre est néanmoins fragile et suppose une reconnaissance du rôle des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le fonctionnement du territoire. Une part importante de ces espaces naturels et forestiers fait l'objet de protections réglementaires et de mesures d'inventaires.

Le territoire est particulièrement exposé aux risques naturels (inondation par débordement, remontée de nappe, ruissellement, mouvements de terrains liés aux falaises, aux cavités souterraines).

Comme partout en France, les écosystèmes ont subi des dommages. Une trame continue des milieux interstitiels de qualité (« la nature ordinaire ») aux zones protégées les plus riches doit être préservée ou restaurée afin d'éviter la régression de la biodiversité.

Les espaces agricoles (30 % du territoire), qui présentent de bonnes potentialités agronomiques, sont soumis à la pression de l'urbanisation qui entraîne une poursuite de l'artificialisation des sols. À la fonction économique et paysagère de l'agriculture, s'ajoute une fonction environnementale essentielle. Le maintien des prairies liées à l'élevage bovin contribue en particulier à limiter le ruissellement et l'érosion des sols et à préserver la qualité des eaux. Par ailleurs, la diversité des espaces agricoles assure un rôle majeur en termes de biodiversité et de continuités écologiques.

Les espaces naturels et ruraux jouent également un rôle important dans la préservation, le stockage et le renouvellement de la ressource en eau, ressource en quantité importante mais fragile, notamment la nappe de la craie, essentielle pour répondre aux besoins en eau potable du territoire.

L'utilisation des espaces agricoles, naturels et forestiers pour le logement ou les zones d'activités économiques sur les dix dernières années (98 hectares par an en moyenne) se poursuit au même rythme que lors des décennies passées. Cependant, le renouvellement de la ville sur la ville s'accélère ces dernières années dans les espaces urbains existants du territoire, et est amené à se poursuivre sur les espaces en friche.



B. Des logements nombreux et diversifiés

Sur le territoire, accéder à un logement n'apparaît pas problématique pour une majorité de ménages, les différents segments du parc (parc locatif privé, parc locatif social, maisons de ville, pavillons...) étant bien représentés. Le parc social important correspond ainsi au profil sociologique d'une partie de la population et permet de satisfaire globalement la demande des ménages. Une analyse plus fine met néanmoins en lumière la nécessité de poursuivre la diversification de l'offre, notamment géographiquement, pour satisfaire les besoins d'évolution des ménages. Le critère déterminant d'une croissance de la population est un solde migratoire positif. Le nombre de logements produits permet essentiellement de maintenir la population compte tenu de la diminution de la taille des ménages.

1. Un marché du logement sans tension majeure

Une demande globalement satisfaite

Près de 2 000 logements sont commencés par an en moyenne entre 2000 et 2012 dans les 71 communes. Le rythme de production de cette offre nouvelle a varié suivant les années : le début d'une forte accélération est constaté en 2005, les années 2006 et surtout 2007 étant les années les plus productives. En 2007, 3 100 logements ont été commencés, soit le double de la moyenne 2000-2004. L'année 2008 a vu le retour à un niveau à 1 600 logements.

En 2009 et 2010, l'essentiel de la construction s'est effectué en zone dense, à Rouen d'abord, en première couronne et Rive gauche ensuite, avec également une croissance significative de l'offre dans des communes des plateaux est. Ainsi, en 2009, l'agglomération compte près de 215 000 résidences principales, avec une densité forte autour de Rouen et des pôles d'emplois d'Elbeuf et du Trait. On relève sur les années 2010-2011, une nouvelle hausse de la construction neuve, essentiellement tirée par la ville de Rouen (54 % des logements commencés en 2011) puis par le secteur de la rive gauche.

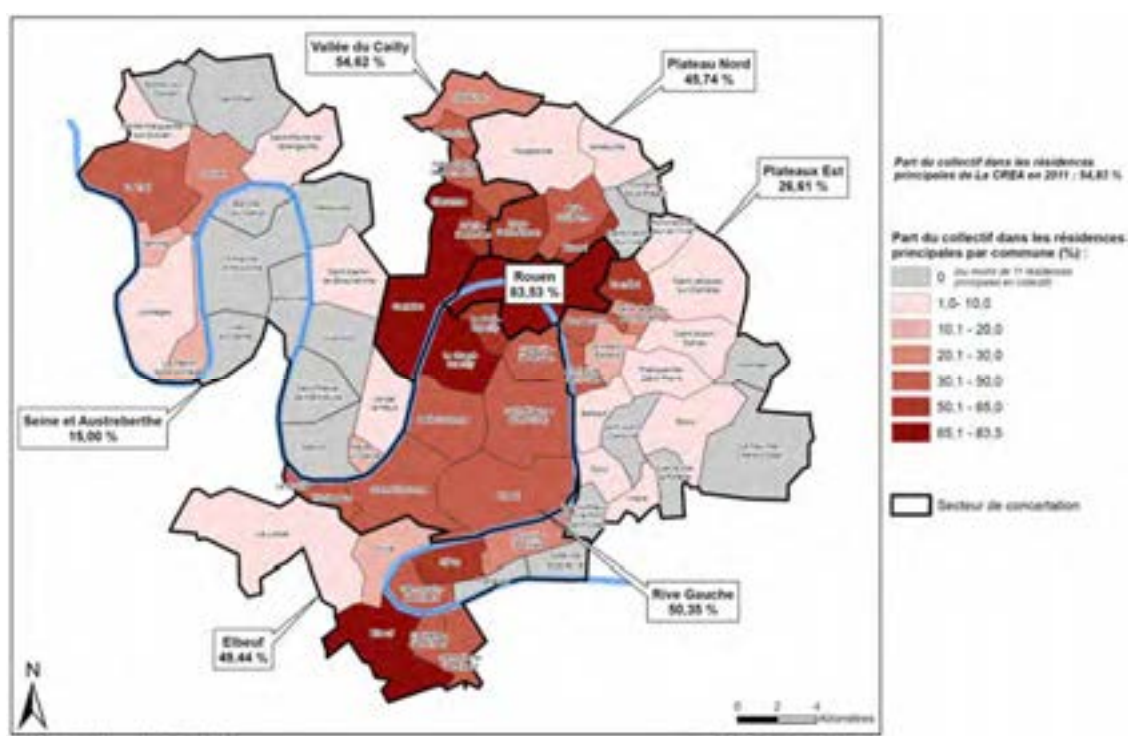
Ainsi, plus d'un quart (27 %) de l'offre s'est réalisée sur Rouen, et également un peu moins d'un quart (22 %) sur la Rive Gauche, avec une plus forte polarisation sur les communes proches de Rouen, mais des rythmes de développement de l'offre plus élevés sur les communes situées au sud. Il faut noter que l'offre de nouveaux logements sur le Plateau Nord n'a représenté que 8 % des constructions à l'échelle du territoire, un développement assez faible au regard du parc des logements de ce secteur sur la période récente 2000-2012. Globalement, les rythmes de croissance les plus élevés concernent les communes situées en frange interne du périmètre.

Tableau 7 : Nombre de logements commencés entre 2000 et 2012

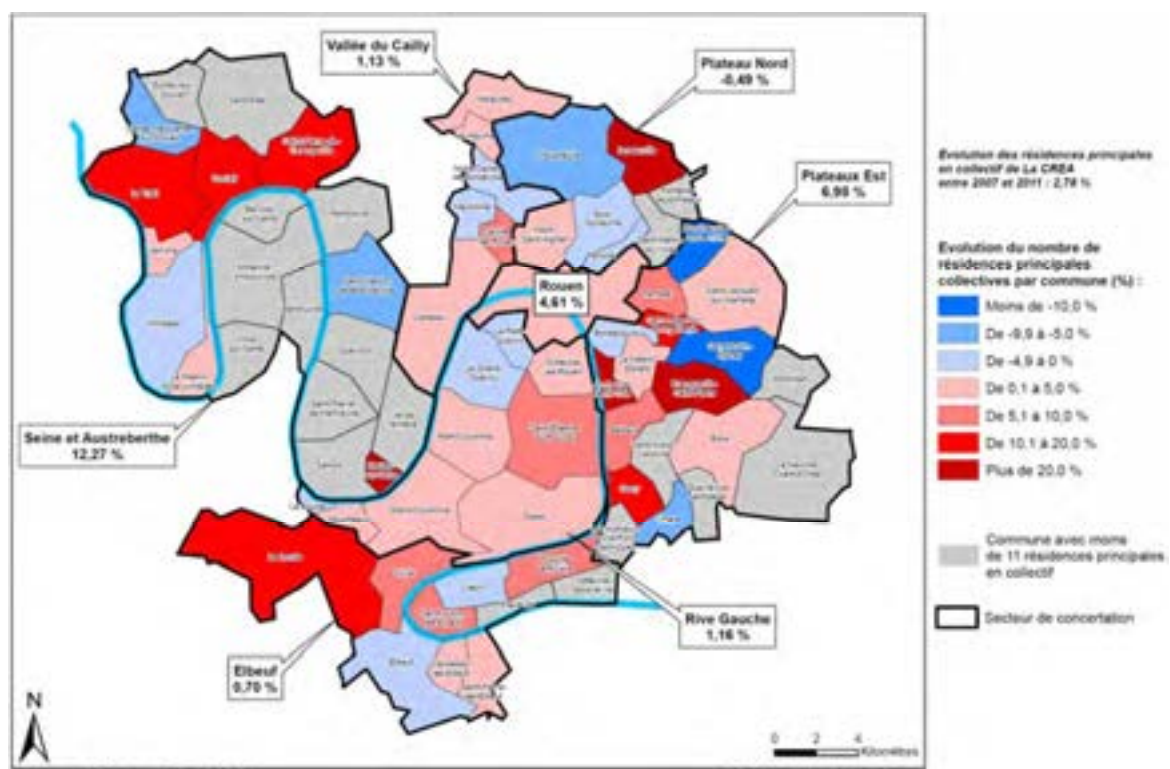
	Nombre de logements commencés							
	De 2000 à 2012	Individuels purs 2000-2012	Individuels groupés 2000-2012	Collectifs 2000-2012	Entre 2010 et 2012	Individuels purs 2010-2012	Individuels groupés 2010-2012	Collectifs 2010-2012
Rouen	7 022	136	138	6 748	2 168	24	25	2 119
Vallée du Cailly	2 740	478	333	1 929	967	138	81	748
Plateau Nord	2 069	938	236	895	465	176	69	220
Plateaux Est	4 163	1 599	753	1 760	967	292	196	428
Rive Gauche	5 776	870	1 267	3 639	1 743	162	578	1 003
Elbeuf	2 763	958	498	1 307	685	122	170	393
Seine Austreberthe	1 544	1 108	227	209	373	240	116	17
Total	26 077	6 087	3 452	16 487	7 368	1 154	1 235	4 928

source : SITADEL

L'offre en logement collectif est principalement présente sur l'axe vallée du Cailly-Rouen-Rive Gauche-secteur d'Elbeuf. Néanmoins, on peut observer que la construction neuve entre 2007 et 2011 a permis une évolution dans la typologie de l'offre : le logement collectif a augmenté sensiblement dans les communes les plus importantes de Seine-Austreberthe ainsi qu'en seconde couronne sur les autres secteurs de l'agglomération, encore peu ou pas équipés de parc collectif. A contrario, un parc de maisons individuelles, groupées ou non, contribue à l'amorce d'un rééquilibrage d'un parc collectif dominant dans la vallée du Cailly, en première couronne de la Rive gauche, secteurs industriels, et du Plateau nord.

Carte 24 : Part du collectif dans les résidences principales en 2011

Source : FILOCOM

Carte 25 : Évolution des résidences principales en collectif entre 2007 et 2011

Source : FILOCOM

Le marché du logement est resté, jusqu'à présent, globalement accessible pour la majorité des ménages, comparativement à d'autres agglomérations. Cette fluidité globale du marché peut s'expliquer par une offre considérée comme importante, tant dans le parc social que dans le parc privé, que par une diversité des secteurs qui composent le territoire, accentuant la palette des choix tant dans les types de logements que dans la fourchette des prix. Le territoire assure encore une certaine sécurisation des parcours résidentiels des ménages. Cette analyse trouve néanmoins des limites liées au phénomène de spécialisations des territoires, et à la progression des ménages à faibles ressources qui ont du mal à trouver un logement dont le prix est adapté à leurs ressources.

Des déséquilibres géographiques

Au sein des différents secteurs, des mécanismes de spécialisations résidentielles s'accroissent et créent des déséquilibres dans l'offre de logements qui mettent à mal les parcours résidentiels des ménages :

- Sur le secteur d'Elbeuf, la ville centre est caractérisée par un taux plus important de ménages de petite taille et ce sont souvent les communes de plus petite taille (La Londe, Orival, Tourville-la-Rivière, Sotteville-sous-le-Val,...) qui accueillent une population plus familiale. Cléon, commune de taille plus importante, loge une part plus significative de grandes familles.
- La Rive Gauche se caractérise par une assez forte homogénéité dans le profil des ménages, même si Grand-Quevilly a un taux plus important de personnes seules et Saint-Étienne-du-Rouvray des taux plus importants de familles.
- Les Plateaux Nord et Est se caractérisent par des situations communales assez diversifiées mais aussi par des communes ayant à la fois une présence importante de personnes seules et des ménages de 3 ou 4 personnes.
- Dans la Vallée du Cailly, certaines communes ont un taux de ménages d'une personne important (Maromme, Darnétal) et d'autres ont plutôt une population familiale

(Malaunay...).

- Le secteur de Seine Austreberthe est caractérisé par la présence de communes de petite taille où la population familiale est plus représentée. Sur Duclair, Le Trait et Yainville on trouve une proportion plus importante de ménages d'une personne.

A ce phénomène de spécialisation résidentielle vient s'ajouter une spécialisation sociale forte au sein de l'agglomération. Trois types de secteurs sont identifiables :

- les principaux pôles d'emploi industriels et Rouen, où la part des revenus correspondant au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) représente environ un tiers des ménages (Rouen, secteur d'Elbeuf, Vallée du Cailly, Rive Gauche),
- à l'inverse, des secteurs résidentiels où la part des ménages dont les revenus sont supérieurs au plafond HLM est plus significative : Plateaux Nord et Est,
- un secteur, Seine Austreberthe, au profil intermédiaire où les parts relatives des plus « pauvres » et des plus « riches » ne sont pas aussi importantes que dans les autres secteurs.

Il en résulte des difficultés croissantes pour les ménages les plus modestes à mener un parcours résidentiel à l'intérieur du parc social, notamment pour accéder à la propriété sur leur secteur. Les choix sont en effet plus restreints à l'échelle de chaque secteur, et certaines attentes sont insuffisamment satisfaites, plus particulièrement s'agissant de grands appartements familiaux en accession à Rouen, et des logements individuels en accession sociale.

Cette recherche d'un meilleur équilibre de peuplement constitue un enjeu pour le SCOT et le PLH, car c'est plus largement la question de l'attractivité d'un territoire qui est posée compte tenu de son faible dynamisme démographique.

2. Une population stable

26 000 logements construits sans gain de population

Entre 2000 et 2012, les communes ont produit environ 26 000 logements, mais cela n'a pas permis au territoire de gagner des habitants. Cette stabilité démographique ne répond pas à l'objectif qui avait été fixé par le Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf en 2001, à savoir une croissance de population de 0,5 % par an, et s'explique essentiellement par le solde migratoire négatif dont elle souffre.

Au niveau national, ce manque de dynamisme démographique constitue une exception dans le paysage des grandes agglomérations françaises : la croissance 1999-2008 est de 1,4 % par an à Toulouse, 1,2 % à Montpellier, 0,8 % à Rennes, 0,5 % à Nantes, 0,4 % à Strasbourg, 0,2 % à Grenoble ...

Tableau 8 : La CREA dans son aire urbaine : évolutions démographiques

	1999	2009	évolution
Total aire urbaine	633 924 hab.	651 278 hab.	+ 17 354 hab
dont CREA	485 217 hab	486 519 hab	+ 1 302 hab
dont communes hors CREA	148 707 hab	164 759 hab	+ 16 052 hab

Source : INSEE, RGP 2010

Ainsi, de 1999 à 2009, la population a connu une évolution démographique faible. La comparaison des évolutions démographiques et des emplois à l'échelle communale a permis de dresser le constat d'une croissance démographique de toutes les communes situées hors périmètre de la CREA, à quelques rares exceptions près.



S'agissant du territoire de la CREA, les tendances constatées à la fin des années 1990 se sont poursuivies. La population du territoire est stable depuis 1999 (CREA : + 1 300 habitants ; par secteur géographique : Rouen + 4 300 habitants, Plateaux Est + 2 400 habitants, Vallée du Cailly - 2 900 habitants, Secteur d'Elbeuf + 300 habitants, Plateau Nord - 1 000 habitants, Rive gauche - 2 600 habitants, Seine et Austreberthe + 500 habitants). Les communes urbaines du territoire à l'exception de Rouen, Bois-Guillaume, Darnétal et Elbeuf, connaissent une baisse de leur population. Cette baisse touche fortement les anciennes villes industrielles de la rive gauche, de la vallée du Cailly, du pôle d'Elbeuf. Les communes périurbaines, notamment celles des territoires limitrophes du Pays entre Seine et Bray et du Roumois, ont poursuivi leur croissance.

Le besoin en production de logements nécessaires au maintien de la population déjà installée sur le territoire (sans prendre en compte l'accueil de nouveaux habitants), appelé également « point mort », correspond aux taux d'évolution liés :

- à la population des ménages,
- à la taille des ménages,
- à l'inoccupation des logements,
- au renouvellement du parc de logements existant.

Tableau 9 : Evolution de la population, de la taille moyenne des ménages, des logements vacants et du parc de logements sur le territoire de la CREA entre 1999 et 2007

	1999	2007	Taux d'évolution
Population des ménages	473 125	473 125	0,00
Taille moyenne des ménages	2,34	2,18	-0,88
Logements vacants	13 819	13 586	-0,21
Parc de logements	218 523	218 082	-0,03

Source : INSEE

Ainsi, entre 1999 et 2007, pour compenser la diminution de la taille moyenne des ménages et donc l'augmentation du nombre de ménages (+ 2 000 logements / an), pour renouveler le parc de logements existants (logements détruits ou ayant changé d'usage ; + 60 logements / an), et en prenant en compte l'évolution de l'inoccupation du parc (- 30 logements / an), il a été nécessaire de produire de l'ordre de 2 000 logements par an, sans augmentation de la population des ménages sur la même période. Cette production a essentiellement permis de compenser la réduction de la taille moyenne des ménages. Afin d'adapter au mieux la production au marché du logement, il conviendra de calculer régulièrement le « point mort » pour prendre en compte l'évolution sur la vacance, les démolitions et le rythme de la construction neuve.

Selon les estimations faites par l'INSEE à horizon 2030, si les tendances démographiques se prolongeaient (fécondité, mortalité, migration), le territoire perdrait des habitants, portant la population à environ 470 000 habitants. Certains secteurs conserveraient une augmentation sensible de leur population, les Plateaux est en premier lieu, mais également le Plateau nord et Rouen. Les secteurs d'Elbeuf, de la Rive Gauche et de la Vallée du Cailly continuerait de perdre des habitants.

De manière globale, la croissance démographique est diffuse. La croissance ou la baisse démographique ne sont pas liées à une zone géographique, et le phénomène traverse tous les secteurs.

Parallèlement, entre 1999 et 2008, le territoire gagne 16 000 ménages. Cette évolution correspond à l'accroissement des ménages de plus petite taille (1 ou 2 personnes) et à la diminution de ménages de plus grande taille (4 à 6 personnes). Ces évolutions sont conformes sur l'ensemble des secteurs avec cependant une évolution positive des ménages de taille moyenne sur les secteurs d'Elbeuf et

de Rouen. Le processus de décohabitation, l'évolution des modes de vie, et le vieillissement de la population peuvent expliquer cette hausse du nombre de ménages qui engendre un besoin en logements toujours plus élevé.

Les projections démographiques portent le nombre de ménages à 236 557 en 2030, soit une augmentation d'environ 15 000 ménages par rapport à 2010. Malgré une diminution de la population, le nombre de ménages poursuit donc une augmentation significative. Logiquement, le nombre moyen de personnes par ménage poursuit sa diminution, passant de 2,2 en 2010 à 2 en 2030.

Une forte corrélation entre croissance des résidences principales et de la population

En observant l'évolution du nombre des résidences principales, le diagnostic met en lumière le lien fort qui unit la croissance du parc de logements et celle de la population. En effet, les communes ayant eu une croissance positive ont créé entre 1,6 et 4,1 résidences principales supplémentaires pour 100 habitants. Six communes ont connu une stabilité démographique avec un parc de résidences principales qui a crû de 3,2 unités pour 100 habitants

3. Un parc social important

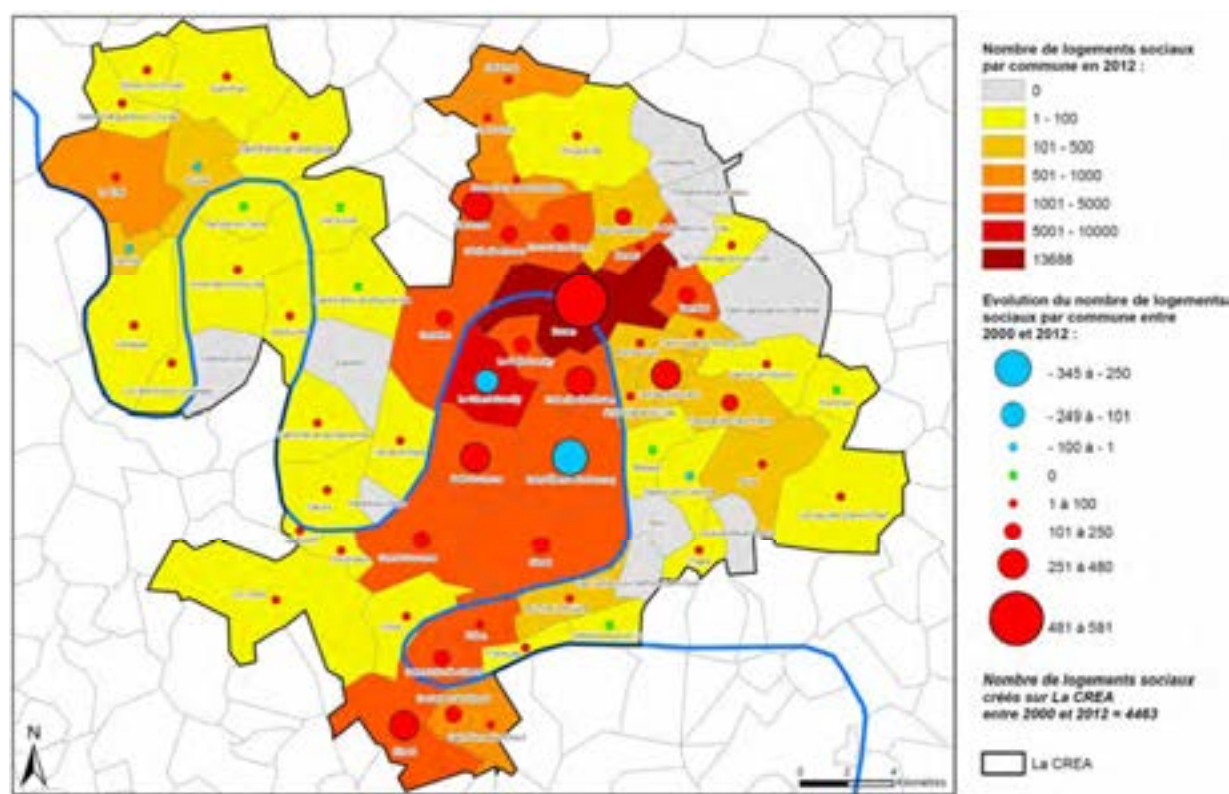
Un parc concentré qui tend à se renouveler

Le parc social en 2012

Le diagnostic met en évidence le fait que le territoire est globalement bien équipé en logements sociaux (le taux de logements sociaux est près de deux fois plus important que la moyenne nationale), ce qui permet au parc social de se positionner comme une solution adaptée à une diversité de ménages.

Près de 65 000 logements sociaux sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec néanmoins une concentration de l'offre sur un axe Rouen/secteur de la Rive Gauche/secteur d'Elbeuf : plus de 70 % de l'offre (dont 21 % sur Rouen et 38 % sur le secteur de la Rive Gauche). Les logements sociaux sont majoritairement des logements de type collectif (80 %) et représentent 30 % des résidences principales.

Sur la période 2000-2012, près de 340 logements sociaux ont été construits par an en moyenne. Au regard des objectifs fixés par les précédents PLH de l'ex-CAR et de l'ex-CAEBS, les taux de réalisation de logements sociaux ont été respectivement de 75 % et de 118 %.

Carte 26 : Évolution du parc de logements sociaux par commune entre 2000 et 2012

Source : DREAL

En termes d'évolution, on constate un accroissement de l'offre qui se localise principalement sur Rouen et sa première couronne, Elbeuf et sa couronne nord-est (Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Caudebec, Saint-Aubin-lès-Elbeuf), ce qui témoigne d'une répartition territoriale qui ne tend pas à atténuer les déséquilibres. Les objectifs de production de logements sociaux restent plus difficilement atteints dans les territoires les moins équipés (Plateaux nord et est notamment).

➤ La recherche d'un logement social : de la demande aux besoins

Les demandes de logement social sont réparties en deux catégories : une demande liée à des besoins « immédiats » et une demande de parcours résidentiels.

Selon l'observatoire de l'USH de Haute-Normandie en 2009, les besoins « immédiats » représentent un tiers des demandes, soit 6 500 à 7 000 demandes, principalement sur le territoire de l'ex-CAR et concernent en majorité des ménages sans logement, notamment les jeunes souhaitant décohabiter. Viennent ensuite les ménages en situation de surpeuplement dans le parc social, les ménages logés dans des logements privés aux loyers trop chers ou vétustes.

Les demandes de parcours résidentiels concernent en majorité des demandeurs qui ne sont pas dans des situations leur permettant d'être classifiés dans les besoins immédiats, et sont pour plus de 80 %, des demandes émanant de personnes déjà logées, soit dans le parc social (36 %) soit dans le parc privé (48 %). Elles s'expriment davantage sur le secteur d'Elbeuf.

Les demandes de logement social sont relativement bien satisfaites au regard des tendances régionales. En effet, le rapport entre les demandes et les attributions est bas sur le secteur d'Elbeuf et légèrement supérieur à la moyenne régionale sur le territoire correspondant à l'ex-CAR. Par ailleurs, les taux de rotation sont légèrement supérieurs aux moyennes régionales et à ceux des autres agglomérations : pour 2009, les données DREAL permettent d'estimer le taux de rotation à 9,8 % sur l'ensemble du territoire.

S'agissant du niveau de satisfaction des ménages, l'accès au parc social sert mieux les ménages sans logement et les ménages déjà logés dans le parc social. Des difficultés persistent pour satisfaire les demandes émanant des seniors (plus de 65 ans), particulièrement sur le secteur d'Elbeuf, ce qui pose la question d'un parc adapté au vieillissement et plus généralement au handicap. Il en est de même pour les demandes de grands logements, particulièrement sur le territoire de l'ex-CAR.

Une réponse au profil sociologique de la population

Les revenus des ménages

Le positionnement du parc social comme solution adaptée à une diversité de ménages résulte du profil d'une partie de la population habitant sur le territoire. Les revenus moyens des ménages sont en effet globalement faibles. Près d'un tiers des ménages ont des revenus donnant droit à un logement très social (de type PLAI), c'est-à-dire un ménage sur deux dans le parc social, et 40 % des ménages dans le parc locatif privé.

D'un point de vue géographique, la part des ménages dont les revenus donnent droit à un logement très social est plus élevée dans quatre secteurs : Rouen, secteur d'Elbeuf, Vallée du Cailly, secteur de la rive gauche, ce qui explique la présence d'un parc social important dans 3 de ces 4 secteurs (secteur d'Elbeuf, Vallée du Cailly et secteur de la rive gauche). A l'inverse, la part des ménages dont les revenus sont supérieurs aux plafonds HLM est plus significative dans les secteurs du Plateau Nord et des Plateaux Est. Le secteur de Seine-Austreberthe présente quant à lui une population au profil intermédiaire.

En fonction des segments du parc, on constate également une différence des niveaux de revenus : les ménages aux revenus modestes ou très modestes sont majoritaires dans les parcs locatifs privé et social, une majorité de propriétaires ont des revenus supérieurs au plafond HLM.

D'un point de vue géographique, l'ensemble des secteurs du territoire ont plus de 80% de ménages aux revenus égaux ou inférieurs au plafond HLM, hormis le secteur du Plateau Nord. Cela renvoie au phénomène de spécialisation sociale au sein de l'agglomération, évoqué supra.

Les habitants du parc social

Près des deux tiers des locataires du parc social sont des ménages de petite taille (une ou deux personnes). Ces proportions sont conformes à la moyenne des ménages de l'ensemble du parc de logements, avec cependant une part plus importante de personnes seules et de familles nombreuses (6 personnes et +).

Le profil des demandeurs correspond aux caractéristiques des ménages habitant le parc social puisqu'entre 2004 et 2009, les demandeurs sont surtout des jeunes, avec une part de familles avec enfants en augmentation. Avec 19 500 demandes, l'agglomération concentre 55 % des demandes de la Seine-Maritime. La progression de la demande se fait de façon inégale : celle du secteur d'Elbeuf se situe dans la tendance départementale (+ 10 %) tandis que celle correspondant au territoire de l'ex-CAR est presque deux fois plus importante (19 %). Dans le même temps, l'évolution de l'offre a été plus importante sur le secteur d'Elbeuf. Par ailleurs, un tiers des demandeurs présente des ressources très modestes alors que l'offre en logement très social de type PLAI a peu évolué jusqu'en 2010. Les orientations du PLH ont permis d'accroître fortement cette production depuis 2011.

Enfin, il faut souligner que 75 à 80 % des demandes sont des demandes nouvellement enregistrées dans l'année, ce qui témoigne d'une précarisation croissante des ménages.

L'accueil des gens du voyage

25 communes sont soumises à l'obligation de disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, selon des objectifs de réalisation inscrits dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du

Voyage. Ce schéma, approuvé en janvier 2013, prescrit, en matière d'aires d'accueil et d'habitat, la réalisation de 204 places d'aires d'accueil sur le territoire, dont 150 sur l'agglomération de Rouen, et 54 sur l'agglomération d'Elbeuf. Sur l'agglomération de Rouen, cet objectif sera atteint autant par la création d'aires nouvelles que par la réhabilitation des grandes aires créées avant 2003 afin de leur redonner leur vocation de passage. Le besoin en termes d'habitat sédentaire est estimé à 130 à 150 logements ou terrains familiaux.

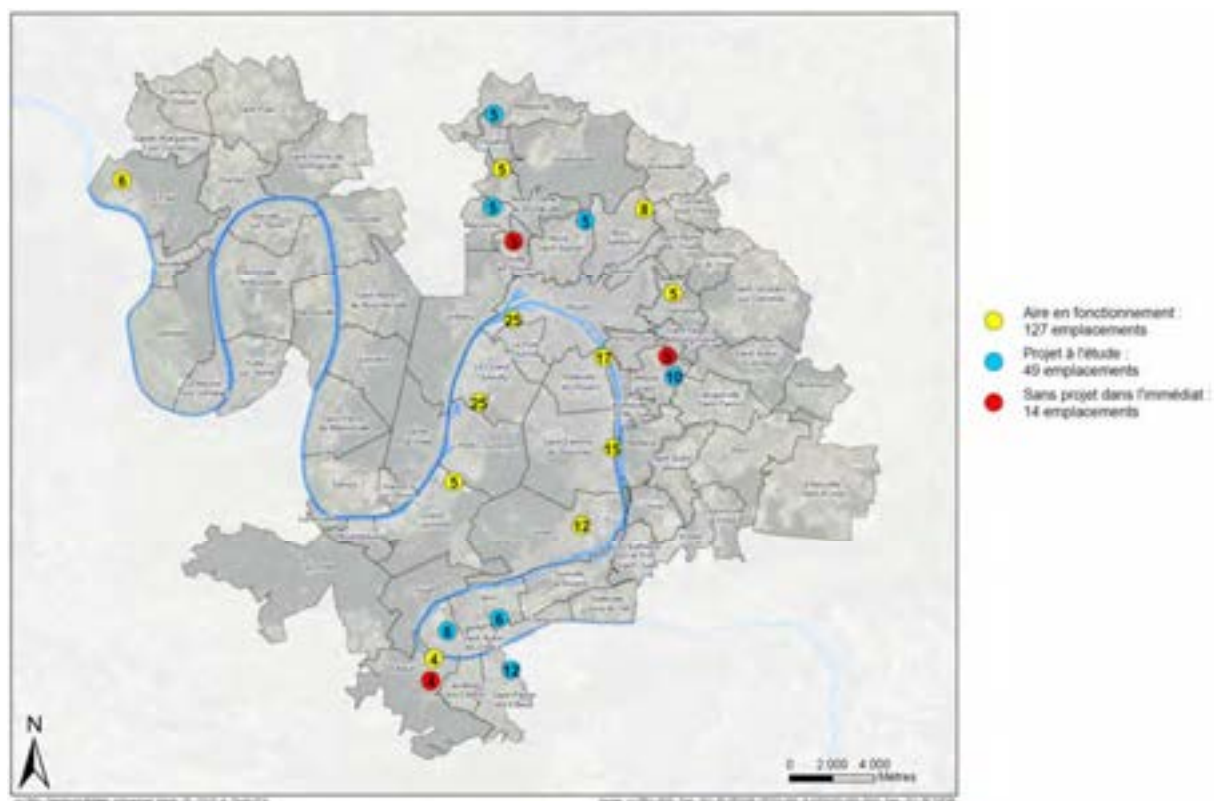
Sur le secteur d'Elbeuf (ex-CAEBS), les places seront réparties sur chaque commune concernée par l'obligation d'accueil, à raison de 12 places à produire pour chacune des 4 communes identifiées. Le besoin en termes d'habitat sédentaire est estimé à 20 logements ou terrains familiaux.

Par ailleurs, le schéma fait de la réalisation d'un premier lieu de grand passage sur le territoire un objectif majeur. Cette aire de grand passage devra présenter les caractéristiques minimales requises par les textes réglementaires (surface enherbée de 2,5 ha, accessibilité routière facilitée, niveau d'équipement minimal...), en secteur urbain ou en secteur plus rural pour satisfaire ces besoins.

Actuellement, les aires existantes les plus anciennes (Rouen / Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Grand-Quevilly / Petit Couronne) sont des aires dites de passage où les familles peuvent séjourner de manière temporaire, mais qui de fait accueillent des ménages présents depuis plusieurs années. Les plus récentes (Grand-Couronne, Notre-Dame-de-Bondeville et, à venir, Oissel et Darnétal), de taille plus petite, s'apparentent à des terrains familiaux, avec des prestations plus importantes et individualisées (espace cuisine, douche, WC), permettant une semi sédentarisation des familles. Ce type de prestation semble correspondre à des besoins croissants des ménages en voie de sédentarisation (estimés à 60 % des ménages accueillis sur le territoire).

Certaines communes ne respectent pas leur obligation de disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. L'enjeu est donc d'identifier des terrains et de réaliser des aires de semi sédentarisation et d'étudier les possibilités de développer des solutions d'habitat dit adapté.

Carte 27 : Aires d'accueil des gens du voyage en 2014



Source : La CREA

La situation des jeunes et des seniors

En Haute-Normandie, les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 23,4 % des inscrits avec une augmentation de + 20% entre novembre 2008 et novembre 2009 (source : Repères et Analyses, Pôle emploi, février 2010). Des solutions en matière de logement pour les jeunes existent sur le territoire, mais nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés croissantes pour se loger. Trois groupes peuvent ainsi être identifiés :

- Les jeunes qui rencontrent des difficultés financières liées à leur âge (moins de 25 ans et n'ayant pas d'accès au revenu de solidarité active (RSA) ou à des difficultés d'intégration professionnelle. Leur parcours semble de plus en plus difficile avec un rajeunissement de la population en grande difficulté.
- Les jeunes qui cumulent à ces difficultés des situations familiales complexes, notamment les familles monoparentales avec situation de rupture.
- Les jeunes qui ont des problèmes de dépendances et/ou sont fortement désocialisés.

Pour les jeunes les plus fragiles, plusieurs phénomènes sont observés :

- Une fragilisation pour ceux qui accèdent à un logement autonome avec des situations de précarité qui peuvent se combiner à des conditions de mal logement. En effet, sur l'ensemble du territoire, 39 % des ménages de moins de 25 ans ayant un logement autonome vivent en-dessous du seuil de pauvreté. La part des jeunes ménages dans le parc privé potentiellement indigne est par ailleurs surreprésentée par rapport à leur poids démographique.
- Une faiblesse de l'offre en petits logements (moins de 35 m²) qui peuvent être considérés comme des produits-type pour un premier logement autonome.
- Une mobilisation plus importante du parc privé que du parc public pour les jeunes ménages suivis par la Mission Locale de Rouen (la moitié a obtenu une location à 31 % dans le parc public contre 69 % dans le parc privé sur l'agglomération rouennaise).

D'après une étude réalisée en 2013 par l'Agence d'Urbanisme de Rouen Boucles de Seine sur « la situation et les besoins actuels et à venir des seniors en matière d'habitat sur le territoire », le vieillissement de la population au cours de la prochaine décennie va se traduire par une diversification des besoins des tranches d'âges les plus élevées. En 2013, un habitant sur 6 a plus de 65 ans, soit un habitant sur 6, et ce ratio est estimé à 1 sur 5 en 2025 et 1 sur 4 en 2040. Les perspectives font état d'un doublement des personnes âgées de plus de 80 ans d'ici 2040.

Un quart des ménages seniors a des ressources faibles (inférieures aux plafonds du logement très social PLAI), la précarité des seniors s'avère plus élevée dans les secteurs périurbains, notamment des Plateaux Est et de Seine Austreberthe, avec néanmoins une précarité importante dans les secteurs urbains.

Les évolutions prévisibles des ressources laissent présager un accroissement de la précarité chez les seniors, ce qui suppose de développer une offre accessible selon une approche territorialisée, au vu de la faible mobilité des personnes âgées.

Les seniors sont majoritairement propriétaires occupants (61 % pour les + de 65 ans alors que le taux global de propriétaires est de 45 %). Mais, sur certains secteurs, une part importante de ces propriétaires seniors disposent de très peu de ressources et habitent un logement potentiellement indigne ou vétuste. Les demandes de logement social faites par les seniors sont globalement moins satisfaites; ils sont surreprésentés dans les demandeurs de plus de 18 mois (source : observatoire USH Haute Normandie).

En termes d'équipement, l'implantation de structures d'accueil adaptées sur le territoire permet de répondre au phénomène de dépendance chez les seniors. Des actions sont menées par ailleurs en vue du maintien à domicile par l'adaptation du logement et de son environnement et le



développement de services d'aide à domicile. L'utilité des structures d'accueil pour personnes âgées est avérée, notamment quand elle est située à proximité des services. Cette offre est à maintenir au vu de la forte augmentation de la population de plus de 80 ans d'ici 2025.

4. Un parc ancien majoritaire, consommateur d'énergie

Le parc ancien à réhabiliter

Le parc de logements est constitué de logements anciens (construits avant 1975) à hauteur de 65 %, l'offre neuve produite chaque année sur le territoire représentant moins de 1 % du parc existant. Le secteur géographique où se concentre la part la plus importante du parc ancien est celui de Rouen (73 %).

Est mise en évidence la place du parc privé existant dans le marché de la CREA, et son importance dans la réponse aux besoins des ménages. En effet, 65% des acquisitions sont aujourd'hui réalisées dans le parc ancien.

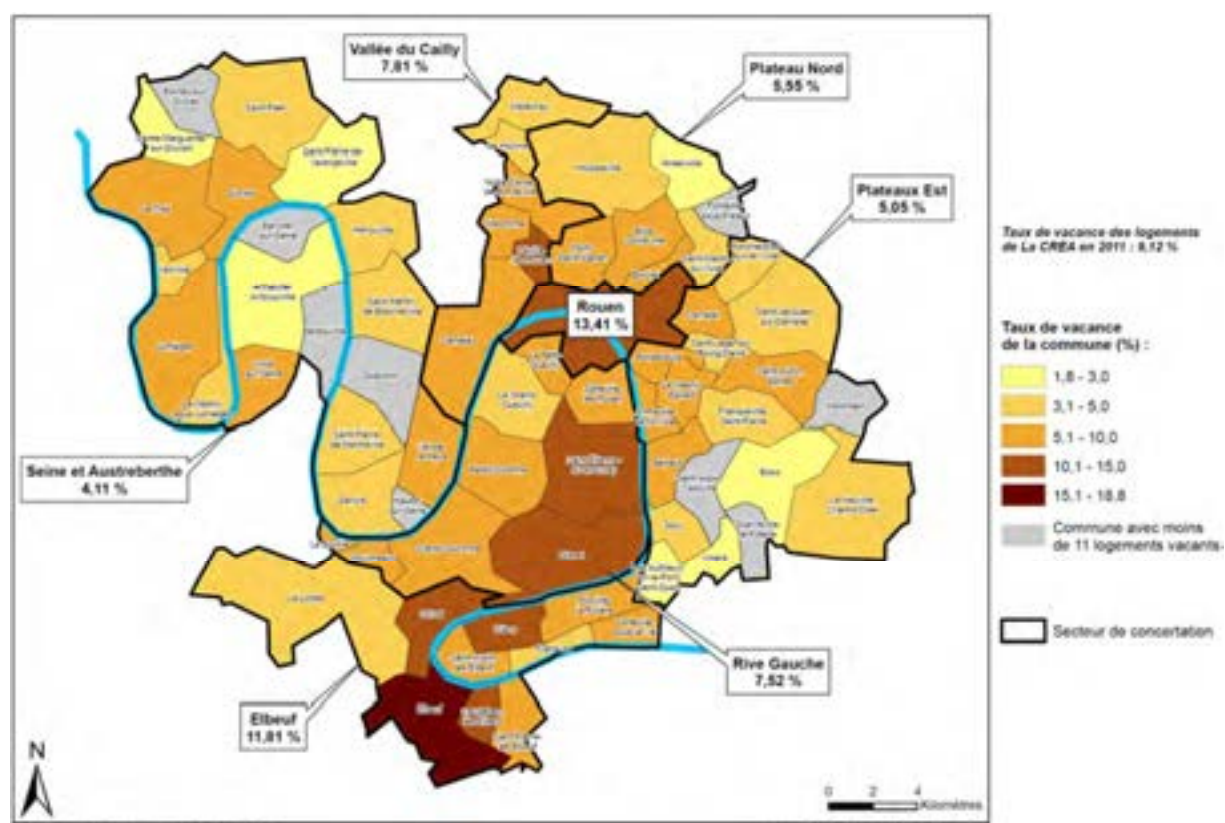
Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, trois dispositifs d'amélioration de l'habitat privé sont actuellement en cours :

- Un dispositif est sous maîtrise d'ouvrage CREA, à savoir le PIG (Programme d'Intérêt Général) lancé en 2013 (durée 3 ans).
- Deux dispositifs sous maîtrise d'ouvrage communale, à savoir l'OPAH RU d'Elbeuf renouvelée en 2012 (durée 5 ans) et l'OPAH RU des quartiers ouest de Rouen lancée en 2010 (jusqu'en 2014).

Les dispositifs existants couvrent l'intégralité du territoire sur les thématiques de l'amélioration des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation au vieillissement et aux handicaps.

Les actions de réhabilitation sur l'habitat ancien, que ce soit le parc locatif ou en propriété occupante ont un impact positif. En effet, la réhabilitation de ce parc est perçue comme un atout pour l'attractivité du territoire, d'une part parce qu'elle améliore le parc de logements, d'autre part parce qu'elle contribue à renforcer la mixité sociale (remise sur le marché de logements, attraction de nouvelles populations...). Par ailleurs, d'autres segments du parc méritent une attention, tels que les copropriétés fragilisées ou présentant des risques, le parc des hôtels meublés.

Carte 28 : Taux de vacance en 2011



Source : Filocom 2011

Selon les secteurs géographiques, la nature et les évolutions de la vacance varient : vacance de longue durée (> 3 ans) importante sur les secteurs d'Elbeuf, Rive Gauche et Seine-Austreberthe, baisse de la vacance sur Rouen (et notamment la vacance de longue durée même si le taux reste le plus élevé de la CREA), augmentation significative de la vacance sur le Plateau Nord (y compris de longue durée), la Vallée du Cailly et la Rive Gauche.

Plus particulièrement, sur le secteur d'Elbeuf, le taux de vacance 2011 (11,8 %) reste l'un des plus élevés de la CREA (moyenne 9,12 %) et la part de la vacance de plus de 3 ans (29 % des logements vacants) est la plus élevée (21 % en moyenne). Cependant, ce taux de vacance du parc sur ce secteur comprend une part de vacance organisée pour procéder à la démolition de logements dans le cadre des opérations ANRU. De plus, une baisse du nombre de logements vacants depuis plus de 3 ans est constatée. Sur le secteur de Seine-Austreberthe, le taux de vacance 2011 (4,1 %) est l'un des plus faibles de la CREA.

S'agissant du parc social, des actions de réhabilitation sont également menées :

- Dans le cadre du PNRU 1 (Programme National de Rénovation Urbaine) financées par l'ANRU et ses partenaires, la réhabilitation de 6 948 logements devrait être achevée d'ici peu.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH : modernisation du parc locatif social en dehors des territoires financés par l'Agence nationale de Rénovation Urbaine, la CREA a aidé 1 247 logements entre 2012 et 2013. Les besoins en réhabilitation sont identifiés dans les Plans stratégiques de patrimoines, financement de travaux de réhabilitation thermique.

La requalification du parc social permet ainsi de préserver son attractivité en améliorant la qualité de l'offre afin de contenir les phénomènes de vacances (certains quartiers étant peu attractifs), de prendre en compte, lors des réhabilitations, les enjeux d'amélioration de la performance

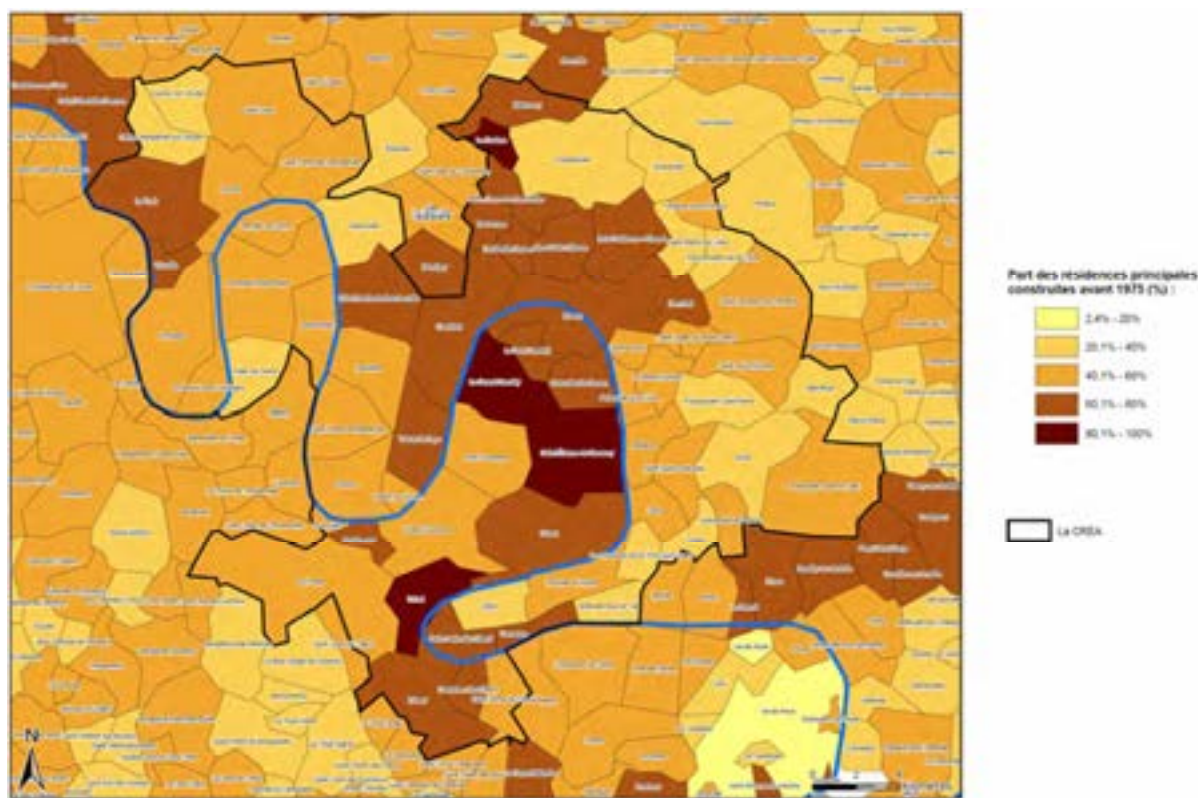
énergétique, tout en conservant un parc à loyers maîtrisés, notamment pour les ménages à très faibles ressources.

Un parc ancien avec un faible niveau de performance énergétique

La généralisation de l'habitat écologique est une priorité essentielle pour répondre aux enjeux environnementaux. La loi Grenelle II impose la norme BBC (Bâtiments Basse Consommation) pour les logements neufs depuis la fin 2012. La généralisation des bonnes performances énergétiques au parc ancien constitue également un enjeu majeur pour l'avenir. En effet, l'observation de la thermographie aérienne réalisée sur les périmètres de l'ex-CAR et de l'ex-CAEBS en 2008 a mis en évidence une importante déperdition de chaleur surtout dans le cœur d'agglomération, c'est-à-dire là où se situe majoritairement l'habitat ancien.

La qualité énergétique des logements, en particulier anciens, peut constituer un risque de précarisation accrue des ménages, notamment les plus modestes. L'amélioration des performances thermiques et énergétiques pourrait donc avoir un impact significatif sur le montant des charges.

Carte 29 : Part des résidences principales construites avant 1975

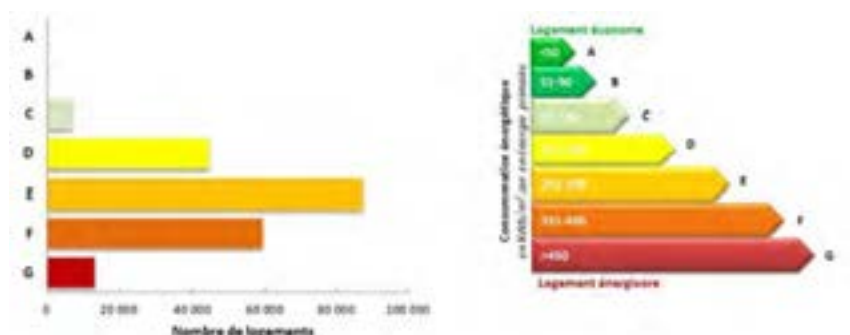


Source : INSEE – RGP 2007

L'étude Air Normand a établi une répartition du parc de logement par « étiquette énergie », c'est-à-dire par niveau de consommation d'énergie des bâtiments (exprimée en kilowatt heure équivalent pétrole par unité de surface et par an : kWhEP/m²), en ne comptabilisant que les postes chauffage et eau chaude sanitaire.

Cette répartition met en évidence le faible niveau global de performance énergétique du parc de logement. En effet, l'essentiel du parc se situe en catégorie E et inférieure, c'est-à-dire présente des consommations énergétiques supérieures à 230 kWhEP/m² habitable. La réglementation thermique RT 2012 prévoit que les constructions neuves ne doivent pas excéder 60 kWhEP/m² pour une région comme la Haute-Normandie, avec à plus long terme des objectifs de construction à énergie passive ou positive.

Graphique 4 : Répartition du nombre de logements selon leur étiquette énergie pour les consommations chauffage et eau chaude sanitaire



Source : Air Normand, Inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommations d'énergie de la CREA, 2010

Pour l'ensemble des postes de consommation, c'est-à-dire chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et électricité spécifique (éclairage, réfrigération, électroménager, audiovisuel...), le parc résidentiel affiche une consommation moyenne de 373 kWhEP/m² habitable.

Le chauffage constitue le poste le plus consommateur, avec plus de 70 % des consommations totales. Cette part importante s'explique notamment par le nombre important de logements du territoire bâtis avant 1975 (date de la première réglementation thermique) et plus particulièrement par le parc très énergivore construit en 1945 et 1975. L'énergie principalement consommée pour le chauffage est le gaz naturel, quel que soit l'âge du logement. Le chauffage urbain est plus développé que sur le reste de la région. Quant au chauffage au bois, il occupe une place peu significative et est surtout présent en zone rurale. Les populations à faibles revenus sont potentiellement exposées à une situation de précarité énergétique due aux dépenses de chauffage, surtout quand elles occupent des logements peu performants.

Par ailleurs, les consommations liées à l'électricité spécifique ne sont pas négligeables et tendent d'ailleurs à augmenter, notamment en raison de l'équipement croissant des ménages.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Le territoire du SCOT connaît une stabilité démographique sur la période 2000-2012 avec une production d'environ 2000 logements par an, un solde migratoire négatif (- 1 700 habitants par an) mais une hausse du nombre de ménages (+ 16 000 ménages depuis 1999) due à l'évolution des modes de vie et à l'accélération du vieillissement de la population.

La fluidité globale du marché du logement représente un atout pour l'agglomération quant à sa capacité à garantir l'accessibilité au logement pour les ménages. Mais des difficultés existent notamment pour les ménages les plus pauvres dans leur parcours résidentiel. Les revenus moyens des ménages sont globalement faibles, et près d'un tiers des ménages ont des revenus donnant droit à un logement très social (PLAI).

Les évolutions récentes ont confirmé les phénomènes de spécialisations résidentielle et sociale des territoires : toujours plus de petits ménages dans la ville centre, une fonction d'accueil des familles plus importante en seconde couronne (mais une tendance qui marque le pas avec la diminution des grands ménages), des ménages plus aisés sur les plateaux nord et est. L'offre de logements au sein de chaque secteur n'apparaît pas encore assez diversifiée (en typologie et en coûts) pour favoriser les parcours résidentiels internes, assurer la cohésion sociale du territoire et tendre vers un meilleur équilibre de peuplement.

Compte tenu de l'ancienneté du bâti (deux tiers des logements construits avant 1975), les performances énergétiques du parc de logements restent encore particulièrement faibles et les problématiques liées à sa vétusté prégnantes.

C. Le profil de la population active, reflet du tissu économique local

1. Une économie qui poursuit sa tertiarisation

Une empreinte industrielle forte

En 2011, le territoire compte 229 223 emplois au sein d'un bassin d'emplois de plus de 820 000 habitants, soit une hausse d'environ 9 % comparée à 1999 (source : INSEE RP). Elle concentre 32 % des emplois de la Région Haute-Normandie, confirmant ainsi son rôle de capitale régionale.

La Région Haute-Normandie présente un profil industriel marqué, avec un indice de spécificité industrielle qui la positionne au 2^{ème} rang métropolitain pour la contribution relative de l'industrie à la valeur ajoutée totale. Comme pour la région, l'industrie reste un secteur puissant du territoire avec 29 518 emplois en 2011 soit 12,9 % des actifs occupés, et ce, en dépit d'une baisse constante de l'emploi salarié dans l'industrie depuis 1999 qui s'est accentuée avec la crise de 2008. L'activité industrielle, très diversifiée, peut notamment s'appuyer sur la présence du Grand Port Maritime de Rouen qui joue un rôle important dans la performance industrielle et en termes d'offre d'emplois (18 000 emplois salariés fin 2010). Les communes bordant la Seine autour de Rouen constituent le principal pôle d'implantation des établissements du complexe industrialo-portuaire (2 650 emplois salariés à Rouen, 2 200 au Grand-Quevilly et autant à Grand-Couronne). De grandes entreprises sont également présentes comme Renault à Cléon, Flexi France au Trait, Glaxo Wellcome à Notre-Dame-de-Bondeville.

Le secteur de la construction, dynamisé par le fort développement de l'immobilier résidentiel et d'entreprise, a connu une hausse de l'emploi de plus de 25 % entre 1999 et 2011, pour atteindre 15 844 emplois en 2011 sur le territoire. Néanmoins, touché par la crise, le secteur a perdu des emplois à l'échelle régionale en 2012 et 2013, du fait de la baisse des surfaces de locaux d'activité autorisés.

L'agriculture représente 870 emplois, soit 0,4 % du total des emplois contre 2,2 % au niveau régional, en forte diminution entre 1999 et 2011.

La part dans l'emploi du secteur tertiaire est aujourd'hui la plus importante. Elle a augmenté de 13 % entre 1999 et 2011 pour atteindre 181 731 emplois en 2011. Le secteur tertiaire représente désormais 79,8 % de l'emploi total (dont 46,4 % dans le commerce, transports et services divers, et 33,4 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale), contre 72,6 % au niveau régional. Le secteur des services aux particuliers devrait être un gisement d'emplois pour les années à venir.

Ainsi, l'évolution des effectifs par grands secteurs d'activités traduit-elle la mutation, opérée en quarante ans, d'une économie industrielle vers un pôle métropolitain tertiaire.

Une baisse constante des emplois industriels compensé par la croissance des emplois tertiaires

D'après l'INSEE, au 1^{er} janvier 2013, 24 891 établissements (activités marchandes hors agriculture) sont recensés sur le territoire du SCOT, se répartissant ainsi : 6,4 % dans l'industrie, 9,7 % dans la construction, 70,2 % dans le commerce, les transports et services divers, et 13,7 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Comme au plan national et régional, le territoire s'est tertiarisé : 84 % des établissements relèvent d'activités du commerce ou de services aux particuliers et aux entreprises.

La tertiarisation de l'économie locale est une réalité qui rapproche la CREA des autres grands pôles métropolitains français. Avec la crise économique, les grandes aires urbaines ont en effet bénéficié



d'une structure sectorielle favorable et d'une croissance plus élevée que la moyenne des emplois d'un secteur tertiaire dynamique.

Le secteur tertiaire représente aujourd'hui plus des trois quarts de l'emploi total du territoire. L'emploi dans les services aux particuliers a sensiblement augmenté ces dernières années. Les domaines de l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale (avec en particulier les centres hospitaliers de Rouen, de Bois-Guillaume-Bihorel, d'Elbeuf et du Rouvray) sont majoritaires, de même que les activités techniques et scientifiques, services administratifs et de soutien, et le transport, lié à la présence du Grand Port Maritime de Rouen (source INSEE, CLAP, 2010). En revanche, l'hôtellerie-restauration ainsi que les services aux entreprises de « conseil et assistance » sont moins développés que dans les agglomérations comparables.

Pourtant, le mouvement apparaît moins important qu'ailleurs et demeure inachevé, notamment concernant le développement des emplois tertiaires supérieurs. Une attractivité métropolitaine plus grande impliquerait donc une spécialisation plus forte sur le secteur des services. Les projets portés par la CREA, qu'il s'agisse de grands projets urbains ou d'aménagement de parcs d'activités, ont et auront un fort effet de levier sur la capacité à accélérer la tertiarisation de l'économie locale dans les années à venir.

2. Une majorité d'ouvriers, d'employés et peu de cadres

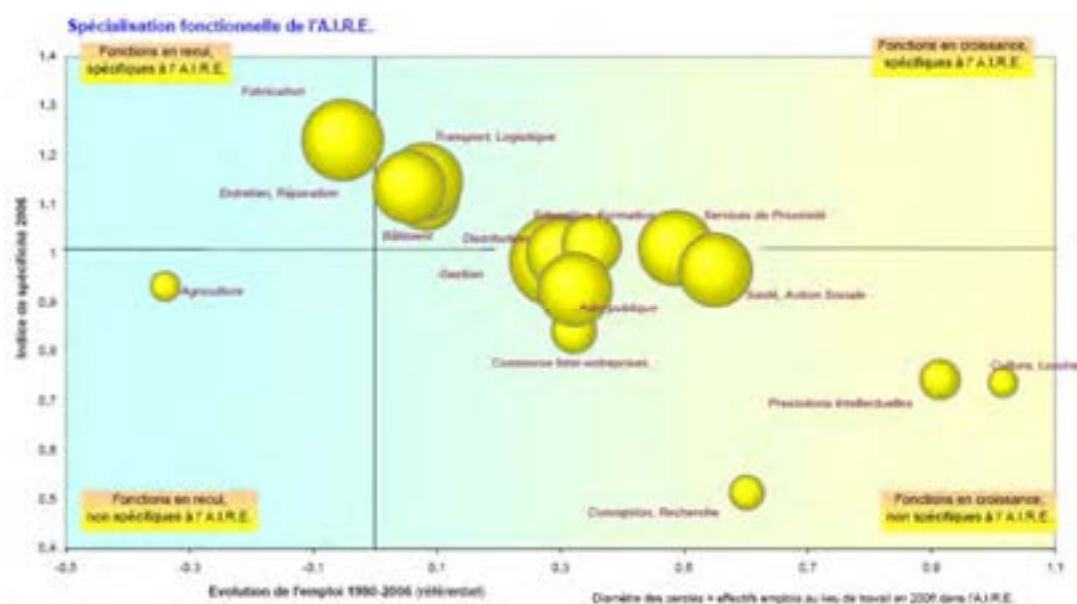
Un réservoir de main d'œuvre qualifiée et des savoir-faire spécifiques

L'essor du tertiaire dépend notamment du rebond de l'industrie et de la capacité des acteurs économiques à accompagner les mutations de l'économie industrielle en s'appuyant sur le vivier d'emplois qualifiés existants.

En effet, le diagnostic socio-économique du territoire a permis de mettre en évidence d'une part, une proportion significative d'ouvriers qualifiés au regard des effectifs totaux (15 % alors que la moyenne des agglomérations comparables est de 12 %), et d'autre part, des spécialisations techniques pointues notamment dans le secteur de l'automobile.

Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, les professions ont été regroupées en quinze fonctions, détaillant plus finement les activités économiques traditionnellement réparties en activités industrielles, agricoles, tertiaires et de construction.

Graphique 5 : La spécialisation fonctionnelle de l'aire d'influence du pôle Rouen-Elbeuf



Source : INSEE/CAR, 2009

Le graphique ci-dessus permet de distinguer les fonctions qui composent l'emploi sur le territoire et les dernières dynamiques, au regard des évolutions d'un panel de 18 agglomérations de taille comparable.

Le territoire apparaît ainsi spécialisé dans les fonctions de fabrication (construction automobile par exemple), dans l'entretien et la réparation, le transport et la logistique (avec le Grand Port Maritime de Rouen) et le bâtiment. Ces fonctions n'ont pas connu une évolution très favorable de l'emploi entre 1990 et 2006. A l'opposé, des fonctions comme la culture et les loisirs, les prestations intellectuelles et la conception et la recherche, ont connu une forte progression de l'emploi au cours des dernières années dans les grandes agglomérations. Ces fonctions sont encore peu présentes sur le territoire.

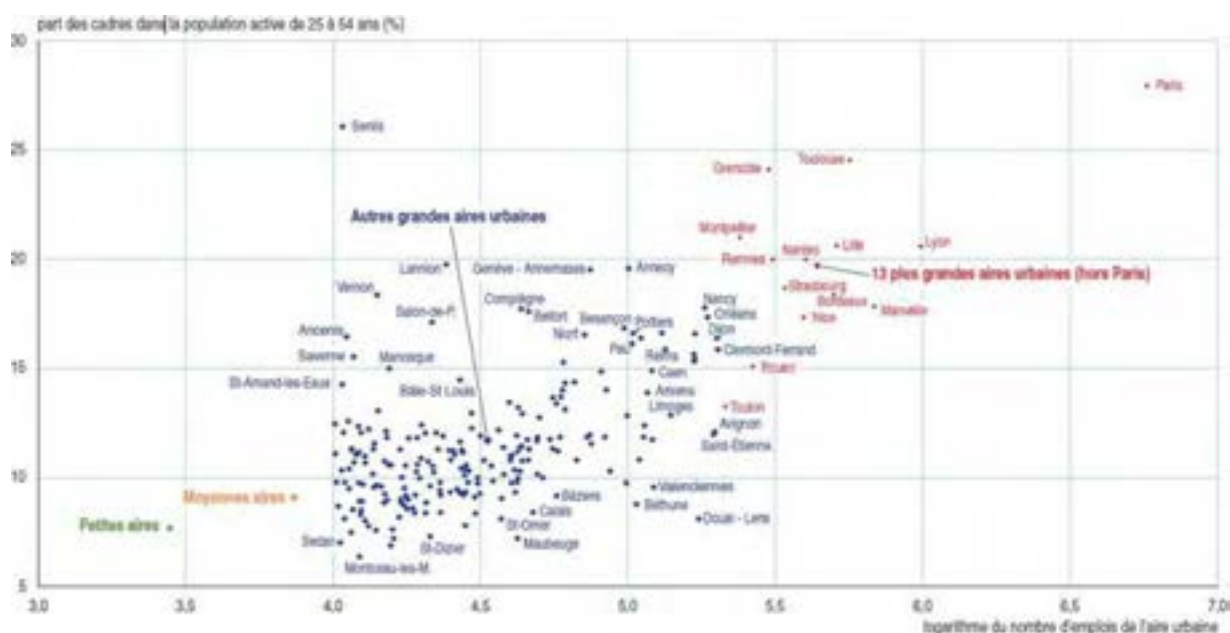
Une faible part de cadres

Au plan national, la concentration accrue de la population active dans les plus grandes aires urbaines est typique du phénomène de « métropolisation ». Ce processus de transformation des grandes villes, à la fois fonctionnel et morphologique, se caractérise notamment par une concentration des personnes et des emplois, en particulier des emplois tertiaires qualifiés qui se traduit par une part de cadres et de professions intellectuelles supérieures plus forte.

Le territoire peine au regard des autres métropoles du fait d'un manque de dynamisme démographique et d'une situation de l'emploi moins favorable. La part des cadres reste ainsi en retrait pour une aire urbaine de cette importance. Le taux d'encadrement place Rouen au 29^{ème} rang parmi les 50 plus importantes aires urbaines de métropole. Ce décalage se retrouve également concernant les cadres des fonctions métropolitaines stratégiques qui sont les emplois (décomptés par l'INSEE) ayant un rôle décisionnel élevé et bénéficiant d'une rémunération importante.

Toutefois, si la part des cadres de la fonction publique et professions intellectuelles et artistiques est parmi les plus faibles, celle des cadres d'entreprises est plus proche de la moyenne de celles-ci. De même, les postes de professions intermédiaires sont assez bien représentés, notamment les techniciens et particulièrement les contremaîtres et agents de maîtrise.

Graphique 6 : Part des cadres dans la population active de 25 à 54 ans en 2011 en fonction du nombre d'emplois de l'aire urbaine



Source : INSEE, RGP de 2011

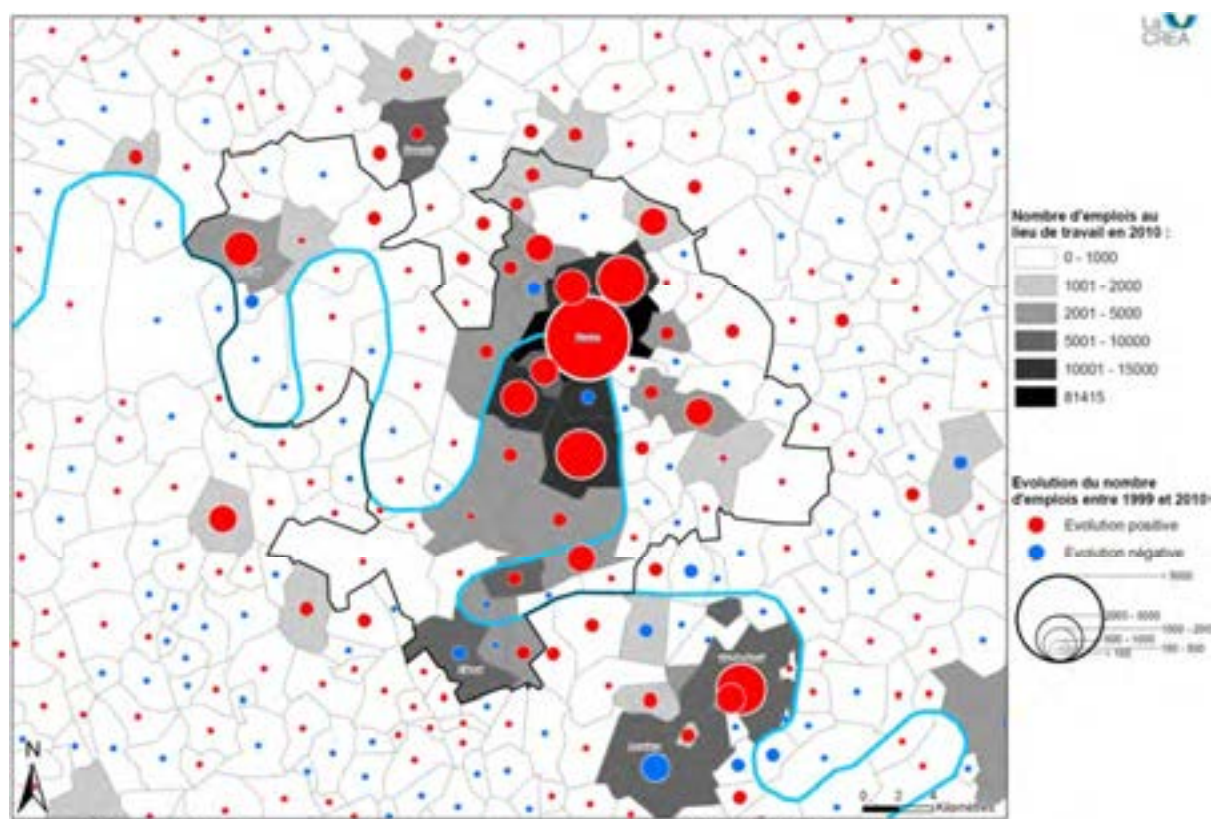
3. Une croissance de l'emploi malgré un niveau de chômage relativement élevé

Près de 20 000 emplois supplémentaires entre 1999 et 2011

Près de 20 000 emplois supplémentaires ont été créés entre 1999 et 2011. Ces chiffres sont en adéquation avec les prévisions de l'ancien Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf de 2001, voire sensiblement supérieurs (+ 12 300 emplois supplémentaires pour la période 1999-2010 pour atteindre + 23 600 en 2020).

La grande majorité des communes a gagné des emplois confortant souvent les communes où l'emploi est déjà important. Par secteur géographique, Rouen, la Rive Gauche, et le Plateau Nord ont gagné le plus d'emplois. A Rouen, la tendance s'est même inversée, puisque sur la période 1990-1999, elle perdait 100 emplois/an.

Carte 30 : Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2011



Source : INSEE, RGP de 1999 et 2011

En dépit des mutations de l'économie à l'œuvre sur le territoire, le rythme de création des entreprises s'avère positif (3 499 établissements créés en 2013 selon la répartition suivante : 4,1 % dans l'industrie, 12,3 % dans la construction, 71,3 % dans le commerce, les transports et services divers, et 12,3 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale).

Pour autant, si la création d'entreprises reprend de la vigueur, les défaillances n'ont jamais été aussi nombreuses. Par ailleurs, sur une période longue, le territoire n'a gagné que peu d'emplois (moins de 10 % depuis 1975) par rapport à la moyenne observée dans les territoires de taille comparable (+ 45 %).

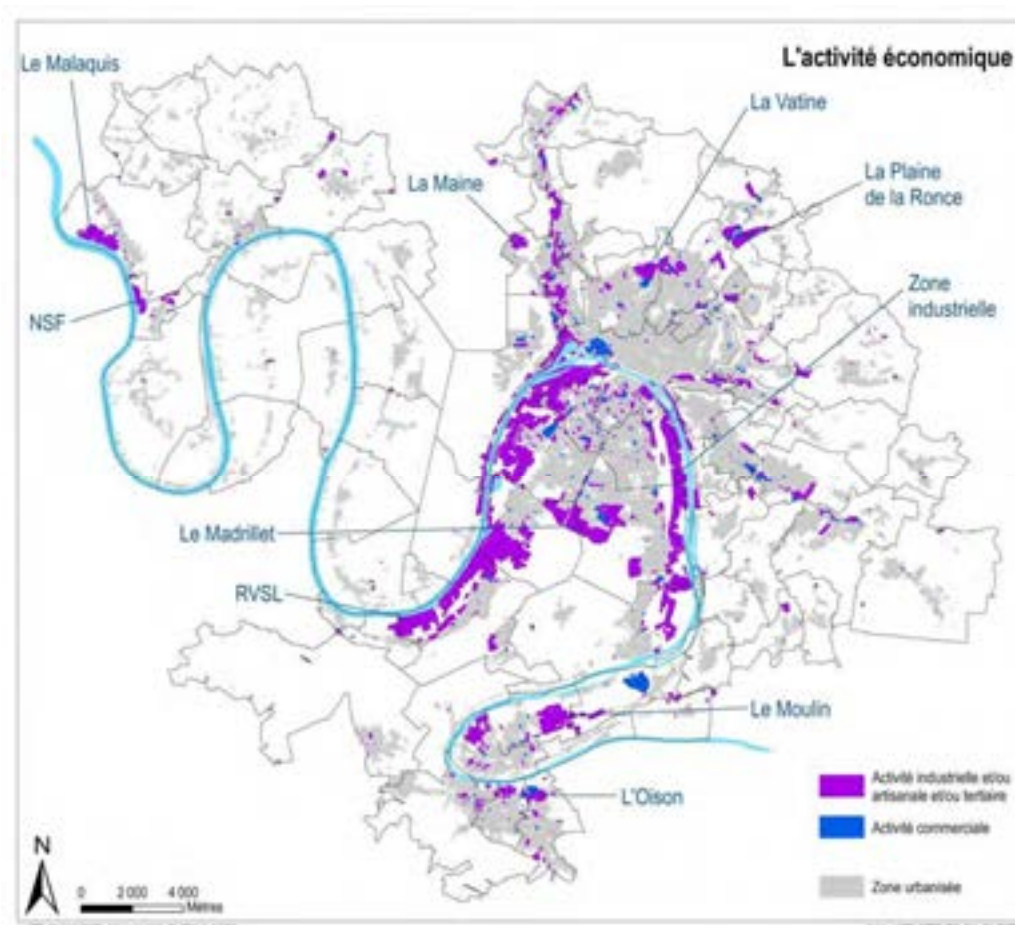
Il faut également souligner que si la tertiarisation de l'appareil productif contribue à la croissance de l'emploi, elle peut aussi avoir un revers et introduire un facteur de fragilisation sociale se traduisant par des statuts qui se précarisent, des emplois qui ne sont plus toujours garantis, des individus qui

sont moins assurés de disposer d'une perspective à moyen terme assurant une progression des qualifications et des rémunérations. La qualification des emplois tertiaires créés reste également inférieure à celle recherchée.

Les effets de la crise économique entamée en 2008 se sont traduits par une forte dégradation de l'emploi. En 2013, la dégradation du marché du travail s'est poursuivie, mais de manière moins marquée qu'en 2012. Le taux de chômage est stable à 10,6 % pour la zone d'emploi de Rouen au 4^{ème} trimestre 2013, contre 11 % pour la Région Haute-Normandie, la moyenne nationale étant à 9,8 %. Les suppressions d'emplois dans le secteur industriel et la faible qualification des demandeurs influent sur les caractéristiques du chômage. A l'échelle régionale, la situation s'aggrave pour les seniors et les chômeurs de longue durée dont le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter.

L'offre foncière mobilisable pour le développement économique

Carte 31 : L'activité économique en 2014



(Source : La CREA)

La disponibilité immédiate de capacités d'accueil répondant aux besoins des entreprises représente un enjeu capital de l'attractivité économique du territoire avec une incidence directe sur le développement des entreprises et des emplois. Le territoire souffre d'un manque d'attractivité sur le marché de l'implantation d'entreprises pour répondre efficacement à la demande, mais dispose de foncier potentiellement mobilisable, dont une part résulte de la reconversion d'anciennes friches industrielles, pour impulser une nouvelle dynamique de développement.

Par le nombre d'emplois qu'ils génèrent et leur attractivité pour les entreprises et les usagers, les parcs d'activités constituent l'armature du tissu économique du territoire. Ils font partie intégrante

du territoire urbain et sont devenus, au fil du temps, des espaces privilégiés d'accueil des activités économiques.

On dénombre, sur le territoire, 87 parcs d'activités représentant 1 885 établissements et 48 200 emplois, soit 31 % de l'emploi salarié. La surface aménagée est de 2 622 hectares soit moins de 8 % du territoire, avec une forte spécialisation des parcs d'activités tant sectorielle que géographique (les parcs spécialisés représentent 73 % des surfaces aménagées et 56 % des effectifs salariés). Les parcs à vocation « industrielle et logistique portuaire » représentent 40 % des surfaces aménagées. La majorité des parcs d'activités sont concentrés le long de la Seine.

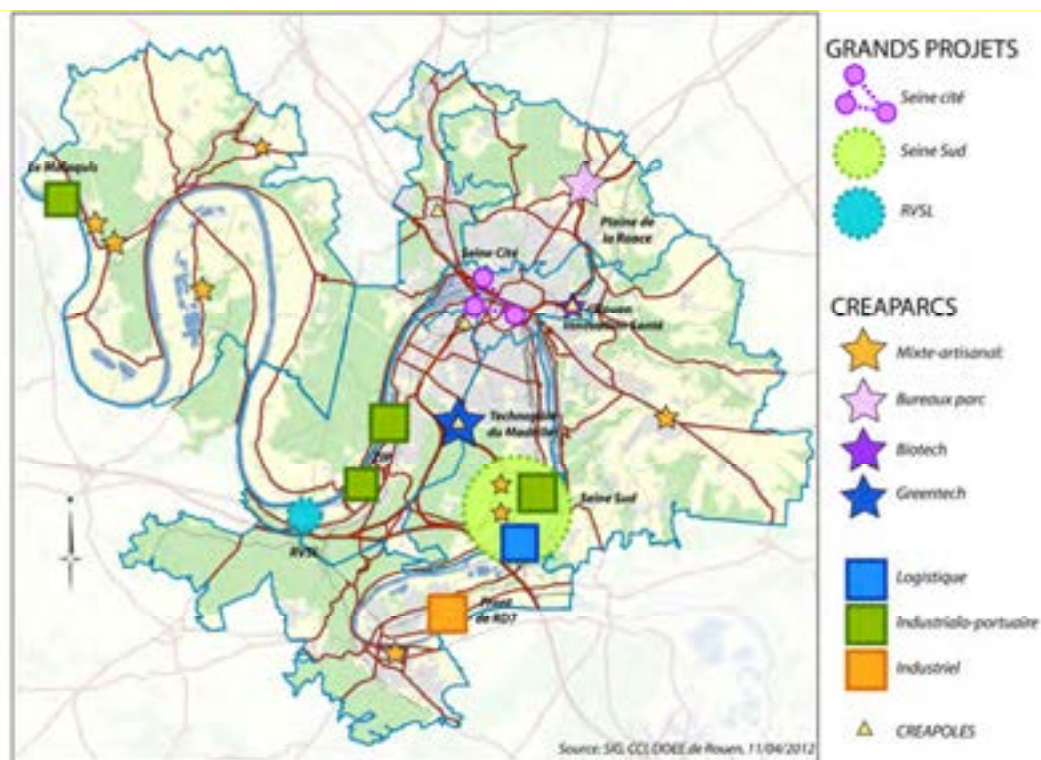
La surface aménagée moyenne des parcs est de 30 hectares pour 553 emplois soit une densité de 18,4 emplois par hectare. Ces chiffres cachent néanmoins des réalités différentes puisque leurs surfaces oscillent entre 2 et 267 hectares qui accueillent de quelques dizaines à plusieurs milliers de salariés.

Sur la période passée (1999-2012), la consommation foncière à vocation économique a atteint environ 21 hectares par an. Toutefois, la CREA s'est régulièrement trouvée en situation de pénurie notamment pour l'implantation d'activités industrielles et logistiques.

Dans le cadre de la stratégie de développement économique, le territoire s'appuie sur un certain nombre de zones existantes ou en cours d'aménagement pour développer les différents segments d'activités :

- Pour les activités tertiaires : la Plaine de la Ronce, le Technopôle du Madrillet, l'écoquartier Luciline (Seine-Cité).
- Pour les activités industrielles et logistiques : Rouen vallée de Seine Logistique, le Malaquis (au Trait).
- Pour les activités mixtes et artisanales : Le parc d'activités de Gargantua (Saint-Pierre-de-Varengeville), le Chêne Bénard (Anneville-Ambourville), la Vente Olivier (Saint-Etienne-du-Rouvray), le Clos Allard (Caudebec-lès-Elbeuf).

Carte 32 : La gamme de parcs d'activité disponibles et en projet à horizon 2020



Sources : CCI – La CREA

Pour assurer un marché fluide, être en capacité de répondre aux demandes et créer les conditions de la croissance de demain, la réflexion menée collectivement par les acteurs locaux a permis de déterminer les besoins fonciers nécessaires à mobiliser à 960 hectares pour l'ensemble du territoire à horizon du SCOT. Ces besoins résultent d'une analyse croisée du rythme de commercialisation annuelle constatée dans les différents segments d'activités (logistique, logistique portuaire, mixte/artisanal, industrie portuaire, industrie, bureaux parc, bureaux centre, biotech, greentech), et des demandes (abouties ou non) enregistrées par les structures d'accueil et de promotion du territoire. A la commercialisation annuelle moyenne estimée pour chaque segment, est ajouté un stock foncier de sécurité qui vise à répondre immédiatement aux demandes de manière fluide et diversifiée, puis un ratio des surfaces réellement cessibles qui permet d'aboutir aux surfaces à aménager. (Voir tableau ci-dessous)

Tableau 10 : Estimation des besoins fonciers pour l'économie

	Logistique	Logistique portuaire	Mixte	Industrie portuaire	Industrie	Bureaux parc	Bureaux centre	Technopole (biotech)	Technopole (greentech)	TOTAL
Commercialisation annuelle moyenne dans le scénario volontariste (ha/an)	8,6	12	8,3	4,6	2,8	2	0,7	0,1	0,9	40
Stock de sécurité (ha)	17,2	24	16,6	9,2	5,6	4	1,4	0,2	1,8	80
Stock de renouvellement (18 ans)	154,8	216	149,4	82,8	50,4	36	12,6	1,8	16,2	720
Besoin foncier cessible à 18 ans (ha)	172	240	166	92	56	40	14	2	18	800
Part cessible	0,84	0,84	0,9	0,8	0,8	0,7	1	0,8	0,7	
Estimation à aménager 18 ans (ha)	205	286	184	115	70	57	14	3	26	959

Source : La CREA



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Au sein d'un bassin d'emplois de plus de 820 000 habitants, le territoire compte 229 223 emplois en 2011, soit une hausse d'environ 9 % comparée à 1999. En dépit des mutations de l'économie à l'œuvre sur le territoire, le rythme de création des entreprises s'avère positif et les emplois créés nombreux (20 000 emplois supplémentaires entre 1999 et 2011). Les effets de la crise économique entamée en 2008 se sont néanmoins traduits par une forte dégradation de l'emploi. Le taux de chômage est stable à 10,6 % pour la zone d'emploi de Rouen au 4^{ème} trimestre 2013, la moyenne nationale étant à 9,8 %. Les suppressions d'emplois dans le secteur industriel et la faible qualification des demandeurs influent sur les caractéristiques du chômage.

L'industrie reste un secteur puissant du territoire avec 29 518 emplois en 2011 (12,9 % des actifs occupés), en dépit d'une baisse constante de l'emploi salarié dans l'industrie depuis 1999 qui s'est accentuée avec la crise économique. Cette spécialisation industrielle se caractérise par des savoir-faire spécifiques et des compétences techniques pointues, et l'activité s'appuie notamment sur la présence du Grand Port Maritime qui joue un rôle important dans la performance industrielle et en termes d'offre d'emplois (18 000 emplois salariés fin 2010).

L'évolution des effectifs salariés par grands secteurs d'activités traduit la mutation, opérée en quarante ans, d'une économie industrielle vers un pôle métropolitain tertiaire. L'emploi est désormais majoritairement tertiaire, représentant plus des trois quarts des emplois, et sa croissance récente renforce ce caractère commun à l'économie française. Néanmoins, la tertiarisation de l'économie locale apparaît moins importante qu'ailleurs et demeure inachevée, notamment concernant le développement des emplois tertiaires supérieurs. Le territoire peine en effet au regard des autres métropoles du fait d'un manque de dynamisme démographique et d'une situation de l'emploi moins favorable. Les projets portés par le territoire, qu'il s'agisse de grands projets urbains ou d'aménagement de parcs d'activités, ont et auront, dans les années à venir, un fort effet de levier sur la capacité à accélérer la création d'emplois tertiaires supérieurs.

En terme d'offre foncière, le territoire souffre d'un manque d'attractivité sur le marché de l'implantation d'entreprises pour répondre efficacement à la demande, mais dispose de foncier potentiellement mobilisable, dont une part résulte de la reconversion d'anciennes friches industrielles, pour impulser une nouvelle dynamique de développement. Dans le cadre de la stratégie économique, le territoire s'appuie sur un certain nombre de zones existantes ou en cours d'aménagement pour développer les différents segments d'activités. Pour assurer un marché fluide, être en capacité de répondre aux demandes et créer les conditions de la croissance de demain, la réflexion menée collectivement par les acteurs locaux a permis de déterminer les besoins fonciers nécessaires à mobiliser à 960 hectares pour l'ensemble du territoire à horizon du SCOT.

D. Les services et les équipements qui structurent l'agglomération

Les services et équipements à la population sont des éléments essentiels pour la vie des habitants mais aussi de nombreuses personnes qui fréquentent la capitale haut-normande : en cela ils participent au rayonnement de l'agglomération. Le territoire dispose d'un nombre important d'équipements et de services à la population, relativement bien répartis et accessibles en transports en commun. Ces derniers constituent à la fois un équipement structurant du territoire et un service à la population conditionnant l'accessibilité à de nombreux autres équipements et services du territoire.

Centralité, animation, structuration urbaine, cohésion sociale, équité, attractivité, qualité de vie sont des notions qui interpellent les équipements et les services. Aussi, l'analyse des équipements et des services structurants le territoire de l'agglomération sera-t-elle traitée à travers la localisation des équipements de niveaux « intermédiaire » et « supérieur » définis par l'INSEE, les équipements et services de proximité ayant été évoqués en première partie.

1. De nombreux équipements localisés dans les centres urbains

Des équipements structurants, maillant le territoire

Au regard de son poids de population, le taux d'équipement de l'agglomération est bon, voire supérieur à d'autres agglomérations comparables.

L'analyse de l'INSEE des équipements au regard des bassins de vie détaillée dans la première partie du diagnostic permet de rendre compte des territoires au sein desquels les habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi et de les comparer de manière homogène entre bassins de vie d'agglomération et bassins de vie de bourgs et de petites villes.

Carte 33 : Nombre d'équipements par commune dans les 11 bassins de vie et la CREA



Source : INSEE, BPE 2008

Au sein du territoire des 11 bassins de vie qui organisent le fonctionnement des communes du bassin d'emploi de Rouen, la CREA occupe une place à part car non seulement elle rassemble plus de 70 % de l'ensemble des services et des équipements de ce périmètre d'études, mais en outre, elle concentre près de 85 % des équipements et services de rang supérieur.

Si l'on distingue les équipements selon leur champ d'action (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé/social, transports, loisirs ou tourisme), la part de la CREA est significative dans les domaines commercial et socio-sanitaire avec, respectivement 75 % et 78 % des équipements de la zone d'étude (alors que son poids démographique correspond à 69 % de la population).

Une capitale régionale qui joue pleinement son rôle de ville-centre

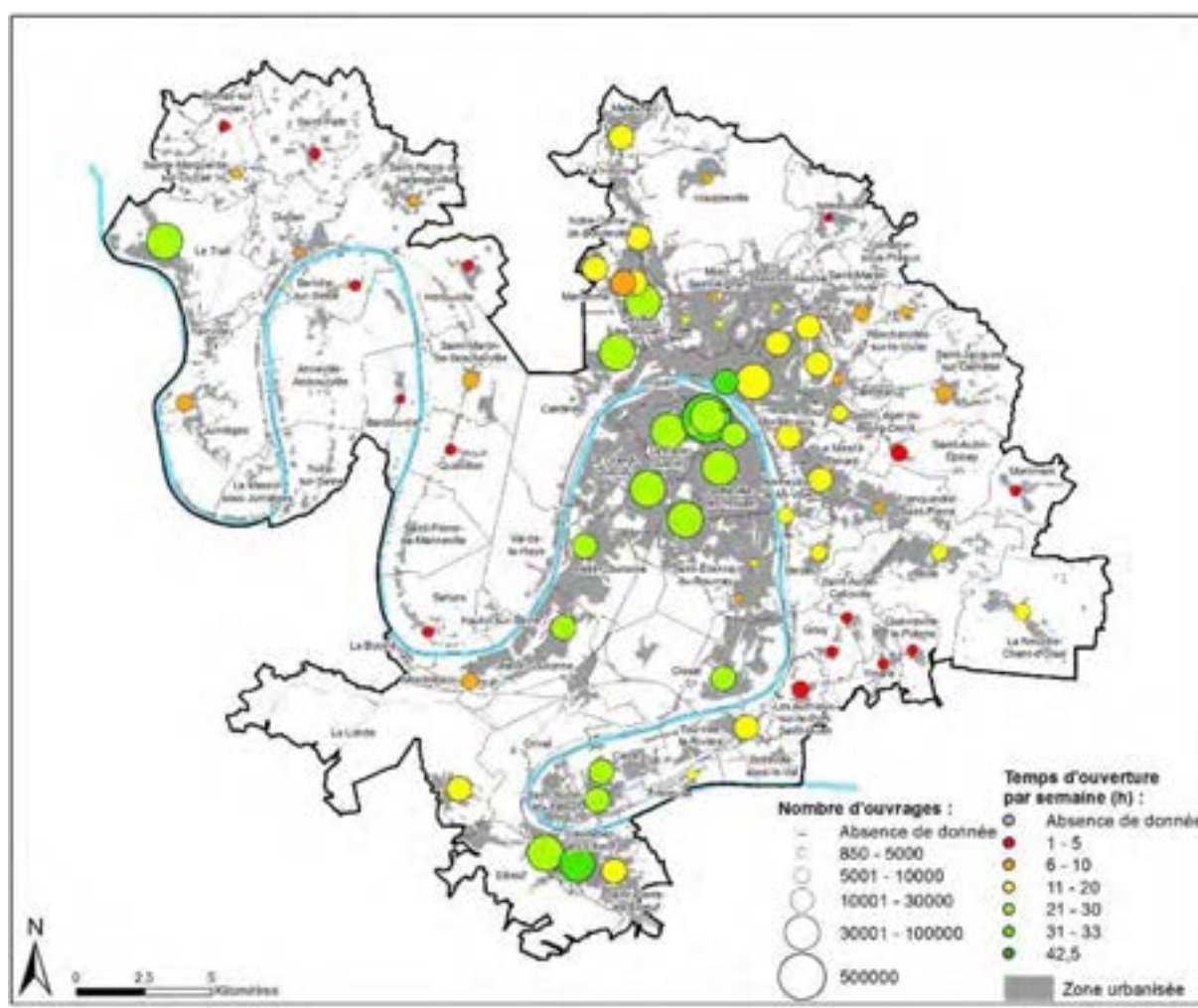
La majorité de ces équipements et services est localisée dans la ville centre, Rouen. 1 équipement de rang supérieur sur 2 et 2 équipements de rang intermédiaire sur 5 se situent à Rouen (plus de 650 équipements et services de rang supérieur et près de 1 200 de rang intermédiaire). Dans tous les domaines de services à la population, la capitale normande se distingue. La ville de Rouen, notamment avec l'hypercentre, reste le premier pôle commercial du territoire, concentrant près de la moitié des établissements commerciaux et plus d'un quart du chiffre d'affaires.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les principaux équipements sont répartis entre Rouen (38 %) et Mont-Saint-Aignan (23 %).

La centralité rouennaise a été confortée ces dernières années par l'implantation depuis 2001 de plusieurs grands équipements porteurs de rayonnement métropolitain dans le centre de Rouen dans le domaine de l'enseignement (faculté de droit, école des impôts, école d'infirmières), la culture et les sports (Zénith et plus récemment le Palais des Sports (Kindarena) dans les quartiers ouest), d'autres sont à venir tel le centre des congrès, route de Neufchâtel à Rouen.

Des services culturels et sportifs bien répartis sur le territoire

Carte 34 : Classification des bibliothèques par rapport au temps d'ouverture et au nombre d'ouvrages possédés



Source : La CREA, 2011

L'accès aux équipements culturels est assuré : à titre d'exemple, le réseau de bibliothèques/médiathèques est réparti sur l'ensemble du territoire avec des horaires d'ouverture, un nombre d'ouvrages et une desserte en transports en commun satisfaisants.

En outre, le maillage de lieux de diffusion de la culture (musée, salles de spectacles) a été renforcé par l'ouverture du cirque-théâtre en décembre 2007 et celle de la Fabrique des savoirs en octobre 2010 à Elbeuf et par les inaugurations en novembre 2010 de la scène de musiques actuelles, le 106, et de l'espace dédié aux sciences, H2O, tous deux situés sur les quais de Rouen.

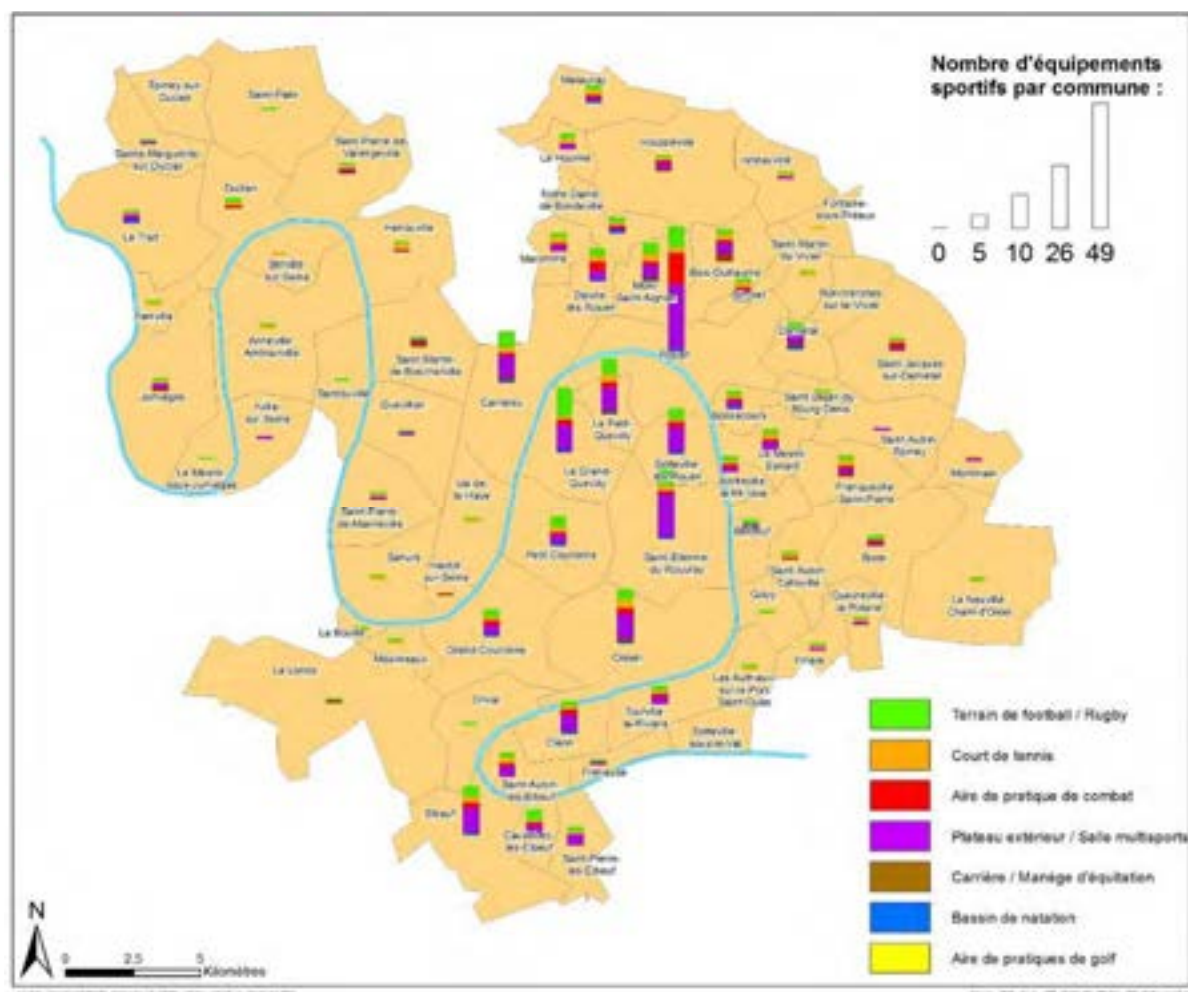
Ces nombreux lieux culturels assortis d'une programmation riche proposent une offre diversifiée, rythmée par la tenue de nombreux festivals (Transeuropéennes, Normandie Impressionniste, Vivacité, Graines de Jardins, ...) et contribuent au rayonnement de la place culturelle rouennaise à l'échelle nationale et internationale.

Les espaces naturels et forestiers, des équipements de nature à proximité de tous

S'agissant de l'accès aux équipements et espaces naturels de loisirs, on peut noter que 69 des 71 communes sont dotées d'équipements sportifs. En outre, le territoire bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel, en partie ouvert au public. Les forêts sont des espaces majeurs de détente et de

découverte de la nature qui couvrent près d'un tiers du territoire et sont très fréquentées (environ 5 millions de visiteurs par an pour les seuls habitants de la CREA d'après l'étude de fréquentation réalisée en 2010).

Carte 35 : Les équipements sportifs en 2011



Source : INSEE, BPE 2011

➤ Un bon maillage commercial du territoire (Cf Données spécifiques sur le commerce)

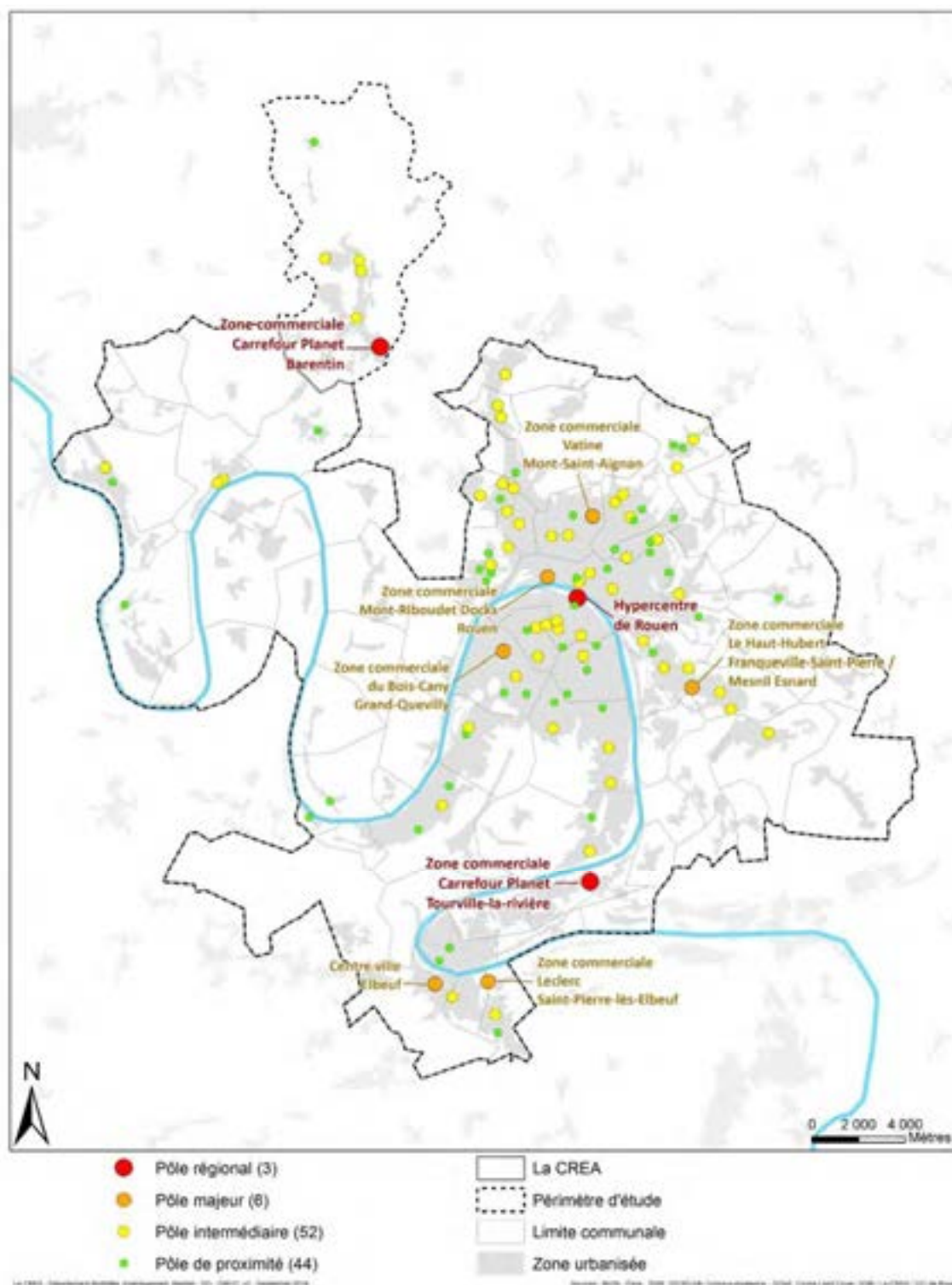
L'offre commerciale est en adéquation avec la répartition de la population : le maillage commercial du territoire est fin, composé de 105 polarités commerciales qui couvrent l'ensemble des besoins des habitants, voire d'une population plus vaste, compte tenu de la diversité de l'offre et de l'envergure régionale de certains pôles commerciaux. La particularité du territoire est qu'un de ces pôles commerciaux majeurs, la zone commerciale de Barentin, est situé en dehors du périmètre de la CREA.

Le territoire est notamment bien pourvu en matière d'offre alimentaire puisque 90 % des habitants disposent d'une offre complète sur sa commune et que moins de 3 % de la population doit se rendre sur une commune voisine pour s'approvisionner. La distribution de l'offre alimentaire est organisée par la grande distribution qui capte près de 90 % du chiffre d'affaires, concentre 80 % des surfaces de ventes et 70 % des salariés dans seulement 30 % des établissements commerciaux alimentaires.

Au regard de la typologie définie dans le diagnostic commercial, à partir de critères qualitatifs et quantitatifs, l'armature commerciale du territoire, compte 3 pôles régionaux (Rouen, Tourville-la-Rivière, Barentin – ce dernier étant situé hors périmètre de la CREA), 6 pôles majeurs, 52 pôles

intermédiaires et 44 pôles de proximité, permettant d'offrir à la majorité des habitants une offre commerciale diversifiée et de proximité. Une part de l'offre commerciale et de services (38 %) est cependant répartie de manière diffuse sur le territoire, notamment le long d'axes de circulation, profitant des flux de circulation. Certaines de ces implantations ne contribuent pas à la dynamique commerciale des communes dans lesquelles elles sont implantées et génèrent des nombreux déplacements automobiles.

Carte 36 : Les polarités commerciales



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

On constate d'ailleurs un regain vers les pratiques d'achat de proximité qui s'exprime dans les choix de fréquentation des pôles commerciaux proches du domicile des consommateurs et par un report modal significatif vers la marche à pied pour les achats alimentaires. Les commerçants considèrent globalement de manière positive leur environnement commercial (agréable, facile de stationner, de circuler) mais soulignent la difficulté d'accéder aux commerces en transports en commun.

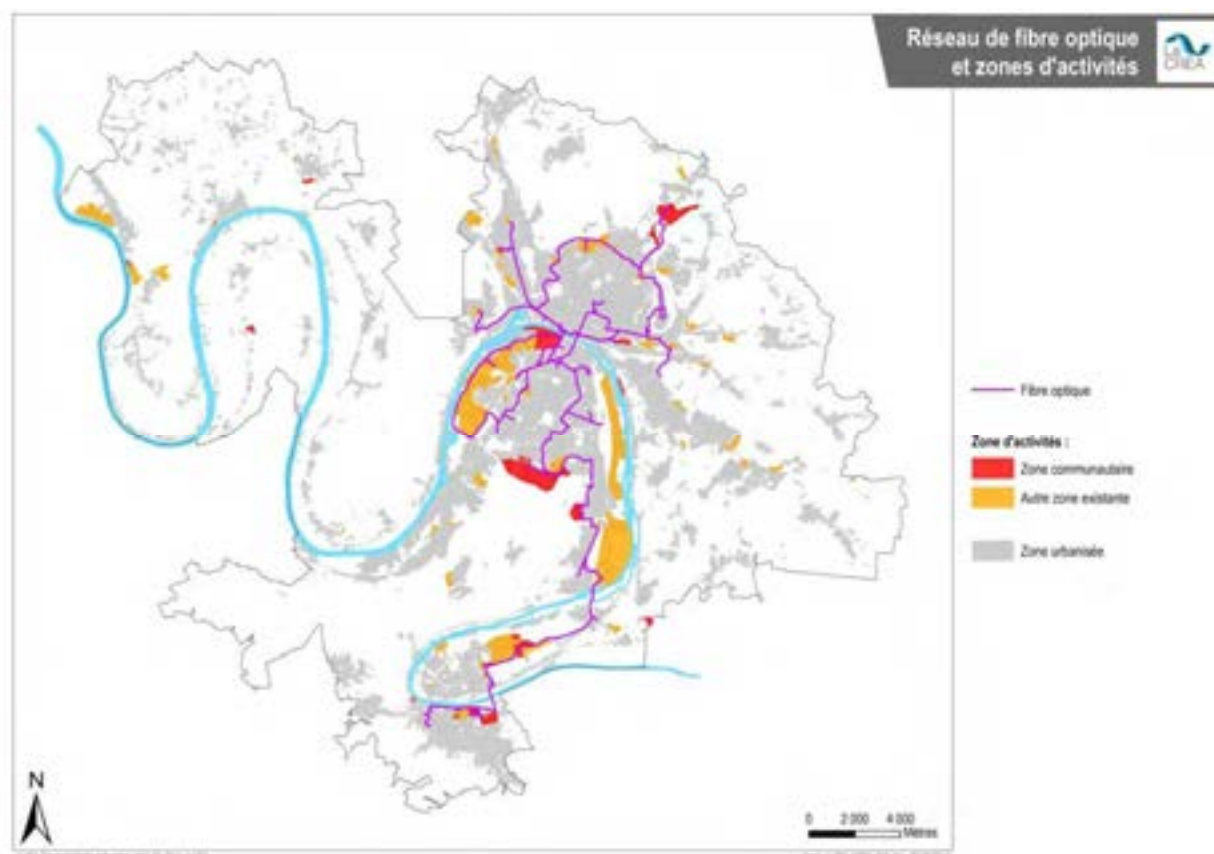
En conclusion, le territoire est doté d'un équipement commercial dense, quantitativement apte à répondre aux besoins de ses habitants. Elle dispose d'une large diversité commerciale, malgré des disparités entre les secteurs géographiques.

Le potentiel de consommation des habitants de l'agglomération reste limité par la très faible augmentation du nombre de ménages et la réduction de leur taille, des revenus limités, une forte part de retraités et de personnes de plus de 70 ans et une part relativement faible des professions et catégories sociales au pouvoir d'achat les plus élevés.

L'accès aux communications numériques, un nouveau besoin quotidien

Le développement du très haut débit apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et du développement d'un territoire. L'accès des entreprises et des foyers aux applications numériques existantes et futures, nécessite l'ancrage d'infrastructures capables de supporter d'importantes hausses de débit. La fibre optique est aujourd'hui un support d'accès à internet dont les capacités sont susceptibles d'offrir des débits très performants. Solution durable, mais très coûteuse, la pose de fibre optique peut générer des coûts importants liés aux travaux d'enfouissement : environ 70 % du coût d'installation de la fibre optique concerne le génie civil. Les projets de déploiement du très haut débit doivent également rechercher la cohérence avec les projets d'aménagement du territoire.

Carte 37 : Réseau de fibres optiques et zones d'activités en 2014



Source : La CREA

Aujourd'hui, l'accès au réseau haut débit/couverture téléphonie mobile est globalement assuré sur l'ensemble du territoire, de rares zones blanches subsistant (souvent en zone forestière). De rares foyers, trop éloignés d'un nœud de raccordement d'abonnés (NRA) ne disposent néanmoins pas du haut débit (débit < 512 kb/s).

En termes de réseau très haut débit, les besoins de certaines entreprises du territoire sont couverts par 120 km de réseau de fibre optique qui desservent les zones d'activités économiques existantes et les zones en cours de réalisation (ex Plaine de la Ronce). Ce réseau de fibres relie également l'ensemble des NRA et points de raccordements opérateurs. Le déploiement du réseau haut débit se fait en parallèle de la réalisation de travaux d'infrastructures (pose de canalisation, réfection de chaussées...) afin de mutualiser les moyens de mise en œuvre.

La présence d'équipements et des services à la population n'a de sens que s'ils sont accessibles au plus grand nombre. Sans entrer dans une définition large de l'accessibilité (sociale, tarifaire, ...), nous attacherons à aborder l'accessibilité physique des équipements et services majeurs par les transports en commun.

Les transports en commun : un équipement structurant et un service de mobilité

Le réseau de transport en commun de l'agglomération constitue une infrastructure de transport essentielle au fonctionnement du territoire et fournit un service à la population, en développant l'accessibilité aux autres services et équipements.

Des équipements structurants bien desservis

Les équipements structurants de l'agglomération de Rouen (hôpitaux, universités, grands équipements administratifs et culturels) sont globalement bien desservis par les axes structurants de transports en commun.

Les grandes zones d'activités commerciales existantes de Tourville-La-Rivière et de Barentin (cette dernière étant située hors CREA) sont essentiellement accessibles par le mode routier. Toutefois, depuis 2008/09 la ligne Elbeuf/Oissel dessert la zone de Tourville-la-Rivière. Au sein de l'agglomération de Rouen, deux pôles commerciaux intermédiaires (Les Docks et Saint-Sever à Rouen) sont localisés le long des lignes de transport en commun structurantes.

En revanche, de par leurs configurations et leurs usages, les zones d'activité sont des espaces complexes à desservir de manière compétitive en transports en commun.

Un réseau qui dessert une grande majorité de la population ...

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des usagers des transports en commun de la CREA peut voyager sur tout le territoire avec des titres de transport unifiés et un support unique : la carte Astuce. Les réseaux qui existaient préalablement sur les territoires de Rouen (ex-CAR) et d'Elbeuf (ex-CAEBS) ont fait l'objet d'une harmonisation au 1^{er} septembre 2012 : l'ensemble des exploitants opérant sur les 71 communes de la CREA sont désormais regroupés sous un seul et même nom de réseau : le réseau Astuce.

L'ensemble du réseau réalise en 2013 plus de 50 millions de voyages/an (200 000 voyages/jour), soit une augmentation de près de 45 % par rapport à 2001 sur le secteur de l'ex-CAR.

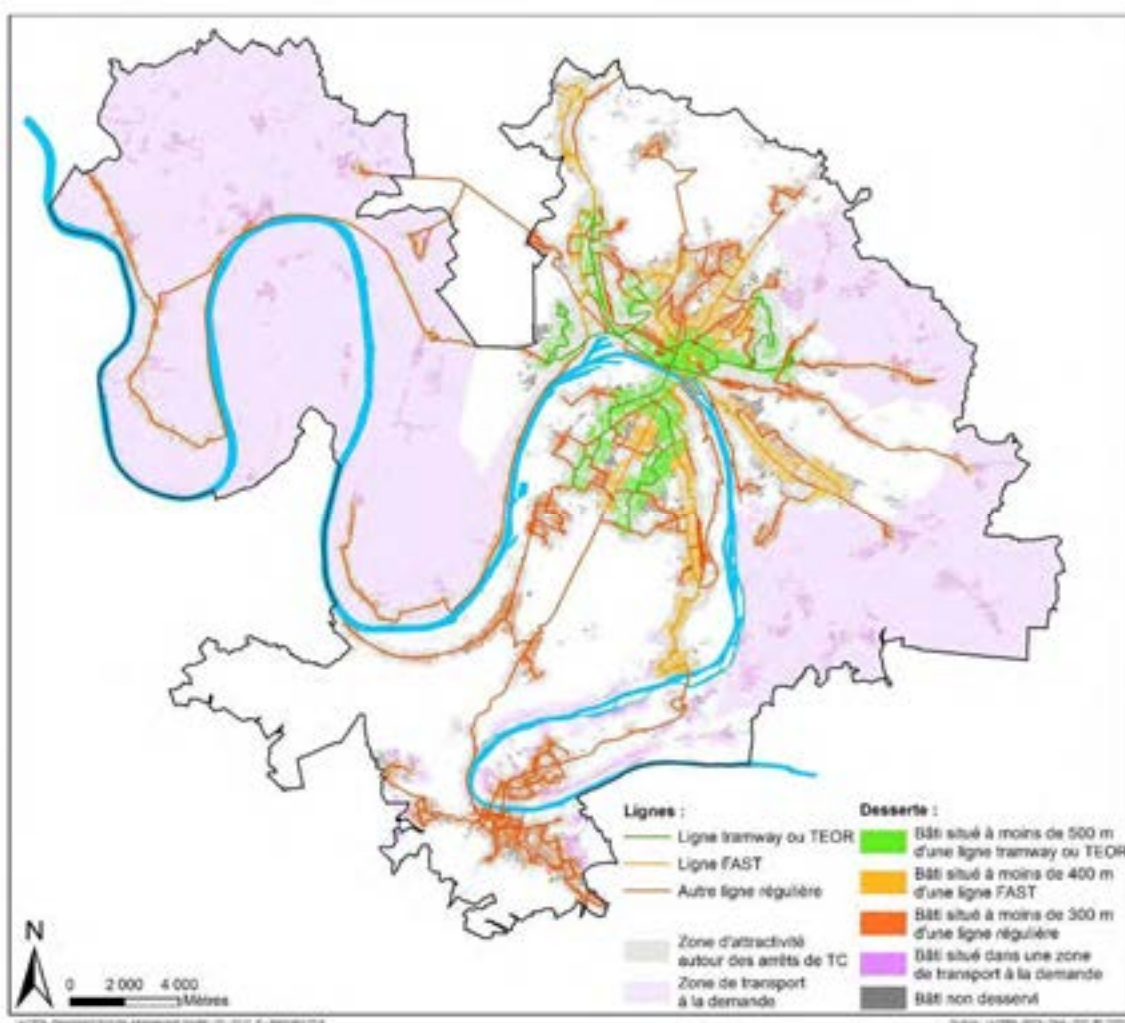
La mise en œuvre du réseau tramway (Métrobus) puis du Bus à Haut Niveau de Service (TEOR) et le cadencement du réseau TER ont donné un élan à l'attractivité des transports collectifs. Le tramway est le mode de transport le plus utilisé : il totalise plus de 32% des voyages (17 088 000 voyages pour 54 057 000 voyages au total en 2013). Sa fréquentation a augmenté de 23,7 % entre 2001 et 2013. Viennent ensuite les lignes TEOR (29 % des voyages en 2013) et les lignes de bus, notamment les



plus fréquentées (lignes FAST). La fréquentation des lignes TEOR a augmenté depuis la mise en service en 2001, passant de 2,9 millions à 15,7 millions de voyages annuels en 2013.

Les lignes régulières sur le secteur de l'ex-CAEBS desservent les zones les plus urbanisées, situées aux abords du réseau routier primaire, c'est-à-dire les communes de Tourville-la-Rivière, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Caudebec-lès-Elbeuf et Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Ces lignes régulières quittent ensuite le réseau routier primaire pour assurer la desserte des centres bourg des communes évoquées ci-dessus. En 2013, la fréquentation sur ce secteur s'élevait à 2 127 160 voyages/an, en hausse de 38,7 % par rapport à 2007 ce qui s'explique notamment par la mise en service de la ligne F et par l'effet réseau Astuce.

Carte 38 : La desserte du territoire par les transports en commun



Source : La CREA, 2012

Globalement, le territoire urbanisé est bien irrigué par un réseau de transports en commun conçu en étoile (liaisons concentriques), les liaisons de périphérie à périphérie restant pour le moment peu développées. En 2011, les 4/5 de la population habitent à moins de 300 mètres à vol d'oiseau d'un point d'arrêt, et la moitié à moins de 300 m à vol d'oiseau d'un point d'arrêt d'une ligne structurante du réseau (tramway, bus à haut niveau de service, lignes FAST).

Les projets de renforcement de la ligne 7, de renforcement de lignes structurantes (réseau FAST), de même que l'accroissement de la capacité du tramway ont participé au renforcement de cette attractivité des transports collectifs.

➤ ... y compris les plus démunis

De manière générale, le réseau de transport en commun dessert de manière performante les quartiers d'habitat social et facilite leurs accès aux fonctions urbaines. La mise en place de TEOR a notamment permis de désenclaver des quartiers identifiés dans le cadre de la politique de la ville tel qu'à Canteleu ou sur les Hauts de Rouen

Néanmoins certains quartiers prioritaires (comme les quartiers CUCS des Sternes à Cléon, Verdun à Déville-lès-Rouen, les Boutières à Grand Couronne par exemple) ne bénéficient pas encore de lignes ayant un niveau de service très élevé, ce qui peut avoir des implications quant à l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements de ces populations défavorisées.

➤ Un réseau de transports en commun en cours de réorganisation

En parallèle de l'élaboration du PDU, la consolidation du réseau de transports en commun a été lancée, après l'agrandissement du périmètre de transports urbains. Cette démarche s'est accompagnée d'une redéfinition de certaines lignes routières de voyageurs (ex-ligne du Département) liée à l'évolution du périmètre de l'agglomération.

➤ Le transport à la demande, un service pour répondre à des besoins de déplacements dans les espaces peu denses.

La Communauté d'agglomération a décidé de mettre en place Filo'R, service de transport à la demande, dans les communes de moins de 4 500 habitants, effectif en juillet 2011. Ce système de transport permet de desservir, au sein de micro-bassins de vie, des équipements et des services (marchés, pôles de santé, ...) mais aussi d'organiser un rabattement sur des lignes structurantes de premier niveau.

Carte 39 : Les zones desservies par le Transport à la demande



Source : La CREA

2. Des centres urbains dont l'accessibilité est inégale

L'architecture des réseaux routiers et de transports en commun (urbain ou ferré) ne confère pas à l'ensemble du territoire une accessibilité égale. Rouen, nœud du réseau de transport en commun et du réseau routier, est au cœur de l'organisation des déplacements, que la ville centre soit un point d'origine ou de destination des déplacements ou un point de passage.

Rouen au cœur du réseau

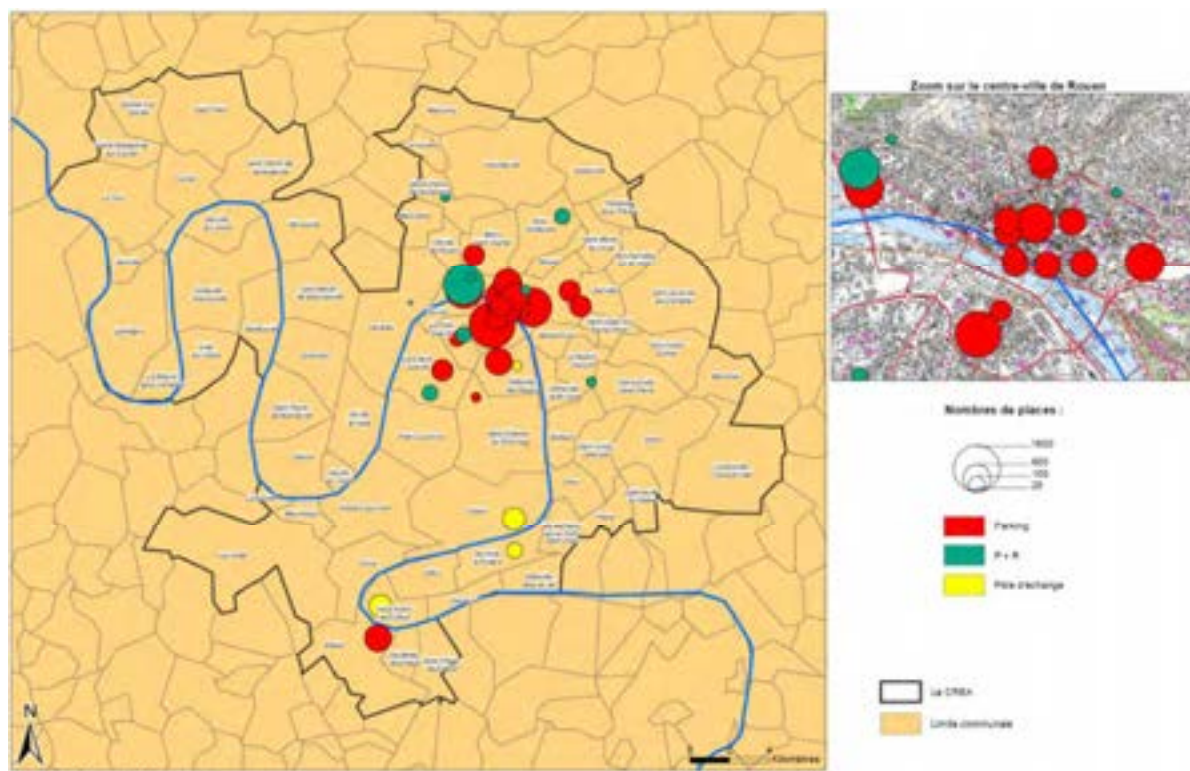
➔ Une structuration du réseau concentrique

Le réseau de transport en commun, comme le réseau routier du territoire, converge vers le centre de Rouen. La station Théâtre des arts, nœud d'échange entre le Métrobus et le TEOR, à proximité de la gare routière, est le premier pôle d'échange de l'agglomération avec plus de 45 000 voyageurs par jour. La gare de Rouen rive droite, interconnectée avec le métro et la ligne F2 (ex-ligne 4) est un second pôle d'intermodalité structurant le réseau de transports en commun, avec plus de 17 000 voyageurs. L'offre d'intermodalité manque néanmoins encore de coordination. A titre d'exemple, les offres départementales, en particulier celle du département de la Seine-Maritime, n'indiquent pas une coordination avec l'offre ferroviaire. L'analyse des fiches horaires des lignes régulières départementales montre qu'aucune gare n'offre des correspondances cars / TER. Seuls trois points du réseau permettent des correspondances cars / lignes départementales : gare de Rouen, Théâtre des Arts et Mont-Riboudet.

➔ Une concentration de l'offre de stationnement sur la ville centre

Le centre-ville de Rouen est aussi le point de convergence de nombreux véhicules, eu égard à ses capacités de stationnement élevées, tant en ouvrage qu'en surface, payantes ou gratuites : 44 000 places dont 4 300 payantes sur voirie et 9 000 en ouvrage.

Carte 40 : Les structures de stationnement en 2014



Source : La CREA

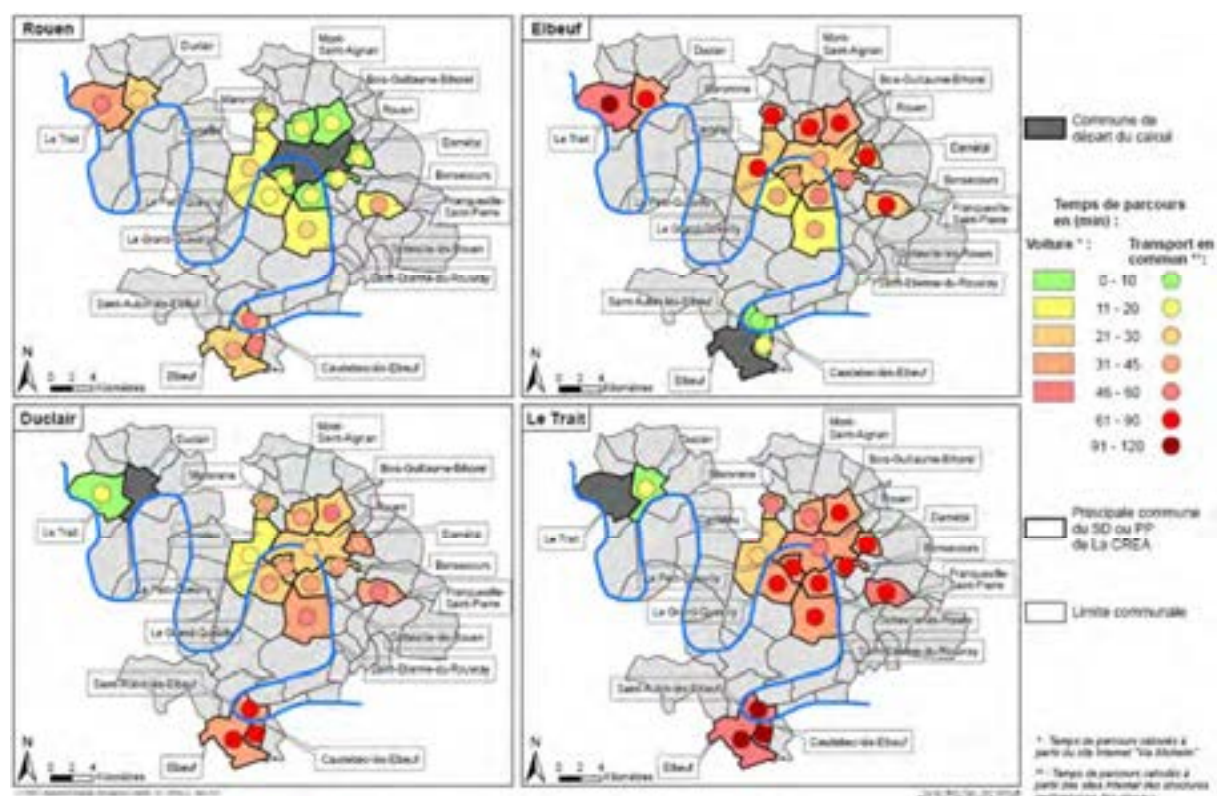
Au regard de cette offre centrale, les capacités (3 000 places), les localisations et les fonctionnalités des parkings-relais aménagés ne correspondent pas aux besoins identifiés. Néanmoins, les marges de manœuvre existent afin de favoriser le report modal. Les voitures sont donc facilement attirées vers le centre-ville de Rouen et les automobilistes peu incités à stationner en amont de l'hypercentre de Rouen. Une étude conjointe Ville de Rouen/CREA a permis de poser le cadre d'une stratégie pour encourager un usage plus rationnel des véhicules particuliers.

Des temps de parcours différenciés entre centres urbains

➔ Des liaisons entre les principaux pôles urbains difficiles en transports en commun

L'analyse des temps de parcours au départ ou à l'origine des quatre pôles de la CREA (Rouen, Elbeuf, Duclair et Le Trait) vers treize autres centres-villes identifiés dans le Schéma Directeur comme « centre-ville intermédiaire » ou « pôle périphérique », en voiture et en transport en commun montre de fortes disparités. Les meilleurs temps de parcours (en voiture sans congestion et sans temps de recherche de stationnement, mais aussi avec les correspondances les plus rapides pour les Transports en Commun) sont majoritairement favorables à l'automobile. Les temps de parcours en transports en commun urbain étant essentiellement concurrentiels vis-à-vis de la voiture en hypercentre de Rouen. Les temps de parcours à partir d'Elbeuf (sauf pour ses communes proches) ou à destination sont importants, dépassant l'heure pour atteindre les plateaux nord de l'agglomération en transport en commun.

Carte 41 : Les temps de parcours en voiture et en transports en commun entre Rouen, Elbeuf, Duclair et Le Trait



Source : La CREA, 2011

A une échelle plus large, la connexion avec les pôles urbains voisins, Barentin et Louviers-Val-de-Reuil, demande à être améliorée, compte tenu des déplacements quotidiens domicile-travail.

➤ Un réseau de parkings relais inachevé

Aujourd'hui, la capacité (3 000 places) des parcs-relais de l'agglomération est faible par rapport à la capacité des autres formes de stationnement (44 300 places dont près de 9 000 places pour les parkings en ouvrage). Cela représente 3 places en parc-relais pour 40 places de stationnement en centre-ville.

Des réflexions ont été conduites par la CREA afin de positionner d'autres parcs-relais notamment au nord et à l'est de l'agglomération. L'étude conduite par la ville de Rouen et la CREA sur l'organisation du stationnement à Rouen et la conception d'un réseau de parkings relais a permis de poser les grandes lignes d'une stratégie globale de stationnement. La réalisation de ces parkings relais se fera dans le cadre de la mise en œuvre du PDU et du SCOT. Le PDU de la CAR adopté en 2000 prévoyait en effet 25 pôles d'échanges, parcs-relais, points de correspondance en ceinture de l'agglomération. Seuls 13 de ces lieux d'intermodalité ont été réalisés avec des capacités de stationnement très différentes, de 8 places à la station Charles de Gaulle à Petit-Quevilly à 950 places au parking du Mont Riboudet.

Un certain nombre de parkings et de poches de stationnement jouent aujourd'hui le rôle de parking de rabattement, le long de la route de Dieppe dans la vallée du Cailly, dans le centre-ville de Darnétal ou sur la rive gauche (parking de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen par exemple), posant à certains endroits des problèmes de concurrence de stationnement pour d'autres usages (commerces et services), à d'autres des synergies positives.

➤ Des projets d'amélioration du service de transports

La constitution de la CREA au 1^{er} janvier 2010, qui a élargi de fait le périmètre de transports urbains a permis de repenser le réseau de transports en commun et d'offrir de nouveaux services de transports, adaptés aux zones les plus denses comme aux zones périurbaines et rurales. Ainsi, la capacité des rames de tramway a été augmentée avec l'achat de nouveaux matériels tandis que Filo'R a été mis en service dans les zones périurbaines et rurales. La consolidation du réseau a permis d'étudier des demandes récurrentes et de hiérarchiser les axes d'intervention pour le futur.

Ainsi, l'axe Nord-Sud constitue un axe fort de développement de la nouvelle armature du réseau de transports collectifs urbains :

- L'aménagement de la ligne F1 (ex-ligne 7) en 2012 a permis d'améliorer la régularité et la rapidité de cet axe majeur qui dessert les rues commerçantes de Rouen et constitue une première étape de l'axe Nord-Sud renforcé.
- A moyen terme, l'Arc Nord-Sud est un projet de transports en commun à haut niveau de service qui vise à répondre aux besoins de déplacements entre le Nord et le Sud de l'agglomération. Le projet comporte plusieurs opérations complémentaires :
 - Une nouvelle ligne à haut niveau de service (de type TEOR), sur 8,5 km, en grande partie en site propre entre Boulingrin et Zénith, qui empruntera notamment les boulevards et le pont Guillaume le Conquérant,
 - Des améliorations de la desserte de la Plaine de la Ronce et d'Isneauville par la ligne 7, qui assurera toujours les liaisons entre le Plateau Nord, le centre de Rouen et la Rive Gauche, jusqu'au rond-point des Bruyères,
 - Des parkings relais sur chacune de ces deux lignes pour faciliter le transfert de la voiture vers les transports en commun, dès l'entrée dans l'agglomération.

L'objectif de mise en service est 2018.

- A long terme, l'implantation de la nouvelle gare d'agglomération en rive gauche nécessitera de repenser l'organisation globale du réseau selon des axes Nord-Sud, mais également Est-Ouest, en lien avec l'écoquartier Flaubert.



Par ailleurs, la polarisation des déplacements et du développement, le rabattement des co-voitureurs et des usagers des transports en commun autour des parking-relais ou des aires de covoiturage permettra de structurer l'espace périurbain, y compris au-delà du périmètre de la CREA. A ce titre, il importe de mener des réflexions avec nos voisins sur les localisations les plus pertinentes de ces équipements.

Le projet de gestion dynamique du trafic et d'aide aux déplacements, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et auquel participe la CREA, devrait quant à lui fournir aux automobilistes des informations sur les temps de parcours et inciter à l'intermodalité en direction des parcs-relais.

D'autres projets sont en outre initiés pour améliorer l'intermodalité. Une seule même carte Astuce couvre désormais l'ensemble des réseaux gérés par la CREA et la mise en place d'Atoumod permettra de simplifier les interconnexions avec les autres réseaux de transports à l'échelle de la Haute-Normandie.



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Le territoire dispose d'un nombre important d'équipements et de services à la population, relativement bien répartis sur le territoire et accessibles en transports en commun. L'accès au réseau haut débit s'est également généralisé sur le territoire.

Si l'on distingue les équipements selon leur champ d'action (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé/social, transports, loisirs ou tourisme), l'agglomération est particulièrement bien équipée dans les domaines commercial et socio-sanitaire.

La centralité rouennaise a été confortée ces dernières années par l'implantation de plusieurs grands équipements porteurs de rayonnement métropolitain, dans le domaine de l'enseignement (faculté de droit, école des impôts, école d'infirmières), de la culture et des sports (Zénith, Kindarena), ... d'autres sont à venir tel le centre des congrès route de Neufchâtel à Rouen. Le maillage de lieux de diffusion de la culture (musée, salles de spectacles) a été renforcé par l'ouverture du cirque-théâtre, celle de la Fabrique des savoirs à Elbeuf, du 106 et de H2O à Rouen.

Les forêts, espaces majeurs de détente et de découverte de la nature, qui couvrent près d'un tiers du territoire sont très fréquentées (5 millions de visiteurs par an).

Le maillage commercial de l'agglomération s'articule autour de trois pôles majeurs que sont le centre-ville de Rouen, Tourville-la-Rivière et Barentin (ce dernier étant situé hors périmètre de la CREA) et d'un réseau de polarités commerciales (888 000 m² de surfaces de vente en 2011) au rayonnement allant de l'agglomération au quartier. L'équilibre commercial entre ces pôles reste fragile compte tenu du nombre important de mètres carrés commerciaux autorisés entre 2005 et 2009, de leur nature et de leur localisation.

Les équipements structurants de l'agglomération (hôpitaux, universités, grands équipements administratifs et culturels) sont bien desservis par les principaux axes de transports en commun. Depuis 2008/09 la ligne Elbeuf/Oissel dessert la zone de Tourville-la-Rivière ; de même, deux pôles commerciaux intermédiaires (Les Docks 76 et Saint-Sever à Rouen) sont localisés le long des lignes de transport en commun structurantes. En revanche, de par leurs configurations et leurs usages, les zones d'activités sont des espaces complexes à desservir de manière compétitive en transports en commun.

La mise en œuvre du tramway puis du bus à haut niveau de service, TEOR, et le cadencement du réseau TER ont renforcé l'attractivité des transports collectifs. Le territoire urbanisé est bien irrigué par un réseau de transports en commun conçu en étoile. En 2011, les 4/5 de la population habitent à moins de 300 mètres à vol d'oiseau d'un point d'arrêt, et la moitié à moins de 300 mètres à vol d'oiseau d'un point d'arrêt d'une ligne structurante du réseau TCAR (tramway, bus à haut niveau de service, réseau FAST).

L'architecture des réseaux routiers et de transports en commun (urbain ou ferré) montre une accessibilité inégale sur le territoire. Rouen, nœud du réseau de transport en commun et du réseau routier, est au cœur de l'organisation des déplacements, comme un point d'origine ou de destination des déplacements ou un point de passage. L'offre de stationnement y est aujourd'hui concentrée (44 000 places de stationnement).

E. La coordination des dynamiques de développement urbain

1. Un développement peu équilibré des emplois et de l'habitat sur le territoire

Habitat et emploi, deux logiques différentes de fonctionnement territorial

Le diagnostic met en évidence certains éléments d'évolutions du territoire montrant que les dynamiques démographique et de l'emploi répondent encore aujourd'hui à des logiques différentes :

- L'essentiel des créations d'emploi vient renforcer les pôles d'emplois existants, avec cependant un développement significatif en périphérie de la zone dense, en particulier sur les Plateaux est,
- Une tendance à la baisse démographique dans les secteurs industriels,
- Si la création d'emplois est plutôt concentrée, la croissance démographique est en revanche plus diffuse.

Tableau 111 : Évolutions de la population, des emplois et de la construction de logements

	Population 2008	Evolution population 1999-2008	Emplois 2008	Evolution des emplois 1999-2008	Logement 2008	Construction de logements 2000-2008
Rouen	109 425	+ 2 865	82 915	+ 7 241	67 104	4 700
Rive gauche	137 645	- 798	57 085	+ 4 554	61 192	3 700
Elbeuf	56 107	- 97	25 783	+ 1 458	26 029	2 000
Vallée du Cailly	53 747	- 2 605	17 659	+ 782	24 393	1 400
Plateau nord	48 629	- 342	24 999	+ 4 127	21 968	1 100
Plateaux est	53 063	+ 1 672	13 893	+ 1 737	21 953	2 600
Seine et Austreberthe	27 625	+ 329	8 132	+ 993	11 792	1 000
CREA	486 241	+ 1 024	230 466	+ 20 892	234 431	16 500

Source : INSEE-RGP/DREAL-SITADEL

Croissance de l'emploi et croissance de la population n'apparaissent pas liées si l'on raisonne à l'échelle de secteurs géographiques. Il en résulte une dynamique de développement de l'habitat elle aussi dissociée de celle de l'emploi, qui engendre un accroissement des déplacements domicile-travail. Ces déplacements, bien que minoritaires dans l'ensemble des mobilités quotidiennes, sont structurants, en ce sens qu'ils organisent la vie des ménages, et conditionnent nombre de choix : utilisation des transports en commun, choix des lieux de consommation, fréquentation d'équipements centraux ou périphériques...

Les secteurs de la CREA présentent ainsi des déséquilibres quant au rapport entre les actifs hébergés et les emplois offerts (chiffres 2004) :

- Rouen, principal pôle d'emplois de l'agglomération, loge 28 % de ses actifs.
- Le secteur de la Rive gauche, pôle d'emploi et d'habitat au cœur de l'agglomération, loge 42 % des actifs. Il est intéressant de noter que les relations avec Rouen sont fortes, mais déséquilibrées : 5 600 Rouennais viennent travailler Rive gauche, alors que ce sont 12 700 habitants de la rive gauche qui vont travailler à Rouen.



- Le secteur du Plateau nord loge seulement 20 % de ses actifs et rayonne aussi sur les communes de l'aire urbaine au nord.
- Le secteur d'Elbeuf loge 43 % de ses actifs et rayonne aussi sur les communes du Département de l'Eure où 30 % de ses actifs y résident.
- Le secteur des Plateaux Est loge 41 % de ses actifs et rayonne aussi aux franges extérieures de l'agglomération à l'Est puisque 22 % résident dans l'aire urbaine de Rouen.
- Le secteur de Seine et Austreberthe autour du pôle d'emploi de Duclair-Le Trait-Yainville est le plus équilibré, puisqu'il loge 46 % de ses actifs, sachant que 28 % habitent l'une des trois communes du pôle d'emploi. Il rayonne davantage dans sa périphérie nord et ouest puisque 36 % de ses actifs résident en Seine-Maritime hors du périmètre de la CREA.

Ces éléments illustrent la difficulté de raisonner à l'intérieur des périmètres administratifs. Chaque pôle d'activité génère en effet sa propre couronne résidentielle. Ces données interrogent les politiques d'aménagement du territoire et d'habitat, au travers de deux problématiques principales : la notion de proximité et celle de l'offre de logement.

La notion de proximité est perçue différemment selon que l'on soit elbeuvien, duclairois, rouennais ou traitons. Les discontinuités territoriales issues de la topographie et les conséquences en termes de mobilités domicile-travail font varier cette perception.

L'échelle du bassin d'habitat est celle où devrait logiquement s'exprimer la diversité de l'offre de logement. A cet égard, la comparaison entre secteurs est riche d'enseignements à l'image de ceux de la Rive gauche et d'Elbeuf qui offrent des activités économiques largement industrielles, un parc de logements adapté de longue date aux revenus des ménages du secteur, et qui s'est renouvelé, mais aussi une diversité de paysages et de tissus urbains qui permettent des choix au sein même du secteur. Pour le Plateau nord et les Plateaux Est, ce sont les caractéristiques de leur marché du logement qui peuvent expliquer la fidélisation de leurs actifs. Le premier concentre les prix de marché les plus élevés, et le second produit une offre plus diversifiée.

Diminuer la longueur des déplacements domicile-travail, rationaliser les flux par une utilisation plus importante des transports en commun, supposent de raisonner en termes de bassin d'habitat à partir des pôles d'emplois pour organiser une offre d'habitat suffisamment diversifiée à cette échelle.

Habitat et développement : une ressource foncière à économiser

Sur le territoire du SCOT, 1 278 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés, toutes vocations comprises, entre 1999 et 2012. Parmi cette consommation d'espaces, plus de la moitié porte sur l'habitat (56,5 %) et le quart sur les activités économiques (21,5 %), soit 55 hectares par an en moyenne pour l'habitat et 21 hectares par an pour l'économie. L'habitat apparaît ainsi de loin comme le poste le plus consommateur d'espaces naturels et agricoles (Cf. Tome V).

Le territoire de la CREA se situe néanmoins dans la moyenne des agglomérations de taille équivalente pour sa consommation foncière annuelle (y compris zones d'activités) sur la période récente :

- L'agglomération de Strasbourg (environ 467 000 habitants) est passée d'une consommation de 100 hectares par an entre 1976 et 2002 à 40 hectares par an entre 2002 et 2006 (source : diagnostic PLH).
- L'agglomération de Rennes (environ 386 000 habitants) a connu une consommation foncière de plus de 190 hectares par an sur les 17 dernières années (source : diagnostic PLH).

L'habitat s'est développé aux franges de l'espace aggloméré, sur de grandes emprises, avec bien souvent de faibles densités de logements par hectare. L'extension récente de la tache urbaine présente ainsi une faible efficacité foncière alors que les pourtours de l'agglomération sont des



espaces à forts enjeux. Dans les villages, l'habitat s'est développé sur de plus petites emprises, dont la somme constitue néanmoins des volumes importants.

Sur 724 hectares d'espaces naturels et agricoles urbanisés pour l'habitat, 90 % porte sur l'habitat individuel (647 hectares), pour 62 % très peu dense (moins de 10 logements à l'hectare) et 38 % peu dense (plus de 10 logements à l'hectare).

Ceci amène à s'interroger sur la pérennité d'une offre majoritaire sous forme d'habitat individuel si l'on tient compte des évolutions de la société telles que le vieillissement de la population ou la fragilisation des parcours résidentiels (rapport à l'emploi, vie familiale, etc.). La croissance urbaine, sous forme d'habitat individuel, est encore trop peu économe en foncier (1 100 m² en moyenne par nouveau logement en individuel diffus), avec des impacts paysagers et un allongement des déplacements. L'extension urbaine s'explique par un faible coût du foncier et de l'aménagement des terres agricoles qui constitue un facteur prépondérant dans les choix d'acquisition d'un logement par les ménages. En contrepartie, ces extensions engendrent des coûts collectifs (coûts en infrastructures routières, scolaires, coûts de gestion des réseaux, équipement automobile, frais de déplacements, etc.). Certains territoires périurbains ou ruraux ont vu leur population croître rapidement et doivent faire face à des attentes qu'ils ne peuvent pas toujours satisfaire, notamment en matière d'équipements. Même si la majorité des projets se situent en continuité du tissu urbain existant, la production de densités de logements plus élevées reste un enjeu fort. En s'appuyant sur des formes urbaines innovantes et de qualité, l'augmentation de la densité résidentielle peut contribuer à mieux équilibrer le coût des opérations.

2. Un décalage entre urbanisation et transports

Un développement urbain récent en dehors du réseau de transport collectif

Le diagnostic met en évidence que sur 1 278 hectares urbanisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers entre 1999 et 2012, un peu plus de la moitié (55 %) sont localisés dans le périmètre d'attractivité des transports en commun structurants, 45 % sont situés en dehors de ce périmètre d'attractivité.

En outre, en 2013, 1 347 hectares sont recensés dans les documents d'urbanisme des communes de l'agglomération (zone d'urbanisation future). Parmi ceux-ci, 62,5 % sont localisés dans la zone d'attractivité des principales lignes du réseau de transport en commun, 37,5 % étant situés en dehors du périmètre d'attractivité des transports en commun. Les logiques d'urbanisation et d'irrigation du territoire par les transports en commun doivent être articulées.

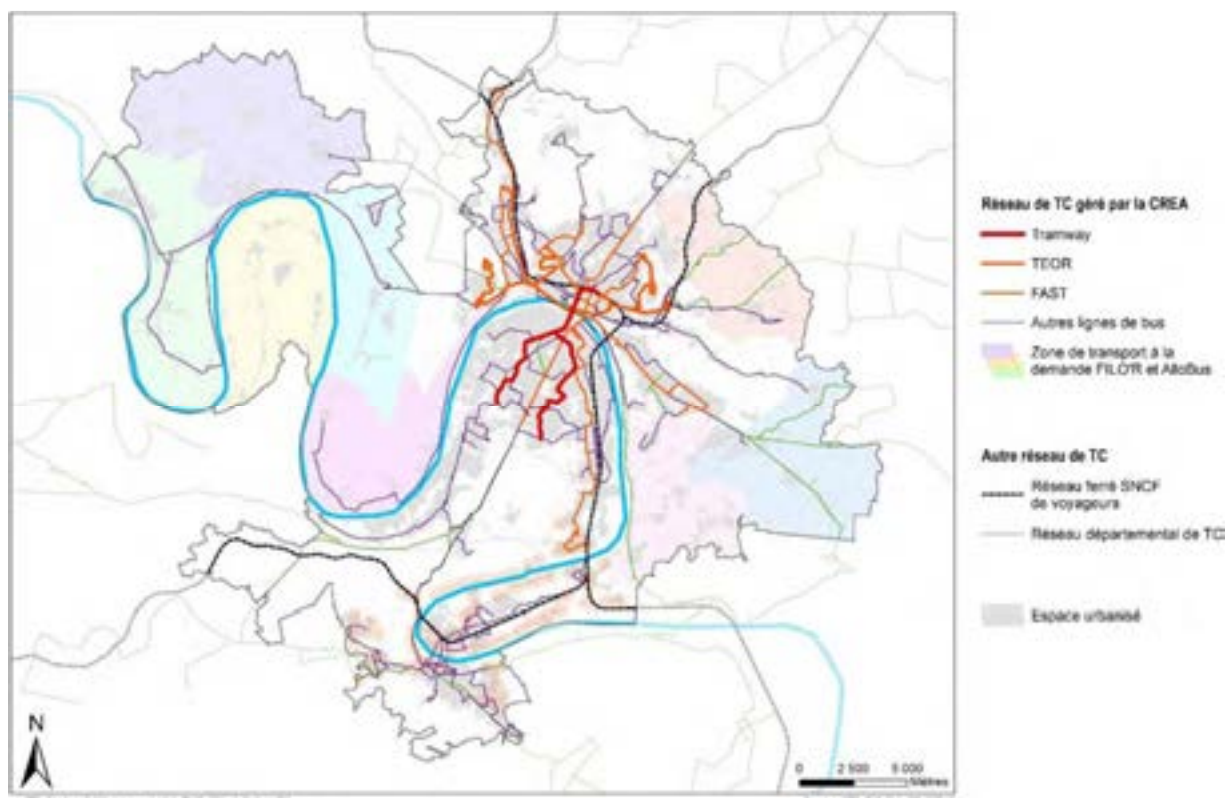
La cohérence entre urbanisme et déplacements demande à ce qu'il y ait une plus grande corrélation entre la localisation des « pôles » générateurs de déplacements (habitat, emplois, équipements) et les infrastructures de transports en commun, une programmation coordonnée des nouveaux quartiers et des lignes de transports en commun, et la promotion de formes urbaines économes en espace et moins dépendantes de l'automobile (Cf. Tome V).

Une desserte des zones d'activités à améliorer

La desserte des zones d'activités par les transports en commun reste complexe à organiser. La carte ci-dessous le confirme : la desserte en transports en commun est problématique notamment pour les zones d'emplois situées en rive gauche, le long de la Seine. Des potentialités existent néanmoins en matière de desserte des zones tertiaires et commerciales, et des améliorations sont possibles avec une adaptation de l'offre pour les zones industrielles et portuaires.



Carte 42 : Les principaux axes de transport en commun en 2014



Source : La CREA

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Les dynamiques de développement de l'habitat et de l'emploi sont encore dissociées, générant un accroissement des déplacements domicile-travail. Ce déséquilibre entre actifs hébergés et emplois offerts apparaît différent selon les secteurs.

La CREA a eu une utilisation de l'espace plus économe que d'autres agglomérations compte tenu de son évolution démographique, mais la croissance des surfaces urbanisées s'est faite en dehors de l'espace urbain.

Sur 1 278 hectares urbanisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers entre 1999 et 2012, un peu plus de la moitié (55 %) sont localisés dans le périmètre d'attractivité des transports en commun structurants, 45 % sont situés en dehors de ce périmètre d'attractivité.

La croissance urbaine, sous forme d'habitat individuel, est encore trop peu économe en foncier (110 m² en moyenne par nouveau logement en individuel diffus), avec des impacts paysagers et un allongement des déplacements. Les évolutions sociétales telles que le vieillissement de la population ou la fragilisation des parcours résidentiels interrogent quant à la poursuite de ce type d'urbanisation. L'extension urbaine représente des coûts collectifs (coûts en infrastructures routières, scolaires, coûts de gestion des réseaux, ...) et pour les ménages (équipement automobile, frais de déplacements, etc.) qu'il convient de prendre en compte.

Certains territoires périurbains ou ruraux ont vu leur population croître rapidement et doivent faire face à des attentes qu'ils ne peuvent toujours satisfaire, notamment en matière d'équipements.

La desserte des zones d'activités par les transports en commun est complexe à organiser, notamment pour les zones d'emplois situées en rive gauche, le long de la Seine alors qu'existent des potentialités fortes, notamment en matière d'amélioration de la desserte des zones tertiaires et commerciales.

En 2013, 1 347 hectares sont recensés dans les documents d'urbanisme des communes de la CREA (zone d'urbanisation future). Parmi ceux-ci, 62,5 % sont localisés dans la zone d'attractivité des principales lignes du réseau de transport en commun, 37,5 % étant situés en dehors du périmètre d'attractivité des transports en commun. Les logiques d'urbanisation et d'irrigation du territoire par les transports en commun doivent être articulées.

III - UN POLE METROPOLITAIN RAYONNANT ET ATTRACTIF ?

Une ville attractive est une ville vers laquelle convergent durablement de nombreux flux : capitaux, entreprises, emplois, biens, services. Au plan résidentiel, c'est une ville qui attire et qui fidélise des populations. L'attractivité doit être visible de l'intérieur et de l'extérieur du territoire afin d'attirer, capter, retenir, faire revenir les populations mobiles : étudiants, entrepreneurs, touristes, retraités.

La CREA, à l'instar de la Région Haute-Normandie et de régions du nord et de l'est de la France, souffre d'un déficit d'attractivité. Les personnes qui quittent le territoire sont plus nombreuses que celles qui viennent s'y installer.

Le Schéma Directeur de 2001 identifiait déjà ce déficit d'attractivité comme un des défis à relever pour l'agglomération afin d'être qualifiée de pôle métropolitain européen et de poursuivre sa croissance démographique.

A. Une agglomération qui attire et fait converger de nombreux flux

Traversée par plusieurs axes routiers et ferroviaires, l'agglomération rouennaise est un lieu de passage et de convergence de nombreux flux de transit, mais aussi et surtout, d'échanges. Elle concentre en effet, de nombreux emplois, des activités variées, des équipements, des commerces, un patrimoine bâti et environnemental, des événements culturels majeurs ... qui attirent salariés, étudiants, consommateurs, acteurs économiques, touristes...

Si l'importance de ces flux témoigne du dynamisme de l'agglomération, elle est cependant source de difficultés : congestion routière, saturation du nœud ferroviaire, pollution atmosphérique...

1. De nombreux pôles générateurs de flux

Des pôles d'emplois, d'études et de services concentrés dans le cœur d'agglomération

Le bassin de vie rouennais est le second pôle d'emplois sur l'axe Seine après l'Île de France. Les emplois sont en outre fortement concentrés dans le centre de l'agglomération. En effet, sur les 225 000 emplois que compte l'agglomération, près de 80 000 sont situés sur le seul territoire de la ville de Rouen, dont le centre-ville, à l'inverse de la situation que l'on observe dans la plupart des agglomérations, reste le premier pôle commercial du territoire.

L'université et les grandes écoles de l'agglomération accueillent 35 000 étudiants répartis sur plusieurs sites (Mont-Saint-Aignan, Madrillet, Aubette-Martainville, Pasteur)

Les grands équipements d'agglomération présents sur le territoire, dont on a montré en partie II qu'ils permettaient de qualifier l'agglomération comme « bien équipée » par rapport à des agglomérations de taille similaire, jouent un rôle très attractif et génèrent donc d'importants mouvements. A ces équipements, d'échelle d'agglomération voire régionale, s'ajoute un certain nombre d'administrations publiques, qui génèrent des flux d'employés et de visiteurs : Préfecture, Région, Département, services déconcentrés de l'Etat en région et en département, administration hospitalière, ... qui représentent les principaux employeurs du territoire.

De grandes zones d'activités situées le long de la Seine

La géographie, et en particulier la présence de la Seine et de ses méandres, et l'histoire, ont fortement influé sur la localisation des zones d'activités et par conséquent sur l'organisation du développement économique du territoire et des échanges générés. L'activité du Grand Port



Maritime de Rouen (GPMR), 4^{ème} port français (24 millions de tonnes de trafic par an), s'y est naturellement installée. Les grandes zones industrielles ont également trouvé leur place, notamment à l'intérieur des méandres de Rouen et d'Elbeuf, entraînant de fait des flux obligatoires entrants et sortants à l'agglomération, à proximité de la centralité.

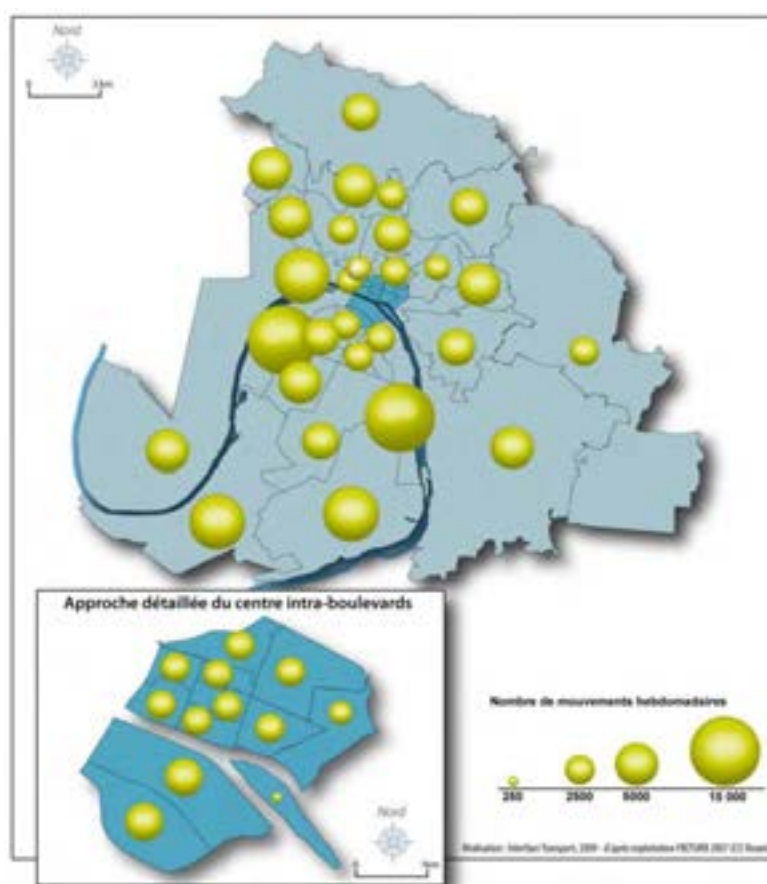
Illustration 2 : le port de Rouen au XVI^e siècle dans le livre des fontaines de Jacques Le Lieur, la deuxième ville du royaume de France, lieu de transbordement des marchandises entre le port maritime et le port fluvial



Ces nombreuses activités génèrent des flux de marchandises importants. Bien qu'il n'y ait pas de corrélation directe entre les volumes de trafics mesurés sur les infrastructures et les zones qui la jouxtent, les comptages nous enseignent que les deux principaux pôles générateurs de trafics poids lourds de l'agglomération sont la zone industrielle de Sotteville-lès-Rouen – Saint-Etienne-du-Rouvray (environ 6 000 poids lourds (PL)/jour comptabilisés aux abords de la zone en trafic journalier moyen annuel en 2008/2009) et l'ensemble du complexe portuaire (environ 3 900 PL/jour comptabilisés aux abords en trafic journalier moyen annuel en 2008/2009). Cette analyse est d'ailleurs corroborée par une autre évaluation (modèle Freturb fondée sur une modélisation à partir des générateurs de flux - et non un comptage de véhicules -) qui comptabilise 14 % des déplacements marchandises de l'agglomération générés par la zone portuaire et 13 % par celle de Sotteville-Rouvray.

Au total, l'agglomération de Rouen génère 162 000 mouvements (livraison ou enlèvement) de marchandises par semaine. Bien que les secteurs du Grand Port Maritime de Rouen et de Sotteville-Rouvray soient les deux principaux pôles générateurs de flux de marchandises sur le territoire, il convient de noter que l'hypercentre, correspondant aux secteurs intra-boulevards, concentre à lui seul 1 mouvement de marchandise sur 5 de l'agglomération.

Tous ces mouvements de marchandises n'entraînent pas un recours à des véhicules lourds : 59 % sont réalisés par des véhicules de petite taille inférieurs à 3,5 tonnes de PTAC (poids total autorisé en charge). Ceci étant, la part des véhicules de plus grande taille n'est pas négligeable, d'autant plus que ces véhicules sont susceptibles de venir livrer dans les secteurs denses de l'agglomération, y compris dans le centre-ville de Rouen.

Carte 43 : Nombre de mouvements de marchandise sur l'agglomération de Rouen en 2007

Source : PDU, La CREA

2. Des déplacements de voyageurs

De nombreux flux domicile travail

Si les emplois sont très concentrés sur le territoire, en particulier en son cœur, l'habitat en revanche s'est, au fil des temps, développé sur les périphéries, comme cela a été montré en première partie. La périurbanisation qui en résulte est source de mouvements pendulaires conséquents.

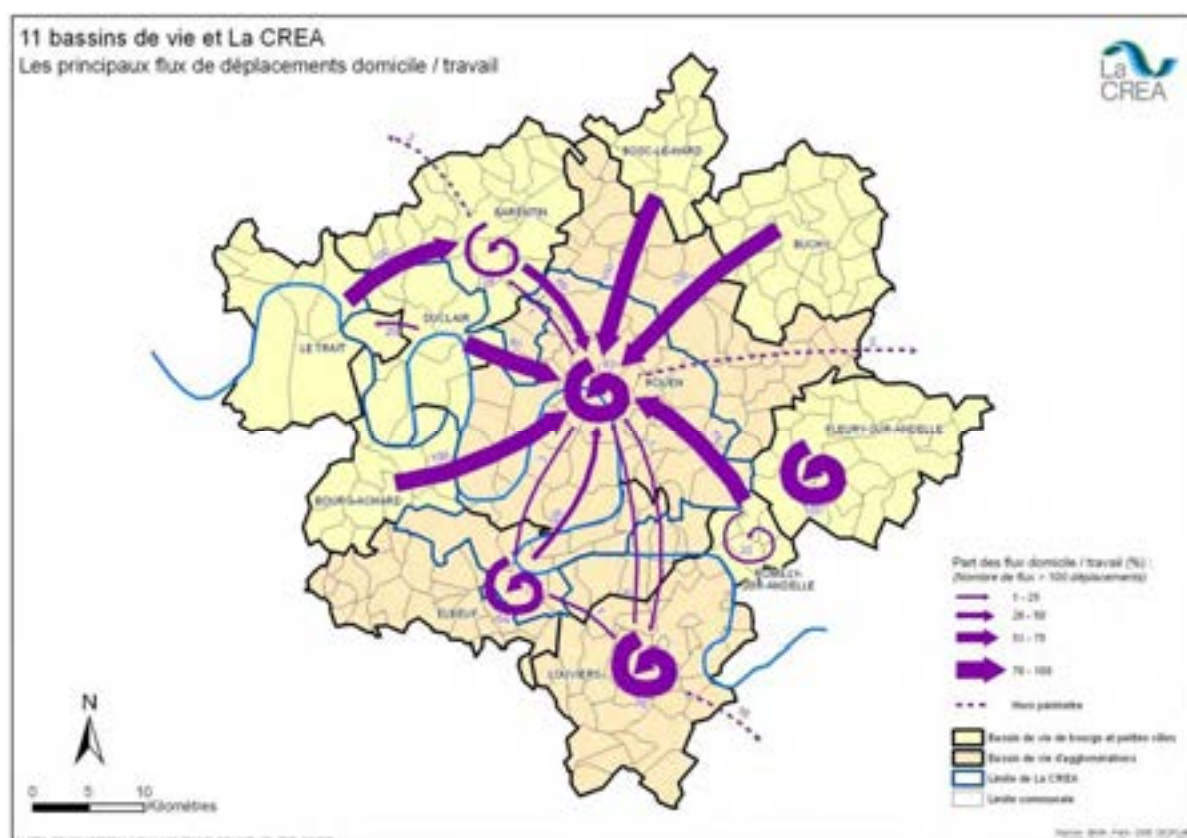
L'agglomération est impactée tout à la fois par des trajets domicile-travail de longue distance (axe Seine) et par des trajets domicile-travail issus des territoires périurbains proches ou plus éloignés.

Sur l'axe Seine, la CREA entretient des relations fortes avec l'Île de France (5 000 migrations quotidiennes) et dans une moindre mesure avec le Havre (2 500 migrations quotidiennes).

Au niveau des territoires périurbains, l'agglomération joue véritablement son rôle de pôle majeur d'emplois. La lecture des diagnostics des SCOT voisins montre en effet que 7 100 actifs du Roumois, 3 600 actifs du SCOT Seine Eure Forêt de Bord et 13 500 actifs du Pays Entre Seine et Bray effectuent quotidiennement le trajet vers la CREA pour se rendre à leur lieu de travail.

Majoritairement au centre de l'agglomération

Ces flux sont centrés sur les pôles d'emplois de Rouen et de la rive gauche et s'ajoutent aux flux de déplacements internes à l'agglomération qui sont de loin les plus importants. Ainsi, pour un déplacement domicile-travail à l'origine des bassins de vie périphériques vers celui de Rouen, plus de 9 déplacements domicile-travail ont lieu en interne au bassin de vie d'agglomération (voir).

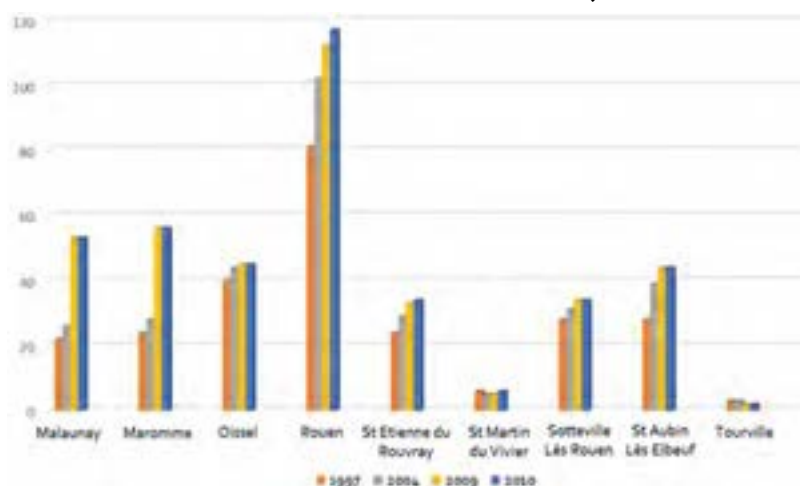
Carte 44 : Les principaux flux domicile-travail au sein des bassins de vie en 2007

Source : INSEE, 2007

Aussi les flux de véhicules automobiles, mais également de trains grandes lignes et TER sont nombreux et en croissance.

La gare de Rouen accueille aujourd'hui 34 000 passagers/jours et jusqu'à 43 000 voyageurs le vendredi. L'axe ferroviaire principal, la ligne Paris-Rouen-le Havre supporte en moyenne plus de 120 trains par jour (dont un quart de trains de fret).

Les lignes TER desservant l'agglomération ont connu des hausses de fréquentation (nombre de voyageurs) assez importantes depuis 2002 suite à une augmentation des fréquences et une amélioration du service (cadencement en 2008) comme le montre le graphique suivant.

Graphique 7 : Evolution du nombre de trains régionaux (arrivées + départs en jour ouvrable de base -JOB)

Source : Région Haute-Normandie

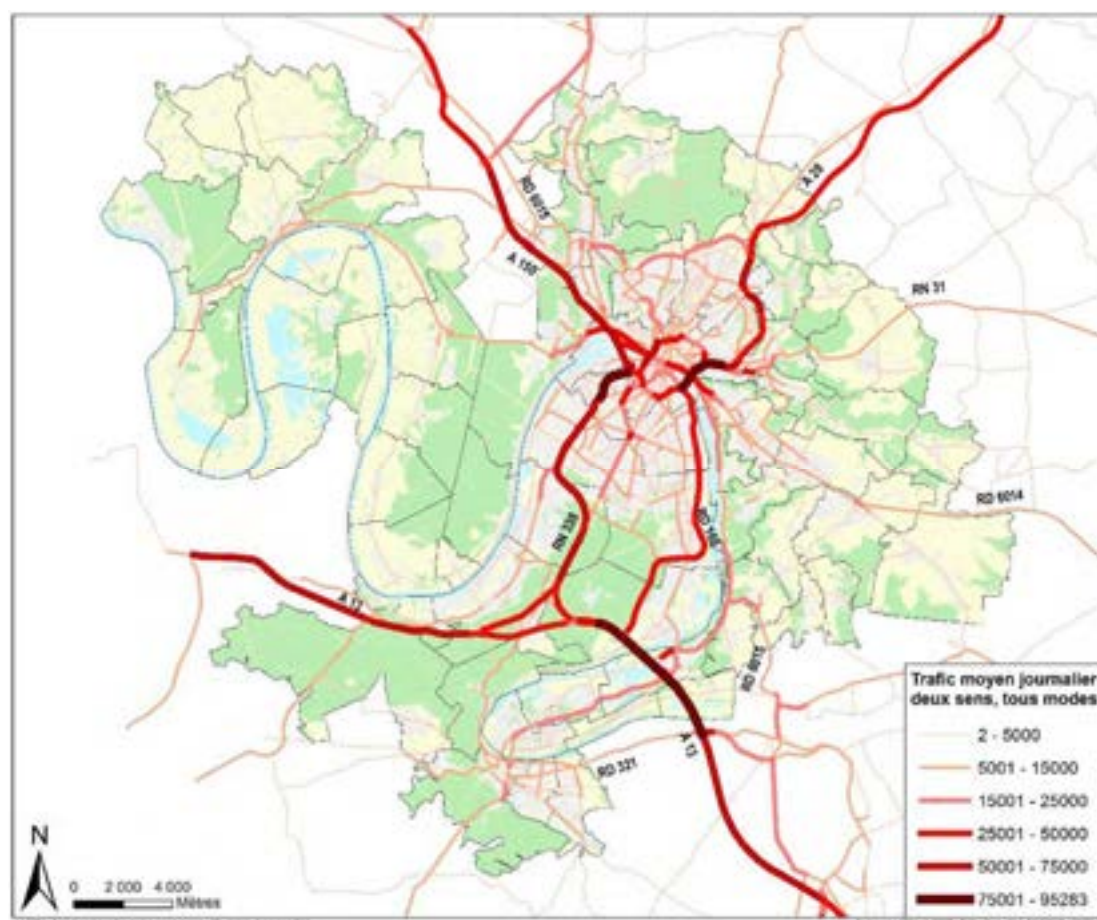
Néanmoins, le projet de Schéma national des infrastructures de transports (SNIT) prévoit que « Toute amélioration notable de la desserte ferroviaire haut-normande passe par la création d'une nouvelle gare d'ambition régionale à Rouen. La gare actuelle de Rouen rive droite, nœud ferroviaire du réseau régional, est saturée, ne permettant le passage que de 25 trains par heure de pointe aujourd'hui alors qu'il en faudrait 50 à 80 d'ici 2030, compte tenu des besoins et de l'évolution du trafic ». Les études menées depuis 2003 sur la valorisation du réseau ferré de l'aire métropolitaine ont montré l'importance de la localisation de la nouvelle gare au plus près des lieux d'habitat et d'emploi : les trois-quarts des usagers réguliers de la ligne Paris-Rouen-Le Havre se rendant à la gare à pied ou en transports en commun. Au regard de ces éléments, le site de Saint-Sever est apparu comme le meilleur site potentiel.

Ce réseau de lignes ferroviaires est complété par l'offre de lignes de car interurbaines des Départements de Seine Maritime et de l'Eure, dont certaines sont aujourd'hui reprises par la CREA pour relier les pôles de proximité au cœur de l'agglomération suite à l'extension du Périmètre de Transport Urbain (PTU). Ces lignes, compte tenu des évolutions tarifaires (voyages au prix unique de 2 euros), ont connu une forte augmentation de leur fréquentation (nombre de voyages doublé en Seine Maritime entre 2006 et 2007).

Les axes routiers, et notamment autoroutiers, supportent des niveaux de trafic élevés. L'A13 entre les échangeurs de Criquebeuf et de Bourg-Achard supporte plus de 70 000 véhicules / jour. Sur ce tronçon, gratuit, le trafic est d'autant plus important que l'A13 joue le rôle de voie de contournement de l'agglomération. Elle est utilisée également pour des échanges quotidiens entre les pôles d'emplois de Rouen, Elbeuf et Louviers - Val de Reuil. L'A150 entre Rouen et Barentin compte plus de 30 000 véhicules / jour et jusqu'à plus de 50 000 à l'approche de Rouen ; l'A28 au nord de Rouen, plus de 26 000 véhicules / jour et l'A151, 17 000 véhicules / jour.

En coeur d'agglomération, certaines voiries présentent des niveaux de trafic élevés. La plupart des voiries nationales et départementales traversant le centre supportent un trafic supérieur à 50 000 véhicules par jour. Le Pont Mathilde, en particulier, supporte un trafic supérieur à 80 000 véhicules par jour, ce qui correspond à un trafic supérieur à certains tronçons de l'autoroute A 13. Ces trafics élevés s'expliquent notamment par le fait que ces voiries sont utilisées comme voies de transit, entre le Nord et le Sud de l'agglomération, entre les autoroutes A28 et A13. L'accès à l'A13 depuis le nord de l'agglomération rouennaise s'effectue principalement par la RN28 et la RN138. Ces voies traversent directement le centre-ville de Rouen et contribuent à renforcer la saturation aux heures de pointe. En outre, en situation de saturation, le trafic se diffuse sur les voies de desserte locale. C'est le cas, par exemple, entre Mont-Saint-Aignan et Rouen où les abords de la gare sont particulièrement congestionnés aux heures de pointe. Ces difficultés sont renforcées par des problèmes plus localisés tels que les accès inachevés du Pont Flaubert ou la fermeture du tunnel de la Grand'Mare à certains moments de la journée, pour des raisons de sécurité.

Le pont Flaubert, ouvert en septembre 2008, offre un nouveau point de franchissement de la Seine. Sa mise en service a permis le délestage d'une partie du trafic de transit observé en centre-ville de Rouen et au niveau des cinq autres franchissements de la Seine. Des comptages réalisés depuis mettent en évidence des augmentations et des diminutions du trafic sur certains tronçons. Les baisses les plus sensibles sont observées quai G. Boulet, avenue du Mont Riboudet et sur le pont Guillaume le Conquérant. Cette baisse s'explique par le fait que le pont Flaubert représente aujourd'hui un barreau de liaison plus direct pour les usagers en transit entre l'A150 et l'A 13. Une addition des trafics supportés par l'ensemble des ponts semble montrer une augmentation globale du trafic routier suite à l'ouverture de cette nouvelle infrastructure.

Carte 45 : Le trafic routier, tous modes, en 2012

Source : La CREA

3. Le transport de marchandises

Des flux de transit et d'échange passant par le centre-ville de Rouen

La localisation des emplois, des zones d'activités et du Grand Port Maritime de Rouen induisent des flux de marchandises conséquents, avec une prédominance très nette des flux d'échange, c'est-à-dire des flux entrants ou sortants de l'agglomération pour y charger ou décharger des marchandises. La convergence du réseau routier dans l'agglomération (autoroutes, pénétrantes), la présence de six franchissements de la Seine au cœur de la ville et l'absence de contournement routier complet rendent obligatoire le passage de poids lourds à proximité immédiate du centre historique de Rouen.

Le Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf en 2001 avait prévu l'achèvement de l'anneau routier avec la réalisation au nord, de la rocade de Bois-Guillaume inaugurée en 2002, à l'ouest, du Pont Flaubert inauguré en 2008, de la rocade sud inaugurée en 2008, et à l'est du contournement, qui a fait l'objet d'un débat public en 2005.

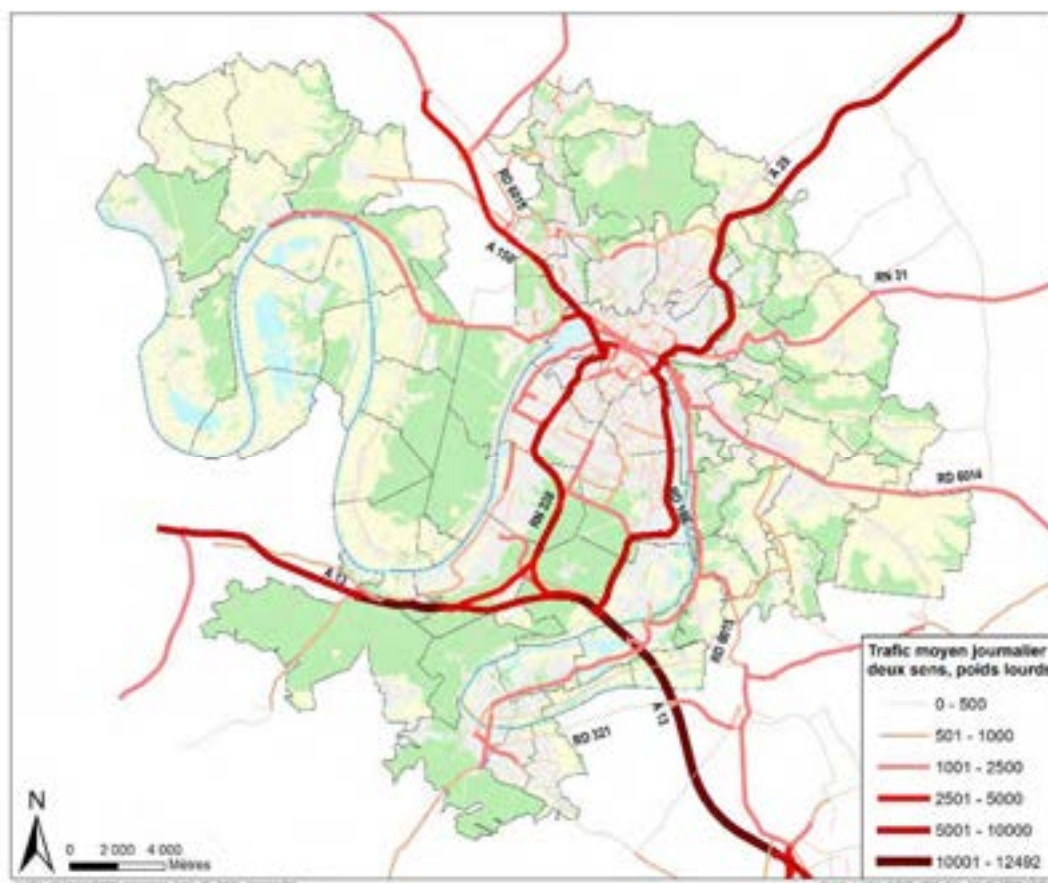
Les conclusions de la commission « Mobilité 21 » a retenu ce projet parmi ses premières priorités à l'horizon 2030. Cette commission a été chargée d'établir un diagnostic sur la pertinence et la faisabilité des projets du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport), au vu des besoins de mobilité des citoyens et la soutenabilité financière de ces projets. Par cette position et la saisine de la Commission nationale du débat public le 23 septembre 2013, l'Etat a réaffirmé son ambition de réaliser au plus vite cette infrastructure, afin d'assurer une meilleure qualité de service, de sécurité pour les usagers et de permettre à tout le territoire de bénéficier de transports performants.

L'opportunité du projet ayant été entérinée à l'issue du débat public de 2005, la Commission nationale du débat public a estimé que la variante préférentielle retenue pour le Contournement Est doit faire l'objet d'une concertation avec le public sous l'égide d'un garant.

Les principaux axes de l'agglomération supportant des trafics de poids lourds sont :

- L'A28 – RN28 (tunnel de la Grand Mare) – pont Mathilde – RD18E avec un trafic moyen journalier annuel 2008/2009 oscillant entre 4 300 et 7 150 poids lourds
- L'A150 – avenue du Mont Riboudet – quai Ferdinand de Lesseps avec un trafic moyen journalier annuel 2008/2009 d'environ 3 900 poids lourds.

Carte 46 : Le trafic poids lourds en 2012



Source : La CREA

Des flux qui restent majoritairement routiers

Il existe plusieurs sources importantes de fret au sein du cœur urbain, la première d'entre elles étant le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR).

Il s'agit certainement là de la principale singularité de l'agglomération rouennaise par rapport à ses consœurs françaises de même taille. Le GPMR, *a fortiori* les sites positionnés sur l'agglomération rouennaise, est un important générateur de transport de marchandises évalué à 23 Mt au total, dont 15,4 Mt pour la partie portuaire située sur l'agglomération. Pour comparaison, une agglomération "classique" de 400 000 habitants génère approximativement 8 Mt de marchandises par an.

Les trafics de pré et post-acheminement terrestres sont aujourd'hui essentiellement réalisés par le mode routier qui représente pour l'agglomération de Rouen 9,5 Mt de marchandises et, selon les estimations du Grand Port Maritime de Rouen, approximativement 380 000 voyages (aller + retour)

de poids lourds par an (ce chiffre est sous-évalué car l'estimation a été calculée avec des chargements de poids lourds à 100 %).

Par ailleurs, 4^{ème} dans la hiérarchie des grands ports nord-européens, le GIE HAROPA réunit depuis 2012 les Ports de Paris et les Grands Ports Maritimes de Rouen et du Havre. Hub maritime majeur en Europe, HAROPA se positionne comme un système logistique compétitif et durable intégrant la chaîne logistique de bout en bout avec une desserte compétitive, efficace et écologique de l'hinterland. Connecté au monde entier grâce à une offre maritime internationale de premier plan, HAROPA génère un total de près de 130 millions de tonnes de trafics maritimes et fluviaux.

Le centre-ville est aussi un important générateur de flux marchandises qui, selon l'exploitation du modèle Freturb réalisée par la CCI en 2007, représentent 6 000 livraisons/enlèvements par jour, soit près de 20 % des déplacements marchandises de l'agglomération (hors flux achats), et 2 400 véhicules de marchandises/jour en circulation. Ces déplacements sont essentiellement réalisés en véhicules de moins de 3,5 t (65 %) ou porteurs (30 %). Les plus gros véhicules sont générés par les quelques importantes "locomotives" commerciales implantées dans le périmètre (Rive droite et centre commercial Saint-Sever). Le MIN de Rouen quant à lui fonctionne à 100 % en mode routier, ce qui représente quotidiennement environ 400 poids lourds en entrée avec une pointe en fin de semaine.

Enfin le SMEDAR gère le traitement des déchets pour 10 intercommunalités dont l'agglomération de Rouen, soit environ 600 000 habitants qui produisent 200 000 tonnes d'ordures ménagères par an qui alimentent l'écopôle VESTA située à la limite entre les communes de Grand Quevilly et Petit Quevilly. VESTA est le principal point de concentration des flux de déchets, en outre les résidus de combustion sont importants (les mâchefers représentent 70 000 tonnes) : il engendre ainsi un trafic journalier de 350 poids lourds.

Le SMEDAR a élaboré un projet de transport des déchets par mode fluvial qui présente plusieurs difficultés :

- une rupture de charge car l'usine VESTA n'a pas été conçue dans cette perspective ;
- des distances parcourues faibles ;
- une réalité économique favorable au camion.

Fret ferroviaire et fluvial, des atouts à (re)développer

Ces plus importantes sources de fret fonctionnent pour une large part avec le mode routier (62 % route, 18 % fleuve, 5 % fer, 15 % Pipe) dont les perspectives d'évolution ne sont pas décroissantes. En revanche, des réflexions de transfert de part modale de la route vers le fer et le fluvial sont à l'étude.

En effet, le Grand Port Maritime de Rouen ambitionne pour 2020 à la fois une croissance des trafics (conditionnée notamment par la réalisation du projet d'approfondissement du chenal de la Seine) pour les porter à 34 Mt et une augmentation des parts modales des modes massifiés (fleuve+fer) de 25 % au détriment de la route. Néanmoins, cette croissance des modes massifiés ralentira mais ne permettra pas d'endiguer l'évolution du mode routier qui, compte tenu des chiffres annoncés, connaîtra une évolution de + 38 % en tonnage.

Le **fret ferroviaire** est aujourd'hui insuffisamment développé. Le schéma directeur d'infrastructure ferroviaire du Grand Port Maritime de Rouen identifie des enjeux prioritaires en matière de desserte ferroviaire : maintenir des capacités de sillons fret sur l'axe historique Rouen Paris, développer des itinéraires alternatifs et améliorer l'accessibilité au réseau ferroviaire portuaire, développer de nouveaux itinéraires, intégrer la problématique fret dans l'élaboration des scénarios de la nouvelle gare d'agglomération.



Tableau 12 : Trafic ferroviaire pour le fret en Haute-Normandie

	2000	2005	2010
Fret ferroviaire (en million de tonnes)	10,5	6,2	5,4

Source : DREAL

La principale ligne ferroviaire est la ligne Le Havre-Rouen-Paris dont les contraintes de capacité et les difficultés techniques (tunnel à l'est de Rouen, viaduc d'Eauplet, viaduc d'Oissel) ne permettent pas le passage suffisant de trains de fret en heure de pointe. Les travaux menés sur la période 2012-2017 sur l'axe historique et jusqu'à l'électrification de l'axe Serqueux-Gisors mais également au-delà, avec le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) doivent offrir la garantie que tous les trains pourront circuler à terme dans les conditions requises. Dans l'attente, la section Rouen-Mantes est d'ores et déjà saturée par l'augmentation des trafics voyageurs au détriment de la circulation des trains de fret. Dans l'impossibilité de répondre à l'ensemble des besoins de sillons sur cet axe, la recherche d'itinéraires alternatifs suffisamment attractifs est nécessaire.

L'électrification du barreau ferroviaire entre Serqueux et Gisors en complément de l'électrification du barreau entre Motteville et Montérolier depuis 2007 permet de dévier une partie du fret à l'origine ou à destination du Havre vers le contournement nord de Paris, mais ne peut suffire à résoudre les problèmes de capacité.

Un itinéraire Rouen-Serquigny-Mantes par la création d'un accès Sud au réseau ferré portuaire permettrait de contourner la section saturée entre Rouen et Mantes-la-Jolie en empruntant un itinéraire nouveau qui relierait Rouen-Moulineaux-Evreux-Mantes, par Serquigny en l'état actuel (non électrifiée). Cet itinéraire constituerait par ailleurs une première étape à la réhabilitation (et pour partie à la construction) de la route ferroviaire du blé.

La mise en service d'un itinéraire direct entre Rouen et Orléans, dite route ferroviaire du blé, renforcerait en effet la compétitivité du mode ferroviaire vers le Centre et le Grand Ouest de la France. L'existence de cet itinéraire alternatif bien moins chargé permettrait en outre à la fois de réduire les temps de parcours (plus de transit par l'Ile-de-France), et de les fiabiliser.

Le passage dans la domanialité du Grand Port Maritime de Rouen des infrastructures ferroviaires et la poursuite de l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire sont, pour les autorités portuaires, des facteurs bénéfiques à la croissance des trafics ferroviaires. En parallèle, l'arrêt de la fonction de triage à Sotteville-lès-Rouen, peut paraître contradictoire à une volonté de développement du fret ferroviaire. En effet, la SNCF cherche des flux davantage massifiés avec son nouveau service multilots/multiclients et abandonne le service au « wagon isolé ».

La part modale ferroviaire à Rouen, en régression depuis plusieurs années, pourrait ainsi se stabiliser à moyen terme, un pourcentage global au moins égal à 5 % à horizon 2020.

Depuis le début des années 2000, le **trafic fluvial** a progressé sur la Seine. Les volumes transportés restent cependant faibles au regard des enjeux d'utilisation de la voie d'eau. Des opérations exemplaires démontrent toutefois que le transport fluvial pourrait croître fortement. Le projet d'ouverture du canal Seine-Nord-Europe, pourrait offrir des perspectives pour le développement du mode fluvial, en particulier pour les pré-acheminements de céréales des régions Picardie et Champagne-Ardenne sur le Grand Port Maritime de Rouen. Les silos portuaires rouennais ont d'ailleurs lancé des programmes d'investissements ambitieux pour le déchargement des céréales et graines oléagineuses par voie fluviale. Au global, pour le Grand Port Maritime de Rouen, et avec la réalisation du projet, la part du mode fluvial pourrait passer à 20 % au moins à l'horizon 2020.

Tableau 13 : Trafic fluvial en Seine-Maritime, en tonnage manutentionné, des ports du Havre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Trafic fluvial (en million de tonnes)	9,10	9,12	10,19	10,49	10,46	10,49	10,79

Source : VNF

Tableau 144 : Trafic maritime du Grand Port Maritime de Rouen comprenant 4 sites (terminaux de Honfleur, Port-Jérôme/Radicatel, Saint-Wandrille/Le Trait, Rouen)

	1993	2003	2013
Trafic maritime (entrées + sorties) en million de tonnes	23,6	21,9	22,4
Nombre de navires	6 848	6 517	5 967

Source : GPMR

L'achèvement de Port 2000 et ses prolongements, où les activités portuaires auront un rôle important à jouer, sont un enjeu de notre territoire. L'engagement de notre région dans la logistique et la voie fluviale offrent l'opportunité de développer des sites économiques avec des dessertes bi / tri modales. A cet égard, Seine-sud est un nouveau site d'ampleur pour le développement économique, dont le périmètre de réflexion porte aujourd'hui sur plusieurs centaines d'hectares à inscrire dans le SCOT. Ce site de renouvellement urbain, le long de la Seine, sur le territoire de Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray et Oissel a en outre des atouts au regard des voies de circulation fluviale et ferroviaire, qu'il conviendra de confirmer.

Carte 47 : Localisation du projet Canal Seine Nord Europe

Source : VNF

4. Des flux, sources de nuisances

Le dynamisme de l'agglomération en tant que capitale régionale et les mouvements de personnes comme de marchandises qu'il génère, ne sont cependant pas sans conséquence sur le cadre de vie quotidien de la population, notamment dans la centralité. Ces nombreux flux sont pour une large part à l'origine de nuisances liées à la pollution atmosphérique et au bruit (Cf Etat Initial de l'Environnement – Tome IV).

ELEMENTS DE SYNTHESE

La CREA est au carrefour de flux de circulations intenses de voyageurs et de marchandises :

- routiers entre les régions du Nord de l'Europe et de la France et l'Ouest et le Sud-ouest, d'une part, et la région parisienne et le littoral normand, d'autre part.
- ferroviaires, avec l'axe majeur de desserte de la ligne Paris-Rouen-Le Havre,
- fluviomaritimes avec la Seine et le Grand Port Maritime de Rouen.

L'agglomération attire de nombreux salariés, acteurs économiques, étudiants, consommateurs, touristes... L'intensité de ces échanges constitue l'animation et la richesse du territoire et le socle de ses fonctions économiques.

Ces flux génèrent toutefois une double saturation, sur certains axes routiers et ferroviaires du fait du nœud rouennais couplée à une incapacité de la gare rive droite à répondre aux prévisions de trafic attendues. De plus, ils sont sources de nuisances pour l'environnement et la santé (pollution atmosphérique et bruit).

Dans le cadre des études sur l'axe Paris-Normandie, l'amélioration des conditions de desserte ferroviaire est d'ores et déjà recherchée et les aménagements nécessaires anticipés. En effet, le déplacement de la gare de Rouen en rive gauche de la Seine aura des impacts sur l'organisation des déplacements au sein du territoire mais aussi sur son fonctionnement urbain général. L'ambition est également d'aborder de façon cohérente les enjeux inextricablement liés de transport, d'urbanisme et de développement économique.

La gestion du trafic routier de marchandises, de transit et d'échange, est une problématique importante pour le territoire ; le transfert modal de la voie routière vers le fleuve et le fer devant être amplifié.

B. Les fonctions économiques qui caractérisent l'agglomération

En 2011, le territoire comptait 229 223 emplois, soit, par rapport à 1999, une hausse de 9 %. Il concentre 32 % des emplois de la Région Haute-Normandie, ce qui confirme son rôle de capitale régionale.

L'industrie, bien qu'ayant perdu des emplois, reste un atout majeur sur lequel appuyer le développement à venir, notamment grâce aux compétences et aux savoir-faire de ses salariés, qui ont été développés dans la deuxième partie. Cette économie repose sur des spécificités économiques où l'on peut distinguer des filières d'excellence, mais aussi des filières présentant de vraies potentialités de développement (agriculture, tourisme). Pour autant, la place des fonctions et des emplois métropolitains dans le tissu économique semble moins affirmée que dans d'autres grandes villes.

1. Les spécificités du territoire

Une industrie très présente

L'industrie représente 29 518 emplois en 2011, soit 12,9 % des actifs occupés contre 13,2 % en moyenne sur le territoire national. Le secteur industriel est puissant et diversifié, avec quelques spécialisations :

- l'industrie automobile. Renault Cléon, spécialisé dans la production de boîtes de vitesse et de moteurs, emploie 4 000 salariés et confirme sa place de second employeur de l'agglomération. La filière automobile est par ailleurs organisée autour du technopôle du Madrillet pour la sous-traitance et la recherche et du pôle de compétitivité MOV'EO qui couvre 70 % de la Recherche et Développement automobile nationale.
- la métallurgie à haute valeur ajoutée (Flexi France au Trait).
- la chimie lourde et la pétrochimie avec les activités de raffinage liées au Grand Port Maritime de Rouen mais aussi la production d'engrais (Grande Paroisse). Le développement de la biochimie/chimie verte offre des potentiels de renouveau de cette filière.
- la pharmacie-parfumerie-entretien avec Glaxo Wellcome à Notre-Dame-de-Bondeville et Sanofi Aventis au Trait dispose d'atouts majeurs : des sites de production importants, la proximité du CHU et d'unités de recherche. C'est une filière structurée au sein du technopôle Chimie-Biologie-Santé qui se développera avec le projet de pôle Rouen Innovation Santé. Néanmoins, cette filière ne dispose pas de centre de R&D privé, ni d'une taille critique suffisante.
- l'industrie du bois et du papier avec UPM Kymmene à Grand Couronne (ex Chapelle d'Arblay) fait du territoire un important producteur de papier.

Une spécialisation portuaire qui reste forte

Une part de la spécialisation industrielle du territoire est liée à l'activité portuaire de Rouen. Port maritime intérieur orienté vers les chargeurs, il s'est spécialisé dans les trafics de céréales, de produits agro-alimentaires, de produits énergétiques raffinés et de marchandises diverses. Plus de trois quarts des marchandises traitées par le Grand Port Maritime de Rouen sont des vrac liquides (principalement des produits pétroliers) et des vrac solides (céréales, agro-alimentaire, granulats, charbon, engrais).

Le Grand Port maritime de Rouen est le 5^{ème} port français par le tonnage : son trafic annuel oscille entre 22 et 23 millions de tonnes en 2013, en hausse de 5,8 % par rapport à 2012. C'est le premier port céréalier européen, le premier port français pour le trafic lié à l'agro-industrie, le groupage-



dégrouper des conteneurs (axe Nord/Sud) et les produits papetiers, le 2^{ème} port français pour le bois, le 2^{ème} port français pour les produits pétroliers raffinés.

Si l'activité du Grand Port Maritime de Rouen s'étend de Rouen jusqu'à Honfleur, les terminaux présents sur le territoire (au Trait et en aval de Rouen) représentent une grande partie de ses activités. Pour traiter les marchandises, le Grand Port Maritime de Rouen met à disposition des infrastructures (quais, terre-pleins, terrains, bâtiments) et des services aux opérateurs privés qui développent les différents trafics. Ces opérateurs privés, industriels ou prestataires de services logisticiens, ont choisi Rouen pour développer leurs activités en raison de son positionnement géographique à l'intérieur des terres et de sa capacité à utiliser les modes de pré/post acheminement massifiés (fer et fluvial). Le trafic fluvial du GPMR se situe ainsi autour de 4 millions de tonnes annuels.

En matière de conteneurs, Rouen est un centre de groupage-dégrouper sur l'axe Nord-Sud (Afrique, Océan indien, Antilles...) grâce notamment à la plateforme logistique Rouen Vallée de Seine Logistique (RVSL) contiguë au terminal à conteneurs et bénéficiant d'une desserte plurimodale.

Le complexe industrialo-portuaire de Rouen occupe une place significative dans l'économie régionale puisqu'il génère à lui seul 18 000 emplois. Il joue également un rôle important dans la performance industrielle locale où les activités portuaires et industrielles sont imbriquées au sein des vastes zones industrialo-portuaires des bords de Seine.

Carte 48 : Les terminaux portuaires de la circonscription du Grand Port Maritime de Rouen



Source : GPMR

La logistique, une composante économique incontournable du territoire

Au cœur de l'économie régionale, la logistique est présente dans de nombreux secteurs d'activités du territoire. C'est une fonction transverse qui permet de faire le lien entre les entreprises en organisant et structurant leurs relations. Elle dispose d'atouts privilégiés liés à la situation géographique, ainsi qu'à l'ancrage industriel du territoire qui génère de nombreux flux. En s'appuyant sur des filières industrielles riches et diversifiées, la logistique haut-normande a pu se développer aussi bien sur l'export qu'à l'import. La forte activité du Grand Port Maritime de Rouen est également un atout majeur pour la logistique qui participe très largement à son identité et à ses spécificités. Avec le Port du Havre, le Grand Port Maritime de Rouen est à l'origine d'un maillage multimodal important qui a structuré les flux logistiques grâce notamment à :

- La Seine, voie navigable de grand gabarit qui draine le bassin parisien, premier bassin de consommation de France,
- Au réseau autoroutier organisé autour de l'A13, de l'A29 et de l'A28 qui relie efficacement la région au Nord, à Paris, à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Les volumes de fret par mode de transport montrent encore une faiblesse relative du fret ferroviaire.

La zone d'emploi de Rouen concentre 4 % des emplois de la filière logistique. L'activité de logistique terrestre y est prédominante. Les emplois logistiques se répartissent principalement dans le transport routier de fret (qui représente la moitié des emplois de la zone), l'affrètement et l'organisation de transport, l'entreposage non frigorifique, la messagerie et le fret express ainsi que les services auxiliaires de transport par eau.

A l'échelle de l'Axe Seine, la logistique occupe une place de 1^{er} rang puisqu'elle emploie 184 000 personnes. Elle fait partie des filières structurantes de cet axe et dispose d'un potentiel de développement économique pour les entreprises et les industries déjà présentes et celles qui cherchent à s'implanter sur le territoire.

L'élaboration d'un plan de développement logistique à l'échelle de l'Axe Seine, devrait permettre de remédier au constat du manque de synergie entre les projets, en dépit d'un potentiel remarquable des opérations engagées. Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en œuvre : coordination de l'offre foncière disponible (Pîtres, Seine Sud, GPMR...) en fonction des besoins exprimés par les filières utilisatrices du fleuve ; mise en réseau des plateformes logistiques de l'Axe Seine (les plateformes multimodales situées en amont du site portuaire étant complémentaires de l'offre maritime) ; nouveaux flux vecteurs de retombées économiques locales à capter ; démarches de prospection ciblée sur des filières porteuses ; multimodalité des infrastructures renforcée ; développement du transport fluvial encouragée et rénovation d'une flotte adaptée.

Le projet de Seine Gateway porté par les agences d'urbanisme de Paris, d'Ile-de-France, de Seine Aval, du Havre, de Rouen et de Caen, lancé en 2010, vise à concurrencer les ports du Nord de l'Europe qui sont organisés en « gateway ». Il s'agit de mettre en réseau des activités portuaires, logistiques et industrielles à travers une organisation intégrée associant infrastructures, services et techniques d'information et de communication. L'approche « gateway » entend traiter les liens physiques (infrastructures), les relations (acteurs) et les échanges (circuits, flux). Cette approche en réseau concerne principalement les entreprises en offrant les supports de développement d'une chaîne logistique intégrée et performante.

Depuis plusieurs années, les grands acteurs logistiques de la Région ainsi que les acteurs publics ont structuré la filière logistique dans ses composantes recherche et innovation (cf. paragraphe « des filières qui se structurent en réseaux » *infra*). Un réseau de compétences d'entreprises, de centres de recherche, de structures d'accompagnement et d'organisme de formation dont l'un des objectifs est de tirer l'innovation dans le secteur de la logistique et développer le volet formation s'est ainsi fédéré.

Des spécialisations induites par la vocation industrialo-portuaire du territoire

L'imbrication des activités portuaires (silos, terminaux hydrocarbures, ...) et industrielles, et leur proximité des zones résidentielles, imposent une prise en compte rigoureuse de la gestion des risques technologiques (voir l'état initial de l'environnement). Ce contexte est aussi pourvoyeur d'excellence. L'implantation sur le territoire d'un pôle d'expertise Valmaris (Vallée de la Maîtrise des risques) sur la question des risques ouvre en effet la voie à une valorisation du savoir-faire industriel en la matière. Installé sur le technopôle du Madrillet, Valmaris a cinq missions clés :

- Anticiper les enjeux de demain (innovation-recherche, formation, information-sensibilisation...),
- Faire reconnaître le savoir-faire régional,
- Promouvoir les échanges d'informations et d'expériences des différents secteurs d'activités,
- Valoriser les compétences des partenaires,
- Sensibiliser le public le plus large à l'identification et à la maîtrise des risques.

Des filières qui se structurent en réseaux

Ces filières économiques se structurent en réseaux, associant entreprises, équipes de recherche et centres de transfert de technologie. Ces filières se structurent la plupart du temps à l'échelle régionale voire interrégionale et nationale.

Ainsi, à l'échelle de la Haute Normandie, des entreprises, des laboratoires de recherches et des centres de développement sont impliqués dans 11 filières d'excellence. Six filières sont déjà bien structurées à l'échelle régionale : l'aéronautique/espace, l'agroalimentaire, la chimie/biologie/santé, l'industrie du verre, la logistique, la filière forêt-bois. Cinq autres sont en structuration : les secteurs de l'emballage et du conditionnement (liés à la logistique), l'électronique, les énergies, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'automobile (qui dispose déjà d'un pôle de compétitivité).

Certaines de ces filières bénéficient du soutien de l'État et sont labellisées « pôles de compétitivité ». Ils ont pour objectif de :

- développer la compétitivité de l'économie en accroissant l'effort d'innovation,
- conforter sur des territoires des activités, souvent industrielles, à fort contenu technologique,
- accroître l'attractivité du pays par une visibilité internationale renforcée,
- favoriser la croissance et l'emploi.

Trois pôles de compétitivité concernent directement le territoire :

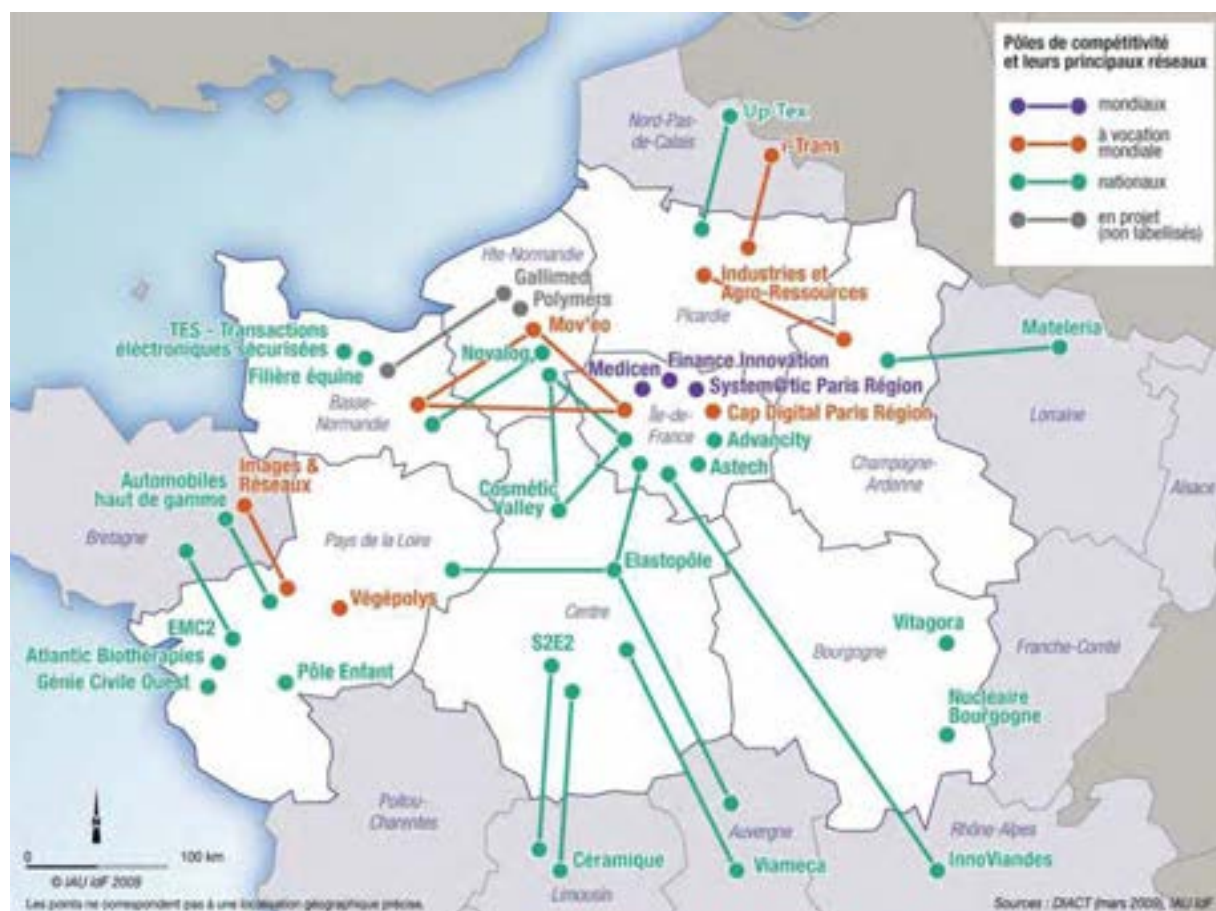
- **Mov'eo** : déployé sur les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France, le pôle de compétitivité à vocation mondiale œuvre pour « des automobiles et transports collectifs sûrs pour l'homme et son environnement ». Son siège est situé sur le Technopôle du Madrillet. Il associe des acteurs industriels de rang mondial (Renault, PSA, VALEO, SNECMA, TOTAL...) des centres de recherche de haut niveau (INRETS, CERTAM, IFP...) ainsi que des établissements d'enseignement supérieur (ESIGELEC, Ecole Centrale de Paris, Universités...).
- **Nov@log** est animé depuis 2005 par Logistique Seine-Normandie. Sa mission est d'accompagner les entreprises vers la logistique de demain. Ses axes de travail sont l'optimisation des process et des flux industriels et logistiques et de leurs systèmes d'information, ainsi que l'accompagnement du développement durable de la logistique. En outre, Nov@log a pour but de développer la recherche.
- **La Cosmetic Valley** : ce pôle englobe six départements appartenant à trois régions : Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret en région Centre, Les Yvelines en région Ile-de-France et l'Eure en région Haute-Normandie. La Cosmetic Valley est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique. Elle rassemble sur son territoire plus de 300 PME/PMI de la filière travaillant au rayonnement international du luxe « Made in France ». Une dizaine de grandes marques y assure la production des fleurons de l'industrie de la beauté. Son objectif est de développer les nombreux savoir-faire des entreprises de la filière.

Ces pôles de compétitivité, comme les filières économiques structurées, fonctionnent dans des réseaux dont l'envergure géographique dépasse très largement les limites administratives de la CREA. Ils participent ainsi à inscrire le territoire de l'agglomération dans des réseaux d'échelle métropolitaine, et contribuent au rayonnement de l'agglomération. Certaines filières s'inscrivent sur le territoire à l'échelle de la zone d'emploi de Rouen, qui englobe les territoires voisins, notamment les SCOT Seine-Eure-Forêt de Bord (où les activités de chimie-parfumerie, de papeterie et de logistique sont nombreuses), du Pays du Roumois et du Pays entre Seine et Bray, mais aussi à l'échelle de l'Axe Seine.



La structuration de ces filières dépend souvent de centres de décision extérieurs au territoire. Ainsi les entreprises de la CREA restent dépendantes de sièges sociaux extérieurs, le plus souvent situés en région parisienne, voire à l'étranger. Cette dépendance est forte notamment dans les grandes filières industrielles (industrie automobile, énergie, biens intermédiaires – chimie où plus des deux tiers, voire près de la totalité des emplois dépendent d'établissements ayant leur siège social à l'extérieur du territoire).

Carte 49 : Les pôles de compétitivité des Régions du bassin parisien et leurs réseaux



Source : IAU IdF, 2010

La filière agricole dispose quant à elle de plus de liens avec le territoire ; moins de 40 % des établissements des industries agroalimentaires dépendent d'un siège social extérieur.

2. L'agriculture, une filière économique qui occupe un tiers du territoire

Voir en complément de ce chapitre les données spécifiques sur l'agriculture.

Des terres agricoles exceptionnelles et une contribution importante au territoire

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, l'agriculture met en valeur une partie importante du territoire de la CREA. Il s'agit globalement d'une agriculture dynamique qui bénéficie de terres agricoles dont les potentialités agronomiques sont bonnes. Les phénomènes de déprise agricole sont rares et n'apparaissent que sur les zones les plus difficiles.

Environ 390 entreprises de production agricole ont leur siège sur le territoire. L'élevage prédomine (notamment dans un système polyculture-élevage) avant la céréaliculture. L'arboriculture, le

maraichage et l'horticulture sont également présents mais restent très marginaux (14 % des exploitations et 2 % de la SAU).

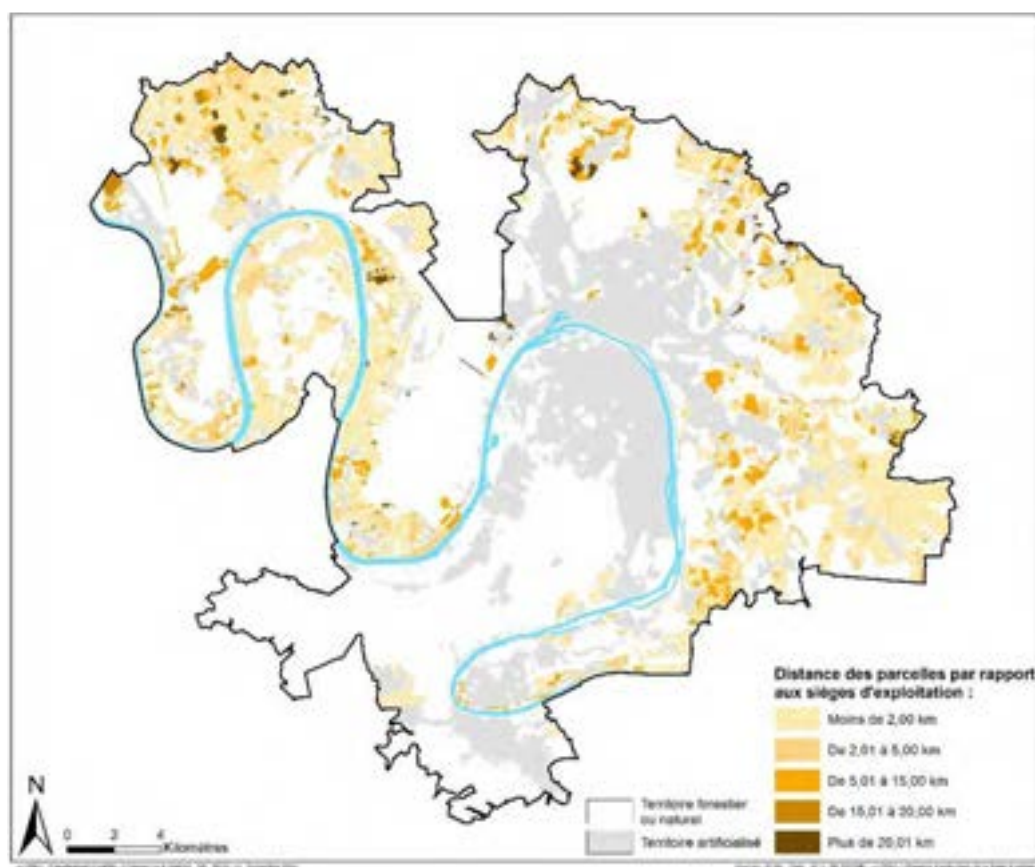
Concernant l'occupation du sol des 19 300 hectares de terres agricoles déclarées à la PAC, 31 % sont en prairie (permanente ou temporaire) et 68 % en terres de culture, principalement céréalières. Le lin, les betteraves et les pommes de terre de plein champ sont beaucoup moins développés que sur le Pays de Caux, les exploitations de grandes cultures étant orientées vers les céréales et le colza, deux cultures entièrement tributaires des marchés spéculatifs internationaux. La présence d'élevage dans près de 65 % des exploitations se traduit naturellement par d'importantes surfaces en herbe et en maïs.

Les exploitations de grandes cultures sont principalement localisées sur les plateaux nord et est (sols limoneux profonds). L'arboriculture et le maraichage sont localisés en vallée (facilité d'accès à l'eau, zone abritée du vent ...). L'élevage se rencontre aussi bien en vallée que sur les plateaux. Outre les structures spécialisées, l'élevage est souvent maintenu dans les exploitations pour la valorisation des herbages qui ne peuvent pas être mis en culture (forte pente,...).

Une agriculture bien structurée

Les exploitations bénéficient de structures foncières globalement satisfaisantes et relativement groupées. La taille des îlots d'exploitation est de 6 hectares en moyenne avec de fortes disparités selon les secteurs. Certaines communes, principalement situées au nord du territoire, ont bénéficié d'opérations d'aménagements fonciers, parfois à l'occasion de la création d'infrastructures. En outre, les distances d'éloignement entre les parcelles et les sièges d'exploitation sont pour une grande majorité inférieures à 2 kilomètres, la dispersion des exploitations étant ainsi peu importante (voir carte suivante).

Carte 50 : La dispersion du parcellaire par rapport aux corps de ferme



Sources : Chambre d'agriculture 76/La CREA, 2010

Ainsi le parcellaire agricole déclaré illustre que la majeure partie des surfaces (86 %) est cultivée par des exploitations dont le siège est situé au sein du territoire.

Mais une agriculture fragilisée

Il résulte néanmoins du mode d'exploitation et de commercialisation dominant sur le territoire une grande fluctuation des revenus des agriculteurs en fonction des cours internationaux des matières premières agricoles. De même, les filières agricoles bovines étant très intégrées, les éleveurs ont peu de choix de clients pour leurs produits et n'ont pas de maîtrise sur les prix de vente de la viande et du lait fixés par les agroindustriels et la grande distribution. Aussi, la situation économique de nombreuses exploitations peut être difficile.

Il apparaît en outre que la Surface Agricole Utile (SAU) totale des exploitations a diminué sur l'ensemble du territoire du SCOT (- 15 % entre 1988 et 2010). Cette baisse, accompagnée d'une diminution du nombre d'exploitations professionnelles (- 57 % entre 1988 et 2010), s'est traduite par l'augmentation des surfaces moyennes des exploitations déjà présentes (même tendance sur l'ensemble de la Région Haute-Normandie). L'augmentation de la surface moyenne des exploitations peut expliquer certaines tensions existantes sur le marché foncier agricole. Outre la consommation du patrimoine agricole du territoire, l'urbanisation des meilleurs terrains pourrait à terme compromettre l'équilibre de l'agriculture locale basée sur la polyculture et l'élevage, et entraîner un phénomène de déprise sur les zones les plus difficiles des vallées où déjà « l'agriculture de loisirs » (espaces agricoles utilisés par des non-agriculteurs) se substitue à l'agriculture de production.

Près du tiers des exploitants du territoire a plus de 60 ans. Il n'y a actuellement qu'une installation de jeune agriculteur pour 3 départs à la retraite. Le nombre moyen d'installations depuis 10 ans est de 11 par an, essentiellement dans le cadre de la reprise d'une structure sociétaire familiale en système laitier. Les actifs agricoles ont fortement diminué de 30 % entre 2000 (1 160 actifs) et 2010 (800 actifs) avec une quasi-disparition des actifs familiaux (conjointes et aides familiaux, hors chef d'exploitation) remplacés partiellement par des salariés d'exploitations.

Une agriculture avec peu de lien au territoire mais ouverte sur le monde

Il n'y a pas de productions agricoles du territoire de la CREA disposant d'une appellation d'origine contrôlée, les grandes AOC normandes étant situées principalement en Basse-Normandie ou dans le nord-est de la Seine-Maritime. Cependant le territoire dispose d'au moins une production locale à très forte identité territoriale : les fruits de la boucle de Jumièges. Ils sont produits sur un territoire à forte identité paysagère, dans un contexte économique difficile. Une marque locale, Croquine, tente de valoriser les pommes de la vallée de Seine. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande assure la promotion de l'arboriculture le long de la « route des fruits ». Elle reste cependant une exception, le nombre d'exploitations pratiquant la vente directe étant en baisse importante depuis les années 1980 et la valorisation locale des productions étant finalement assez faible. Cette baisse de la vente directe est à mettre en perspective de la hausse de la demande des consommateurs de produits cultivés localement. La dernière enquête sur les comportements d'achat des ménages de la zone de chalandise de la CREA montre que plus des 4/5 des enquêtés consomment déjà ce type de produits et que plus de la moitié serait prêt à fréquenter un magasin pour trouver des produits issus de l'agriculture normande.

Le territoire concentre un nombre important d'industries agroalimentaires et de structures de transformation ou d'équipements support pour l'agriculture, sans commune mesure avec la part des productions agricoles issues des exploitations de l'agglomération. En effet, l'industrie agroalimentaire locale est portée par la transformation de produits importés par le Grand Port Maritime de Rouen.



Les industries agroalimentaires représentent le 5^{ème} employeur industriel de la Région (elles occupent 5,5 % des salariés de Haute-Normandie) et emploient plus de 2000 personnes sur le périmètre de l'agglomération (22 % des effectifs régionaux de cette branche). La valorisation et la transformation des produits agricoles et alimentaires par les métiers de bouche représentent un nombre de salariés équivalent.

La transformation de produits « exotiques » (café, thé, cacao, sucre) constitue une spécificité à l'échelle nationale, s'expliquant par la valorisation *in situ* des importations du Grand Port Maritime de Rouen. La Haute-Normandie est ainsi la 1^{ère} région française pour la transformation du thé et du café. La transformation de cacao est aussi une filière importante grâce en particulier à l'implantation de Ferrero. Ce secteur confiserie/chocolaterie compte près de 1 000 salariés et représente une part importante de cette filière à l'échelle nationale et régionale (70 % du chiffre d'affaires et 45 % des effectifs haut-normand). A l'échelle de la CREA, ce secteur constitue la spécialité agroalimentaire du territoire en représentant la moitié des effectifs salariés de la branche.

En outre, la filière agroalimentaire s'appuie sur des filières de niche (Nutraset, renutrition d'urgence) et des leaders mondiaux (comme Colloïdes Naturels International pour la gomme arabique).

Le secteur de la transformation des productions agricoles locales (céréales, lait et viande), qui pourrait être plus développé au regard de l'agriculture du territoire, compte quelques grands établissements sur l'agglomération. Quelques unités de transformation de lait sont implantées (Novandie à Maromme). La transformation de viande, considérée souvent comme un sous-produit de l'élevage laitier, est peu développée sur le territoire qui ne dispose que de l'abattoir ATHOR au Trait dont le potentiel est limité. Le travail du grain peut paraître sous développé au regard de la spécialité du Grand Port Maritime de Rouen, 1^{er} port céréalier d'Europe qui exporte chaque année la moitié des blés français et 80 % des céréales haut-normandes. En effet, les céréales sont essentiellement exportées brutes en grain, voire en farines. Une minoterie et une malterie implantées à Canteleu permettent de valoriser localement des céréales (groupe Soufflet).

3. L'économie de la forêt et du bois

Une filière structurée mais fragile

Le territoire de la Métropole est couvert par 22 500 hectares de forêts. Ces forêts sont à 60 % publiques, ce qui implique une bonne mobilisation des bois. La forêt privée représente 11 200 ha. Les bois y sont plus difficilement mobilisables (bois de faible qualité donc peu rentable à l'exploitation, absence de volonté du propriétaire, parcellaires multiples, contraintes en terme d'accessibilités...).

La forêt locale est constituée à 80 % de feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers...) et 20 % de résineux (pin Sylvestre, Douglas...), alors que ce sont ces derniers qui sont le plus utilisés actuellement pour la construction. La diversité des essences présentes est un frein sur le plan industriel, car elle implique des techniques et matériels de coupe spécifiques.

En 2013, la filière bois regroupe plus de 650 emplois sur le territoire de la CREA dont :

- 103 emplois à l'amont (les gestionnaires publics ou privés)
- 56 emplois dans la 1^{ère} transformation – le maillon le plus important (exploitants et scieries) :
 - Les exploitants forestiers sont au nombre de 7 sur le territoire et ne comptabilisent que 19 emplois,
 - 2 scieries se trouvent sur le territoire de la CREA (scierie de résineux à Saint-Martin-de-Boscherville et scierie de feuillus à Saint-Etienne-du-Rouvray) et une 3^{ème} est présente à proximité du territoire, à Sainte-Marie-des-Champs.
- 527 emplois dans la 2^{ème} transformation



- 80 % dans la construction bois avec notamment la 5^{ème} plus importante entreprise dans ce domaine en France : Cuiller Frères basée à Petit-Couronne (200 salariés),
- 20 % dans l'ameublement.

Tous les maillons de la filière sont ainsi présents sur le territoire ou à proximité immédiate mais les scieries restent peu nombreuses et sans perspective de développement actuel (faute d'espace facilement disponible). Aussi, la filière bois est une filière fragile avec beaucoup de petites et moyennes entreprises, voire des entreprises mono-personnelles qui ont une faible capacité d'investissement. De plus, la filière doit faire face à une concurrence internationale intense.

L'usage du bois dans les constructions : des opportunités croissantes et des besoins à anticiper

Dans un contexte national où 1 maison sur 10 est aujourd'hui construite en ossature bois en France, le développement de l'usage du bois pour les constructions représente sur le territoire de réelles opportunités économiques. Des bâtiments à ossatures bois se construisent sur le territoire depuis de nombreuses années, même si le bois est encore peu présent dans les opérations de construction de logements collectifs.

Parce qu'il est léger, modulable, rapide et facile à mettre en place, le bois est plébiscité par le public, les architectes et les constructeurs pour les extensions et surélévation de bâtiments. Le bois est également de plus en plus utilisé sur les opérations d'isolation par l'extérieur (en isolant, en structure et en bardage). Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, et au regard du Plan National de Rénovation Énergétique de l'Habitat qui fixe comme objectif la rénovation de 500 000 logements par an à compter de 2017, l'utilisation du bois dans les programmes de rénovation devrait être amplifiée dans les prochaines années.

De plus, l'augmentation de l'usage du bois permettrait de réduire les besoins en matériaux non renouvelables (graves/ sables) dont la problématique de la ressource est posée sur le territoire de la Métropole.

Cependant, au regard de la concurrence entre l'utilisation du bois énergie et du bois matériaux, qui est réelle et qui risque de s'amplifier compte tenu de l'important développement de chaufferies biomasses sur le territoire, il est nécessaire, pour répondre à terme aux besoins en bois pour les constructions, d'organiser la filière afin de répartir au mieux la ressource entre le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois énergie.

Un plan d'actions pour relancer la filière bois

Le contrat national de la filière bois signé le 16 décembre 2014, a été décliné au niveau régional autour de 4 axes stratégiques que sont : le développement économique de ce secteur, de l'emploi et de l'innovation, de la transition écologique et énergétique et de la valorisation de la ressource forestière dans le cadre d'une gestion durable.

A l'échelle de la Métropole, une Charte Forestière de Territoire a été signée le 17 juin 2015. Les actions qui y sont proposées (3^{ème} plan d'actions 2015-2020) visent notamment à relancer une filière bois forêt plus dynamique sur le territoire. Elles s'articulent autour des problématiques suivantes :

- Améliorer la mobilisation des bois (réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, Contrats de gestion et d'approvisionnement)
- Développer de nouveaux usages pour les bois locaux (bois construction et bois énergie, circuits courts)
- Accompagner les entreprises de travaux forestiers dans leur formation
- Contribuer via des leviers financiers au développement et/ou au maintien d'une filière bois créatrice d'emplois sur le territoire.

Ces actions concernent toutes les forêts du territoire, qu'elles soient publiques ou privées.



4. Le tourisme, un potentiel de développement

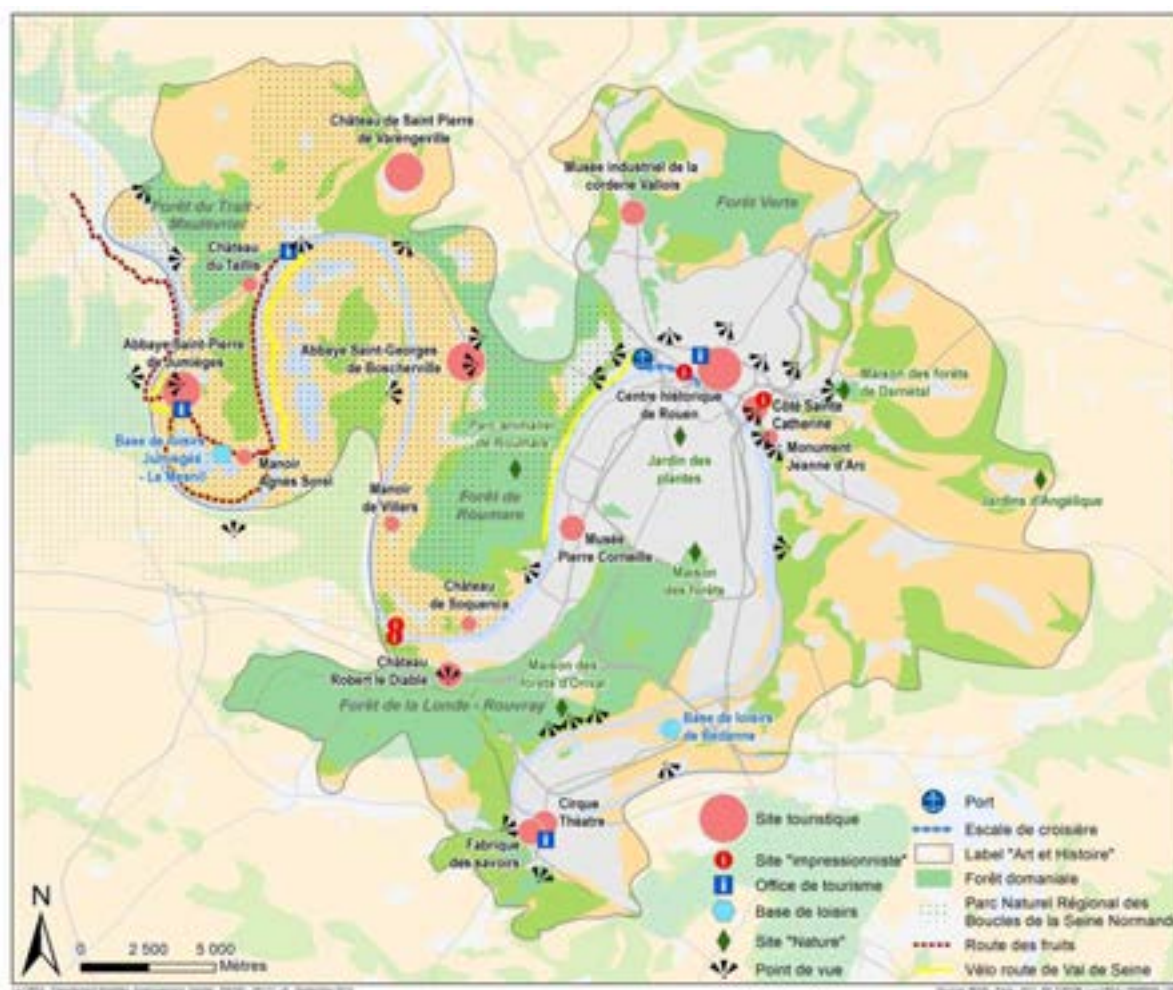
Une destination touristique majeure à l'échelle régionale

La capitale normande attire un nombre croissant de touristes : près d'un million de nuitées hôtelières ont été enregistrées en 2013, dont près d'un quart sont effectuées par des touristes étrangers. Cette activité occupe près de 16 000 emplois dans la zone d'emploi de Rouen.

Les durées de séjour sont courtes (1,5 jour en 2013) et le taux d'occupation hôtelier est quant à lui de 57 %.

La tenue de grands événements (Armada, Normandie Impressionnisme) dynamise la destination touristique rouennaise. La prise de compétence « tourisme » par l'agglomération et le développement de l'office du tourisme de Rouen en office de tourisme communautaire, qui a obtenu son classement en 1^{ère} catégorie en 2011, et l'obtention du label « Art et Histoire » pour l'ensemble du territoire autorisent aujourd'hui un développement touristique coordonné et ambitieux à l'échelle du territoire.

Carte 51 : Les points d'intérêt touristique en 2014



Source : La CREA

Un potentiel à développer et des atouts majeurs

Le potentiel de développement de l'activité touristique est important avec plusieurs axes de valorisation qui peuvent être ciblés, de façon concomitante, en direction de différents publics.

Dans le prolongement du tourisme urbain et culturel centré sur le patrimoine architectural, très présent à Rouen, il existe des possibilités pour mettre plus largement en valeur l'ensemble du patrimoine dans sa diversité : patrimoine industriel, route des abbayes... Le tourisme nature, voire découverte (route des fruits, découverte des forêts, circuit le long des 100 km de rivage, randonnées, bateaux promenade...) représente également un axe à organiser. Enfin, la politique événementielle mise en œuvre (Armada, Normandie Impressionnisme) doit pouvoir servir de support à une coordination accrue des stratégies touristiques au plan régional.

La constitution de la CREA en 2010 représente une opportunité pour mieux valoriser le potentiel touristique et patrimonial du territoire : le centre historique de Rouen riche d'un patrimoine classé unique en France, les abbayes, les villes et villages du bord de Seine... A ce titre Rouen a été classée « commune touristique » en 2012.

De nombreux congrès et rencontres professionnelles se tiennent à Rouen, notamment dans les domaines scientifiques liés à la médecine comme l'illustre l'organisation, en 2010, du 7^{ème} congrès international de neuroendocrinologie. Pour assurer la promotion du territoire comme destination d'affaires, un bureau des conventions a été récemment mis en place. L'aménagement d'un centre des congrès dédié à l'accueil des séminaires professionnels par la MATMUT sur le site de l'ancienne école normale de filles de Rouen (route de Neufchâtel) renforcera l'offre existante. Il devrait permettre de répondre à des besoins de lieux de réunions qui rassemblent 700 à 800 personnes aujourd'hui (capacité de 800 places annoncée en 2016) et à combler un manque identifié sur l'agglomération depuis la fermeture du palais des congrès de Rouen en 1997.

Des difficultés structurelles qui limitent le développement touristique

Si les atouts dans ce domaine sont incontestables, ils ne doivent cependant pas masquer des difficultés que l'agglomération aura à surmonter pour permettre à l'activité touristique de jouer pleinement son rôle.

L'insuffisance qualitative, voire quantitative des capacités hôtelières de l'agglomération et des chambres d'hôtes, même si l'évolution constatée dans ce domaine depuis plusieurs années est plutôt positive, ainsi que celle de l'hôtellerie de plein air, restent un handicap.

Par ailleurs, la dégradation de l'accessibilité à Rouen, en particulier par le fer depuis Paris ne nuit pas seulement au développement économique mais également au développement du potentiel touristique.

5. Des fonctions métropolitaines moins affirmées que dans d'autres grandes villes

Cinq fonctions sont qualifiées de « métropolitaines » par l'INSEE parce qu'elles sont plus particulièrement présentes dans les grandes agglomérations. Il s'agit de la conception/recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion et le secteur de la culture-loisirs. Par ailleurs, la présence de cadres des fonctions métropolitaines est un indicateur du rayonnement des grandes villes.

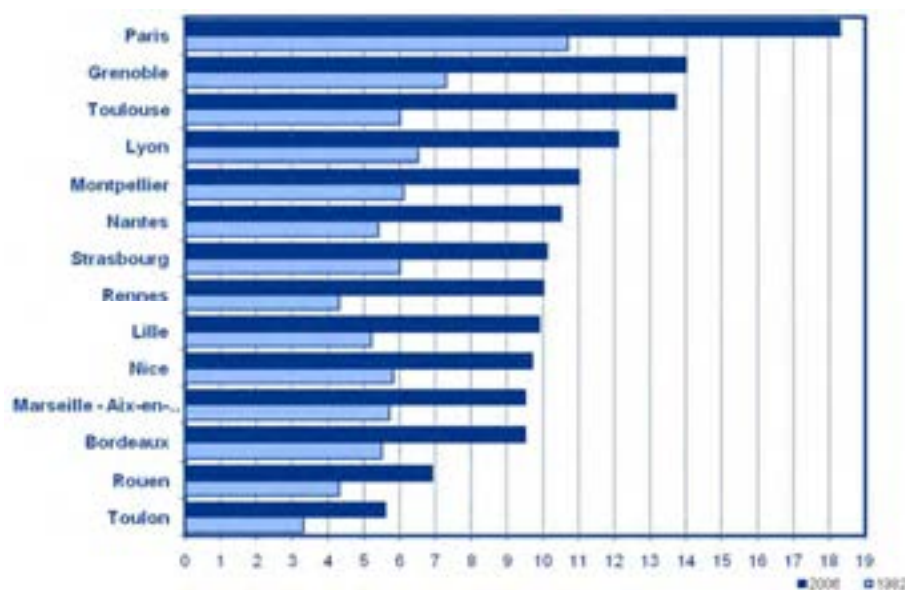
Le Schéma Directeur de Rouen-Elbeuf mettait déjà en lumière que ces fonctions étaient sous-développées en 2001. Il faisait du développement des emplois liés à ces fonctions un moyen pour favoriser le développement économique de l'agglomération et asseoir son statut de pôle métropolitain. En effet, dans toutes les agglomérations où la part de cadres est élevée et progresse, on a pu constater qu'elle impactait l'ensemble de la dynamique de l'emploi dans une sorte de cercle « vertueux ».



Un rattrapage en deçà de la croissance des autres villes

Rouen, malgré la taille de sa population et le nombre de ses emplois, se trouve ainsi classée, à l'instar d'agglomération comme Toulon ou Douai, en grandes aires urbaines et non en aires métropolitaines dans une récente publication de l'INSEE (INSEE Première, janvier 2011). En effet, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines est inférieur au seuil de 20 000 fixé dans cette étude. C'est en effet un indicateur de l'insertion des villes dans l'économie de la connaissance et de leur rayonnement décisionnel. Même si Paris maintient sa prédominance, les cadres des fonctions métropolitaines augmentent au sein des treize aires urbaines de plus de 200 000 emplois : + 5 points entre 1982 et 2006, soit 10,5 % de l'emploi en 2006.

Graphique 8 : Part des cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois



Source : INSEE Première, 02/2010

Le retard de la CREA dans ce domaine est d'autant plus pénalisant qu'il s'accroît. En effet, entre 1982 et 2006, la part de cadres des fonctions métropolitaines supérieures a progressé en moyenne de 5 points dans la plupart des agglomérations. A Rouen, elle n'a progressé que de 3 points : l'écart avec les autres agglomérations se creuse. Les cadres relevant de fonctions métropolitaines supérieures ne représentent que 7 % des emplois, ce qui est peu, comparativement à d'autres agglomérations : 14 % à Grenoble ou Toulouse. On note en particulier une sous-représentation des professions intellectuelles et artistiques.

Bien que l'agglomération rouennaise soit le 3^{ème} pôle national pour le secteur de la banque et de l'assurance, les établissements relevant de ce secteur restent diffus et éparpillés sur le territoire et les services financiers supérieurs sont peu représentés.

Le marché de l'immobilier de bureaux témoigne de ce manque de dynamisme des fonctions métropolitaines supérieures. La demande de bureaux, vue sous le prisme de la commercialisation, fluctue chaque année selon la conjoncture autour de 35 000 à 40 000 m² de bureaux commercialisés par an et le stock de bureaux disponibles est sensiblement constant autour de 40 000 m². Ce stock est essentiellement constitué de bureaux de seconde main, moins attractifs. Les bureaux du quartier Luciline vont permettre progressivement de renouveler l'offre et les immeubles de bureaux de l'éco-quartier Flaubert puis du quartier de la nouvelle gare devraient permettre une expansion du parc au cours des dix/quinze prochaines années.

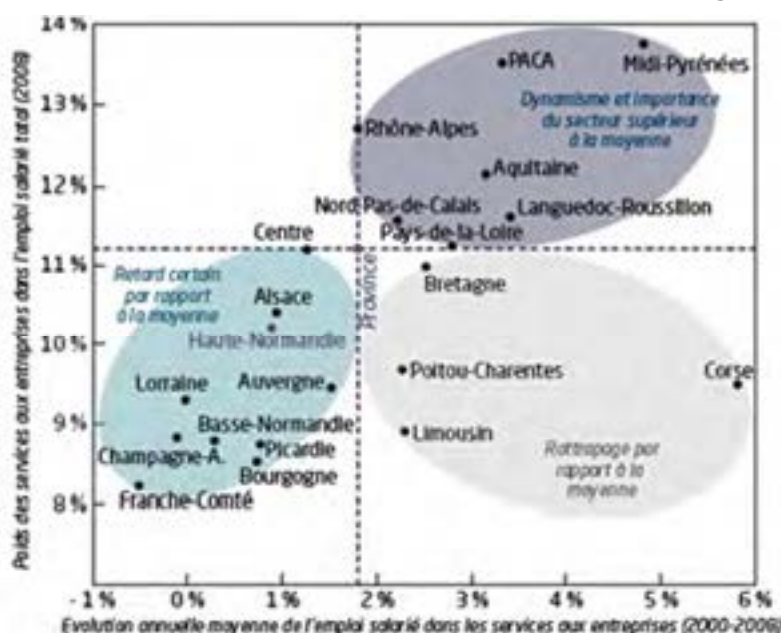
Un déficit en services aux entreprises dont l'essor dépend du rebond de l'industrie

Comme on l'a vu précédemment, l'industrie reste le socle économique de l'agglomération et constitue un vivier d'emplois qualifiés. L'essor du tertiaire dépendra donc en grande partie de la capacité de l'industrie à muter.

Les professions liées aux services à la population, relevant de l'économie dite « présente », et les fonctions dites « abstraites », telles que la conception-recherche ou les prestations intellectuelles, se développent simultanément. En revanche, les fonctions de « production concrète » déclinent. Les processus de production se complexifient, les relations entre industrie et services s'intensifient, les entreprises se diversifient et externalisent. Aussi, les activités de recherche & développement, de gestion et de prestations intellectuelles qui sont aujourd'hui nécessaires au développement de l'industrie, sont-elles établies en dehors des établissements industriels (alors qu'elles pouvaient précédemment constituer des services internes à ces établissements).

Les activités scientifiques et techniques représentent près de 30 % des services aux entreprises de l'agglomération rouennaise (source BNPPBRE), un chiffre qui illustre le lien entre ces services et le tissu industriel du territoire. Au total, à l'instar de la région Haute-Normandie, la part des services aux entreprises dans l'emploi total est plus faible et la croissance de ces emplois moins importante que dans le reste de la France (voir graphique ci-dessous).

Graphique 9 : Développement des services aux entreprises dans les régions françaises



Sources : BNPPBRE

Un poids néanmoins significatif de la R&D privée

La recherche publique est concentrée à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) qui abritent au total une soixantaine d'équipes de recherche dont 9 sont associées au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et 4 à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). Des activités de recherche sont également déployées dans des laboratoires au sein de grandes écoles (IRSEEM à l'ESIGELEC, ESITPA, INSA). Des centres publics ou privés d'expertise d'essai et de contrôle contribuent également à l'effort d'innovation et de développement, notamment à partir des pôles de compétitivité.

S'appuyant sur ce vivier de compétences, la CREA et ses partenaires développent une dynamique de fertilisation croisée, notamment autour de 3 thématiques technopolitaines : les écotechnologies, les

biotechnologies (avec l'Institut Fédératif de Recherche Multidisciplinaire sur les Peptides notamment) et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cette dynamique s'appuie sur un réseau de fibres d'optiques important, qui est amené à couvrir l'ensemble du territoire à terme. Aujourd'hui, la CREA dessert en fibres optiques les principales zones d'activités du territoire, permettant aux entreprises un accès au très haut débit.

La recherche privée est particulièrement dynamique. Les activités de R&D ont augmenté de 1,7 % sur la période 2004-2006. Elle s'appuie sur des entreprises industrielles qui ont leur propre équipe de recherche. On peut citer Shell Global Solutions France à Petit-Couronne (70 ingénieurs et techniciens en huiles et bitumes), Flexi France au Trait (57 chercheurs spécialisés dans les flexibles pour forages off-shore), le CERTAM à Saint-Etienne-du-Rouvray (8 ingénieurs en aérothermique et moteurs), le CRIHAN à Mont-Saint-Aignan (7 ingénieurs en informatique) ou le CRITT CEVAA à Saint-Etienne-du-Rouvray (ingénieurs en études vibro-acoustiques pour l'automobile)...

Autour du technopôle du Madrillet, le réseau des pôles d'innovation de la CREA, desservis par 80 km de fibres optiques, contribue au développement de ces compétences (voir carte ci-dessous).

Carte 52 : Les pôles d'innovation en 2011



Source : La CREA

Une offre de formation complète, qui s'organise progressivement en réseau

L'agglomération offre un panel complet de formation supérieure. L'université de Rouen, avec plus de 24 000 étudiants en 2010, constitue, avec les établissements rattachés, l'épine dorsale de l'enseignement supérieur, autour de 7 Unités de Formation et de Recherche (UFR).

L'offre universitaire s'est développée, notamment à Elbeuf avec l'ouverture en 2002 d'un deuxième département au sein de l'IUT.

Il faut ajouter 6 000 élèves des grandes écoles (voir carte ci-dessus), 1 000 élèves des classes préparatoires et environ 4 000 élèves des sections de techniciens supérieurs des lycées.

Au total, on compte, à la rentrée 2010, environ 35 000 étudiants sur le territoire répartis sur 4 pôles universitaires :

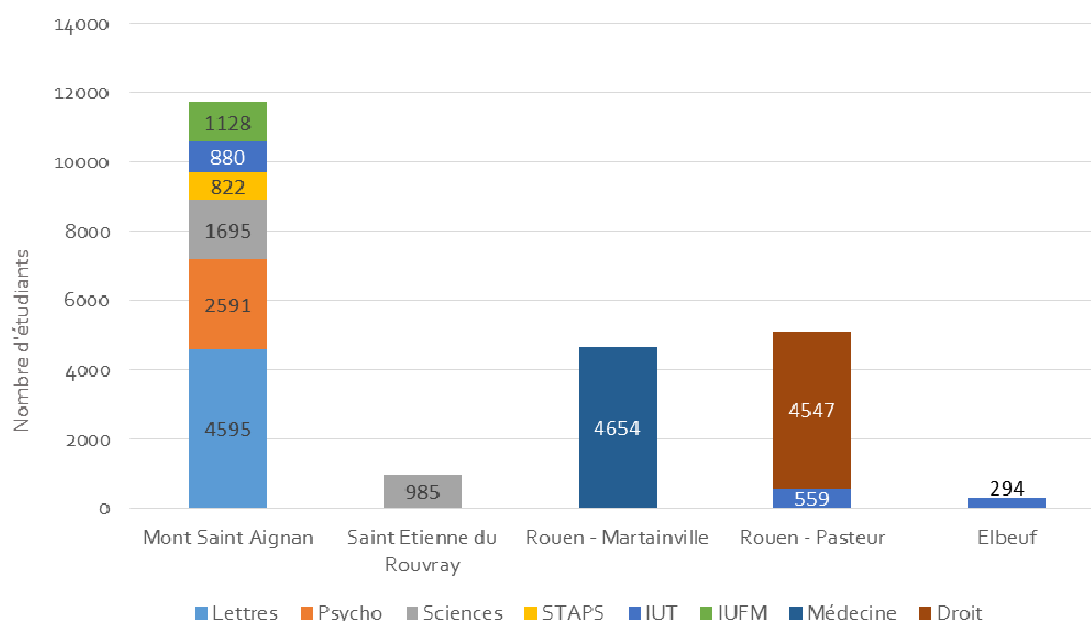
- Saint Etienne du Rouvray : le site « Technopôle du Madrillet » où 1 050 étudiants sont inscrits en UFR Sciences et Techniques. L'ESIGELEC (École d'Ingénieurs généralistes) avait en projet pour 2011 de construire un campus qui pourrait accueillir environ 1 500 étudiants,
- Quartier Ouest de Rouen,
- Quartier Est de Rouen,
- Mont Saint Aignan qui rassemble le plus d'étudiants avant Rouen (9 760) avec 11 711 étudiants.

En effet, autour de l'université, de nombreuses écoles proposent des formations supplémentaires et complémentaires, du lycée professionnel aux écoles d'ingénieurs. Au total, on compte plus de 90 centres de formations dont deux écoles nationales : les douanes à Rouen et la police nationale à Oissel.

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), officiellement lancé en octobre 2011, réunit les universités de Rouen, Caen et Le Havre ainsi que les deux écoles d'ingénieurs de l'ENSICAEN et l'INSA de Rouen permet aux universités, grandes écoles et organismes de recherche de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens dans l'objectif de proposer une offre de recherche et de formation mieux adaptée aux besoins du territoire. Il constituera un réel vecteur de rayonnement à l'international de la Normandie en valorisant les meilleurs atouts des établissements et des territoires.

Certaines unités de recherche fonctionnent déjà en réseau avec d'autres universités françaises ou européennes

Graphique 10 : Les effectifs étudiants inscrits en 2010 par site universitaire



Source : PLH, La CREA

Partant du constat de la difficulté d'attirer des étudiants au-delà de la Haute-Normandie, l'Université de Rouen et la faculté de médecine et 8 grandes écoles ont créé en 2008 de la Conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération rouennaise (CESAR) qui se donne pour



ambition de participer à l'attractivité du territoire par une valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et par l'offre d'un cadre de vie de qualité aux 35 000 étudiants.

Une attractivité étudiante qui progresse mais des difficultés à retenir les diplômés

L'enseignement et la recherche sont des facteurs d'attractivité forts pour attirer des étudiants. L'attractivité du territoire en la matière a bien progressé. L'université et les grandes écoles ont plus de facilité à attirer des étudiants grâce à la qualité de l'enseignement, aux possibilités de poursuivre des recherches et à la qualité de vie et d'études proposées. Un effort de construction de logements étudiants a été fait ces dernières années, avec le soutien du PLH de l'ex-CAR. Aussi, l'offre est-elle aujourd'hui mieux répartie et adaptée aux besoins des étudiants.

Près de 56 % des étudiants ne vivent plus chez leurs parents ou chez un membre de la famille (61 % au niveau national), sachant que la distance entre le lieu d'enseignement et la résidence familiale influe directement sur la décohabitation. Ceci étant, la précarité des jeunes vis-à-vis de l'emploi les contraint souvent à loger chez leurs parents.

Par ailleurs, 36 % des étudiants décohabitants vivent essentiellement seuls, en colocation dans un logement du parc privé ou autre, 18 % occupent des logements spécifiquement étudiants - résidences ou chambres chez l'habitant (10 % au niveau national) - et 46 % sont logés dans leur famille.

En termes d'offre de logement étudiant, les résidences étudiantes privées comptent 2 279 logements. Pour ce qui concerne le logement social étudiant, l'offre, qui se répartit entre les villes de Mont Saint Aignan, Saint Étienne du Rouvray et Rouen, totalisait 3 860 places en 2009 (dont 3 225 à Mont Saint Aignan). Le secteur d'Elbeuf propose les loyers les plus attractifs, mais l'offre reste insuffisante et non adaptée aux besoins.

Les engagements financiers du PLH de l'ex-CAR avaient été revus temporairement à la hausse avec un objectif de 1 000 logements sur les 5 prochaines années : 341 logements étudiants ont été financés à ce jour.

L'analyse de la situation des étudiants montre que malgré le développement d'une offre de logements étudiants, ceux-ci connaissent, au regard de leur budget, des situations tendues, puisque les étudiants non logés par leurs parents consacrent 55 % de leur budget au logement.

La difficulté reste de retenir les étudiants sur le territoire, dont le dynamisme économique ne leur permet pas suffisamment de trouver leur premier emploi.

L'une des premières actions de CESAR (conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen) a été de participer, via le journal « l'étudiant », à une enquête nationale permettant de mesurer, le regard des étudiants quant à l'attractivité des villes étudiantes.

Rouen dans ce classement apparaît en 11^{ème} position. Si par rapport aux critères culture-environnement-offre de logement, le classement de Rouen n'est pas favorable, il n'en est pas de même par rapport au critère « sorties » (5^{ème} position) et « transports » (7^{ème} position).

Les 35 000 étudiants disposent d'une offre de formation complète. La question des débouchés après études pour le premier emploi est néanmoins posée. L'agglomération ne sait pas retenir sur place ses étudiants, faute d'une offre d'emplois correspondant à leur niveau de formation. Dans l'enquête précitée, Rouen n'apparaît d'ailleurs qu'en 12^{ème} position vis à vis du critère « emploi ».

ELEMENTS DE SYNTHESE

La CREA, premier pôle économique de Haute-Normandie (un tiers des emplois de la région), confirme son rôle de capitale régionale. Les grandes filières économiques sont marquées par un tissu industriel et portuaire, fruit de l'histoire économique de Rouen.

L'industrie, bien qu'ayant perdu des emplois, reste un atout majeur sur lequel appuyer le développement à venir. Les spécificités économiques de l'agglomération reposent sur des filières d'excellence, mais également des filières présentant de véritables potentialités de développement (agriculture, tourisme notamment).

Ces activités sont porteuses d'un dynamisme et d'innovations et sont bien insérées dans des réseaux de filières professionnelles et de formations supérieures, constituant un vivier d'emplois qualifiés. Elles sont néanmoins dépendantes de sièges sociaux extérieurs au territoire.

Un accompagnement des mutations industrielles (reconversion vers l'éco-industrie...), une diversification des activités, le pari de l'innovation et l'accélération de la dynamique tertiaire, créatrice de services aux entreprises et d'emplois métropolitains sont des enjeux forts de la stratégie économique de l'agglomération.

L'agriculture et sa filière agroalimentaire, et le tourisme sont indissociables du territoire et valorisent des ressources et des richesses locales. La préservation des espaces agricoles répond à un objectif économique : permettre aux agriculteurs d'exercer une activité viable et durable économiquement. De même, le développement d'une offre touristique diversifiée, s'appuyant sur un parc d'hébergement plus important et requalifié, est un axe de développement de l'économie « présentielle » de la CREA (liée aux besoins et à l'activité des populations qui sont présentes sur le territoire) affirmé dans la stratégie de développement économique. Ces deux filières ont été identifiées comme disposant de potentiels de développement, notamment d'emplois, et sont des vecteurs de transformation de l'image du territoire.

Les services aux entreprises, notamment supérieurs (gestion d'entreprises, conception/recherche, prestations intellectuelles), mais aussi d'autres métiers rares, porteurs de dynamisme (presse, culture, loisirs), sont moins présents que dans d'autres grandes villes. Ces fonctions font défaut à l'agglomération alors que leur développement tire la croissance de l'emploi des agglomérations où celles-ci sont fortes.

La qualité de vie et l'offre de logements apparaissent également déterminantes, au-delà des leviers classiques du développement économique pour attirer des cadres et participer à l'attractivité du territoire.

C. Image et attractivité du territoire

De nombreux palmarès sont publiés chaque année pour mesurer l'attractivité des « villes où il fait bon vivre » ou des villes « les plus dynamiques »... Ces classements mélangent souvent de nombreux indicateurs selon des méthodologies quelquefois hasardeuses. L'analyse de l'attractivité de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe développée ci-dessous, s'inspirera de la méthodologie conçue par les chercheurs de la chaire « Ville et Immobilier », de l'Université Paris-Dauphine.

L'originalité de cette méthode n'est pas de déterminer *a priori* le poids de nombreux indicateurs sur l'attractivité, mais d'en évaluer le pouvoir explicatif *a posteriori*. La mesure la plus objective de l'attractivité est le solde migratoire : la différence entre le nombre de départs et d'arrivées de populations sur le territoire.

Ainsi, les universitaires ont compilé des données des recensements de la population de 1999 et 2006 ainsi que de la base permanente des équipements de l'Insee, regroupant les variables testées selon les thèmes suivants : population, logement, localisation géographique, commerces, services et équipements, économie.

Les facteurs d'attractivité mis en évidence (expliquant 90 % de l'attractivité) sont une part élevée de cadres et professions intellectuelles supérieures (CSP+), de commerces de proximité, de médecins spécialistes et de chambres d'hôtel, une faible part de locataires, de logements construits entre 1949 et 1974, de zones d'éducation prioritaire (ZEP), d'établissements d'enseignement supérieur et une localisation dans la moitié Sud de la France et un nombre limité d'habitants.

Aussi les chercheurs de la chaire « Ville et Immobilier » notent-ils que le poids de la qualité des services et de l'accueil de proximité en ressort manifestement. Quant au dynamisme économique, l'étude montre qu'il joue évidemment sur l'attractivité mais à condition que le cadre de vie soit à échelle humaine : les grandes agglomérations n'ont plus la faveur des Français, ni les villes trop denses d'ailleurs. A offre d'emploi équivalente, les ménages n'hésitent plus à faire le choix de la qualité de vie, en particulier les cadres.

Enfin, l'étude apporte un résultat contre-intuitif concernant le sort des villes étudiantes, du moins des agglomérations qui présentent un taux élevé d'équipements universitaires. L'attrait que représente l'offre d'établissements aux étudiants ne suffit pas à fixer durablement cette population qui, très mobile par nature, multiplie les allées et venues en cours de cursus ou à l'entrée sur le marché de l'emploi.

Ces critères d'analyse permettent d'expliquer une part du défaut d'attractivité de la CREA mais mettent aussi en valeur des facteurs positifs, qu'il convient d'appuyer.

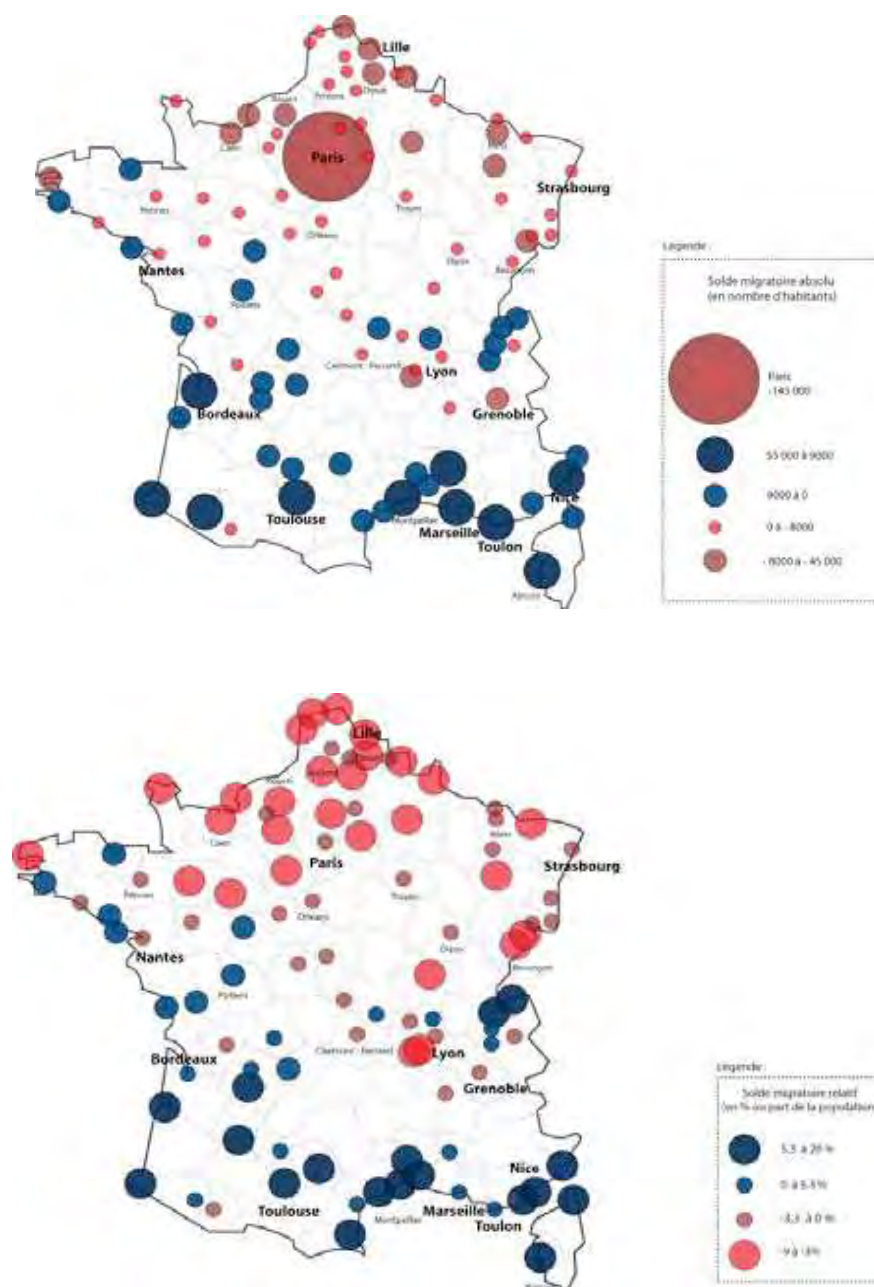
1. Un solde migratoire toujours déficitaire...

Plus de départs que d'arrivées

L'analyse du solde migratoire des 100 plus grandes agglomérations françaises par les chercheurs de l'université Paris Dauphine² montre que l'agglomération rouennaise fait partie d'un groupe d'agglomérations (avec Le Mans, Saint-Etienne, Douai-Lens, Lille, Amiens, Brest, Reims, Caen, Calais, Montbéliard, Le Havre, Maubeuge et Dunkerque) dont le solde migratoire négatif est important tant en valeur absolue que relative.

² L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises, 2010, Claire Juillard, François Cusin, Hervé Alexandre

Carte 53 et Carte 54 : Les 100 plus grandes agglomérations françaises selon leur solde migratoire absolu et selon leur solde migratoire relatif



Source : INSEE, Recensement de la population de 2006

En effet, entre 1999 et 2007, la CREA a connu un solde migratoire dont le taux annuel moyen était de - 0,5 % (source : INSEE, RP2007 et RP1999).

Notamment d'étudiants et de jeunes actifs

Les migrations selon les classes d'âge montrent un profil classique pour une aire urbaine de cette taille : excédent pour les jeunes actifs ou étudiants qui trouvent dans les grandes villes l'offre d'enseignement supérieur et une offre de logement et d'emploi plus importante, déficit pour les trentenaires et leurs enfants qui s'éloignent des centres-villes pour trouver des conditions de logement jugées plus favorables.

Néanmoins le déficit migratoire de l'aire Rouen-Elbeuf est accentué pour les étudiants, quel que soit leur niveau d'étude. Les départs d'étudiants sont relativement importants, très majoritairement orientés vers l'Ile-de-France, et le territoire attire faiblement des étudiants venant d'autres régions. Le « manque à gagner » pour l'aire urbaine de Rouen et d'Elbeuf ne concerne pas uniquement les étudiants mais aussi, et surtout, les actifs à partir de 35 ans. Réparti sur une tranche d'âge plus large (entre 35 et 50 ans environ), le déficit migratoire lié aux actifs pèse aussi fortement sur le solde migratoire et ce depuis la fin des années 1970.

2. Un défaut d'attractivité

Des logements vieillissants et peu attractifs

Le parc de logement de l'agglomération est ancien et peu attractif au regard des critères « Paris-Dauphine ». En outre, le parc de logement, liés aux revenus et au profil socioprofessionnel du territoire, ne correspond pas au modèle macro-économique décrivant la « ville de propriétaires idéale ». En effet, la CREA compte 54 % de locataires, l'unité urbaine de Rouen, correspondant à la ville agglomérée au sens géographique en compte plus de 56 % en 2007, derrière des villes du sud-ouest de la France où 60 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Les villes reconstruites après-guerre concentrent le plus de logements construits entre 1949 et 1974, de nombreuses villes ayant une forte concentration de logements de l'après-guerre ont une faible attractivité à l'image de Brest (50,3 % du parc de logement), Lorient (49,5 %) ou Le Havre (48 %).

La représentation de ce parc au sein de l'agglomération n'est pas homogène. Le parc de logements des communes qui ont été fortement touchées par les bombardements de la seconde guerre mondiale et qui ont concentré l'effort de construction de logement des trente glorieuses peut représenter plus de 60 % des logements, comme au Grand Quevilly.

Néanmoins l'âge du parc de logement n'explique pas tout. Elbeuf, dont une faible part des logements date de cette époque est une commune peu attractive.

Enfin, comparativement à des agglomérations de taille similaire, les prix de l'immobilier dans l'agglomération rouennaise sont peu élevés tant à l'achat qu'à la location. Ces prix constituent donc un atout par rapport à d'autres agglomérations. Ils restent néanmoins trop élevés pour une large part de la population de l'agglomération et interpelle quant à la préservation de la mixité sociale sur le territoire. En effet, si, d'un point de vue quantitatif, il n'existe pas de pénurie grave (les constructions neuves ne permettent cependant que de maintenir la population actuelle), d'un point de vue qualitatif, l'offre de logements n'est pas assez diversifiée.

Des capacités d'hébergement en retrait

Comme nous l'avons vu précédemment, l'insuffisance qualitative voire quantitative de l'hébergement touristique peut représenter un handicap pour le développement du tourisme mais aussi une piste d'amélioration pour renforcer l'attractivité du territoire.

La CREA dispose en 2012 d'environ 3 000 chambres d'hôtel, soit un ratio de 6,4 chambres pour 1 000 habitants, un taux en retrait par rapport à d'autres grandes agglomérations : 7 pour la communauté d'agglomération (CA) Grenoble Métropole, 7,2 pour la CA Angers Métropole, 8,5 pour la CA Rennes Métropole, 8,9 pour la CA Nantes Métropole. Ce constat est néanmoins à nuancer par un taux d'occupation assez satisfaisant.

Les capacités d'hébergement en hôtellerie de plein air (350 emplacements) et en chambres d'hôtes (63 établissements) sont également assez limitées pour le territoire.

Un CHU important mais un déficit de professionnels sanitaires

La faible densité de médecins et de personnels soignants dans l'agglomération est un handicap et les perspectives de la démographie médicale représentent une menace compte tenu de l'impact de cette variable relevé par les chercheurs de l'Université Paris Dauphine. L'importance du CHU, reconnu dans certains domaines au niveau mondial, est un atout qu'il s'agit de valoriser pour développer notre attractivité auprès des médecins.

Un handicap géographique ?

Le faible ensoleillement restera une faiblesse par rapport à d'autres régions. En revanche, il faut certainement montrer que la pluviométrie sur la CREA est similaire à des régions plus attractives (Nantes par exemple).

Comparativement à d'autres agglomérations françaises, l'agglomération rouennaise est bien accessible depuis Paris et ses grands aéroports, ce qui la classe souvent, dans des études comparatives, en bonne position par rapport à d'autres agglomérations sur ce thème. Les difficultés d'exploitation de la ligne ferroviaire actuelle et la suppression de la liaison directe par TGV à l'aéroport de Roissy en décembre 2010 minorent quelque peu cet atout. Les perspectives d'ouverture d'une ligne à grande vitesse devraient conforter l'attractivité de l'agglomération quant à son accessibilité. La suppression de lignes régulières de voyageurs à partir de l'aéroport de Boos est un facteur défavorable, d'autant plus qu'il n'y a pas de liaisons de transports en commun à partir de l'aéroport régional de Deauville. L'accessibilité aérienne de la CREA est donc principalement limitée aux aéroports parisiens, ce qui nécessite de nombreuses correspondances RER et SNCF.

3. Des atouts et des opportunités*Un site et une localisation à valoriser*

Le site et la localisation de Rouen présentent des avantages certains : la Seine est un cadre majeur, comme l'écrin de forêts autour de l'agglomération qui constitue une des singularités du territoire. Ces éléments physiques donnent naissance à des paysages reconnus et protégés. Ils ont une valeur symbolique forte qui a inspiré de nombreux artistes qui se sont emparés des sites, du patrimoine, des ciels et des lumières. Si les nombreux paysages industriels peuvent être considérés comme des points noirs par certains, les impressionnistes ont montré qu'ils pouvaient être des sujets d'œuvres majeures. Le regard qu'on leur porte, la valorisation du patrimoine et des activités industriels (le tourisme industriel se développe), pourraient retourner cette faiblesse en atout. Enfin, la localisation de l'agglomération, à moins d'une heure de la mer, une heure de Paris, est privilégiée.

L'ambition du projet pour l'axe Seine pourrait conforter cette position et mieux mettre en valeur les atouts du territoire. En effet, dans le prolongement de la dynamique initiée par Antoine Grumbach lors de la consultation sur l'avenir du Grand Paris, les territoires situés depuis Paris jusqu'au Havre, conscients de la communauté d'intérêts des collectivités ayant la Seine en partage, ont souhaité travailler ensemble au développement de l'Axe Seine. La tenue d'un premier colloque « Paris-Rouen-Le Havre, une Seine d'avenir » en mai 2010 au Havre, rassemblant de nombreux élus et des personnalités du monde économique, a été l'occasion d'affirmer la nécessité d'une intense concertation entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales concernées, notamment en matière de transport ferroviaire. Les objectifs de la démarche ont été définis et le travail confié aux agences d'urbanisme afin d'éclairer les acteurs politiques sur les enjeux et les projets de la vallée de la Seine, mais également d'engager des réflexions prospectives pour alimenter en contenu ce grand projet. Le deuxième colloque organisé à Rouen en mai 2011 a permis de dessiner les premiers contours de ce projet à partir des quatre thèmes identifiés : développement économique, tourisme/culture/paysage, enseignement supérieur/recherche, et transports/mobilités. Cette



démarche collective s'est poursuivie en 2012 avec la volonté de fédérer les collectivités notamment par le travail partenarial déjà engagé.

Le nombre et la qualité des monuments historiques du territoire sont un élément incontestable de notoriété de l'agglomération. La richesse patrimoniale avérée et reconnue du territoire est un élément fort : c'est un élément d'assise du tourisme mais aussi identitaire. Le riche patrimoine littéraire est aussi une particularité du territoire, de même que le patrimoine industriel. De nombreuses scènes culturelles permettent de développer la création artistique même si la part des professions artistiques et créatives est faible par rapport à d'autres agglomérations. Le nombre de sites touristiques est important mais le secteur touristique reste à développer pour asseoir sa notoriété. A ce titre, le territoire est reconnu par le label « Art et Histoire ».

Un cadre de vie à préserver

En matière d'espaces verts urbains, il existe encore des manques, même si plusieurs parcs ont été ouverts ces dernières années. Les projets autour de la presqu'île Rollet et du parc naturel urbain du champ de courses sont des opportunités pour accroître la densité d'espaces verts publics dans les zones les plus denses. La diminution de la pollution de l'air par des polluants industriels est une tendance à conforter pour améliorer l'attractivité du territoire. Les efforts doivent aujourd'hui se poursuivre sur les polluants issus du trafic automobile qui pénalisent la qualité de l'air de l'agglomération, comme dans de nombreuses agglomérations françaises similaires (en cela, l'agglomération de Rouen bénéficie de moins de jours pollués que des agglomérations comme Lyon ou Grenoble). L'évolution de certains polluants dans la nappe de la craie approvisionnant l'agglomération en eau potable est plus préoccupante (nitrates notamment) et pourrait compromettre certains captages ou nécessiter des traitements plus lourds.

La richesse de la biodiversité du territoire est importante mais moins connue que les richesses patrimoniales ou le passé industriel de la CREA. Cette richesse, en revanche, est certainement un élément à valoriser pour développer l'attractivité du territoire. Cette ouverture sur la « campagne », le long du fleuve permettrait de modifier l'image peut-être trop conventionnelle de l'agglomération rouennaise.

Une densité d'équipements et de commerces

Le taux d'équipements de la CREA au regard de la taille de sa population est supérieur à celui d'agglomérations comparables. Certains grands équipements (106, H2O ou Palais des sports) confortent ce bilan. En matière d'éducation, il est possible de faire un parcours complet et diversifié au sein de l'agglomération, de la maternelle au doctorat.

La densité de commerce de proximité, au sein de l'agglomération est plutôt bonne, à l'inverse des communes rurales de Haute Normandie dont une part importante (64 % des communes rurales) n'a plus de commerce de proximité (INSEE, mai 2010). Cette diversité commerciale repose néanmoins sur un équilibre commercial fragile.

Afin de faire venir des talents, l'attractivité du territoire devra répondre à leurs attentes du point de vue personnel (qualité de vie, services, animation culturelle) et de leur vie professionnelle.

ÉLEMENTS DE SYNTHÈSE

La CREA, à l'instar de la Région Haute-Normandie et des régions du nord et de l'est de la France, souffre d'un déficit d'attractivité - les personnes quittant le territoire sont plus nombreuses que celles venant s'y installer.

Le Schéma Directeur de 2001 identifiait déjà ce déficit d'attractivité comme un des défis à relever pour l'agglomération afin d'être qualifiée de pôle métropolitain européen et de poursuivre sa croissance démographique.

L'attractivité d'un territoire repose sur sa capacité objective à attirer des entreprises, des habitants, des touristes, des capitaux et des biens. Elle repose aussi sur l'attrait subjectif qu'elle suscite. S'il est essentiel d'offrir les conditions d'attraction de ces flux (offre de logements, de commerces, de services et d'équipements, offre de bureaux et de parcs d'activités, cadre de vie agréable), il est aussi nécessaire de développer, de faire connaître et de rendre désirable le territoire.

L'image qu'ont les habitants mais aussi les acteurs extérieurs au territoire (le connaissant ou pas) peut évoluer. L'agglomération peut ainsi être plus valorisée encore en s'appuyant sur ses leviers, en assumant son statut mais également en développant ses spécificités.

La Seine, les richesses environnementales et patrimoniales, sont de véritables atouts d'image et/ou de développement pour « faire connaître » et « se reconnaître » la CREA.



IV - LES ENJEUX DU SCOT

Du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, six axes ont été retenus résumant les grands enjeux du développement du pôle métropolitain...six enjeux à prendre en compte.

➔ Une identité à renforcer

Le territoire de la CREA offre une richesse et une diversité patrimoniale exceptionnelle. Malgré ses nombreux atouts, l'agglomération peut souffrir d'une image « passéiste » en décalage avec la vie de ce territoire. Par ailleurs, les habitants dont le territoire s'est étendu ne se retrouvent pas autour d'une identité commune. Les disparités entre les deux rives de la Seine, même si la tendance semble moins marquée, sont encore très présentes.

La Seine en tant qu'identité commune de la CREA est un élément fédérateur. L'histoire industrielle peut également constituer un levier fort sur lequel s'appuyer pour valoriser le territoire. Il apparaît en effet nécessaire de se fonder sur les caractéristiques de l'agglomération pour construire son identité.

Le SCOT devra contribuer à renforcer une identité commune pour les habitants du territoire, notamment autour de la Seine et de son caractère industriel, à travers des actions fédératrices fortes permettant à la fois de créer un sentiment d'adhésion et de véhiculer une image positive.

➔ Développer l'attractivité du territoire

La CREA, capitale de la Normandie, concentre de nombreuses caractéristiques d'un pôle métropolitain d'envergure avec des fonctions et des équipements supérieurs. L'influence de l'agglomération rayonne sur un bassin d'emploi de 750 000 habitants, faisant de la CREA, la 14^{ème} aire urbaine française. Le solde migratoire reste néanmoins déficitaire et la croissance démographique est portée par le solde naturel.

L'agglomération a de nombreux atouts à valoriser et à faire connaître : une population jeune, une université et des grandes écoles dynamiques, un patrimoine naturel et culturel majeur, une localisation centrale au sein de l'axe Seine, corridor de développement entre Paris et l'estuaire. Le développement du tourisme et d'une industrie durable, aux risques et nuisances maîtrisés, sont des leviers pour renforcer l'attractivité du territoire. Ce sont aussi des opportunités pour renforcer les fonctions métropolitaines dans les domaines de la conception/recherche et de la culture, des loisirs et des professions artistiques.

Le positionnement de l'agglomération dans son environnement immédiat (Inter-SCOT) et plus large (Axe Seine/Paris-Rouen-Le Havre, place européenne) est une opportunité pour développer son attractivité et son accessibilité. A cet égard, le choix d'implantation de la nouvelle gare d'agglomération associée à un pôle d'activités de haut niveau est à-même de conforter les fonctions de pôle métropolitain de la CREA. L'offre de logement et d'emplois doit être qualitativement et quantitativement apte à relever le défi démographique et d'attractivité, de même que l'offre de services urbains, pour attirer et retenir cadres, chercheurs, étudiants, touristes, ...



➔ Garantir les solidarités

Le diagnostic a confirmé une offre quantitative d'équipements, de services, d'emplois et de logements satisfaisante. Néanmoins, une analyse plus précise pointe un certain nombre de besoins spécifiques aujourd'hui non ou insuffisamment pris en compte : l'accès des plus démunis, des jeunes et des seniors au logement, le rééquilibrage géographique et la diversité de l'offre de logements (nombre, typologie et coûts), l'adéquation emploi/niveau de qualification de la population locale, la précarité énergétique, la mobilité des périurbains et de proximité, la desserte des zones d'activité par les transports en commun.

Au travers de cet enjeu de solidarités, le SCOT devra garantir la prise en compte de ces besoins spécifiques en s'appuyant notamment sur :

- la dynamique de renouvellement urbain, qu'il convient de poursuivre en cohérence avec les besoins de la population.
- une stratégie ambitieuse en matière de déplacement répondant aux nouvelles pratiques de la mobilité. Le SCOT devra proposer une structure du réseau, prolongeant jusqu'à 2030 les projets actuellement portés par la CREA pour l'horizon 2020. Le développement des pôles d'échanges, sur le territoire et au-delà, sera un enjeu important pour favoriser le passage de l'automobile aux autres modes de transport. La mise en place de liaisons de périphérie à périphérie et la desserte des zones d'activités par les transports en commun pourront répondre également à cet enjeu.
- la dynamique de l'emploi et notamment l'accueil d'emplois tertiaires supérieurs, en cohérence avec les emplois et les qualifications locales.

➔ Respecter les grands équilibres territoriaux

Les trois quarts de la superficie de la CREA sont des espaces ruraux, agricoles, naturels ou forestiers. Cette forte présence de la nature au sein d'un territoire urbanisé est un atout. Gage de qualité de vie des habitants et d'attractivité du territoire, ces espaces naturels, agricoles et forestiers jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement économique, écologique et paysager du territoire.

Le diagnostic a également montré la fragilité de l'équilibre entre espaces urbanisés, agricoles et forestiers se traduisant par une artificialisation importante de l'espace sur les dix dernières années et une perte de biodiversité.

Concernant la ressource en eau – qualité de la ressource, ruissellements, risques naturels – le territoire est vulnérable. Néanmoins, les espaces naturels, agricoles et forestiers contribuent au bon fonctionnement du cycle de l'eau. Une gestion durable de la ressource est un enjeu fort de solidarité territoriale, que ce soit pour l'alimentation en eau potable, ou la gestion des risques d'inondation entre l'amont et l'aval. Le SCOT devra notamment être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie (opérationnel au 1er janvier 2010) qui a fixé l'objectif d'obtenir en 2015 le « bon état écologique » sur les deux tiers des cours d'eau et un tiers des eaux souterraines. La révision du SAGE du Cailly, de l'Aubette et du Robec, concomitamment à l'élaboration du SCOT, permettra de trouver des leviers d'action complémentaires. Le territoire qui dispose de ressources alluvionnaires importantes à l'échelle du département fait l'objet de fortes pressions pour leur exploitation. Les conditions d'une exploitation durable des matériaux des sols et du sous-sol devront être recherchées afin de limiter l'impact sur les espaces naturels et paysagers remarquables.

La préservation, voire la reconquête et la valorisation des espaces et paysages naturels, agricoles et forestiers devront constituer un axe majeur du SCOT qui viendra ainsi conforter la « trame verte et bleue » du territoire et fixer des objectifs chiffrés visant à limiter la consommation de l'espace. Le

développement d'une agriculture de proximité peut dans ce contexte donner plus de valeur aux terres agricoles qui ont une très forte potentialité agronomique.

L'équilibre territorial passe également par une organisation du développement urbain qui s'inscrit en cohérence avec l'ambition d'équilibrer habitat, activités et axes de transport. Les choix de modes d'urbanisation économes en espace privilégiant la polarisation de l'offre de services à partir des pôles existants (commerce/habitat/transport/équipements) constituent également une opportunité. Enfin, le développement urbain devra s'apprécier en prenant en compte celui des territoires voisins.

➔ Assurer la cohérence des politiques publiques

Le SCOT offre l'occasion de concevoir des politiques publiques coordonnées trouvant leur force et leur plus-value dans une approche croisée. L'élaboration concomitante du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), du Plan de Déplacements Urbains (PDU), du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan Climat Energie Territorial (PCET) par la CREA et du SAGE Cailly-Aubette-Robec représente une opportunité pour définir de façon concertée une stratégie d'avenir pour l'agglomération.

La coordination des politiques territoriales s'exprimera notamment à travers la localisation des grands projets d'équipements et de services, le développement cohérent de l'habitat s'appuyant sur l'ensemble des réseaux (eau, assainissement, électricité, transports en commun, voirie, ...), le développement des activités tertiaires selon des localisations différentes (centrale ou périphérique), et l'articulation du projet de territoire avec la nouvelle gare d'agglomération, appelée à devenir le lieu primordial d'échanges de tous les modes de déplacements.

La construction de nouvelles infrastructures, notamment routières ou ferroviaires doit être mise en perspective avec les évolutions de la mobilité et l'anticipation des différentes façons dont les habitants et les acteurs économiques se déplaceront dans une vingtaine d'années, horizon de réflexion du SCOT. La poursuite de l'accroissement des trafics de transit et d'échange et les perspectives de prolongation de ces tendances posent la question de l'organisation future du réseau routier, dans un contexte de réduction du trafic interne à l'agglomération. Le SCOT précisera en particulier les conditions d'intégration du contournement est de l'agglomération prévu au Schéma directeur, en lien avec le PDU et avec le Schéma National des Infrastructures de Transport et devra organiser le trafic de marchandises, en assurant les conditions d'un transfert modal du fret routier vers le ferroviaire et la voie d'eau. Dans cette perspective, la localisation des nouveaux sites de développement économique doit également être réfléchi en fonction de leur mode de desserte (bi/trimodale) et dans le cadre d'un schéma d'ensemble (notamment pour la logistique) au sein de l'axe Seine. En effet, le développement de la CREA doit s'articuler et rechercher des complémentarités avec ses territoires voisins (cf. InterSCOT) et les enjeux nationaux.

➔ Conjuguer aménagement et environnement : l'éco-communauté

La réduction des gaz à effet de serre constitue un enjeu incontournable au sein d'un territoire fortement émetteur. Les actions en termes de maîtrise énergétique devront être amplifiées notamment dans les domaines du logement et des transports. Le développement des mobilités alternatives à la voiture et la structuration de l'organisation urbaine du territoire en lien avec les transports sont des leviers qui peuvent contribuer à la sobriété énergétique du territoire. L'efficacité énergétique devra également être recherchée dans la construction neuve ou à réhabiliter et dans les projets d'aménagements.



Compte tenu de son contexte géologique et naturel, l'agglomération dispose d'un potentiel de développement en matière d'énergies non fossiles (géothermie, bois-énergie). La valorisation de ces ressources dans un contexte de changement climatique, pourrait contribuer à renforcer les performances environnementales du territoire en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie globale d'aménagement devra également prendre en compte les enjeux environnementaux en matière de cycle de l'eau et de continuités écologiques (trame verte et bleue). Une vigilance particulière devra être apportée à la pollution des milieux aquatiques. En effet, la ressource en eau est fragile du fait de sa vulnérabilité aux pollutions (nappe alluviale et de la craie), des conséquences de l'action de l'homme sur les cours d'eau (canalisation de la Seine, activités industrielles utilisant ses affluents), d'une alimentation en eau potable à sécuriser (notamment des captages prioritaires du Grenelle de l'environnement). A ce titre, la révision du SAGE Cailly-Aubette-Robec sur une partie du territoire de la CREA participera à cette stratégie globale d'aménagement. En parallèle, la disparition de la biodiversité liée au fonctionnement écologique du territoire apparaît comme une problématique essentielle. Au-delà de la présence de noyaux écologiques constituant les zones les plus riches en termes de biodiversité, la préservation de corridors écologiques reliant ces noyaux constitue un enjeu fort dans la région de France où les milieux sont les plus fragmentés. La préservation et la restauration du cadre de vie passent également par la recherche d'une meilleure coexistence entre secteurs résidentiels et industriels afin de limiter les nuisances urbaines et les risques industriels, notamment via les Plans de Prévention des Risques Technologiques. La pollution de l'air et ses impacts sur la santé sont confirmés comme une préoccupation croissante sur un espace urbain caractérisé par sa topographie « en cuvette ».



TABLE DES CARTES

Carte 1 : Les traversées de Seine en 2012	9
Carte 2 : Les grandes entités géographiques.....	10
Cartes 3 : Evolution du territoire bâti entre 1947 et 2008-2009	11
Carte 4 : Les revenus fiscaux des ménages en 2010	13
Carte 5 : Nombre d'emplois en 2010	14
Carte 6 : Évolution des résidences principales entre 2007 et 2011.....	15
Carte 7 : La construction neuve en 2000 et 2012.....	16
Carte 8 : Les bassins de vie de la région urbaine rouennaise	17
Carte 9 : La densité d'équipements de proximité des bassins de vie en 2010	18
Carte 10 : Les principaux pôles d'équipements du territoire en 2010	20
Carte 11: Etat des lieux de l'offre commerciale alimentaire par commune.....	21
Carte 12 : Typologie des communes de la Haute-Normandie dans le domaine de l'habitat	22
Carte 13 : Le nombre de déplacements à pied sur le périmètre d'études de l'enquête ménages déplacement en 2007.....	26
Carte 14 : Durée de déplacements en minutes, tous modes et tous motifs confondus.....	30
Carte 15 : Les aménagements cyclables en 2012	33
Carte 16 : Vitesse des voies de circulation adjacentes aux pistes cyclables en 2012	34
Carte 17 : Le réseau de voies piétonnes à Rouen.....	35
Carte 18 : Les espaces naturels, agricoles et urbanisés en 2012	39
Carte 19 : Inventaires et mesures de protection et de gestion des milieux naturels.....	40
Carte 20 : Répartition des grands habitats naturels au sein de l'occupation du sol.....	43
Carte 21 : Périmètre du SAGE Cailly-Aubette-Robec et périmètre de la CREA.....	45
Carte 22 : Les plans de prévention des risques naturels en 2011	46
Carte 23 : La surface agricole utile au contact des zones urbanisées.....	49
Carte 24 : Part du collectif dans les résidences principales en 2011.....	53
Carte 25 : Évolution des résidences principales en collectif entre 2007 et 2011	54
Carte 26 : Évolution du parc de logements sociaux par commune entre 2000 et 2012	58
Carte 27 : Aires d'accueil des gens du voyage en 2014	60
Carte 28 : Taux de vacance en 2011.....	63
Carte 29 : Part des résidences principales construites avant 1975.....	64
Carte 30 : Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2011.....	70
Carte 31 : L'activité économique en 2014	71
Carte 32 : La gamme de parcs d'activité disponibles et en projet à horizon 2020.....	72
Carte 33 : Nombre d'équipements par commune dans les 11 bassins de vie et la CREA	75
Carte 34 : Classification des bibliothèques par rapport au temps d'ouverture et au nombre d'ouvrages possédés.....	77
Carte 35 : Les équipements sportifs en 2011.....	78
Carte 36 : Les polarités commerciales	79
Carte 37 : Réseau de fibres optiques et zones d'activités en 2014	80
Carte 38 : La desserte du territoire par les transports en commun	82
Carte 39 : Les zones desservies par le Transport à la demande	83
Carte 40 : Les structures de stationnement en 2014	84



Carte 41 : Les temps de parcours en voiture et en transports en commun entre Rouen, Elbeuf, Duclair et Le Trait	85
Carte 42 : Les principaux axes de transport en commun en 2014	92
Carte 43 : Nombre de mouvements de marchandise sur l'agglomération de Rouen en 2007	96
Carte 44 : Les principaux flux domicile-travail au sein des bassins de vie en 2007	97
Carte 45 : Le trafic routier, tous modes, en 2012	99
Carte 46 : Le trafic poids lourds en 2012	100
Carte 47 : Localisation du projet Canal Seine Nord Europe	103
Carte 48 : Les terminaux portuaires de la circonscription du Grand Port Maritime de Rouen	106
Carte 49 : Les pôles de compétitivité des Régions du bassin parisien et leurs réseaux	109
Carte 50 : La dispersion du parcellaire par rapport aux corps de ferme	110
Carte 51 : Les points d'intérêt touristique en 2014	114
Carte 52 : Les pôles d'innovation en 2011	118
Carte 53 et Carte 54 : Les 100 plus grandes agglomérations françaises selon leur solde migratoire absolu et selon leur solde migratoire relatif.....	123

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : évolution du nombre de déplacements entre 1996 et 2007 sur le territoire de l'agglomération de Rouen (périmètre du District en 1996)	25
Tableau 2 : évolution du nombre de déplacements entre 1997 et 2007 sur le territoire de l'agglomération elbeuvienne	25
Tableau 3 : Budget-temps de déplacements	29
Tableau 4 : Durée (en minutes) des déplacements par mode et par motif	31
Tableau 5 : Part des déplacements (en pourcentage) selon les tranches de distances parcourues	32
Tableau 6 : Aménagements cyclables existants en janvier 2011	33
Tableau 7 : Nombre de logements commencés entre 2000 et 2012	53
Tableau 8 : La CREA dans son aire urbaine : évolutions démographiques.....	55
Tableau 9 : Evolution de la population, de la taille moyenne des ménages, des logements vacants et du parc de logements sur le territoire de la CREA entre 1999 et 2007	56
Tableau 10 : Estimation des besoins fonciers pour l'économie	73
Tableau 11 : Évolutions de la population, des emplois et de la construction de logements	89
Tableau 12 : Trafic ferroviaire pour le fret en Haute-Normandie.....	102
Tableau 13 : Trafic fluvial en Seine-Maritime, en tonnage manutentionné, des ports du Havre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf	103
Tableau 14 : Trafic maritime du Grand Port Maritime de Rouen comprenant 4 sites (terminaux de Honfleur, Port-Jérôme/Radicatel, Saint-Wandrille/Le Trait, Rouen)	103



TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 et Graphique 2 : évolution du nombre de déplacements et de la part modale entre 1968 et 2007 dans l'espace aggloméré rouennais	24
Graphique 3 : Nombre de déplacements et heure de départ.....	28
Graphique 4 : Répartition du nombre de logements selon leur étiquette énergie pour les consommations chauffage et eau chaude sanitaire.....	65
Graphique 5 : La spécialisation fonctionnelle de l'aire d'influence du pôle Rouen-Elbeuf.....	68
Graphique 6 : Part des cadres dans la population active de 25 à 54 ans en 2011 en fonction du nombre d'emplois de l'aire urbaine	69
Graphique 7 : Evolution du nombre de trains régionaux (arrivées + départs en jour ouvrable de base - JOB)	97
Graphique 8 : Part des cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois.....	116
Graphique 9 : Développement des services aux entreprises dans les régions françaises	117
Graphique 10 : Les effectifs étudiants inscrits en 2010 par site universitaire	119

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Trois visages des paysages de la Seine : naturel, historique et portuaire.....	8
Illustration 2 : le port de Rouen au XVI ^e siècle dans le livre des fontaines de Jacques Le Lieur, la deuxième ville du royaume de France, lieu de transbordement des marchandises entre le port maritime et le port fluvial.....	95

DONNÉES SPÉCIFIQUES SUR LE COMMERCE

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur le commerce

INTRODUCTION

Ce diagnostic commercial, élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), a pour but de préfigurer les ambitions du territoire, les objectifs et les orientations stratégiques du SCOT en matière de commerce à travers l'identification de grands enjeux. En continuité des réflexions menées lors du Schéma de Développement Commercial (SDC) de l'agglomération Rouen-Elbeuf de 2004 et sur la base des études spécifiquement réalisées, ce diagnostic rassemble les éléments d'analyse nécessaires à une meilleure connaissance quant à l'offre commerciale et ses évolutions et aux pratiques et opinions des consommateurs. Il est le résultat d'une démarche collaborative avec les différents partenaires associés dans le cadre de « l'Observatoire du Commerce de l'agglomération rouennaise », les chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf et l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), et, plus largement, à l'élaboration du SCOT.

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur le commerce

SOMMAIRE

I - L'ACTIVITE COMMERCIALE : PRINCIPAUX CHIFFRES ET EVOLUTIONS	144
A. Le premier pôle commercial régional	144
B. Une offre commerciale diversifiée	144
C. Une évolution de l'équipement commercial marquée par le renforcement des pôles commerciaux existants	146
D. Des besoins de consommation globalement satisfaits	148
E. Une mobilité liée aux pratiques d'achat importante	149
F. Une croissance modérée des emplois commerciaux	150
II - COMMERCE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	151
A. Une distribution du commerce en cohérence avec le développement urbain	151
B. Une polarisation de l'offre commerciale	154
C. Une offre alimentaire organisée par les grandes surfaces alimentaires	162
III - COMMERCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	165
A. Des commerces différemment consommateurs de foncier	166
B. Les commerces, des activités générant de nombreux déplacements	168
C. Des polarités commerciales insérées dans les centralités urbaines...	175
D. ...mais un poids conséquent des zones commerciales	177
E. Analyse urbaine et environnementale	178
IV - COMMERCE ET ATTENTES DES CONSOMMATEURS	183
A. Un potentiel de consommation limité	183
B. Des consommations structurées par la grande distribution et les enseignes nationales	186
C. Des pôles commerciaux qui couvrent l'ensemble des besoins des consommateurs	188
D. Proximité des commerces et limitation des déplacements automobiles : deux motivations des consommateurs	192
E. Des pratiques de consommations en évolution	195
V - SYNTHESE ET ENJEUX	198

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur le commerce

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification qui définit une stratégie d'évolution à l'échelle du territoire de l'agglomération à l'horizon 2030.

Le SCOT doit **fixer les grandes orientations pour les implantations commerciales** (dans son Projet d'Aménagement et de Développement durables – PADD)¹, et les **objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces** (dans son Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO)² afin de répondre aux exigences d'aménagement du territoire (notamment en matière de revitalisation des centres-villes, de diversité communale, de maintien du commerce de proximité), de cohérences entre la localisation des équipements commerciaux, la desserte en transports, notamment collectifs, et maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de protection de l'environnement, des paysages, de l'architecture et du patrimoine bâti.

Il doit comprendre un **document d'aménagement commercial (DAC)** qui délimite des **zones d'aménagement commercial (ZACom)** en prenant en compte les exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire couvert par le SCOT³. Leur délimitation ne pourra reposer ni sur l'analyse de l'offre commerciale existante ni sur une mesure de l'impact économique de nouveaux projets de commerces.

Dans ces zones, le DOO peut prévoir que l'implantation d'équipements commerciaux soit subordonnée au respect de conditions qu'il fixera et qui porteront, notamment, sur la desserte par les transports collectifs, les conditions de stationnement, les conditions de livraison des marchandises et le respect de normes environnementales, dès lors que ces équipements, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'organisation du territoire.

Les autorisations d'exploitation commerciale (pour les commerces de plus de 1000 m² de surface de vente) délivrées par les Commissions Départementales d'Aménagement commercial (CDAC) doivent être compatibles avec le SCOT, ce qui renforce son rôle, notamment pour les commerces les plus importants. Néanmoins le rôle du SCOT ne se limite pas qu'à ces commerces puisqu'il convient de définir les localisations préférentielles de tous les commerces et des prescriptions d'aménagement pour les équipements commerciaux que le SCOT jugera d'une taille suffisamment importante pour impacter l'aménagement de son territoire.

¹ Article L.122-1-3 du Code de l'urbanisme

² Article L.122-1-9 du Code de l'urbanisme

³ Article L. 752-1 du Code du commerce

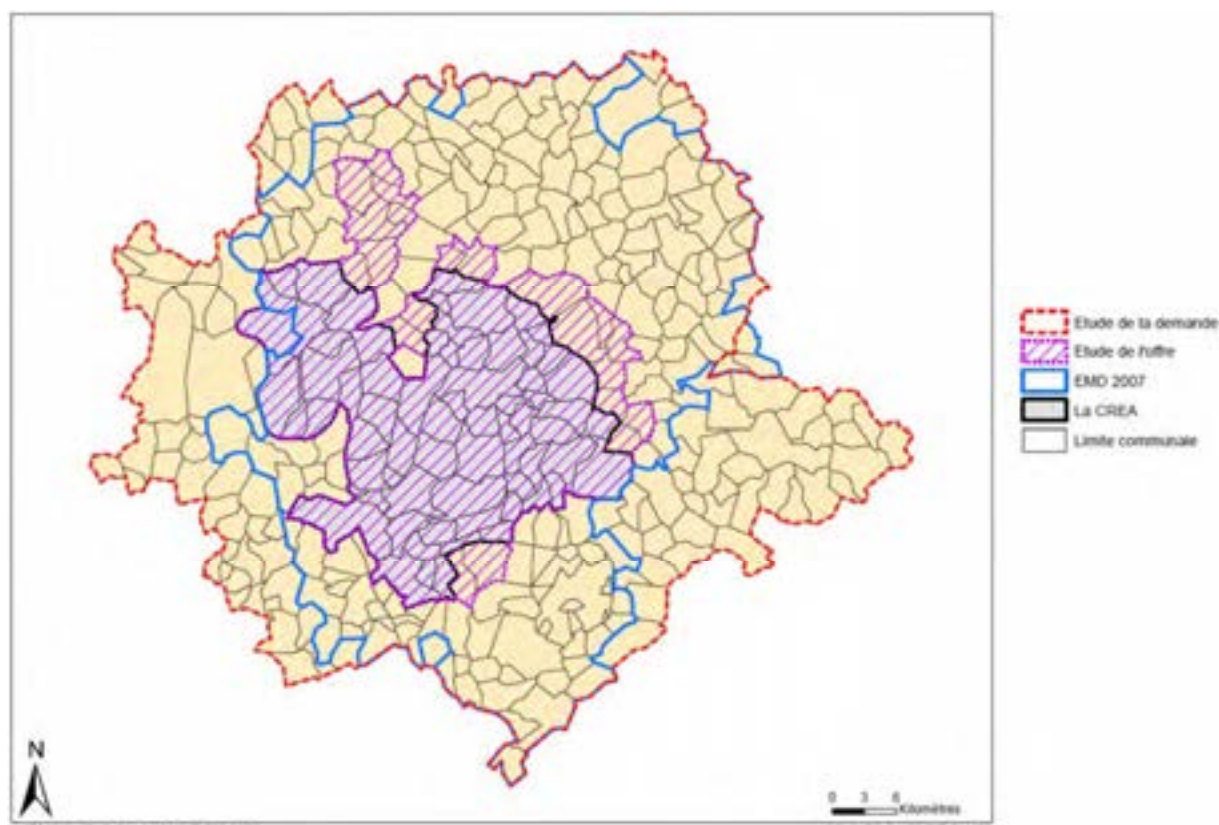
Ces articles sont ceux applicables dans leur version antérieure à la loi ALUR

PRECISIONS METHODOLOGIQUES (VOIR ANNEXES POUR PLUS DE DETAILS)

L'ensemble des études constituant ce diagnostic a été mené dans un souci d'actualisation des premières études lancées en 2003-2004 pour le Schéma de Développement Commercial et d'adaptation aux nouveaux périmètres des collectivités territoriales. Aussi peuvent-elles avoir des périmètres et des termes différents en fonction de leurs objets. Une vigilance toute particulière est donc requise dans l'interprétation et la comparaison des données.

Dans tous les cas, les périmètres d'études (voir carte ci-dessous) prennent en compte le pôle commercial de Barentin, indissociable de la dynamique commerciale de l'agglomération rouennaise. Les analyses confrontent régulièrement le territoire de la CREA aux différents périmètres d'études.

Carte 1 : Les périmètres des différentes études utilisées pour le diagnostic commercial



Sources : CCI – La CREA

Ce diagnostic commercial repose sur deux études principales, l'une sur l'offre commerciale, l'autre sur la demande, et sur deux études portant sur les déplacements⁴.

L'enquête sur la demande commerciale, réactualisant celle de 2004, a été conduite en novembre 2010 sur un panel de 2002 ménages du bassin d'attraction commerciale de l'agglomération rouennaise. Elle porte sur la destination du dernier acte d'achat de 28 types de produits, la fréquentation des pôles commerciaux du territoire et les évolutions des pratiques vis-à-vis de nouvelles tendances de consommation.

2002 ménages ont été enquêtés, ce qui correspond à plus de 30 000 actes d'achat, sur une zone d'enquête de 348 communes regroupées en 62 secteurs, afin de respecter une représentation des

⁴ Le détail des caractéristiques techniques de ces études figurent en annexe.

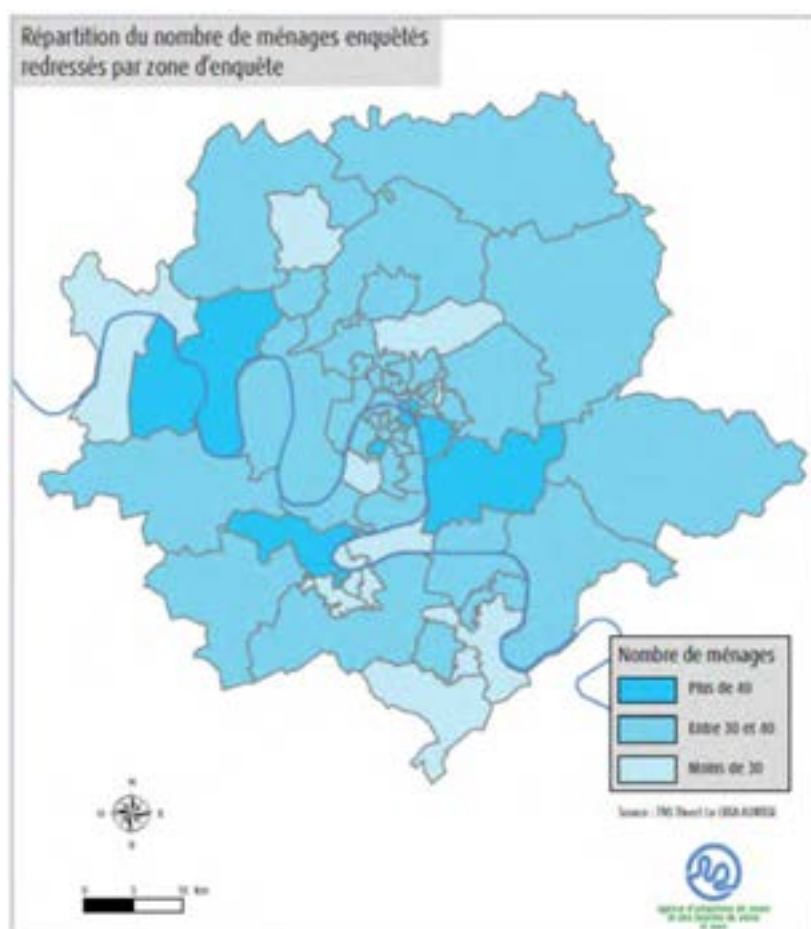
secteurs selon leur poids démographique. Chaque secteur d'enquête devait compter au moins 30 ménages à interroger. L'ensemble de la zone d'enquête rassemblait, en 2007, 732 007 habitants.

L'enquête téléphonique réalisée auprès des ménages par TNS Direct, entre le 27 octobre et le 2 décembre 2010, portait sur :

- La destination de leur dernier acte d'achat de produits de consommation courante
- Leur mode de fréquentation de pôles commerciaux,
- Leur opinion, leur avis et leur intention d'achat de nouveaux modes et produits de consommation.

Les ménages ont été interrogés sur 28 produits (dont 4 en alimentaires), sur des nouveaux produits et modes de consommation, ainsi que sur plus de 30 pôles commerciaux.

Carte 2 : Les secteurs utilisés pour l'enquête sur la demande commerciale en novembre 2010



Source : AURBSE

L'étude sur l'offre commerciale, dans une logique d'actualisation de l'état des lieux de 2004, repose sur un recensement exhaustif des commerces et des activités de services marchands ayant une vitrine commerciale sur le territoire et sur une enquête auprès d'un panel représentatif des commerçants. Cette étude a permis d'identifier les polarités commerciales du territoire et, à partir d'une modélisation économique, d'analyser les parts de marchés de ces différents pôles.

L'étude de l'offre conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la CCI de Rouen, en partenariat avec la CCI d'Elbeuf, en 2010-2011 se compose :

- D'une étude de l'offre commerciale à partir du recensement des commerces de détail, des services marchands et des activités tertiaires ayant une vitrine commerciale (agence

d'intérim, assurances, etc.). Le périmètre d'étude couvre les secteurs de la CREA et de Barentin (Barentin, Emanville, Goupilières, Limesy, Pavilly, Saint-Austreberthe Villers-Ecalles), tels que délimités ci-dessous.

- D'une enquête téléphonique sur un panel représentatif des commerçants du territoire. 1 148 commerçants ont été enquêtés par téléphone du 1er décembre 2010 au 7 janvier 2011 (hors secteurs Auto/Moto, Cafés-Hôtels-Restaurants et services), soit 978 commerces de moins de 300 m² et 170 commerces de plus de 300 m². Le périmètre d'enquête reprend les limites du périmètre d'études de la première enquête réalisée en 2004, élargi aux territoires des anciennes communautés de communes Seine-Austreberthe et Le Trait-Yainville qui font désormais partie de la CREA, et à leur bassin de vie.

Carte 3 : Périmètre de l'étude sur l'offre commerciale – janvier 2011



Source : CCI de Rouen

Carte 4 : Périmètre de l'enquête auprès des commerçants - janvier 2011



Source : CCI de Rouen

Enfin, deux études permettent de dresser un **diagnostic de l'accessibilité commerciale** du territoire : une exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) réalisée en 2007 pour le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et une analyse du degré d'accessibilité physique des pôles commerciaux du territoire réalisée en 2011. Elles permettent de mieux connaître les déplacements d'achat (dans la limite des déplacements relevés par l'EMD, qui ne comprend pas le week-end) et les conditions de desserte des pôles commerciaux.

Le périmètre de l'EMD permet de prendre en compte l'ensemble du périmètre du SCOT, celui de Caux Austreberthe et de la CASE et une part importante de la zone d'emploi qui constitue le périmètre d'études de référence de l'observatoire du commerce.

L'enquête conduite en 2011 a permis, à partir d'éléments statistiques et d'analyse de terrain d'apprécier l'accessibilité des pôles commerciaux du territoire : desserte en transports en commun, desserte routière, accessibilité piétonne et cyclable, stationnement... Une analyse multicritères par méthode de scoring a permis d'attribuer une note à l'ensemble des éléments identifiés.

Carte 5 : Les périmètres de l'enquête ménages-déplacements au regard de la zone d'emploi



Source : Syndicat mixte pour le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf, 2009

Le commerce est une composante dynamique de la ville, contribuant à son organisation et à son animation, au même titre que les transports, l'habitat ou les équipements publics. Depuis une quarantaine d'années, le commerce de l'agglomération rouennaise a connu des transformations fondamentales et a contribué à la structuration de l'espace urbain et des déplacements et, plus largement, à l'animation de la vie urbaine et périurbaine.

L'offre commerciale, diversifiée et bien répartie sur le territoire, est concurrencée par des pôles qui se sont développés en périphérie des grands centres urbains, à proximité des grands axes de circulation. Certains pôles majeurs sont par ailleurs situés en dehors du périmètre de la CREA, comme celui de Barentin.

A côté de ces tendances lourdes, des évolutions se dessinent sur la sociologie et la géographie des consommateurs :

- Le **vieillessement de la population** se retrouve dans le profil démographique des consommateurs, avec une part croissante de personnes âgées qui recherchent des **commerces de proximité**.
- La **périurbanisation** a entraîné un déplacement du nombre de consommateurs potentiels depuis les centres vers les espaces périphériques. **Le mode de déplacement automobile est ici dominant** et les actes d'achat se font en moyennes et grandes surfaces sur les pôles commerciaux de périphérie.

Aussi, au-delà de la connaissance de l'offre commerciale existante, est-il essentiel de **prendre en compte l'évolution des comportements et attentes de la population**, dans un contexte où les supports de consommation se démultiplient et où la réponse aux besoins peut donc prendre différentes formes.

Compte tenu de ces caractéristiques et des nouvelles attentes législatives, le diagnostic commercial du territoire est organisé autour de trois thématiques :

- **Commerce et aménagement du territoire**, car c'est une activité qui structure l'espace,
- **Commerce et développement durable**, car c'est aujourd'hui une nécessité de réfléchir au développement du commerce sous cet angle,
- **Commerce et attentes des consommateurs**, car c'est une activité essentielle pour couvrir les besoins des habitants.



I - L'ACTIVITE COMMERCIALE : PRINCIPAUX CHIFFRES ET EVOLUTIONS

A. Le premier pôle commercial régional

En 2011, l'offre commerciale du territoire représente **5 800 commerces et services à caractère marchand ayant une vitrine sur rue** (6 100 sur le périmètre d'études incluant la communauté de communes Caux Austreberthe avec le pôle de Barentin), comprenant **2 600 commerces de détail** (2 800) dont la moitié sont constitués de commerces d'équipement de la personne et alimentaires spécialisés, qui représentent :

- 888 000 m² de surface de vente (1 032 000 m²),
- 16 200 emplois (18 200),
- 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (4,4 milliards d'euros)

Cette offre fait de la CREA le **premier pôle commercial du département et de la région Haute Normandie**, rayonnant à la fois sur les territoires de la Seine Maritime et de l'Eure.

B. Une offre commerciale diversifiée

La diversité des commerces est un facteur d'attractivité pour le territoire qui dispose d'une offre commerciale conséquente, se décomposant selon les grands secteurs suivants :

- les **commerces de détail** (2 600) représentent près de la moitié des établissements recensés ; les commerces d'équipement de la personne et alimentaires spécialisés étant prépondérants,
- les **services aux particuliers**, avec une prédominance d'agences immobilières, bancaires, d'assurances et d'intérim, représentent un quart de l'offre,
- les **cafés, hôtels, restaurants** (CHR) représentent 21 % des établissements,
- 8 % sont des **commerces de vente ou de réparation auto/moto**.

L'offre en commerces de détail est composée à plus d'un quart de commerces d'équipement de la personne (26 %), de 23 % de commerces alimentaires spécialisés puis 14 % d'établissements de culture-loisirs.

La part des autres secteurs d'activité commerciale, moins présents en nombre (entre 8 et 11 %), ne reflète néanmoins pas leur attractivité. Il s'agit en effet pour la plupart de grandes surfaces de vente (hypermarché, grands magasins de meubles, de bricolage ou de jardinage), dont l'offre importante de produits attire des consommateurs sur de vastes zones de chalandise.

L'ampleur de cette offre permet de couvrir 100 % des besoins des consommateurs, l'ensemble des catégories de commerces étant présent sur le territoire. Les rares manques identifiés en 2004 dans certaines catégories de produits (jeune habitat, culture/loisirs), ont été comblés depuis par l'implantation de plusieurs grandes enseignes d'ameublement et de décoration (IKEA à Tourville-la-Rivière, Alinéa à Barentin) et par l'ouverture des Docks 76 à Rouen.

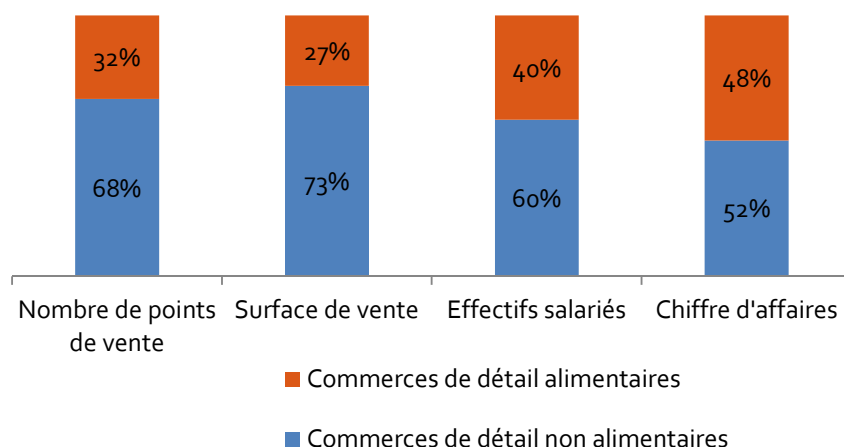
Photo 1 et Photo 2 : les Docks 76, centre commercial ouvert en avril 2009 à Rouen - IKEA, ouvert en novembre 2008 à Tourville-la-Rivière



Les commerces de détail non alimentaires sont les plus nombreux, représentant plus des deux tiers des points de vente (PDV) et près des trois quarts de la surface de vente totale. Ils occupent également plus de la moitié des emplois relatifs au commerce de détail (60 %).

En revanche, ils génèrent moins de la moitié du chiffre d'affaires du commerce sur le territoire. Les commerces alimentaires bénéficient d'un rapport très favorable entre le nombre de points de vente et le chiffre d'affaires généré compte tenu de la part des dépenses des ménages consacrée à ces achats et de la concentration de l'offre dans les grandes surfaces alimentaires.

Graphique 1 : Répartition des points de vente, de la surface de vente, des effectifs salariés et du chiffre d'affaires entre les commerces alimentaires et non-alimentaires en 2011

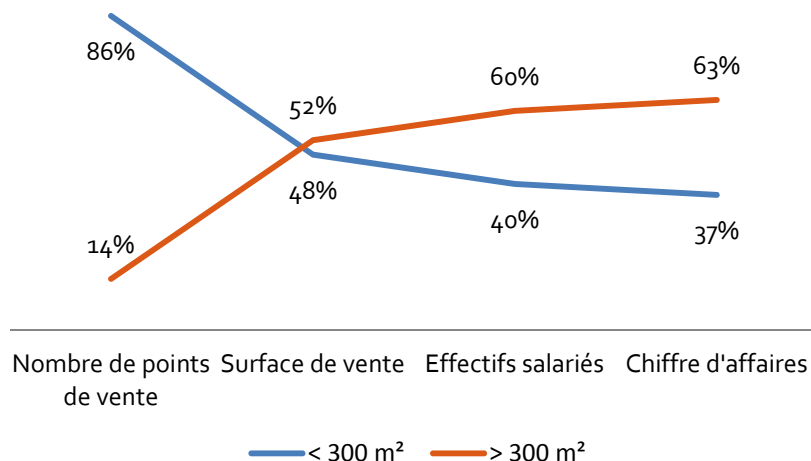


Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

En termes de format de vente, la prépondérance des GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) s'est fortement accrue ces dernières années dans tous les secteurs d'activités. Les GMS représentent désormais :

- 14 % des points de vente,
- 60 % de la surface commerciale,
- 52 % des emplois,
- 63 % du chiffre d'affaires.

Graphique 2 : Répartition des points de vente, de la surface de vente, des effectifs salariés et du chiffre d'affaires entre les petits commerces (moins de 300 m² de surface de vente) et les grandes et moyennes surfaces de vente (plus de 300 m² de surface de vente) en 2011



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Si les GMS emploient un peu plus de la moitié des salariés du secteur, elles génèrent en revanche deux tiers du chiffre d'affaires. Si le rapport entre les surfaces de vente exploitées et le chiffre d'affaires généré est sensiblement le même entre les petites surfaces et les GMS, ces dernières sont moins intensives en emplois.

C. Une évolution de l'équipement commercial marquée par le renforcement des pôles commerciaux existants

Le nombre de commerces de détail a cru de 1,7 % entre 2003 et 2010 sur le territoire de la CREA, une croissance un peu moins soutenue que sur le bassin commercial rouennais (avec Barentin) et qu'en Haute-Normandie (2,5 %).

Sur cet intervalle de temps, **la baisse du nombre d'enseignes de bricolage/jardinage est la plus significative (- 10,5 %)**. Elle semble marquée géographiquement puisqu'elle ne correspond pas à la dynamique régionale (- 0,1 %). Cette baisse est à mettre en parallèle avec la croissance importante des surfaces de vente dans les grands magasins de ce secteur (+ 45 000 m² entre 2004 et 2011, soit + 27 %) qui ont opéré une concentration de l'offre. **Le secteur de l'équipement de la maison a connu une baisse numérique similaire**, accompagnée d'une concentration et d'une croissance des grandes surfaces de vente de meubles (+ 38 000 m² sur la même période, soit + 33 %).

Le secteur de l'alimentaire spécialisé a connu également une diminution du nombre de points de vente (- 6,5 %), alors que les magasins généralistes se sont développés, tant en nombre qu'en surface (+ 30 000 m²).

Les secteurs de **l'équipement de la personne, de l'hygiène/beauté/santé et de la culture/loisirs ont connu un développement du nombre de points de vente, et de leurs surfaces de vente en grandes surfaces de plus 1 000 m²** (+ 13 000 m² pour l'équipement de la personne entre 2004 et 2011 et + 22 000 m² pour le secteur culture/loisirs). Ces évolutions reflètent les tendances nationales, où les commerces et les services à la personne (magasins d'optique, soin de beauté, magasins d'habillement) se sont développés.

Plus spécifiquement, ce sont **les services à caractère commercial ou les services tertiaires (banques, assurances...)** qui se sont particulièrement développés sur le territoire. Avec une évolution respective de + 33,6 % et de + 19,7 % sur le périmètre d'études, ces enseignes ont progressivement transformé le visage des rues historiquement commerçantes.

Tableau 1 : Evolution du nombre de commerces et services à caractère commercial entre 2003 et 2010

	CREA			Secteur Barentin			CREA = secteur Barentin			Evolution Haute-Normandie
	2003	2010	Evolution	2003	2010	Evolution	2003	2010	Evolution	
Commerces de détail	3 256	3 312	1,7 %	183	203	10,9 %	3 439	3 515	2,2 %	2,5 %
Alimentaires généralistes	284	290	2,1 %	13	14	7,7 %	297	304	2,4 %	1,2 %
Alimentaires spécialisés	799	747	- 6,5 %	36	32	- 11,1 %	835	779	- 6,7 %	-7,7 %
Equipped de la personne	669	761	13,8 %	42	55	31,0 %	711	816	14,8 %	10,2 %
Equipped de la maison	403	371	- 7,9 %	32	38	18,8 %	435	409	- 6,0 %	- 3,3 %
Bricolage - jardinage	256	229	- 10,5 %	18	14	- 22,2 %	274	243	- 11,3 %	- 0,1 %
Culture - loisirs - divers	521	565	8,4 %	23	28	21,7 %	544	593	9,0 %	14,7 %
Hygiène - beauté - santé	324	349	7,7 %	19	22	15,8 %	343	371	8,2 %	8,7 %
Commerces et services Auto/moto	608	679	11,7 %	36	42	16,7 %	644	721	12,0 %	13,6 %
Cafés – Hôtels – Restaurants	1 414	1 452	2,7 %	48	51	6,3 %	1 462	1 503	2,8 %	4,3 %
Services aux particuliers	1 980	2 529	27,7 %	92	113	22,8 %	2 072	2 642	27,5 %	31,7 %
Services à caractère commercial	1 147	1 532	33,6 %	50	69	38,0 %	1 197	1 601	33,8 %	46,8 %
Services tertiaires ayant vitrine sur rue	833	997	19,7 %	42	44	4,8 %	875	1 041	19,0 %	12,9 %
TOTAL	7 258	7 972	9,8 %	359	409	13,9 %	7 617	8 381	10,0 %	11,8 %

Source : INSEE - SIRENE/champ marchand non agricole - traitement CCI de Rouen

L'observation de l'évolution des grandes surfaces de vente (GSV : plus de 300 m²) depuis 2004 montre un **renforcement des principales polarités commerciales existantes**.

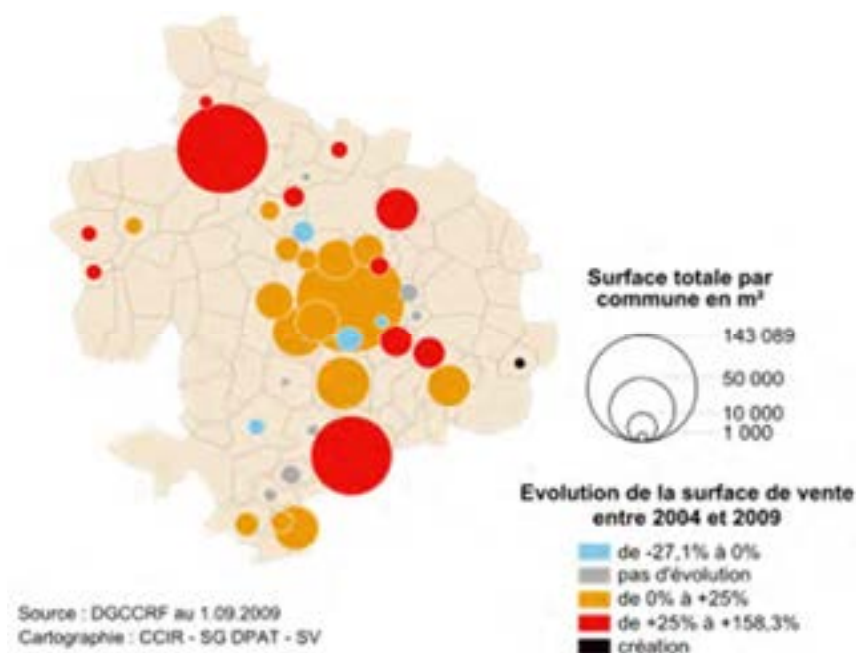
Les **grands pôles commerciaux périphériques du territoire (Tourville-la-Rivière, Barentin)** ont connu une croissance soutenue de leur surface commerciale (+ 48 % en 5 ans pour Barentin, + 47 % pour Tourville-la-Rivière) alors que les orientations du Schéma de Développement Commercial de l'agglomération Rouen-Elbeuf, visaient un développement modéré de ces pôles, en équilibre avec le pôle majeur du centre-ville de Rouen dont la croissance a été moindre (+ 13 %).

En outre, **des pôles aux franges du territoire urbanisé** (Franqueville-Saint-Pierre, Le-Mesnil-Esnard, Isneauville) ont connu une évolution sensible de leur offre commerciale en grandes surfaces de vente (> 25 %), modifiant les équilibres de l'armature commerciale du territoire.



De manière générale, **le développement quantitatif de l'offre en GSV a été plus soutenu qu'il n'était envisagé dans le Schéma de Développement Commercial** sur la période 2005-2010. L'estimation des besoins du territoire en mètres carrés commerciaux au regard des scénarios de développement de la population du Schéma Directeur prévoyait la création de 27 000 m² de surface de vente supplémentaire, tandis que 180 000 m² ont été autorisés par les Commissions Départementales d'Équipement et d'Aménagement Commercial (CDEC/CDAC) sur cette même période.

Carte 6 : Les grandes surfaces de vente (magasins de plus de 300 m²) en 2009 et leur évolution depuis 2004



Source : CCI de Rouen, observatoire du commerce

Ce développement important de l'offre en grandes surfaces de vente repose en partie sur la **bulle de l'immobilier commercial**⁵ qui s'est développée ces dernières années.

Ces évolutions ont conduit à une croissance des mètres carrés et des projets commerciaux déconnectée de la croissance de la consommation et du pouvoir d'achat des ménages. En effet, entre 1992 et 2004, l'INSEE note une progression de 44 % des surfaces de vente du commerce de détail, alors que dans le même temps, la consommation n'a progressé que de 14 %.

L'agglomération rouennaise est particulièrement concernée par cette situation, au regard des projets d'importance qui ont été présentés ces dernières années, notamment aux franges de l'agglomération (projet Grand'R à la Vaupalière, zone commerciale à Bourg Achard) et en Normandie (village des marques à Douains, Beuzeville, Honfleur, Le Havre).

D. Des besoins de consommation globalement satisfaits

La diversité de l'offre commerciale du territoire et son abondance, concourent à la satisfaction des besoins de consommation des habitants de la CREA, mais aussi d'une population plus vaste, compte tenu du rayonnement commercial du territoire.

⁵ Voir « Le commerce est entré dans sa bulle », Pascal Madry, directeur de l'institut « Ville et Commerce », in *Etudes Foncières*, n°151, mai-juin 2011.

L'enquête sur la demande commerciale a permis d'analyser un peu plus de 32 000 actes d'achat sur le territoire qui témoignent de la fréquence du recours à un certain nombre de biens.

Les **produits alimentaires correspondent aux achats essentiels à l'ensemble de la population**, une part infime s'auto-provisionnant. Les **biens d'équipement de la personne**, qui regroupent en autres l'habillement, **sont des biens d'achat fréquent**, puisque presque la majorité des ménages a réalisé une acquisition dans cette catégorie au cours de l'année. Des biens relevant de la culture/loisirs, regroupant tant les biens culturels que les articles de sport ou de jardinage, ont été acquis par plus de 9 consommateurs sur 10. Légèrement en deçà, **les biens d'équipement de la maison** regroupent des **produits d'achat exceptionnel** comme le mobilier, mais également des produits occasionnels, comme le matériel de bricolage ou de linge de maison.

Un quart de ces actes d'achat ont été réalisés dans des commerces traditionnels, tandis que **les trois quarts restants ont été effectués dans la grande distribution (hypermarché, supermarché, hard discount, grande surface spécialisée)**. Les marchés ne représentent que 2 % des actes d'achats analysés par cette étude.

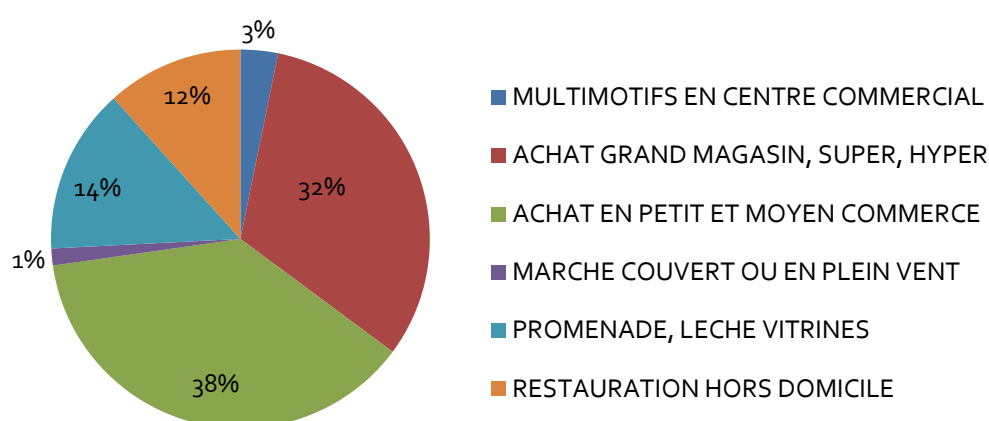
E. Une mobilité liée aux pratiques d'achat importante

En 2007, **572 000 déplacements d'achat sont réalisés par jour en moyenne** sur le territoire de l'enquête ménages-déplacements, un chiffre important au regard des 2,4 millions de déplacements journaliers réalisés.

Les déplacements d'achat (à l'origine ou à la destination) représentent **24 % de l'ensemble des déplacements**, une part similaire à celles des déplacements pour le travail (27 %).

Le secteur Rouen Rive Droite, avec plus de 80 000 déplacements d'achat, concentre plus de 20 % de ces déplacements. Avec le secteur de la Rive gauche, les espaces centraux attirent largement plus du tiers des déplacements d'achat. Parmi les autres secteurs, seuls se distinguent le Plateau nord et le territoire du SCOT Seine Eure Forêt de Bord qui attirent plus de 30 000 déplacements d'achat chacun. Certains secteurs, comme l'espace périurbain de l'est de l'aire urbaine de Rouen ou les communes de la Londe et Orival attirent peu de flux d'achat.

Graphique 3 : Motifs d'achat détaillés



Source : EMD, 2007

Près des trois quarts des déplacements d'achat correspondent à l'achat de biens. 14 % des déplacements d'achat correspondent à du lèche-vitrine ou de la promenade qui sont un préalable à

des achats d'impulsion, tandis que 12 % des déplacements d'achat concernent la restauration hors-domicile.

Les déplacements d'achat en petits et moyens commerces sont plus nombreux en semaine que les déplacements d'achat en grande et moyenne surfaces (dont le concept repose, il est vrai, sur la possibilité de faire « tous ses achats sous le même toit »). Les marchés ne représentent qu'1 % des déplacements étudiés. Ces derniers sont beaucoup moins fréquentés en semaine que le week-end où des marchés d'importance ont lieu sur l'agglomération rouennaise (Sotteville-lès-Rouen, place Saint Marc à Rouen, ...).

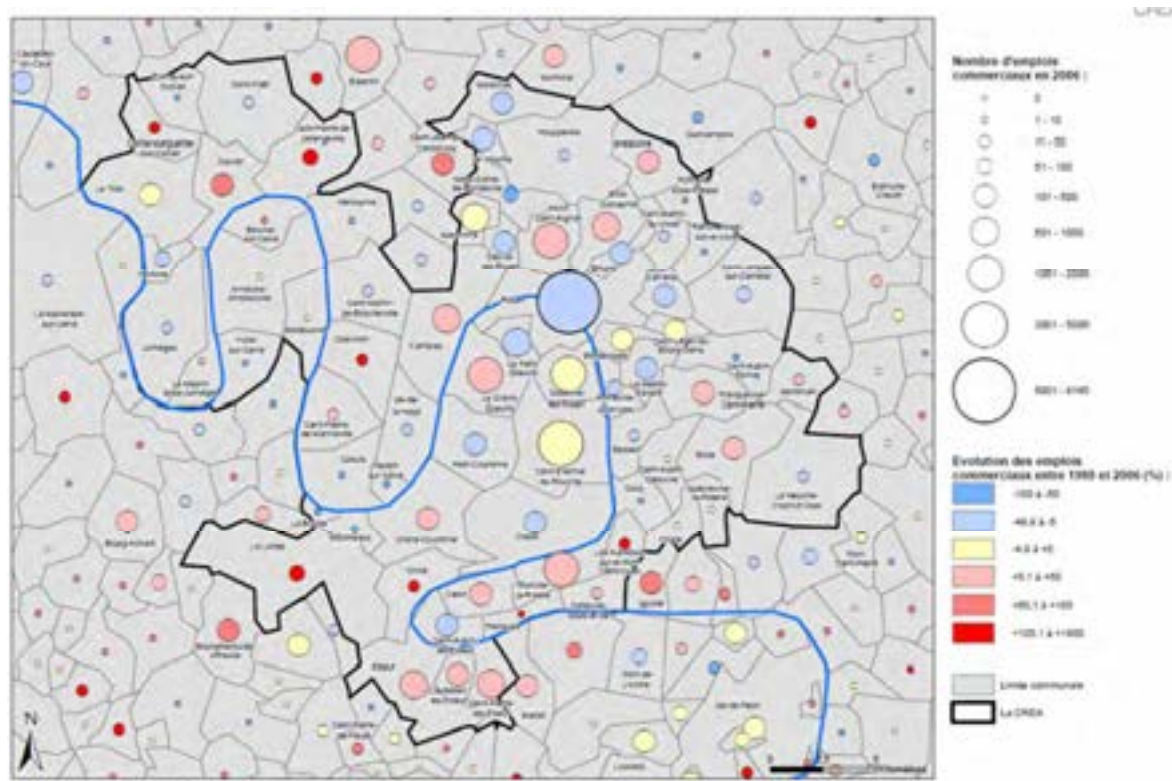
Le domicile reste majoritairement l'origine (51 %) et la destination (67 %) des déplacements d'achat. Le lieu de travail ne représente que 9 % des origines de déplacements d'achat. 15 % des déplacements d'achat correspondent à des déplacements entre commerces, ce qui montre l'importance d'un parcours commercial et l'utilité du regroupement des commerces en polarité.

F. Une croissance modérée des emplois commerciaux

En parallèle de l'évolution du nombre de points de vente et des surfaces de vente, la **croissance de l'emploi commercial n'a pas été aussi importante.**

En effet, entre 2000 et 2010, à l'échelle de la zone d'emploi de Rouen, l'évolution de l'emploi salarié a été nulle, tandis que le nombre d'établissements enregistrés par l'Unedic baissait d'un peu plus de 100 unités. La baisse du nombre d'emplois commerciaux est la plus marquée à Rouen, dans la vallée du Cailly et les communes des vallées de l'Aubette et du Robec.

Carte 7 : Evolution des emplois commerciaux entre 1999 et 2006



Source : INSEE, RGP 1999 et 2006

II - COMMERCE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les activités commerciales structurent fortement le développement du territoire. Au-delà de la fonction économique, elles constituent des équipements et des services répondant aux besoins de la population, des vecteurs d'animation du territoire, de lien social et des générateurs de flux de déplacements importants.

A. Une distribution du commerce en cohérence avec le développement urbain

1. Une répartition de l'offre commerciale qui reflète l'organisation urbaine du territoire...

L'offre commerciale est essentiellement localisée à Rouen et dans son agglomération, Elbeuf, Tourville-la-Rivière, et Barentin. Cette répartition correspond aux principaux pôles urbains du bassin de vie rouennais. La répartition de cette offre commerciale fait apparaître une **particularité du périmètre d'étude : la présence d'un pôle commercial d'envergure sur la commune de Barentin**, situé en dehors du périmètre de la Communauté d'agglomération. S'il ne représente que 7 % des points de vente du périmètre d'étude, il concentre des surfaces de vente (14 % du plancher commercial du périmètre d'étude) et un chiffre d'affaires significatifs (12 %), qui justifie l'intégration de ce pôle dans l'analyse du fonctionnement commercial de la CREA.

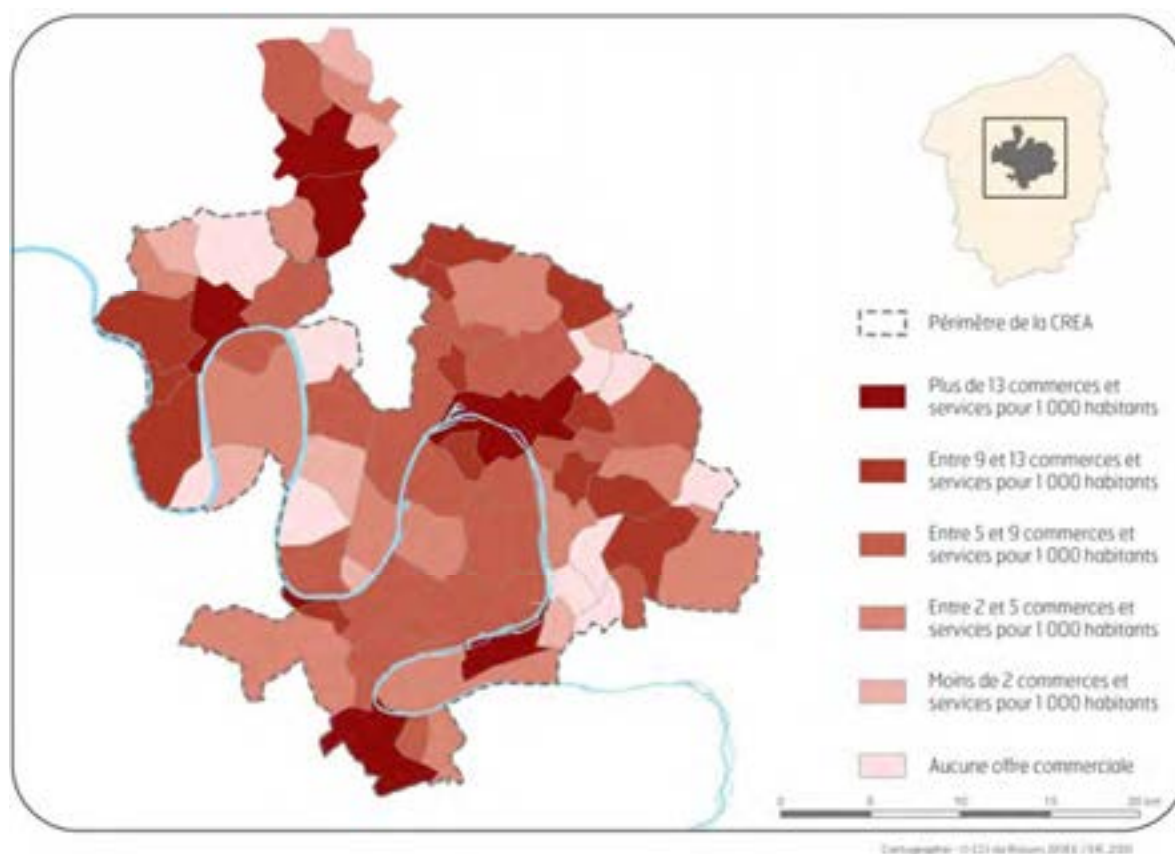
La ville de Rouen, capitale régionale et commune la plus peuplée du territoire occupe une place à part dans l'armature commerciale du territoire : elle concentre 44 % de l'offre commerciale étudiée (soit 2 661 commerces et services de proximité en 2010 dont 80 % sont localisés en rive droite et 20 % en rive gauche de la Seine).

Les deux principaux pôles urbains de la CREA, Rouen et Elbeuf totalisent :

- 51 % des points de vente (Rouen : 44 % ; Elbeuf : 6 %),
- 34 % de la surface commerciale (Rouen : 33 % ; Elbeuf : 3 %),
- 36 % des emplois (Rouen : 33 % ; Elbeuf : 3 %),
- et 31 % de parts de marché (Rouen : 28 % ; Elbeuf : 3 %).

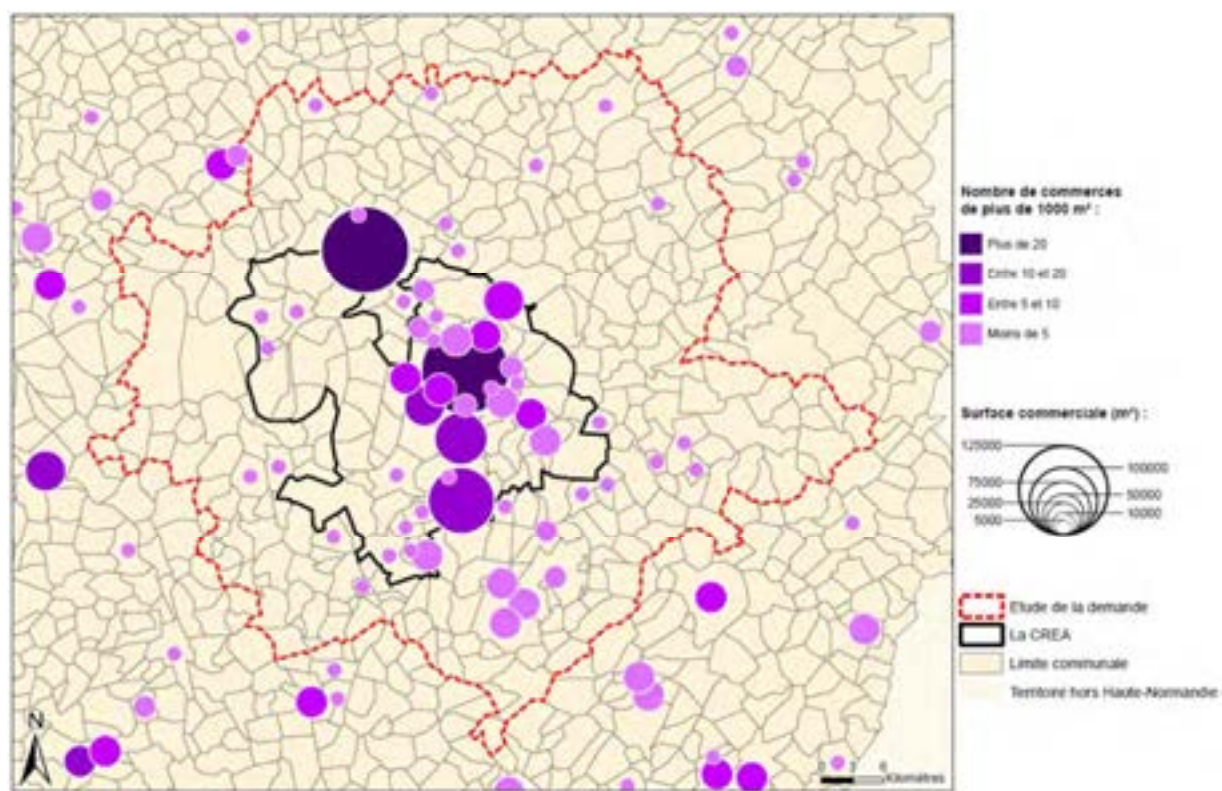
En cela, **Rouen maintient sa place de premier pôle commercial de l'agglomération**, situation assez rare aujourd'hui dans les agglomérations françaises, où les pôles commerciaux périphériques ont souvent acquis une position prépondérante.

Le ratio entre le nombre de commerces et de services de proximité et la démographie des communes montre une **bonne adéquation entre la répartition des commerces et la population** et fait apparaître une certaine polarisation des commerces sur des **communes qui constituent des pôles d'équipements et de services pour des bassins de vie plus larges** (Rouen, Elbeuf, Tourville-la-Rivière, Barentin/Pavilly, Duclair, La Bouille).

Carte 8 : Densité commerciale par commune

Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Cette répartition des commerces est confortée par la localisation des commerces de plus de 1 000 m² de surface de vente. Ces derniers apparaissent encore plus concentrés sur les grandes polarités urbaines, esquisant un axe nord-sud traversant le bassin de vie rouennais comme le montre la carte suivante.

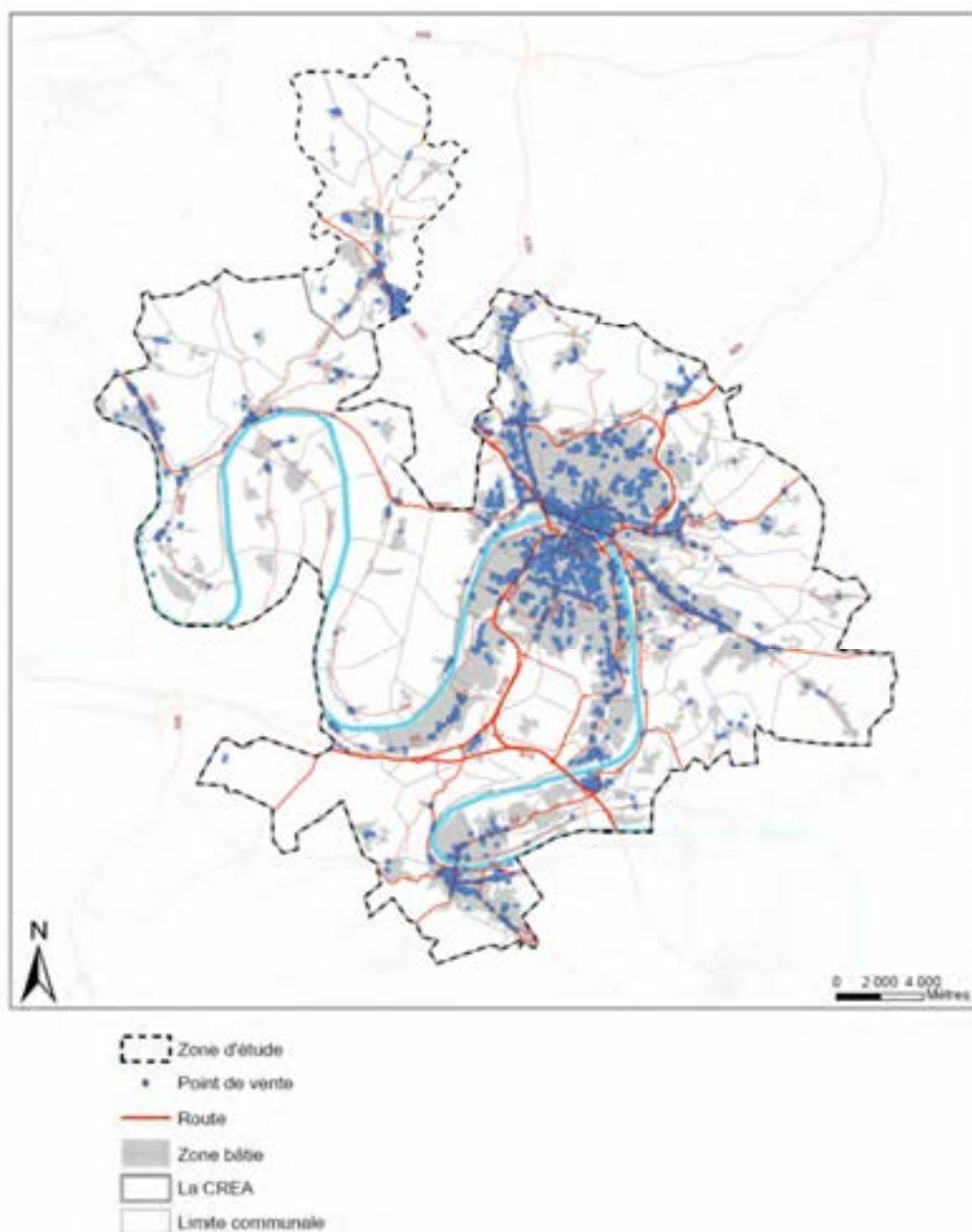
Carte 9 : L'offre commerciale de plus de 1 000 m² de surface de vente en 2011

Source : Préfectures 27/76 - La CREA/AURBSE

2. Le réseau routier comme colonne vertébrale de l'équipement commercial

La localisation des commerces et services marchands ayant une vitrine commerciale fait clairement apparaître une **répartition des enseignes dans les zones les plus densément peuplées du territoire ainsi que le long des axes de circulation**.

Ce dernier type d'implantation témoigne de la **logique d'implantation commerciale générée par l'avènement des déplacements automobiles**. Les artères pénétrantes au cœur d'agglomération (D6014, D18E, N338 etc.) et les nœuds routiers (A13/D7, A150/D982...) sont très marqués par l'activité commerciale.

Carte 10 : Les commerces et services de proximité

Source : CCI de Rouen, Traitement : La CREA

B. Une polarisation de l'offre commerciale

1. Le commerce, une activité polarisée

Le commerce n'est pas, à l'instar de nombreuses autres activités humaines, uniformément réparti dans l'espace. La concentration géographique de l'offre commerciale est à l'origine même de cette activité, autour de marchés, de foires, de centres-bourgs ou de centres-villes. En effet, cette concentration optimise la rencontre de l'offre (les commerces) avec la demande (les consommateurs). Cette concentration est d'autant plus importante que l'offre sera rare et l'achat peu fréquent pour le

consommateur. Les biens les plus courants, les plus fréquemment achetés comme les aliments de première nécessité, se retrouvent dans les commerces les plus disséminés sur le territoire ; à l'inverse, des biens rares, comme des produits de luxe, ne se retrouvent que dans quelques centres-villes de grandes villes, voire, aujourd'hui, sur internet – un seul site pour le monde entier !

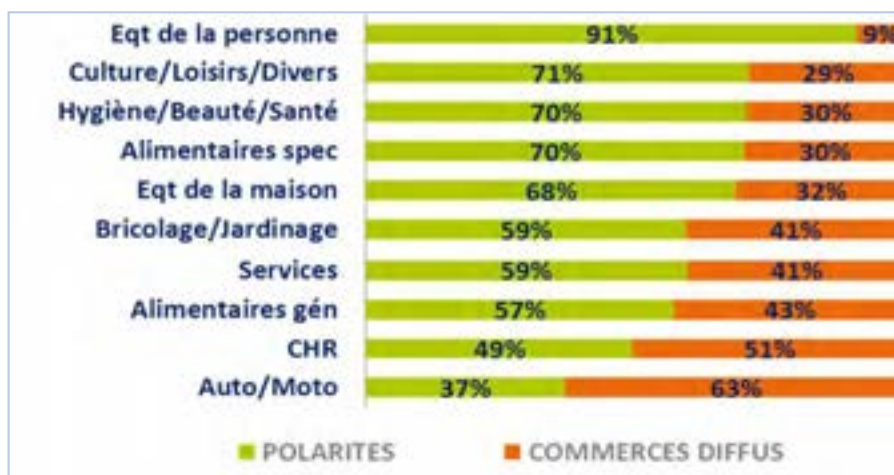
Aussi est-il possible d'observer un maillage de l'offre commerciale du territoire au travers de pôles commerciaux d'envergure variable.

L'étude sur l'offre commerciale a permis d'identifier **105 polarités commerciales sur le territoire d'étude**, tant situées **au sein de centralités urbaines (centres des villes, des bourgs et des quartiers)**, où le commerce participe à la mixité des fonctions urbaines (habitat, emplois, études, équipements et services), qu'en **zones commerciales**, dont l'usage est presque monofonctionnel.

Ce réseau de polarités offre un **maillage très fin du territoire**. Même si la comparaison avec l'étude de 2004 ne peut être complètement faite compte tenu du degré de précision moindre de la première étude, on peut relever l'apparition de deux nouvelles polarités : celles autour des Docks 76 qui était émergente en 2004 et celle du Super U de Franqueville-Saint-Pierre, autorisée après plusieurs recours au niveau national.

Toute l'offre commerciale n'est cependant pas concentrée : **38 % de l'offre commerciale et de services est diffuse**. Les établissements des secteurs « Café-Hôtels-Restaurants » et Auto/Moto sont ceux les plus marqués par une organisation diffuse, tandis que ceux du secteur de l'équipement de la personne sont presque exclusivement situés dans une polarité commerciale. Ces différences s'expliquent bien par rapport aux types d'achat qu'ils visent : les clients des magasins d'équipement de la personne recherchent le plus souvent un choix large, auprès de plusieurs magasins, et dans un circuit d'achat plaisir, souvent lié à d'autres types de magasins ou de services. A l'inverse les magasins d'auto-moto, qui nécessitent des emplacements différents, et génèrent parfois des nuisances pour d'autres activités, sont dissociés des autres activités commerciales.

Graphique 4 : Répartition de l'offre commerciale et de services par type d'activité en polarités commerciales



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

La polarisation de l'offre commerciale, au-delà de son efficacité économique, est aussi une réponse efficace, dans une certaine mesure, au développement durable.

Non seulement la concentration des commerces et des services marchands accroît le rayonnement commercial de chacun des commerces, qui bénéficient ainsi d'une zone de chalandise élargie, mais elle permet aussi de limiter les déplacements des consommateurs entre deux commerces, de mutualiser l'espace et des équipements (locaux, parkings, accès, voiries, réseaux...) et de limiter l'impact de ces activités sur le foncier, l'énergie, l'émission de gaz à effet de serre et de polluants et

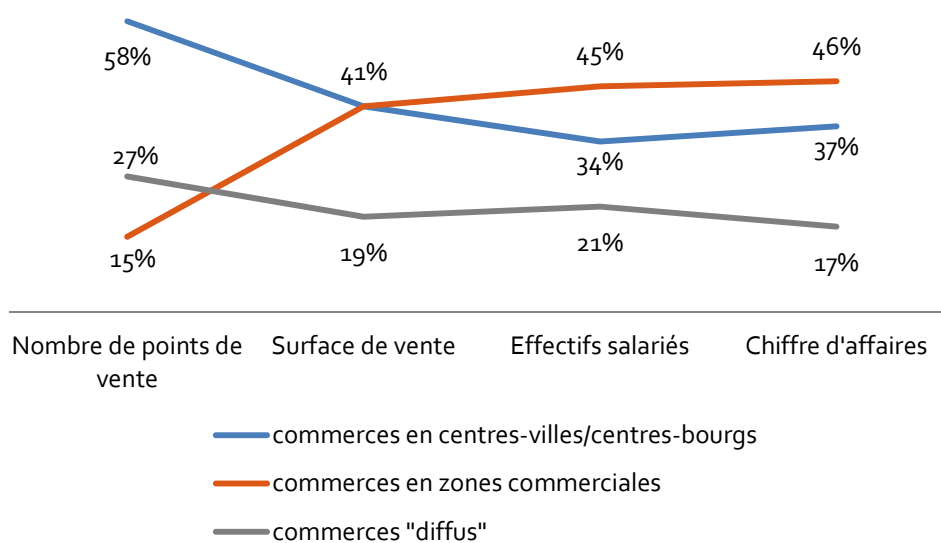
les ressources de manière générale. L'atteinte d'une taille critique permet aussi d'envisager une desserte par des transports en commun, qui ne peuvent être organisés dans une structuration diffuse des activités.

La concentration de l'offre commerciale doit néanmoins être maîtrisée pour ne pas générer des effets pervers : une trop grande concentration de l'offre, qui mettrait à mal les polarités de proximité, conduirait à une croissance incontrôlée des déplacements et au développement de nombreuses externalités négatives (encombrement, pollution, ...).

L'efficacité économique de la polarisation des commerces peut s'observer très clairement sur le territoire. Ainsi, si 27 % des commerces de détail sont répartis de manière diffuse sur le territoire, ils ne captent que 17 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des commerces, et ce, alors qu'ils représentent 21 % de la surface de vente. A l'opposé, les commerces regroupés dans des polarités commerciales, en centralité urbaine ou en zone commerciale, captent une part de marché proche de la part de la surface de plancher commercial qu'ils occupent.

Cette problématique avait été identifiée dans le Schéma de Développement Commercial, notamment pour plusieurs grandes et moyennes surfaces de vente isolées, qui ne participaient pas à l'animation commerciale des communes dans lesquelles elles étaient implantées.

Graphique 5 : Répartition des commerces de détail en polarité selon leur nombre de points de vente, leurs effectifs salariés, leur surface de vente et leur part de marché



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

2. Un bon maillage commercial du territoire

Les 105 polarités identifiées, au-delà de leur localisation en centralité urbaine ou en zone commerciale ont été hiérarchisées pour identifier leur place dans l'armature commerciale du territoire et ainsi leur rôle dans la satisfaction des besoins des consommateurs.

Plutôt que de s'appuyer sur une approche uniquement économique, hiérarchisant les polarités selon leur part de marché dans la vaste zone de chalandise de l'agglomération rouennaise, la typologie utilisée s'est attachée à **caractériser les polarités en fonction de la nature des besoins de consommation auxquels ils répondent et ainsi de l'ampleur de leur rayonnement**. Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été choisis pour exprimer la taille de la polarité (nombre de points de vente, surface de vente), la nature des biens vendus selon les déplacements qu'ils génèrent, la

diversité des enseignes et le nombre d'actes d'achat qu'ils génèrent (indépendamment de la valeur de ces actes).

De cette typologie⁶ ressortent :

- **3 pôles d'envergure régionale** : l'hypercentre rouennais, la zone commerciale du Clos aux Antes à Tourville-la-Rivière, et la zone commerciale de Barentin. Ces pôles, compte tenu de la diversité de leur offre, notamment pour des achats peu fréquents (équipement de la personne), voire exceptionnels (équipement de la maison), répondent aux besoins de consommation d'une vaste zone de chalandise, d'envergure régionale. L'offre alimentaire n'est pas absente, elle répond aux besoins de proximité des habitants proches, mais elle ne constitue qu'une part mineure de l'offre de ces pôles (14% des points de vente en moyenne).
- **6 pôles majeurs** : le centre-ville d'Elbeuf, les zones commerciales du Bois-Cany à Grand-Quevilly, de la Vatine à Mont-Saint-Aignan, de l'Oison à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, du Haut-Hubert sur les communes du Mesnil-Esnard et de Franqueville-Saint-Pierre et les Docks/Mont Riboudet à Rouen. Ils possèdent une offre diversifiée, notamment pour des biens d'achat fréquent (alimentaire) mais aussi d'achat plus exceptionnel (l'automobile pour la zone commerciale du Mont-Riboudet). Leur aire d'attraction est importante, d'échelle d'agglomération, voire au-delà.
- **52 pôles intermédiaires**, qui correspondent à de nombreux centres-villes et centres-bourgs de communes du territoire, mais aussi à de petites zones commerciales qui répondent aux besoins d'une clientèle de proximité à l'échelle intercommunale ou inter-quartiers.
- **44 pôles de proximité**, plus modestes, qui répondent aux besoins des habitants d'un quartier ou de villages.

⁶ Voir méthodologie et liste des polarités complètes en annexe

Carte 11: Les polarités commerciales



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

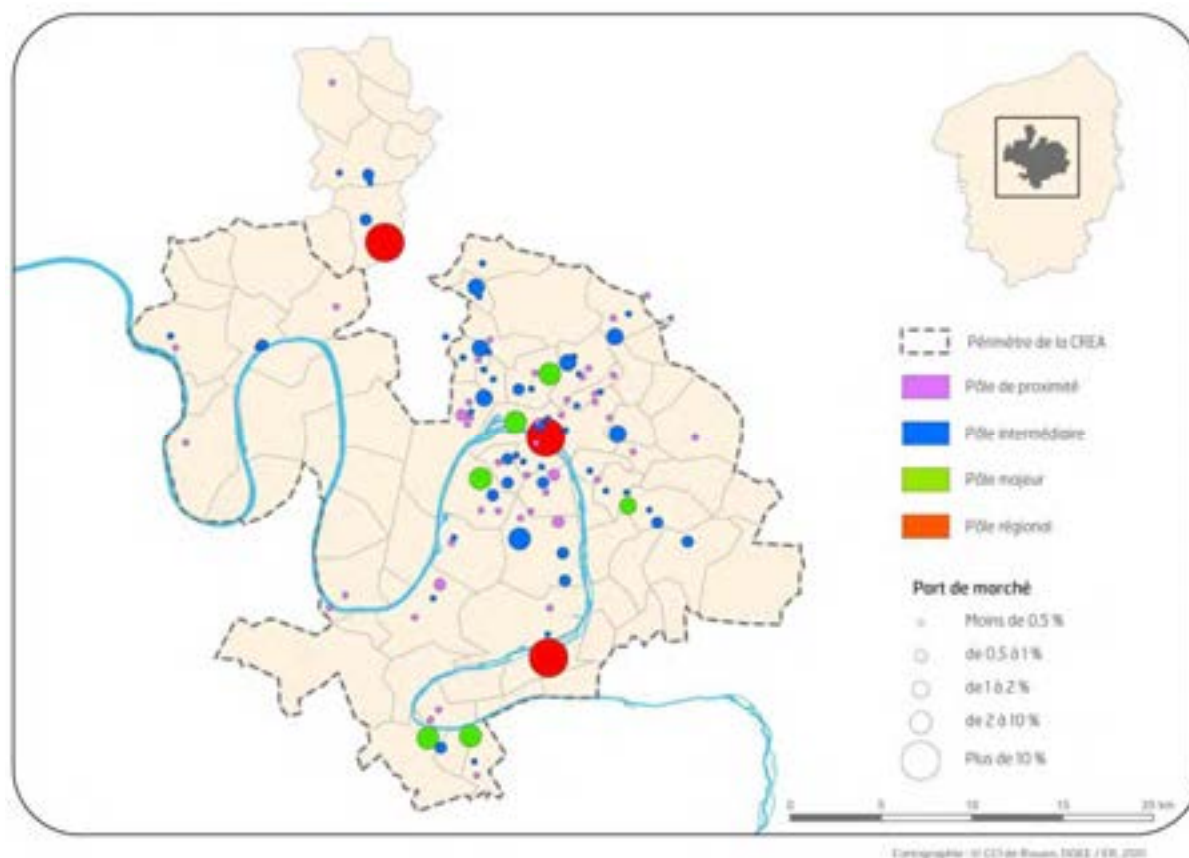
Une lecture uniquement basée sur les chiffres d'affaires des pôles fait apparaître une hiérarchie quelque peu différente :

- les pôles régionaux périphériques gardent leur suprématie en matière de chiffre d'affaires et représentent chacun environ 8 % de part de marché.
- La hiérarchie des pôles majeurs est bousculée. La zone commerciale du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray réalise un chiffre d'affaires important, similaire à un pôle majeur tel que celui du Bois-Cany ou de la Vatine, grâce au volume réalisé par l'hypermarché dans une zone densément peuplée. Son attractivité reste néanmoins limitée à la commune de Saint-

Etienne-du-Rouvray et quelques communes limitrophes compte tenu de la faible diversité de son offre. A l'opposé, la zone commerciale du Haut-Hubert sur les communes de Franqueville-Saint-Pierre et du Mesnil-Esnard réalise un chiffre d'affaires en deçà de son rayonnement théorique, compte tenu notamment de la nature relativement bas-de-gamme d'une partie de l'offre de ce pôle.

- On peut observer quelques différences au sein de pôles intermédiaires, exception faite du cas particulier de la zone commerciale du Madrillet. Certains de ces pôles captent une part de marché plus importante, compte tenu de la présence d'hypermarchés qui génèrent des chiffres d'affaires conséquents, à l'opposé des centralités urbaines qui ne sont constituées que de petites surfaces de vente.
- Enfin, certains pôles de proximité captent une part de marché significative, équivalente à celle de certains pôles intermédiaires, notamment lorsqu'ils sont tirés par une grande surface alimentaire en milieu urbain dense (zone commerciale Intermarché de Sotteville-lès-Rouen par exemple).

Carte 12 : Polarités commerciales et part de marché



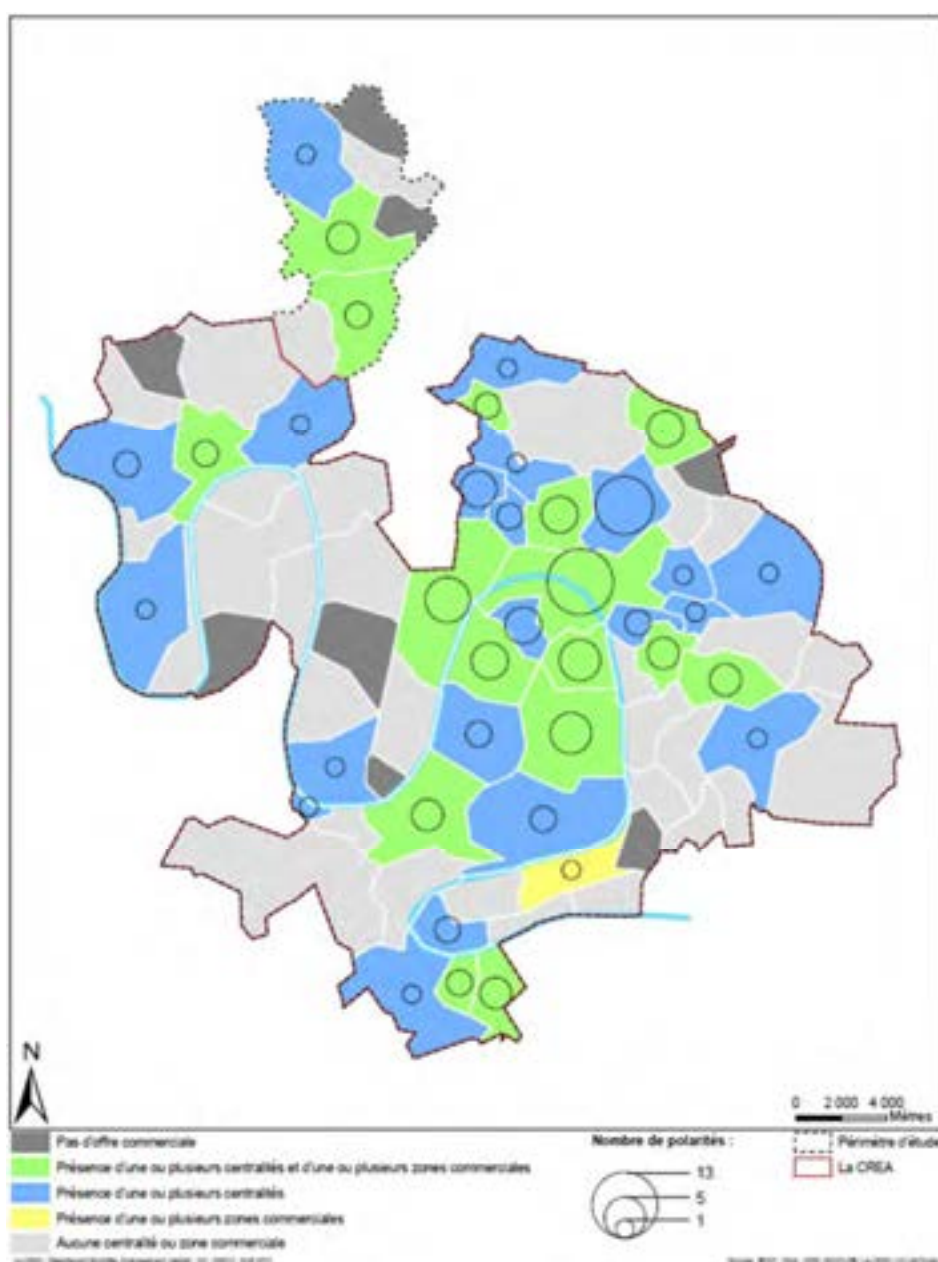
Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Au regard de l'armature commerciale de 2004, on note certaines évolutions. La polarité des Docks 76, qui ressort comme une polarité distincte du centre-ville de Rouen avait été pressentie. Une nouvelle polarité est apparue sur les Plateaux est avec l'ouverture du Super U à Franqueville-Saint-Pierre. Le centre-ville d'Elbeuf connaît une certaine redynamisation, notamment par le maintien d'une diversité commerciale, mais le faible nombre d'enseignes nationales contribue à limiter son attractivité. Enfin, l'équilibre entre les trois pôles régionaux est maintenu, le centre-ville de Rouen restant le pôle captant la part de marché la plus importante, mais l'écart avec les deux autres pôles périphériques s'est réduit (ces deux derniers captent environ 8 % chacun de part de marché).

Sur le périmètre d'étude, **une commune sur deux ne recense aucun regroupement commercial organisé en polarité**. Ce constat peut trouver deux origines :

- le fait que le nombre de commerces regroupés est insuffisant pour constituer une polarité à proprement parler (dans ce cas il s'agit de commune dotée d'une offre commerciale diffuse), c'est le cas notamment de communes comme Cléon ou Amfreville-la-Mivoie, dont l'offre commerciale est disséminée,
- plus largement parce que certaines communes sont dépourvues d'offre commerciale compte tenu de leur petite taille démographique. En effet de nombreuses communes du secteur Seine et Austreberthe ou des Plateaux est, qui n'atteignent souvent pas 2 000 habitants, ne sont pas suffisamment peuplées pour offrir une viabilité économique minimum à un commerce de proximité.

Carte 13 : Répartition des polarités commerciales par commune



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

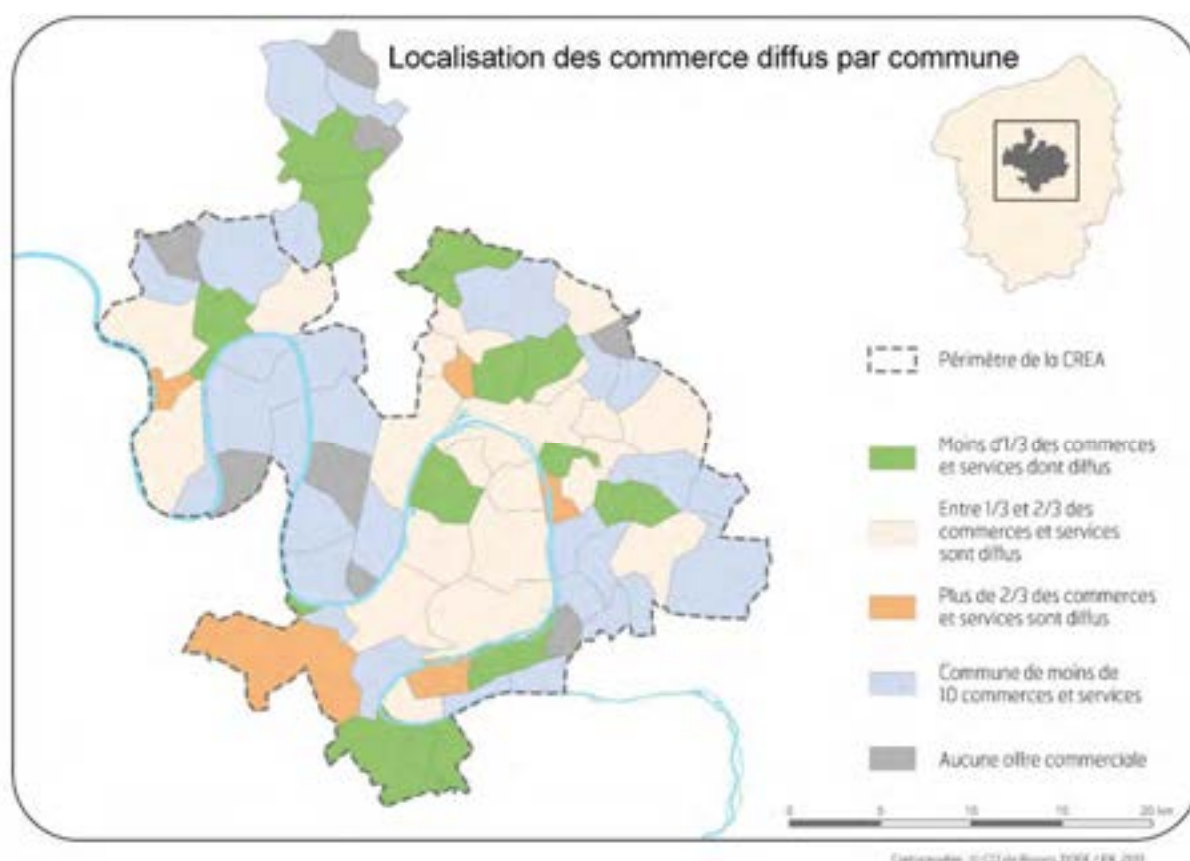
Le commerce « diffus », qui ne bénéficie pas des synergies du voisinage d'autres commerces et activités représente un quart des points de vente. Ces commerces ne concourent pas à des économies d'échelle et de déplacements. En termes de développement durable, ils présentent donc plusieurs désavantages : une fragilité économique et un impact pour l'environnement.

Si certains peuvent répondre à un enjeu social de maintien de commerce dans des zones moins peuplées, d'autres au contraire profitent d'opportunité foncière, notamment sur des axes de passage.

Considérant les communes disposant d'au moins 10 commerces et services (permettant d'exclure les cas de communes dotées d'une offre commerciale réduite et isolée) on constate une dispersion d'une partie de l'offre commerciale :

- Plus d'un tiers de ces communes ont une offre commerciale très polarisée puisque moins d'un tiers des commerces sont diffus (Elbeuf, Duclair, et quelques-uns des pôles majeurs du territoire d'étude, Tourville-la-Rivière et Barentin notamment),
- Plus de la moitié de ces communes sont caractérisées par la localisation d'un tiers à deux tiers de leur offre hors polarité, c'est le cas notamment de la ville de Rouen,
- Un peu plus de 10 % de ces communes ne disposent d'aucune polarité ou d'une polarité si peu importante que plus des deux tiers de leur offre, voire la totalité est répartie de manière diffuse sur leur territoire (Amfreville-la-Mivoie, Cléon, Déville-lès-Rouen, La Londe et Yainville).

Carte 14 : Répartition de l'offre commerciale des communes en polarités



Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

C. Une offre alimentaire organisée par les grandes surfaces alimentaires

Le périmètre d'étude comprend 894 commerces alimentaires de détail qui représentent :

- une surface commerciale de 280 130 m² (soit 27 % de la surface commerciale totale),
- une part importante (40 %) de l'emploi lié au commerce : 7 321 emplois,
- un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros (soit 48 % de part de marché).

Compte tenu de la fréquence des achats alimentaires et de la part qu'ils représentent dans le budget des ménages dédié aux courses (50 % des dépenses), **l'offre alimentaire est très présente sur le territoire.**

1. Une bonne couverture du territoire par l'offre alimentaire

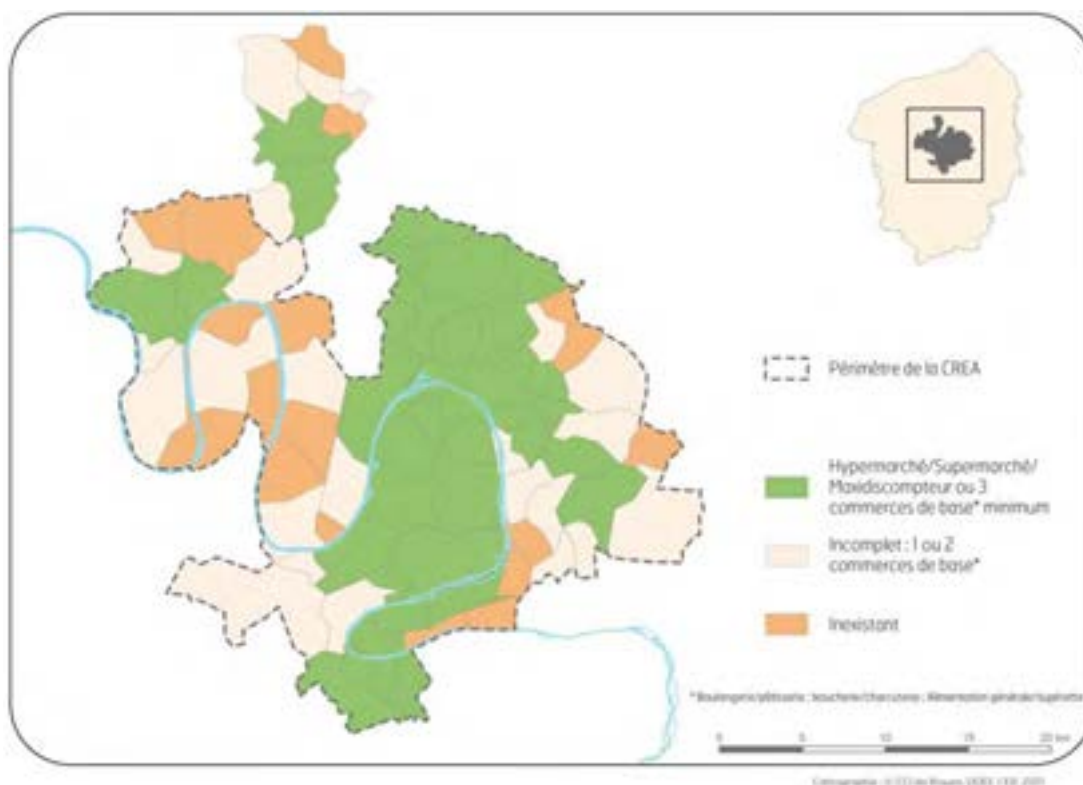
En 2011, **3 communes de l'agglomération sur 4 disposent d'une offre alimentaire.**

On entend par offre alimentaire les commerces de boulangerie/pâtisserie, boucherie/charcuterie et les alimentations générales/supérettes ou les supermarchés, qui permettent de couvrir les besoins élémentaires.

Ainsi, **la moitié des communes de la CREA, couvrant plus de 90 % de la population, dispose d'une offre alimentaire complète** (un hypermarché, un supermarché, un discompteur ou au minimum 3 commerces de base) et un tiers (5 % de la population) d'une offre incomplète (1 ou 2 commerces de base).

Si un quart des communes ne dispose pas d'un magasin alimentaire, elles représentent néanmoins moins de 3 % de la population et bénéficient de la proximité de polarités commerciales voisines et de grandes surfaces alimentaires, accessibles rapidement en automobile.

Carte 15 : Etat des lieux de l'offre commerciale alimentaire par commune



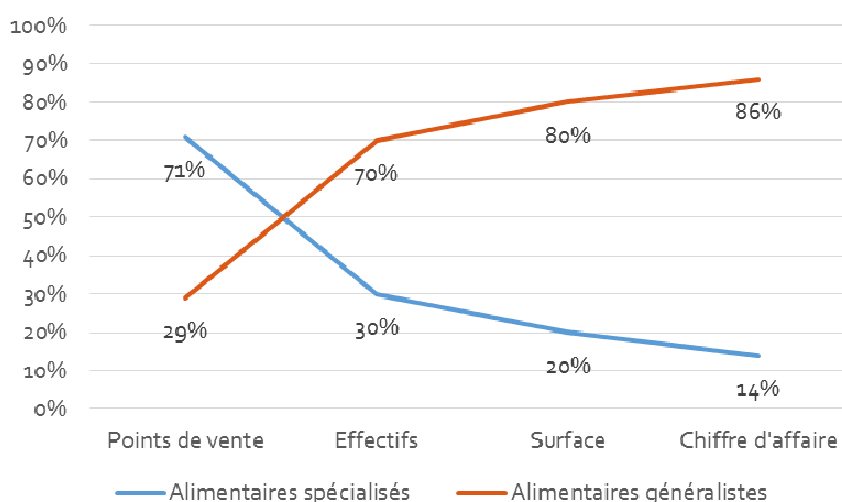
Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

2. Une offre organisée par les grandes surfaces alimentaires ...

Les produits alimentaires sont distribués dans les commerces alimentaires généralistes (aujourd'hui quasi exclusivement des grandes et moyennes surfaces de vente comme les hypermarchés, les supermarchés et les maxidiscompteurs) et les commerces alimentaires spécialisés qui regroupent des enseignes et des artisans plus traditionnels (boulangerie/pâtisserie, boucherie/charcuterie, poissonnerie, fruits et légumes etc.).

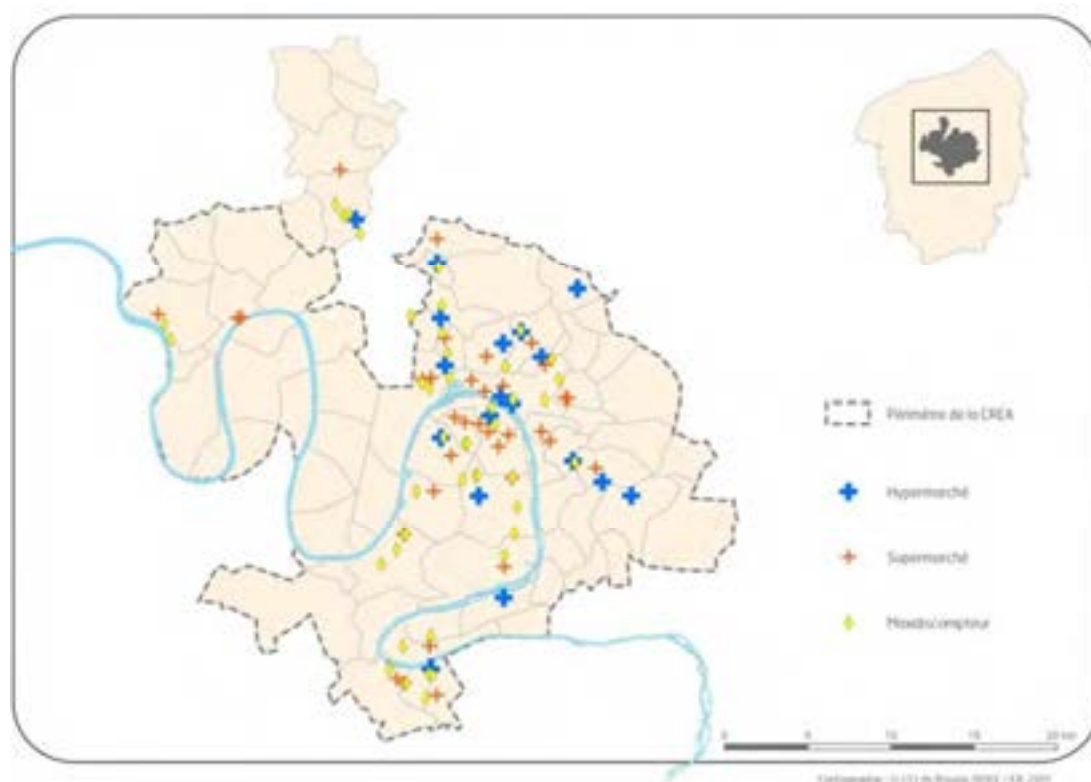
Si les magasins spécialisés représentent 71 % des points de ventes alimentaires, ces derniers ne captent qu'un peu plus d'un dixième de la part du marché alimentaire. **Les commerces alimentaires généralistes captent à l'inverse plus des 4/5^{ème} du marché, et concentrent 70 % des salariés de cette branche et 80 % des surfaces de vente.**

Graphique 6 : Nombre de points de vente, de salariés, de surface de vente et parts de marché alimentaire des commerces généralistes et spécialisés



Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Cette position dominante s'explique par la part majeure qu'a pris en 40 ans la grande distribution alimentaire : 90 % des ménages déclare en effet effectuer ses courses dans des hyper et supermarchés et 35 % fréquenter régulièrement des hard-discounters.

Carte 16 : La répartition des grandes surfaces alimentaires en 2011

Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

En matière de grande distribution alimentaire, l'agglomération est plutôt bien pourvue. **La densité commerciale du territoire en grandes surfaces alimentaires** (exprimée en m² commerciaux pour 1 000 habitants) **est sensiblement supérieure à la moyenne nationale en termes d'hypermarchés** (218 m² pour 1 000 habitants) **et d'enseignes discount** (67 pour 1 000 habitants). La densité commerciale des supermarchés est légèrement inférieure, compte tenu de la prépondérance des hypermarchés et de la transformation de nombreux supermarchés en petits-hypermarchés (plus de 2 500 m² de surface de vente) ces dernières années.

Cette densité est également sensiblement supérieure à la densité commerciale en alimentaire des aires urbaines comparables (Rennes : 340 m² pour 1 000 habitants, Caen : 356, Grenoble : 254, Lille Métropole : 290).

Tableau 2 : Densité commerciale alimentaire

	Nombre d'établissements	Densité en m ² pour 1 000 habitants	Moyenne française
Hypermarchés (>2 500 m ²)	18	218	150
Supermarchés (400-2 500 m ²)	35	105	113
Maxidiscompteurs	46	67	51
GRANDES SURFACES ALIMENTAIRES	99	390	314

Source : Panorama/Trade dimension 2010 - Observatoire du commerce CCI de Rouen 2011

3. ... dont l'offre a continué de croître depuis 2004

Entre 2004 et 2011, la surface commerciale des grandes surfaces alimentaires a augmenté de **20 %**, passant ainsi de 163 852 m² à 198 267 m². Près de 80 % de ces augmentations de surfaces sont

concentrées sur les secteurs de la Rive Gauche (+ 8 639 m²), du Plateau nord (+ 6 699 m²), de la Vallée du Cailly (+ 6 468 m²) et des Plateaux est (+ 4 803 m²).

On dénombre 8 créations de grandes surfaces alimentaires (+ 10 356 m²), 28 extensions (+ 25 259 m²) et 1 fermeture (- 1 200 m²) de surfaces de vente. En termes de formats de vente, **la part des hypermarchés est en hausse** (+ 5 établissements) **tandis que le nombre de supermarchés a diminué, bien qu'enregistrant une hausse de la surface de vente**. Le nombre de maxidiscompteurs a lui aussi progressé, passant de 41 à 46 établissements, ce qui correspond à près de 7 000 m² supplémentaires.

Tableau 3 : Evolution des grandes surfaces alimentaires entre 2004 et 2011 par secteur d'activité

	2004		2011		Evolution 2004 - 2011		
	Nomb re	Surface (m ²)	Nombre	Surface (m ²)	Nombre	Surface (m ²)	Surface (%)
Hypermarché	13	84 726	18	110 926	+ 5	+ 26 200	+ 31 %
Supermarché	38	52 036	35	53 416	- 3	+ 1 380	+ 3 %
Maxidiscompteur	41	27 090	46	33 925	+ 5	+ 6 835	+ 25 %
CREA + SECTEUR BARENTIN	92	163 852	99	198 267	+ 7	+ 34 415	+ 21 %

Source : DDCRF (2004) – Observatoire du commerce CCI de Rouen 2011

La croissance du nombre d'hypermarchés s'explique avant tout par l'agrandissement de supermarchés, qui changent ainsi de catégorie statistique (magasins Leclerc au Houlme, Intermarché à Isneauville et à Boos, Super U à Bihorel). Il n'y a eu qu'une seule création d'hypermarché : le Super U de Franqueville-Saint-Pierre.

La baisse du nombre de supermarchés s'explique par ces effets de seuil mais aussi par la fermeture d'un Intermarché à Barentin, malgré la création de deux supermarchés à Caudebec-lès-Elbeuf (Petit Casino) et à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Carrefour Market).

5 maxidiscompteurs ont été créés : Lidl à Grand-Couronne, Leader Price au Petit-Quevilly et à Saint-Etienne-du-Rouvray, Aldi au Trait et Le Mutant à Notre-Dame-de-Bondeville.

La localisation et les formats de vente de cette offre alimentaire évoluent. On constate, à l'instar de beaucoup d'autres agglomérations françaises, **l'implantation de nombreuses petites surfaces et supermarchés en centralité urbaine**. Ce retour dans les zones urbaines des enseignes de grands groupes témoignent de la prise en compte par ces derniers des évolutions des comportements d'achat dans ce domaine, qui vont vers une recherche de proximité, une simplification de l'offre et d'une anticipation des mutations de l'équipement commercial à venir.

III - COMMERCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du commerce ne peut plus aujourd'hui faire l'impasse d'une analyse sous l'angle du développement durable. C'est même un critère essentiel d'examen des projets commerciaux depuis la réforme des autorisations commerciales par la loi de modernisation de l'économie de 2008. Le développement durable repose sur trois piliers, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Si les deux premiers piliers, notamment le premier, ont été pris en compte – l'impact social n'a souvent été pris en compte qu'en termes de création brute d'emploi sans analyse fine de la création nette d'activités et des caractéristiques des emplois créés – l'impact du développement commercial sur l'environnement est une préoccupation nouvelle. Aussi cette partie sera-t-elle limitée à ce pilier du développement durable.



L'impact des activités commerciales sur la consommation des espaces naturels et agricoles, sur les flux de déplacements, notamment automobiles et, indirectement, sur la pollution atmosphérique et les rejets de gaz à effet de serre doit être pris en compte. Il en est de même de l'intégration de ces activités dans les paysages et les espaces urbains de l'agglomération.

A. Des commerces différemment consommateurs de foncier

1. Une croissance importante des espaces dédiés aux activités commerciales

L'analyse de l'évolution des modes d'occupation des sols sur le territoire de la CREA entre 1999 et 2012 permet d'avoir une approche du développement spatial de ces activités. Bien que l'outil possède certaines limites (le niveau d'observation est assez grand et ne permet pas de distinguer l'évolution du commerce dans les espaces urbains mixtes que sont les centres-villes et centres-bourgs, en outre, le territoire de Barentin n'est pas couvert par l'observatoire), il nous renseigne sur les dynamiques spatiales et l'impact sur la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers de ces activités.

Les espaces dédiés (presque exclusivement) au commerce représentent 314 hectares en 2012, moins de 0,5 % de la superficie de la CREA. La surface dévolue à ces activités a néanmoins cru de **plus de 8 % en 10 ans**, ce qui représente, en part relative, la croissance la plus importante après celle des activités artisanales et industrielles (+ 10,6 %). Si les surfaces peuvent paraître peu importantes – **31 ha supplémentaires** – elles témoignent néanmoins de la croissance rapide de l'appareil commercial.

Plus précisément, on peut noter que :

- 12 ha sont issus d'un **changement de vocation de terrains déjà urbanisés**, notamment 3 ha anciennement destinés aux « activités artisanales et industrielles »,
- 14 ha d'espaces naturels (6 ha) et agricoles (8 ha) ont été **artificialisés**,
- 2 ha alloués au commerce en 1999 ont muté de façon plus exceptionnelle vers de l'habitat individuel et pour l'accueil d'équipements structurants.

Géographiquement, **la croissance des zones d'activités commerciales a été la plus importante sur les secteurs du Plateau nord, de la Rive gauche, du secteur d'Elbeuf et des Plateaux est**. Cependant la destination d'origine de ces zones est sensiblement différente selon les secteurs. Ainsi, les deux tiers des nouvelles zones d'activités commerciales de la Rive gauche sont issus du renouvellement d'anciennes zones d'activités industrielles et artisanales. Ces mutations s'inscrivent donc dans une logique de renouvellement urbain. A l'inverse, la totalité des nouvelles zones dédiées au commerce sur les Plateaux est sont issues de terrains naturels ou agricoles.

2. Des besoins en foncier variables selon les types de commerces

L'espace utilisé par les commerces est sensiblement différent selon les formes d'organisation spatiale du commerce, en zone commerciale ou en centralité urbaine, mais aussi selon les types de commerces.

L'analyse de la part des espaces bâtis au regard des emprises foncières des principales zones commerciales du territoire montre que :

- les zones commerciales les moins denses (ex : Barentin, Haut-Hubert) ont une emprise bâtie qui oscille autour de 25 %.
- les zones commerciales les plus denses peuvent atteindre une intensité d'occupation de l'espace de plus de 50 % (jusqu'à 56 % en milieu urbain contraint comme la zone commerciale des Docks 76).



Les emprises non bâties, destinées aux aires de stationnement, aux voies d'accès, espaces verts, mais aussi aux délaissés générés par ce type d'urbanisation peuvent ainsi représenter une part très majoritaire de l'espace occupé par les zones commerciales. Il existe ainsi un potentiel pour optimiser le foncier de ces zones et les densifier.

A l'inverse, les centralités urbaines apparaissent d'autant plus concentrées que les espaces non bâtis sont partagés avec les autres activités et usages urbains, et ne sont pas uniquement dédiés à l'activité commerciale.

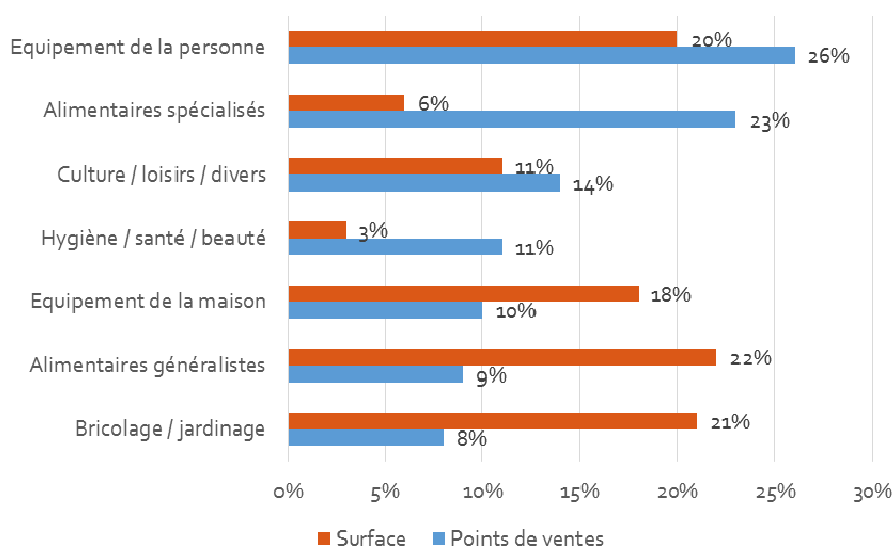
En conclusion, si la polarisation de l'activité commerciale est vertueuse en termes de mutualisation de l'espace et des déplacements, elle n'est pas suffisante en matière d'efficacité foncière. **Ces pôles commerciaux périphériques doivent être pensés de manière plus économe du foncier et muter vers des formes plus concentrées, avec des équipements davantage partagés.**

Carte 17 : Intensité foncière des principales zones commerciales



Source : La CREA

Au-delà des formes d'organisation spatiale des commerces, tous les types de commerce ne nécessitent pas la même surface de vente. **Certains secteurs d'activités sont, rapportés au point de vente, très consommateurs d'espaces, tels les jardineries ou les magasins de bricolage, tandis que d'autres sont plus intensifs, comme les magasins d'habillement.**

Graphique 7 : Points de vente (PDV) et surfaces de vente par secteurs d'activités

Source : étude de l'offre, CCI de Rouen, 2011

Ainsi, les commerces alimentaires généralistes, les commerces d'équipement de la maison et de bricolage/jardinage sont les secteurs d'activités qui occupent une surface commerciale (61 %) nettement supérieure au nombre de points de vente qu'ils représentent sur le périmètre d'étude (27 %). A l'inverse, les commerces alimentaires spécialisés et d'hygiène/beauté/santé n'occupent que 9 % de la surface commerciale alors qu'ils représentent 34 % des points de vente. Ce rapport « points de vente/surface commerciale » est relativement équilibré sur les autres secteurs.

Certains types d'activités commerciales s'inscrivent donc plus facilement que d'autres dans une dynamique de densification commerciale. La localisation de certains types d'activités commerciales peut ainsi être conditionnée à leur capacité à s'insérer dans les centralités urbaines.

B. Les commerces, des activités générant de nombreux déplacements

1. Faire ses courses : un motif de déplacement très fréquent ...

Les achats sont un motif fréquent de déplacement. L'analyse de l'enquête ménages-déplacements montre que 14 % des déplacements concernent ce mobile, une part plus importante que les déplacements domicile-travail (11 %). Ces déplacements sont d'autant plus nombreux que cette enquête les minimise, la période du week-end n'étant pas prise en compte.

Les achats alimentaires sont notamment à l'origine de déplacements très réguliers. Quel que soit le format de vente fréquenté (hyper/supermarché, marché, maxidiscompteurs ou petits commerces alimentaires), les consommateurs s'y déplacent pour plus de la moitié **au moins une fois par semaine**. 20 % des clients des supérettes et des commerces de proximité déclarent même s'y rendre quasi quotidiennement.

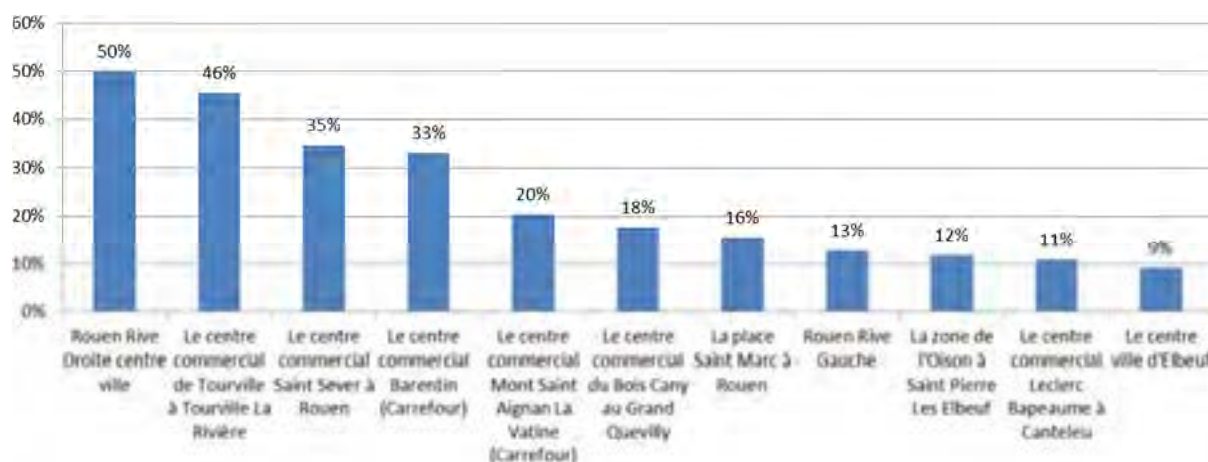
Graphique 8 : Fréquentation des commerces alimentaires par les ménages du périmètre de l'enquête sur la demande commerciale en 2010



Source : Enquête sur la demande commerciale TNS Direct – La CREA – AURBSE, 2010

Les pôles commerciaux du territoire attirent aussi de nombreux consommateurs. Le pôle commercial de la rive droite rouennaise est le premier pôle du bassin de vie rouennais, étant fréquenté régulièrement par la moitié des consommateurs, juste devant la zone commerciale du Clos aux Antes de Tourville-la-Rivière.

Graphique 9 : Fréquentation régulière des pôles commerciaux du territoire par les ménages en 2010



Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

Certains de ces pôles sont des destinations régulières des habitants puisque plus de la moitié des habitants les fréquentent au moins une fois par semaine (le centre-ville de Sotteville-lès-Rouen, les centres-villes de Bonsecours et du Mesnil-Esnard, le centre-ville de Caudebec-lès-Elbeuf, Rouen Rive gauche, les centres-villes de Louviers et Darnétal). C'est particulièrement vrai des pôles correspondant à des centres-villes. Si les pôles majeurs sont fréquentés par une part prépondérante des consommateurs du bassin de vie rouennais (46 % des enquêtés fréquentent la zone commerciale de Tourville-la-Rivière, 33 % celle de Barentin, 18 % celle du Bois Cany ou 12 % celle de Saint-Pierre-lès-Elbeuf), leur fréquentation peut être plus occasionnelle, compte tenu de la nature des biens vendus par certaines enseignes dont on peut qualifier l'achat d'occasionnel, voire d'exceptionnel. Ainsi, **près de la moitié des consommateurs qui fréquentent le pôle commercial de Tourville-la-Rivière** (42 %), celui de **Barentin** (41 %) ou **le centre-commercial Saint-Sever** (36 %) s'y rendent moins d'une fois par mois.

Les déplacements domicile-achat sont relativement courts, de 4,3 km en moyenne, soit une distance inférieure aux autres motivations, notamment aux déplacements domicile-travail (plus de 9 km), et ce, quel que soit le mode utilisé. Ils sont ainsi 1 km plus courts en moyenne en voiture (6,1 km) que pour les autres motifs, et de près de 2 km plus courts en transport en commun (4,4 km). Les déplacements domicile-achat à pied ont une longueur similaire à celle des autres motifs (650 m).

De la même manière, **le temps de déplacement pour se rendre sur un lieu d'achat de son domicile est faible**, inférieur au quart d'heure, voire à 10 min en marche à pied.

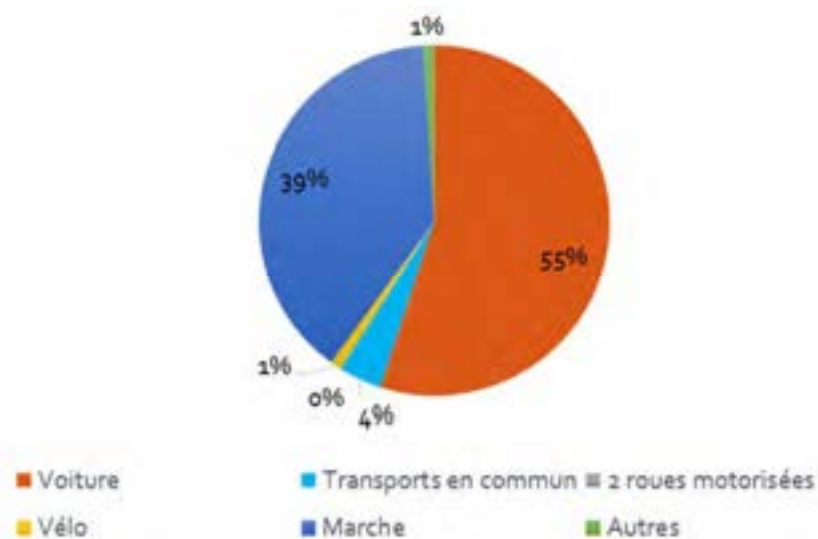
Les déplacements domicile-achat se situent donc dans un rapport de proximité spatiale et temporelle des consommateurs.

2. ... utilisant majoritairement l'automobile...

En contrepartie, **la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé pour les déplacements d'achat** (part modale de 55 % - voir graphique ci-après). Si l'usage de la voiture est majoritaire, il est néanmoins moins prépondérant que pour les autres types de déplacements. En effet, la part modale de la voiture pour ces déplacements est de 8 points inférieure à celle pour l'ensemble des déplacements.

La marche est un mode très utilisé pour ce type de déplacements puisque sa part est beaucoup plus élevée (+ 13 points) que la moyenne globale des déplacements. A l'opposé, les transports en commun sont moins utilisés : leur part modale est de 4 points inférieure à la moyenne.

Graphique 10 : Répartition modale des déplacements d'achat



Source : EMD 2007

Géographiquement, on observe des différences notables. Les déplacements d'achat réalisés à Rouen sont faits à pied à plus de 60 %. De manière générale, **les territoires les plus urbanisés sont ceux où la marche à pied est la plus utilisée, pour les courses notamment**.

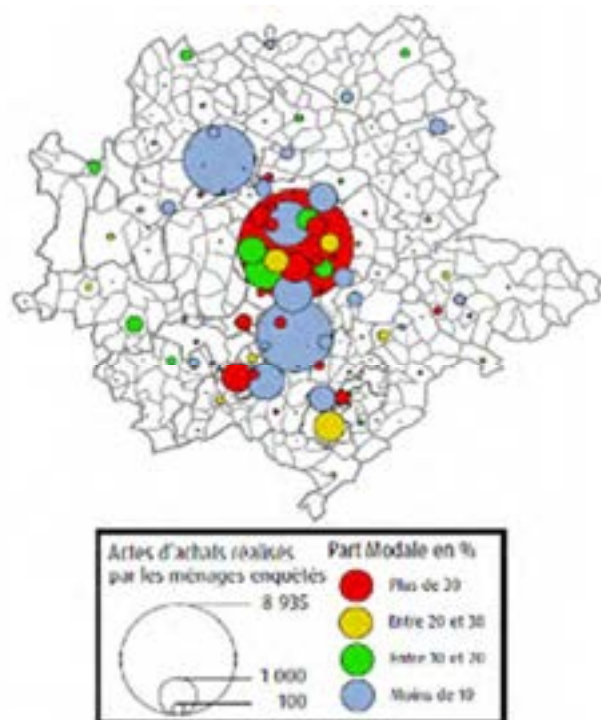
Seul le secteur Rouen Rive gauche attire une part significative de déplacements d'achat en transport en commun (12 %), grâce à la très bonne desserte par le Métrobus du centre commercial Saint-Sever.

La voiture constitue le mode privilégié de déplacement (plus de 60 % de part modale, jusqu'à plus de 80 % des déplacements au sein de la rive droite elbeuvienne) de la plupart des secteurs, à l'exception de Rouen, de la vallée du Cailly, de l'intérieur du méandre d'Elbeuf.

Ces différences territoriales se retrouvent dans l'analyse des modes de déplacements des actes d'achat en 2010 (voir cartes suivantes). A pied, la part modale est beaucoup plus hétérogène au regard

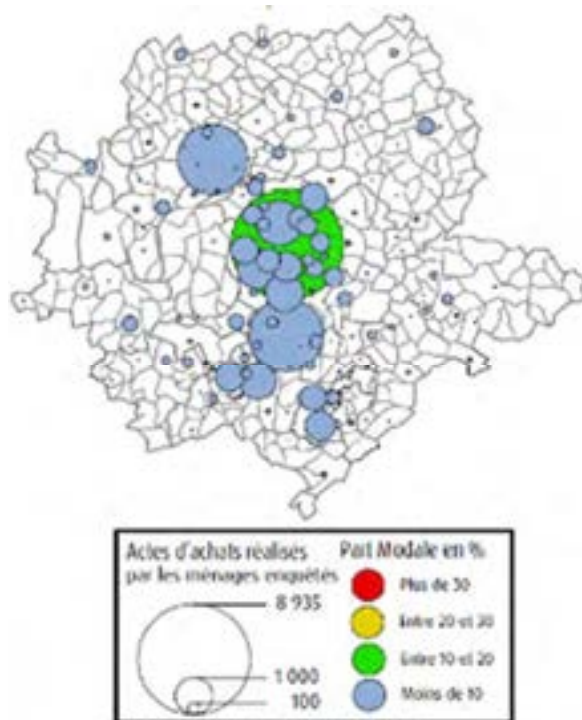
de l'ensemble des communes. Si elle est toujours aussi marginale pour les pôles périphériques d'envergure (Barentin, Tourville-la-Rivière), on remarque **une plus grande pratique de la marche à Rouen, dans ses communes limitrophes, à Elbeuf** et plus largement sur le sud de l'agglomération rouennaise qui correspondent aux zones les plus densément peuplées et où la mixité des fonctions urbaines permet cette proximité.

Carte 18 : Destination des actes d'achats réalisés à pied par commune en 2010



Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

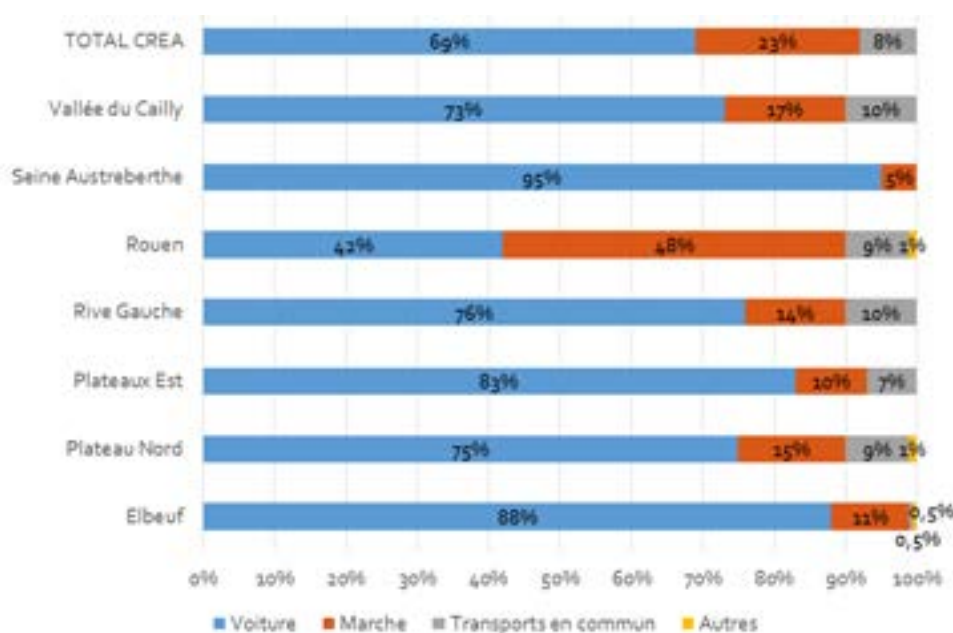
Carte 19 : Destination des actes d'achats réalisés en transport en commun en 2010 par commune



Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

Sociologiquement, ce sont surtout **les ménages de 31 à 55 ans qui utilisent la voiture**, pour effectuer tous types d'achats, avec cependant une dominante pour l'équipement de la personne, et dans des surfaces situées en périphérie des villes (grandes surfaces spécialisées et hypermarchés).

La marche à pied est le mode de déplacement privilégié par les ménages retraités (46 %), pour des achats alimentaires effectués dans les commerces traditionnels. Enfin, les transports en communs, cités pour seulement 6 % des actes d'achat sont majoritairement utilisés par des retraités, pour des achats concernant l'équipement et le soin à la personne, dans les commerces traditionnels et dans les Grandes Surfaces Spécialisées.

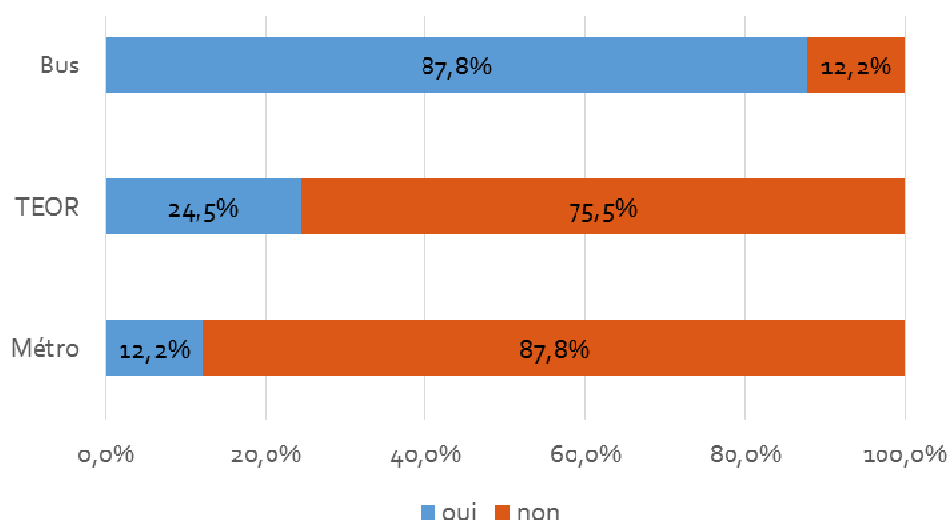
Graphique 11 : Modes de déplacements utilisés pour les achats en 2010

Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

3. ... malgré des pôles commerciaux centraux bien desservis par les transports en commun

Même si les transports en commun sont peu utilisés pour faire des achats, à l'exception de la rive gauche rouennaise, certaines polarités commerciales sont bien desservies par les transports en commun.

Dans l'ensemble, la majorité des pôles commerciaux sont desservis par au moins une ligne de bus, mais les conditions de desserte (fréquence, rapidité, etc.) ne sont pas identiques. En effet, il existe par exemple une grande différence entre la desserte des deux pôles régionaux. Si 15 lignes de transport en commun convergent vers le centre-ville de Rouen, une seule s'arrête sur le pôle commercial de Tourville-la-Rivière.

Graphique 12 : Desserte des pôles commerciaux par les transports en commun urbains

Source : Etude sur l'accessibilité commerciale des pôles de la CREA, La CREA, 2011

La plupart des lignes desservant les pôles commerciaux permettent aux salariés des commerces de se rendre à leur travail, l'amplitude horaire des transports en commun étant supérieure à l'amplitude horaire des commerces. Cependant, les pôles constitués essentiellement de commerces de proximité (boulangerie, boucherie, ..) ou des commerces ayant des horaires atypiques (cinéma, restaurant,..) ont une amplitude plus forte, dépassant dans certains cas celle des transports en commun.

Carte 20 : Niveau de desserte en transport en commun des principaux pôles commerciaux en 2011

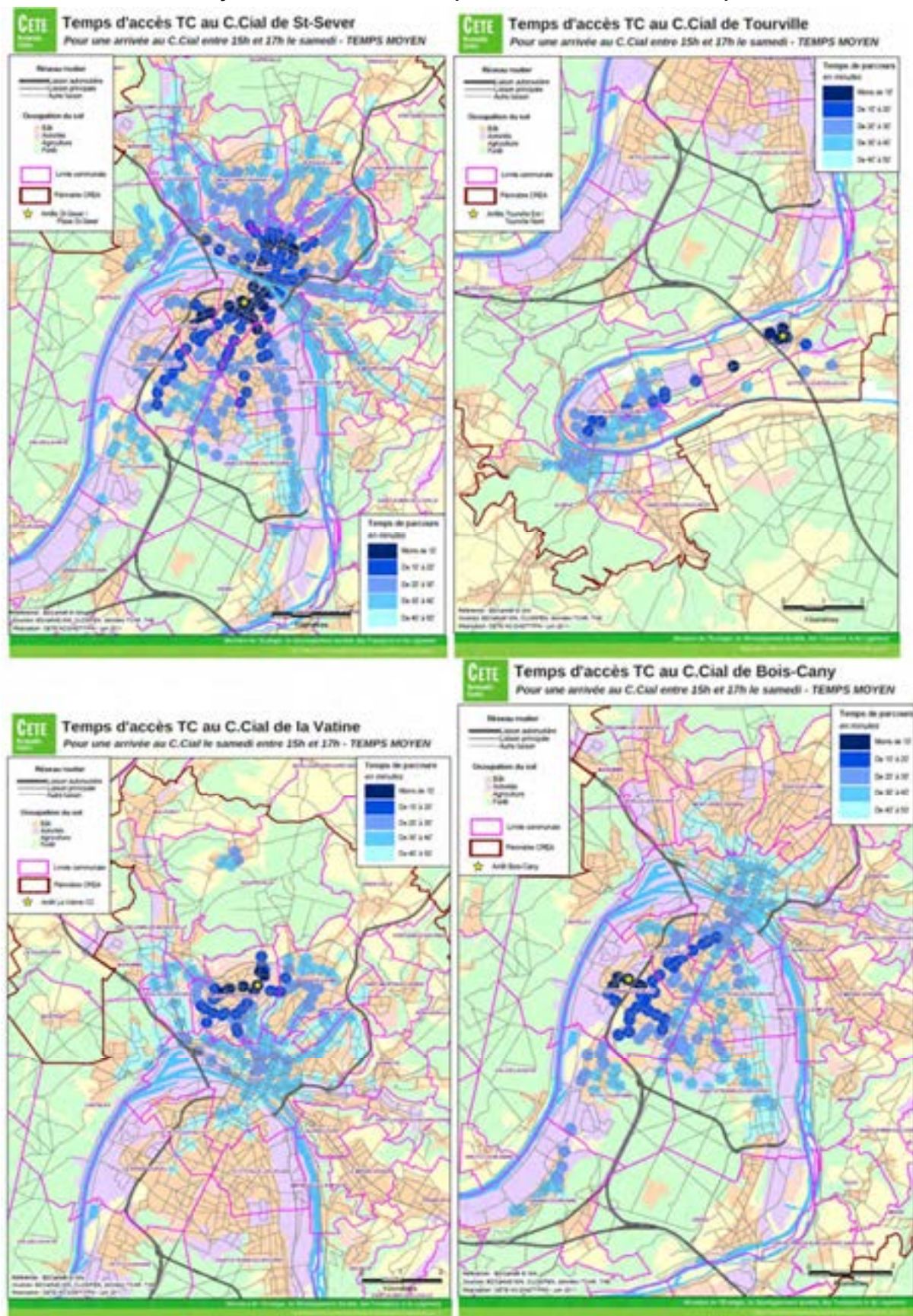


Source : La CREA

La qualité de la desserte en transport en commun, au-delà de la simple présence d'une ligne semble essentielle pour développer la part modale de ces derniers pour les déplacements d'achats. En effet, au-delà de l'opinion fréquemment répandue de l'incompatibilité entre les achats et la pratique des transports en commun, l'analyse des pratiques réelles des consommateurs témoigne de la possibilité d'allier ces deux activités. Le groupe Kéolis a conduit une étude en 2007 sur 6 centres-commerciaux français, en recensant plus de 100 000 observations sur les entrées et sorties. Il ressort que 75 % des personnes sortent sans caddie du centre commercial et 40 % sortent les mains libres. Ainsi, une grande partie de ces personnes peut utiliser facilement les transports publics. 10 % sortent avec un caddie à moitié plein et 40 % n'ont qu'un ou plusieurs sacs à la main. Ces proportions sont identiques dans tous les centres commerciaux étudiés.

Mais, à cette fin, la qualité de la desserte doit être améliorée. L'analyse des temps de parcours de 4 pôles commerciaux de l'agglomération montre des disparités importantes. Le centre commercial Saint-Sever est celui qui est le plus facilement accessible à un grand nombre de personnes. Ces constatations expliquent la part modale importante des transports en commun (12 %) pour se rendre dans ce centre commercial.

Cartes 21, 22, 23 et 24 : Temps d'accès aux centres-commerciaux Saint-Sever, du Clos-aux-Antes, du Bois-Cany et de la Vatine en transport en commun un samedi après-midi



Source : CETE, OSCAR 2010

En outre, **la localisation du pôle conditionne les moyens de transports à disposition, tandis que la diversité des biens proposés détermine la distance que les consommateurs sont prêts à parcourir pour accéder aux commerces.** A titre d'exemple, la desserte de l'arrêt de bus du Bois-Cany permet un accès rapide à de nombreuses personnes. Néanmoins, la localisation de cet arrêt, compte tenu de la configuration spatiale de ce pôle, limite son utilisation. En outre, l'importante coupure urbaine de la Sud III qui sépare le centre-commercial des quartiers les plus peuplés, limite l'accès à pied à ce pôle.

Les pôles périphériques, en milieu urbain peu dense, ont principalement été conçus pour une accessibilité routière. Souvent peu ou mal desservis par les transports en commun, avec une population dispersée géographiquement, ils dépendent des infrastructures routières pour permettre aux consommateurs d'accéder aux commerces. A contrario, **les pôles situés en centralités urbaines, avec une forte concentration de population, disposent de modes de transport plus diversifiés :** route, transports en commun (Métro, TEOR, bus) et modes doux (marche favorisée par les rues piétonnes, vélos). L'accessibilité des commerces y est donc meilleure dans le sens où elle ne repose pas que sur un seul mode de déplacement. En outre, en termes de cohésion sociale, cette desserte multimodale permet aux personnes non-motorisées d'avoir accès aux commerces, ainsi que de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Ces pôles en centralités urbaines incitent d'autant aux déplacements doux qu'ils disposent d'aménagements de qualité, mais aussi qu'ils concentrent des commerces diversifiés et intégrés à l'habitat et aux autres activités (équipements, entreprises, etc.).

C. Des polarités commerciales insérées dans les centralités urbaines ...

La localisation des commerces au sein du tissu urbain a des conséquences majeures sur l'organisation des déplacements et, de manière plus générale, sur l'animation des espaces urbains et ruraux.

Alors que la ville et le commerce étaient historiquement liés dans leur développement, les quarante dernières années ont vu le développement de zones d'activités commerciales exclusivement dédiées, à la faveur d'un développement urbain planifié sous l'influence du zoning et grâce au développement rapide des voies de communication routières et de la motorisation des ménages.

Une dissociation entre les centralités urbaines, lieux de mixité des fonctions urbaines et d'intensité des échanges, et les polarités commerciales est apparue.

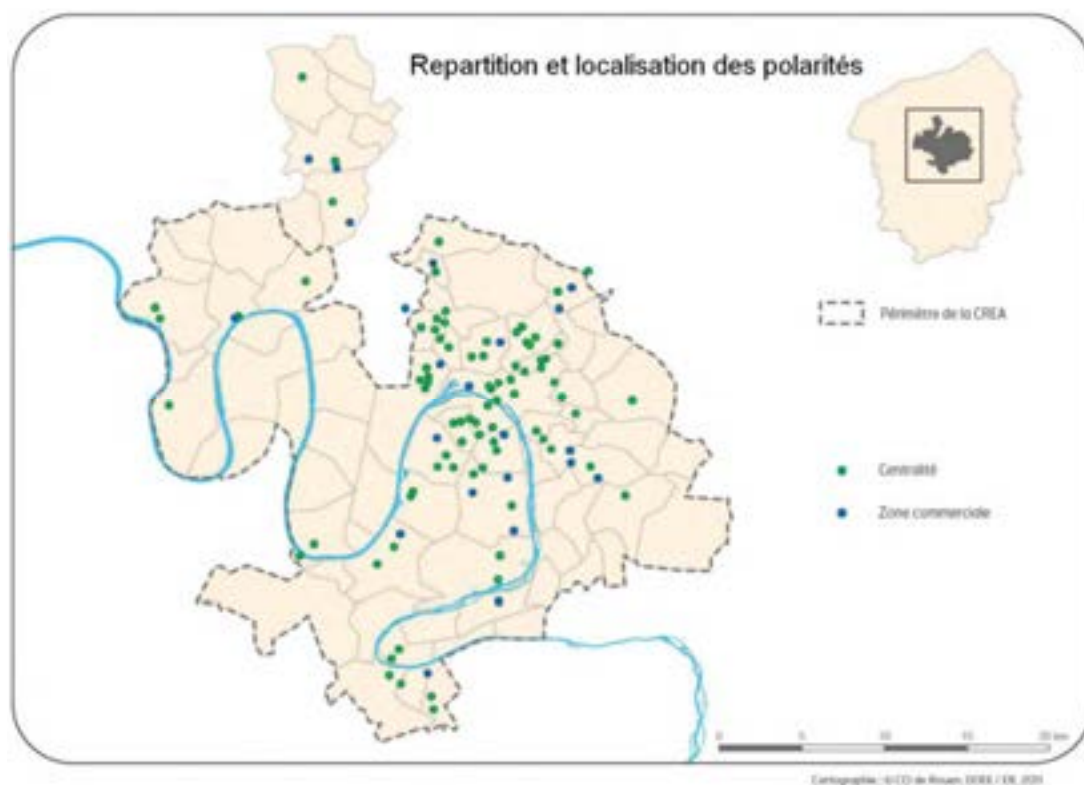
Cette forme d'organisation spatiale du commerce, dans des zones dédiées, est fortement génératrice de déplacements motorisés et limite le recours à d'autres modes de déplacements, notamment à pied et en vélo compte tenu de leur éloignement des zones d'habitation. Leur faible densité obère en outre la possibilité d'une desserte en transport en commun efficace.

L'analyse des 12 pôles générateurs analysés dans l'enquête ménages-déplacements confirme la monofonctionnalité de certains pôles (plus de 75 % des déplacements vers ces pôles sont des déplacements d'achat) tandis que la moyenne des déplacements d'achat dans les déplacements totaux est de 16 %.

Les déplacements pour motifs de pratiques d'achat en destination du centre-ville de Rouen sont importants. Au total, ils représentent 40 % des motifs de déplacements (un cinquième des motifs de déplacements concernent des achats directs – près de 20 % le lèche-vitrine et la restauration).

L'analyse des polarités commerciales identifiées dans le cadre de l'étude sur l'offre commerciale montre que **80 % d'entre elles sont insérées dans les tissus urbains des centres des villes, des bourgs et des quartiers.**

Carte 25 : Les polarités commerciales correspondant à des centralités urbaines et des zones commerciales (ZACO)

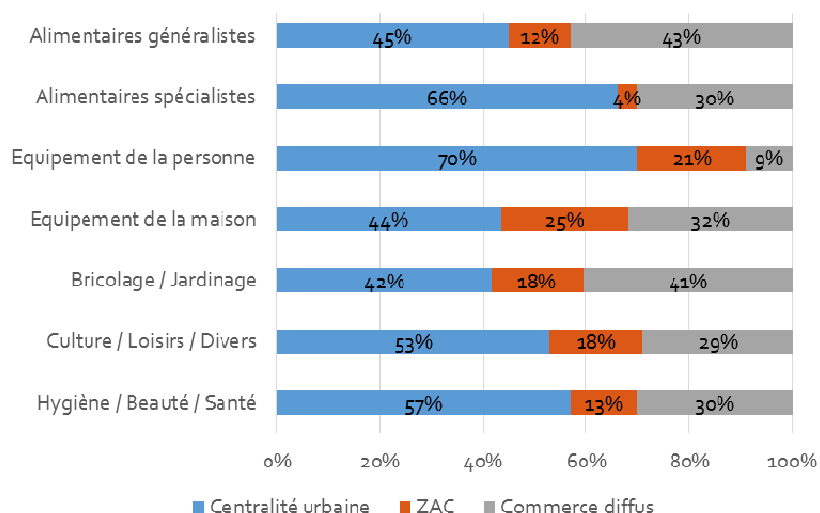


Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Certains types d'activité commerciale sont majoritairement localisés dans les centres des villes, des bourgs et des quartiers. Plus de la moitié des points de vente alimentaires spécialisés, d'hygiène/beauté/santé, de culture/loisirs et jusqu'à 70 % des magasins d'équipement de la personne y sont localisés.

A l'inverse, les commerces alimentaires généralistes, en grande majorité des grandes surfaces de vente, sont moins présents dans le tissu urbain. 43 % d'entre eux sont même implantés hors polarité commerciale.

Graphique 13: Localisation des points de vente en centralité urbaine, zone commerciale ou diffuse selon les secteurs d'activité idem légende



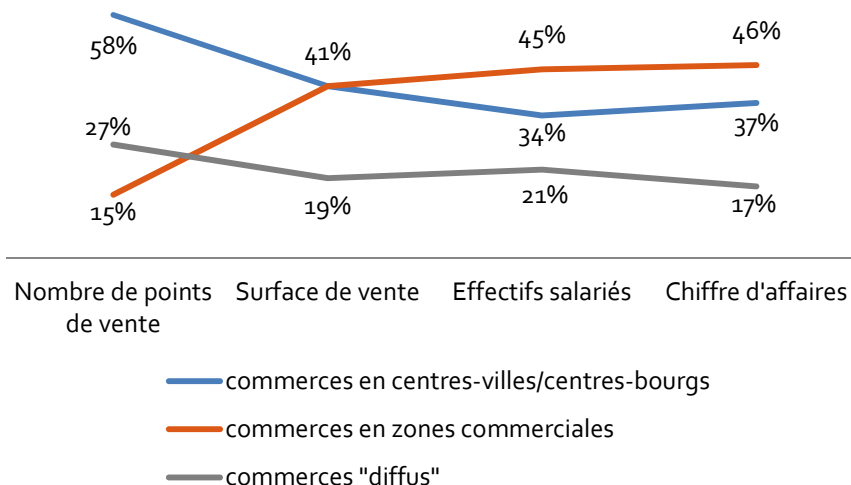
Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

D. ... mais un poids conséquent des zones commerciales

Du point de vue de la surface de vente occupée (45 %), de l'effectif important (41 %) et surtout du chiffre d'affaires capté (46 %), les zones commerciales restent néanmoins la forme dominante d'implantation commerciale. Sa rentabilité est optimale puisqu'elle génère un chiffre d'affaires supérieur aux polarités commerciales en centralité urbaine avec un nombre faible des points de vente (15 %).

Par secteurs d'activité, on note une surreprésentation des magasins d'équipement de la personne et de la maison par rapport aux autres secteurs d'activité commerciale. Si la taille conséquente de certains magasins d'équipement de la maison légitime leur localisation dans des zones commerciales, celle des magasins d'équipement de la personne est moins justifiée par des logiques d'agencement de magasin que par des logiques de captation de flux commerciaux des autres enseignes.

Graphique 14 : Répartition des points de vente, des salariés, des surfaces de vente et des parts de marché entre les centralités urbaines, les zones commerciales et les commerces diffus



Source : étude de l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Le poids des zones d'activités commerciales dans l'armature commerciale a augmenté avec l'évolution ces dernières années des grandes surfaces de vente, dont elles sont majoritairement constituées.

En effet, entre 2004 et 2011, les grandes surfaces de vente de plus de 1 000 m² ont cru de 44 %, soit environ 150 000 m² supplémentaires. La croissance a été notamment importante dans le secteur du bricolage et jardinage, de l'équipement de la maison, mais aussi de la culture et des loisirs qui ont vu leurs surfaces se développer de plus de 110 %, essentiellement due à des grandes surfaces de sport.

Tableau 4 : Evolution des grandes surfaces de vente de plus de 1000 m² entre 2004 et 2011 par secteur d'activité

	2004		2011		Evolution 2004 - 2011		
	Nombre	Surface (m ²)	Nombre	Surface (m ²)	Nombre	Surface (m ²)	Surface (%)
Alimentaires généralistes	42	132 067	46	162 331	4	+ 30 264	+ 23 %
Alimentaires spécialistes	0	0	0	0	0	0	0 %
Equipement de la personne	21	40 638	28	54 226	7	+ 13 588	+ 33 %
Equipement de la maison	30	56 333	33	94 157	3	+ 37 824	+ 67 %
Bricolage – Jardinage	31	89 924	33	135 624	2	+ 45 700	+ 51 %
Culture – loisirs – divers	13	20 444	22	42 972	9	+ 22 528	+ 110 %
Hygiène – beauté – santé	0	0	0	0	0	0	0
CREA + SECTEUR BARENTIN	137	339 406	162	489 310	+ 25	+ 149 904	+ 44 %

Source : DDCRF (2004) – Observatoire du commerce CCI de Rouen 2011

E. Analyse urbaine et environnementale

L'analyse de l'activité commerciale au regard du développement durable demande une lecture plus fine des relations entre les commerces et leur environnement. Aussi, la localisation des équipements, les aménagements urbains et l'accessibilité multimodale des sites et la gestion des ressources naturelles sont des nouveaux points de réflexion à prendre en considération.

1. Localisation des équipements

Une analyse importante a déjà été menée quant à leur localisation au sein des espaces urbanisés mixtes du point de vue de leurs usages, dans des zones d'activités dédiées ou hors polarité. De manière générale, on peut considérer certaines localisations des commerces favorables au regard du développement durable. Les exemples suivants illustrent ces différents types de localisation.

Localisation préférentielle	Localisation peu favorable
Un positionnement dans la trame urbaine, en hypercentre	Des implantations déconnectées des centres-villes davantage positionnées sur des logiques de captage de flux
	
Ou à proximité du centre-ville	
	
Mixité des fonctions	
	

2. Aménagements urbains et accessibilité multimodale

La qualité des aménagements est essentielle pour développer l'attractivité des commerces et favoriser l'accessibilité multimodale.

Aménagements qualitatifs

Des centres-villes / centres-bourgs attractifs, globalement bien aménagés



Des centres-commerciaux réhabilités et accessibles



Bonne accessibilité par les transports en commun

Aménagements peu qualitatifs

Avec toutefois des liaisons douces à renforcer avec les centres-villes



Des pôles périphériques vieillissants et contraints



Bâti commercial vieillissant



Accessibilité et desserte en modes doux limitée voire inexistante



Des cheminements piétons sécurisés et lisibles



Des nappes de parking trop vastes



Des déplacements vélo favorisés



Des espaces de stationnement paysagers



Des espaces publics en mauvais état



La réhabilitation de certains espaces publics peut améliorer la qualité d'un pôle commercial et son accessibilité. L'exemple des travaux menés en 2011 sur le pôle commercial « Les Bruyères » au Petit-Quevilly est particulièrement parlant :

Avant travaux :



Après travaux :



3. Gestion des ressources

L'analyse de la consommation d'espace par les activités commerciales et l'efficacité foncière des principales zones commerciales montrent que des économies de foncier peuvent être trouvées. Elles peuvent aussi permettre de **mutualiser des infrastructures** comme, ci-dessous, des parkings vélo.



La gestion de l'eau peut aussi être améliorée, notamment par des dispositifs de récupération et de gestion à la parcelle dans les zones les moins denses, comme les zones d'activités commerciales. Les derniers aménagements de la zone commerciale de Barentin allient gestion des eaux à la parcelle et aménagements paysagers qualitatifs.



Enfin, des efforts dans la recherche d'économie d'énergie peuvent être promus. Des structures peuvent aussi être le support d'énergies alternatives.



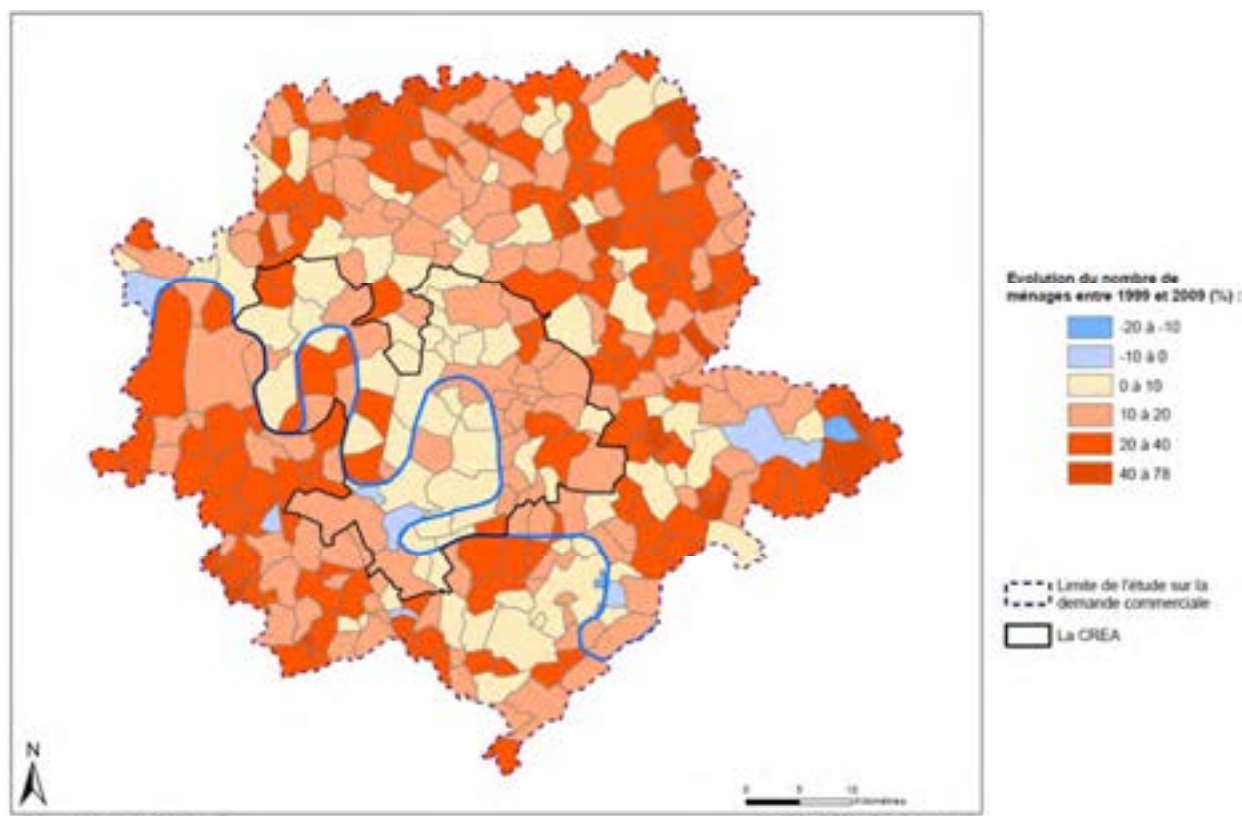
IV - COMMERCE ET ATTENTES DES CONSOMMATEURS

A. Un potentiel de consommation limité

En 2004, dans le cadre du diagnostic du Schéma de Développement Commercial, le profil des ménages sur le périmètre d'étude se caractérisait par :

- Une majorité de ménages de plus de 50 ans,
- Une part importante (40 %) de retraités et d'inactifs,
- Une forte proportion de foyers à faibles revenus,
- Une taille moyenne des ménages en constante diminution.

Ce diagnostic avait ainsi mis en évidence que le **potentiel de consommation de l'ensemble de la zone restait limité**.

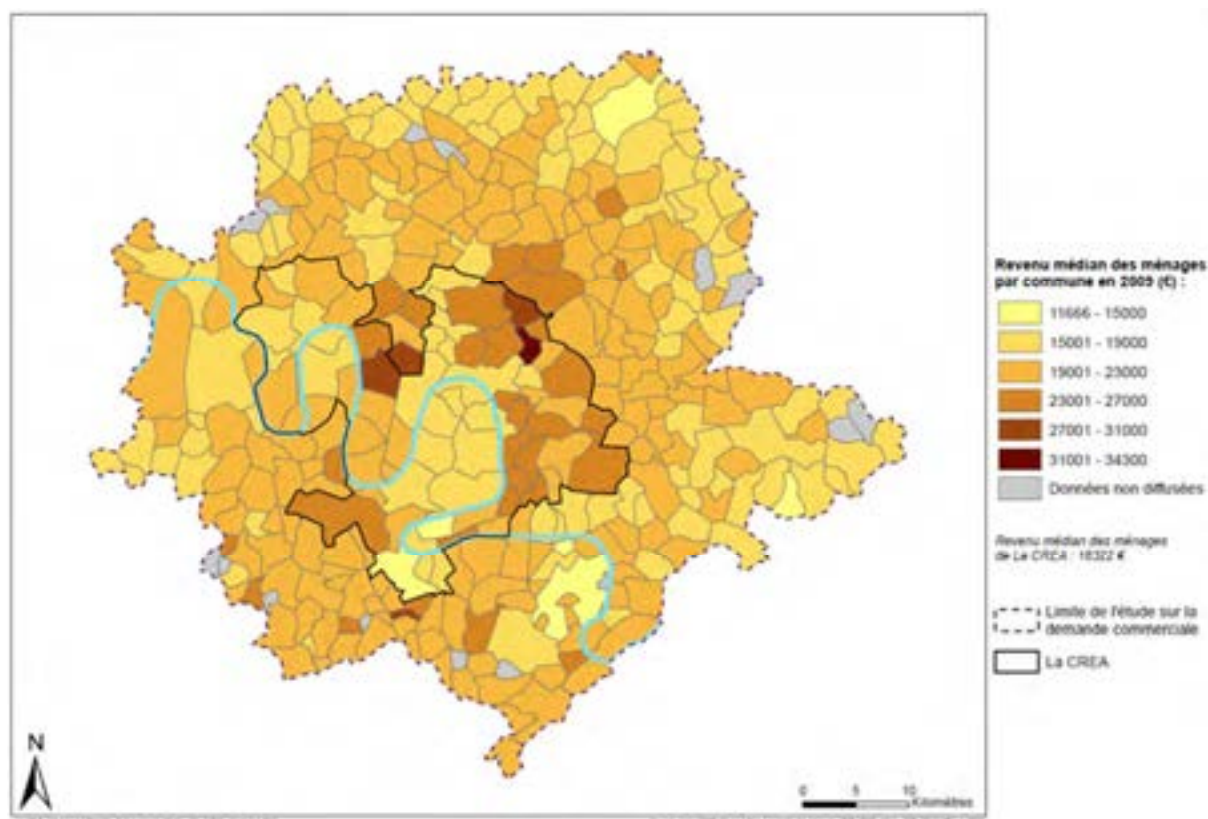
Carte 26 : Evolution du nombre de ménages entre 1999 et 2009 sur la zone d'enquête

Source : INSEE-RGP

En 2010, 310 631 ménages ont été recensés, soit une augmentation de plus de 8 % par rapport à 1999 (286 068 ménages). L'analyse de la carte ci-dessus montre que l'essentiel de la croissance s'est faite principalement dans des secteurs périphériques et peu denses, à l'exception de la commune de Rouen et de sa proche couronne, ainsi que d'Elbeuf et quelques communes de la Rive gauche.

A l'image de la tendance nationale, la taille moyenne des ménages s'est réduite sur l'ensemble du territoire. Une différence est remarquable entre le nombre de personnes par ménage dans les secteurs les plus urbains de la CREA (2,2 personnes par ménage) et celui des communautés de communes voisines (plus de 2,5 personnes par ménage).

Un tiers des ménages enquêtés comprend une seule personne et les ménages de 1 à 2 personnes représentent au total les 2/3 de l'échantillon. 22 % des ménages sont composés de 3 personnes, 13 % des ménages de 4 personnes et plus.

Carte 27 : Revenus médians des ménages des communes du périmètre d'étude en 2009

Source : INSEE-DGFIP

L'analyse des revenus sur le périmètre d'étude laisse apparaître des contrastes significatifs entre ménages urbains et ménages ruraux. En effet, les revenus les plus élevés sont localisés à l'extérieur des espaces urbains. A l'échelle de la CREA (1 525 € par mois par ménage en 2009), les disparités sont particulièrement fortes entre la centralité et sa proche périphérie (secteur des plateaux nord et est) où résident les ménages les plus aisés (revenus > 2 250 € par mois). De manière générale, les revenus mensuels déclarés par les ménages enquêtés sont peu élevés, formant ainsi un tissu de consommateurs au pouvoir d'achat limité.

L'âge de la personne de référence des ménages de l'aire urbaine en 2008 contribue à dresser un portrait type de ces derniers. La forte proportion des personnes comprises dans la tranche 30-50 ans (36 %) sous-entend un profil « actif » de la structure des ménages, doté du plus fort potentiel de consommation. La part des 50-70 ans (31 %) mêlant actifs et retraités est tout aussi importante, d'autant qu'elle peut prétendre à deux effets :

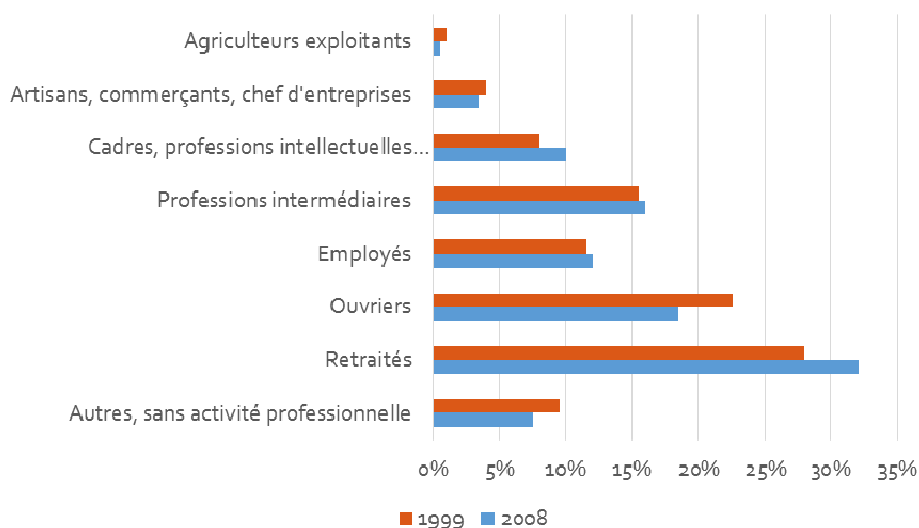
- soit venir renforcer la tranche d'âge inférieure (30-50 ans) avec un pouvoir d'achat équivalent voire supérieur,
- soit avoir des comportements strictement différents (en fonction de la taille de ces ménages) plus proches en pratique de ceux des retraités (> 70 ans, 18 %)

Quoi qu'il en soit, l'association des parts de ces classes d'âge et la faible représentation des jeunes foyers (< 30 ans, 15 %) confère à la structure de la population de l'aire urbaine un certain potentiel de consommation. Ce constat n'est pas nécessairement synonyme de fort pouvoir d'achat au regard des revenus médians des ménages.

Le complément apporté par les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de ces personnes tend à valider la seconde hypothèse. En effet, hormis la proportion de personnes « sans profession » légèrement supérieure à la moyenne nationale (7,8 % contre 6,5 % à l'échelle

hexagonale) et la forte représentation des foyers ouvriers (18 %) sur un territoire historiquement industriel, on distingue une majorité de ménages retraités (31,4 % pour 23,4 % de la population nationale). En comparaison, la proportion des deux PCS « supérieures » (« Cadres » et « Professions intermédiaires ») aux potentiels de consommation les plus forts reste 5 points en deçà de celle des ménages retraités, aux pratiques d'achat plus modérées.

Graphique 15 : Evolution de la répartition de la population selon les PCS entre 1999 et 2008



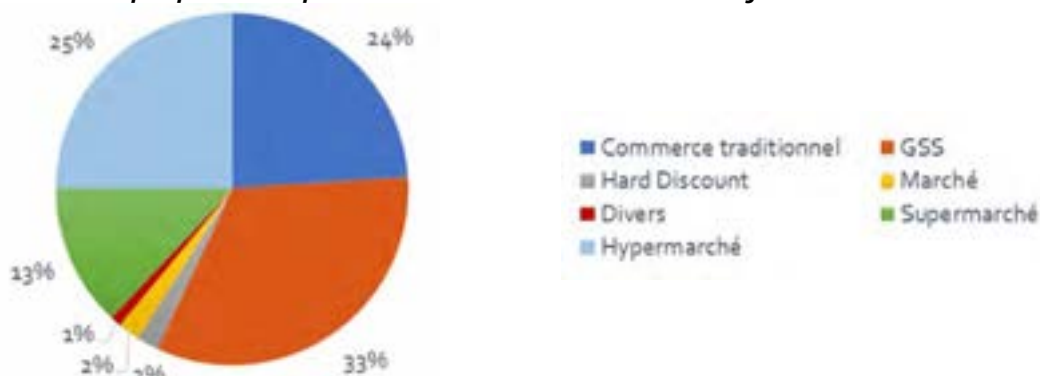
Source : INSEE, RGP 1999 et 2008

En conclusion, on observe sur l'ensemble du périmètre d'étude **un potentiel de consommation qui reste limité** pour plusieurs raisons : **une faible augmentation (< 10 %) du nombre de ménages et la réduction de leur taille** (nombre de personnes par ménage), davantage prononcée en cœur d'agglomération ; un **revenu médian par unité de consommation majoritairement inférieur à 2 000 €** ; une **forte part de retraités et de personnes de plus de 70 ans** dans la structure des ménages, et une part relativement faible des PCS au pouvoir d'achat les plus élevés.

B. Des consommations structurées par la grande distribution et les enseignes nationales

Près des trois quarts des actes d'achats recensés en 2010 ont été réalisés dans la **grande distribution** : 40 % dans des magasins généralistes à dominante alimentaire (hypermarchés, supermarchés et discompteurs) et un tiers en grandes surfaces spécialisées (GSS), ce qui montre la structuration manifeste de la consommation par les enseignes de la grande distribution.

Graphique 16 : Répartition des actes d'achat selon les formes de vente



Source : enquête sur la demande commerciale, TNS Direct - La CREA - AURBSE, 2010

La croissance de la surface commerciale du territoire au cours des 10 dernières années a essentiellement été portée par les grands pôles commerciaux périphériques (Tourville-la-Rivière et Barentin en dehors de la CREA) alors que la croissance du centre-ville de Rouen a été moindre. Les pôles commerciaux aux franges du territoire urbanisé ont également connu une évolution sensible de leur offre, modifiant ainsi progressivement les équilibres de l'armature commerciale du territoire. Néanmoins, l'hypercentre de Rouen reste le premier pôle commercial du territoire de la CREA, concentrant près de la moitié des établissements commerciaux du territoire et plus d'un quart du chiffre d'affaires qu'ils génèrent.

Au regard du potentiel de consommation des habitants de la CREA qui reste limité notamment par la très faible augmentation du nombre de ménages et de leurs revenus, le développement quantitatif de l'offre commerciale ne constitue pas l'enjeu prioritaire en matière d'aménagement commercial.

UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL CONSOMMATEUR D'ESPACE ET GENERATEUR DE DEPLACEMENTS

Les activités commerciales occupent environ 310 hectares en 2012 mais cette surface a fortement augmenté en 10 ans (+ 8 %). Si une partie des créations et extensions commerciales s'est faite en renouvellement urbain, la majorité s'est effectuée sur des terres naturelles et agricoles.

Les grandes surfaces alimentaires, de bricolage/jardinage et d'équipement de la maison sont les plus consommatrices d'espace. Cependant, l'analyse de l'utilisation foncière des zones commerciales montre que la grande majorité d'entre elles pourraient être plus intensivement utilisées.

Près de 80 % des polarités commerciales identifiées sont localisées dans les tissus urbains des centres des villes, des bourgs et des quartiers. Les autres polarités commerciales correspondent à des zones commerciales monofonctionnelles, qui, bien que moins nombreuses, réalisent un chiffre d'affaires supérieur.

Les liens entre la nature des activités commerciales et leur localisation sont d'autant plus importants que les achats génèrent de nombreux déplacements, comme pour les achats alimentaires très fréquents. Les pratiques d'achat génèrent en effet un nombre de déplacements du même ordre de grandeur que celui généré par le motif du travail. La majorité de ces déplacements s'effectuent en automobile (55 %), même si la part de la marche à pied est significative dans les zones les plus denses (près de 40 %). L'usage des transports en commun reste très faible mais constitue un potentiel de développement important, notamment dans les zones denses.

L'amélioration de la desserte des pôles commerciaux, la recherche d'une meilleure économie des ressources naturelles et énergétiques ainsi que d'une meilleure qualité architecturale et paysagère des commerces restent à promouvoir même si des progrès notables ont été faits ces dernières années, notamment dans certaines petites polarités commerciales insérées dans les espaces urbanisés.

UN APPAREIL COMMERCIAL QUI S'ADAPTE AUX NOUVELLES PRATIQUES D'ACHAT DES CONSOMMATEURS

Les habitudes de consommation sont majoritairement orientées vers la grande distribution et, de manière générale, les enseignes nationales. L'ensemble de l'offre commerciale, notamment l'offre des grands pôles commerciaux régionaux permet de couvrir l'ensemble des besoins de la population et au-delà, comme en témoigne le très faible taux d'évasion commerciale.

Ce constat est particulièrement vrai pour l'alimentaire : **90 % des ménages déclarent avoir fréquenté une grande surface alimentaire au cours du dernier mois**. Alors que 35 % des ménages déclarent fréquenter régulièrement les enseignes de hard discount, ces dernières s'inscrivent comme un complément, voire une alternative au circuit alimentaire de grande distribution. Elles renforcent la part de la grande distribution dans le paysage commercial.

Même si les ménages déclarent fréquenter régulièrement les marchés pour la moitié d'entre eux, cette forme de commerce reste marginale économiquement : seuls 2 % des actes d'achats recensés en novembre 2010 y avaient été réalisés et les montants déclarés des paniers des consommateurs y est peu important (moins de 100 € par mois pour 75 % des personnes fréquentant les marchés) au regard des sommes dépensées dans les hyper et supermarchés (deux tiers des consommateurs y dépensant de 100 à 500 € par mois).

Géographiquement, on observe quelques différences de comportements d'achat selon les secteurs, qui s'explique par la nature de l'offre commerciale de ces derniers.

Les ménages rouennais fréquentent davantage le commerce traditionnel, l'offre étant plus abondante et diversifiée. Les ménages du secteur d'Elbeuf réalisent la majorité de leurs achats en hypermarchés, ce qui s'explique par la présence de deux hypermarchés importants sur ce secteur (Carrefour Planet et Leclerc). Les ménages du Plateau nord privilégient quant à eux les Grandes Surfaces Spécialisées, de même que ceux des Plateaux est qui, en outre, marquent une préférence aussi pour les supermarchés et les maxidiscompteurs. La Rive gauche et le secteur de Seine-Austreberthe ont des comportements assez proches de la moyenne, avec toutefois une fréquentation plus marquée en faveur des hypermarchés, notamment celui de la zone du Bois Cany et du Madrillet pour les premiers et le magasin Carrefour Planet de Barentin pour les seconds.

Au-delà des formats de vente, **l'appartenance à un réseau national** (quelle que soit la forme juridique de l'organisation commerciale, succursale, franchise, ...) **montre l'impact des grandes structures commerciales**. En effet, si les commerces indépendants comptent 80 % des points de vente du périmètre d'étude, ils enregistrent un chiffre d'affaires très nettement inférieur à celui des enseignes nationales (55 %). L'efficacité économique de ces enseignes s'explique en partie par les moyens marketing mis en place pour capter les parts de marché : la part du budget média des enseignes en réseau est inversement proportionnelle à leur nombre de point de vente.

L'organisation du commerce par les grands réseaux nationaux est particulièrement importante dans le secteur du commerce alimentaire généraliste (où les groupes détiennent 95 % des établissements sur le périmètre d'étude) et du bricolage/jardinage (75 %). La part des commerçants indépendants reste importante dans les commerces alimentaires spécialisés (92 %), tenus par de nombreux artisans, mais aussi les cafés, hôtels et restaurants et les activités d'hygiène/santé/beauté, tirées par les officines de pharmacie, dont l'organisation en réseau est très récente.



Tableau 5 : répartition des enseignes nationales et commerces indépendants par secteurs d'activité

Secteur d'activité (hors secteurs automobile et services)	Enseignes nationales	Indépendants	Total général
Alim. Dét.	8 %	92 %	100 %
Alim. GSA	95 %	5 %	100 %
Brico – jardin	75 %	25 %	100 %
CHR	19 %	81 %	100 %
Divers	10 %	90 %	100 %
Équipement maison	50 %	50 %	100 %
Équipement personne	47 %	53 %	100 %
Loisirs	44 %	56 %	100 %
Pharm. Hygiène Beauté	12 %	88 %	100 %
TOTAL GENERAL	57 %	43 %	100 %

Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen, 2011

Les domaines de l'équipement de la personne et de la maison ne présentent pas une prépondérance d'une forme d'organisation commerciale sur une autre, du moins en termes de nombre de points de vente. Si le commerce indépendant représente une part importante des commerces, les enseignes nationales, en partie grâce aux locomotives alimentaires, captent l'essentiel des dépenses des ménages et génèrent donc un chiffre d'affaires plus important.

C. Des pôles commerciaux qui couvrent l'ensemble des besoins des consommateurs

Au-delà du nombre de commerces et de la surface de vente offerte, il est important que les habitants, notamment d'une agglomération aussi importante que celle de Rouen, dispose d'une offre commerciale diversifiée, qui couvre l'ensemble des besoins de consommation.

L'analyse de la diversité commerciale⁷ par secteurs d'activités montre, qu'à l'échelle de la CREA, l'ensemble des types de produits possibles est accessible aux consommateurs.

A une échelle plus fine, on relève certaines disparités, corrélées avec la densité démographique. Rouen offre une diversité commerciale maximale à ses habitants, mais aussi au reste des consommateurs du territoire et de sa zone de chalandise. Le secteur de Seine et Austreberthe, plus rural, n'offre qu'une partie de la palette de types de commerces recensés.

Tous les secteurs géographiques disposent au moins d'une offre minimale (presque toujours supérieure à 50 % des types de biens) dans chacun des grands secteurs d'activité commerciale : alimentaire généraliste, alimentaire spécialisé, équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage/jardinage, culture/loisirs, hygiène/beauté/santé.

Les secteurs où sont localisés les pôles commerciaux régionaux et majeurs du territoire sont ceux qui disposent d'une **diversité la plus forte**, souvent proche des 100 %.

⁷ Présence de magasins dans tous les sous-secteurs d'activités déterminés par la typologie de l'observatoire du commerce – voir annexes.

1. Des pôles majeurs aux aires d'attraction importantes et complémentaires ...

Les pôles commerciaux majeurs du territoire, dont l'appareil commercial est développé et diversifié, rayonnent sur de vastes zones de chalandise, couvrant l'ensemble du territoire et au-delà.

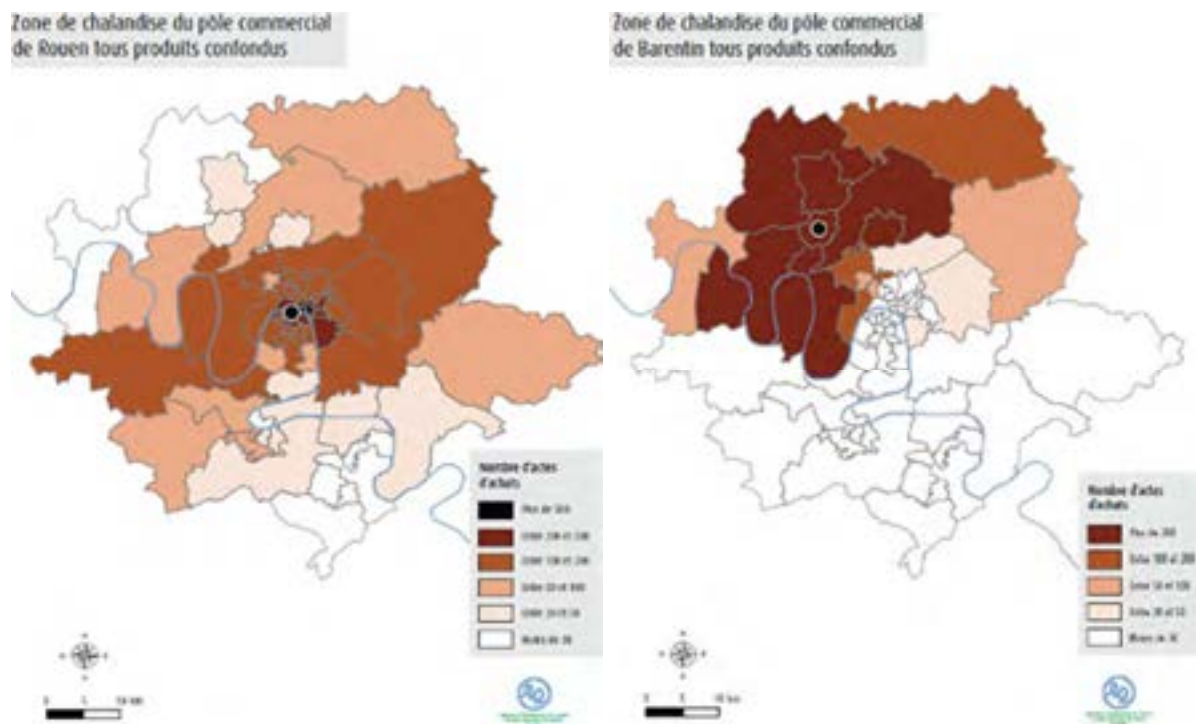
Les zones de chalandise approchées par la localisation des lieux de résidence des ménages ayant réalisé des achats en 2010 permettent de mesurer l'influence de chaque pôle régional.

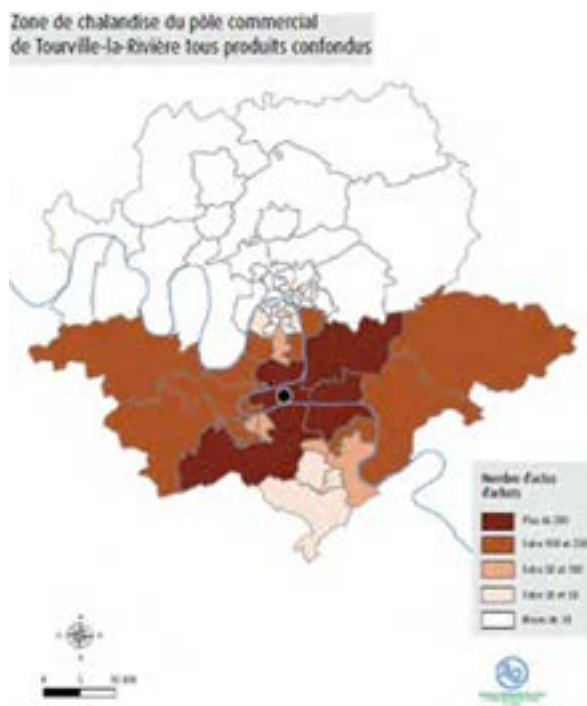
Pôle d'influence régionale, caractérisé par une offre commerciale de centre-ville diversifiée, le pôle de Rouen rayonne sur la quasi-totalité du périmètre d'étude.

Le pôle de Barentin couvre une clientèle localisée principalement au nord-ouest du périmètre d'étude, avec une forte influence (en termes d'actes d'achats) sur le secteur Seine-Austreberthe et au-delà vers l'Ouest.

Le pôle de Tourville épouse les limites de l'aire d'influence de Barentin au Sud, avec un territoire captif toutefois moins étendu.

Cartes 28, 29 et 30 : Zones de chalandise des pôles commerciaux de Rouen, Barentin et Tourville-la-Rivière en 2010

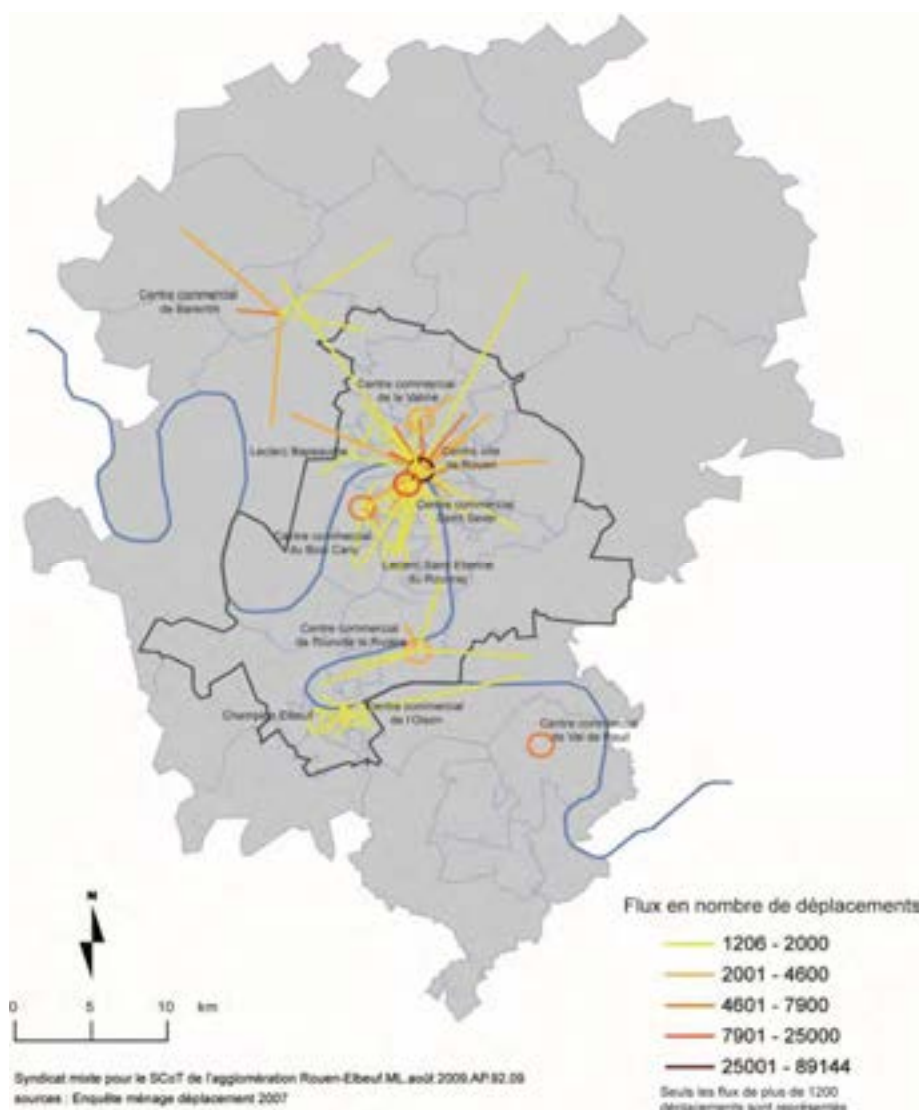




Source : TNS Direct – La CREA – AURBSE

Dans les trois cas, ces pôles commerciaux ont une zone de chalandise étendue, bien au-delà du bassin de vie rouennais, entraînant de nombreux déplacements d'achat, certains de longue distance, notamment pour les biens occasionnels ou exceptionnels (meubles, automobiles, électroménagers, gros bricolage). L'aire d'attraction de ces pôles, pour ces types d'achat, est sensiblement plus étendue, notamment au-delà du périmètre d'étude à l'échelle de la Haute-Normandie, dans l'équipement de la maison pour Tourville et Barentin et dans le domaine de l'équipement de la personne pour Rouen, compte tenu de la grande variété de son offre.

Si les trois pôles régionaux génèrent de nombreux déplacements pour des biens ordinaires, mais aussi pour des biens plus exceptionnels, ils permettent aussi de **limiter l'évasion commerciale vers d'autres territoires**.

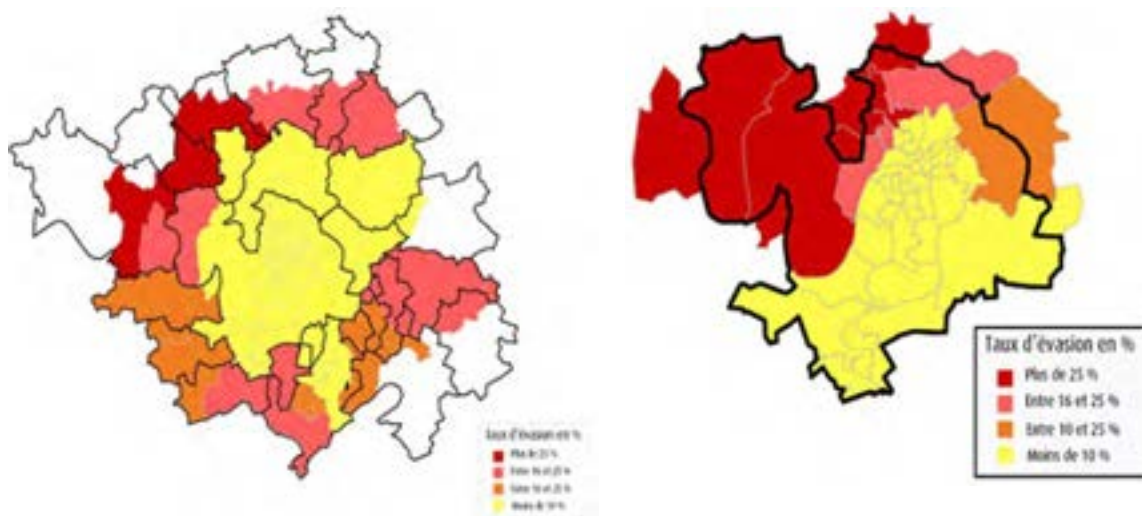
Carte 31 : Flux générés par les principaux pôles commerçants en moyenne journalière

Source : EMD 2007

2. ... qui limitent l'évasion commerciale

Sur les 32 534 actes d'achat recensés, seuls 2 042 (6 %) ont été effectués hors de la zone d'enquête. Il s'agit donc d'une **évasion commerciale très limitée**, qui logiquement concerne des familles de produits autres qu'alimentaires (bagages/maroquinerie, bijoux/montres, linge de maison). Elle est surtout le fait des ménages résidant aux franges de la zone d'enquête, plus éloignés des pôles commerciaux... et proches des polarités commerciales extérieures à la zone d'enquête (Caudebec-en-Caux, Forges-les-Eaux, Le Neubourg, Yvetot).

Cartes 32 et 33 : Taux d'évasion commerciale à l'échelle du périmètre d'enquête et de la CREA en 2010



Source : TNS Direct – La CREA – AURBSE

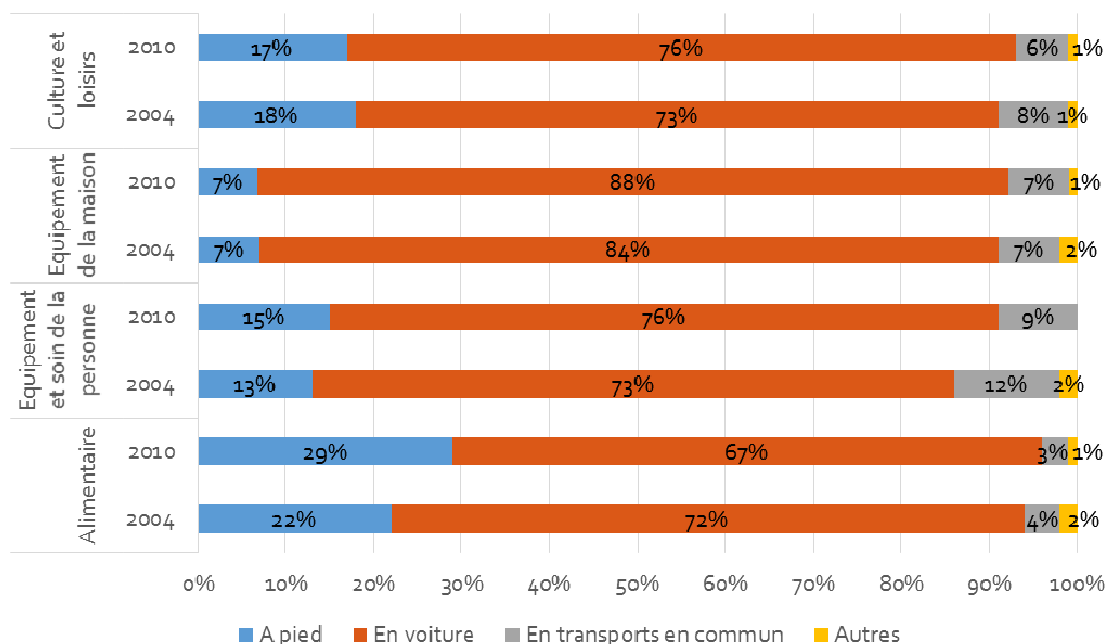
Le **très faible taux d'évasion sur le bassin de vie rouennais** montre que **l'offre commerciale est quantitativement suffisante**. Rapporté à l'échelle de la CREA et compte tenu de la localisation du pôle de Barentin en dehors de la Communauté d'agglomération, le taux d'évasion est plus élevé à l'ouest du territoire. Au global, le taux d'évasion est quasiment incompressible, compte tenu des achats par correspondance, notamment du e-commerce qui, bien que ne concernant que 4 à 6 % des achats à l'échelle nationale, connaît une croissance annuelle moyenne de plus de 10 %.

Dans l'ensemble, pour les habitants de la CREA, les déplacements motorisés à destination d'achat sont limités en distance du fait de cette offre commerciale développée.

D. Proximité des commerces et limitation des déplacements automobiles : deux motivations des consommateurs

La comparaison des deux enquêtes menées auprès des consommateurs en 2004 et en 2010 montre une certaine **évolution des pratiques de la mobilité pour les déplacements relatifs aux achats**. En effet, si l'usage de la voiture est encore dominant (et en hausse) pour les achats concernant l'équipement et les soins de la personne, on remarque un **regain du recours de la marche à pied notamment pour les courses alimentaires**. On note en revanche une baisse générale de l'utilisation des transports en commun.

Graphique 17 : Evolution de l'utilisation des modes de déplacements par secteur d'achat entre 2004 et 2010

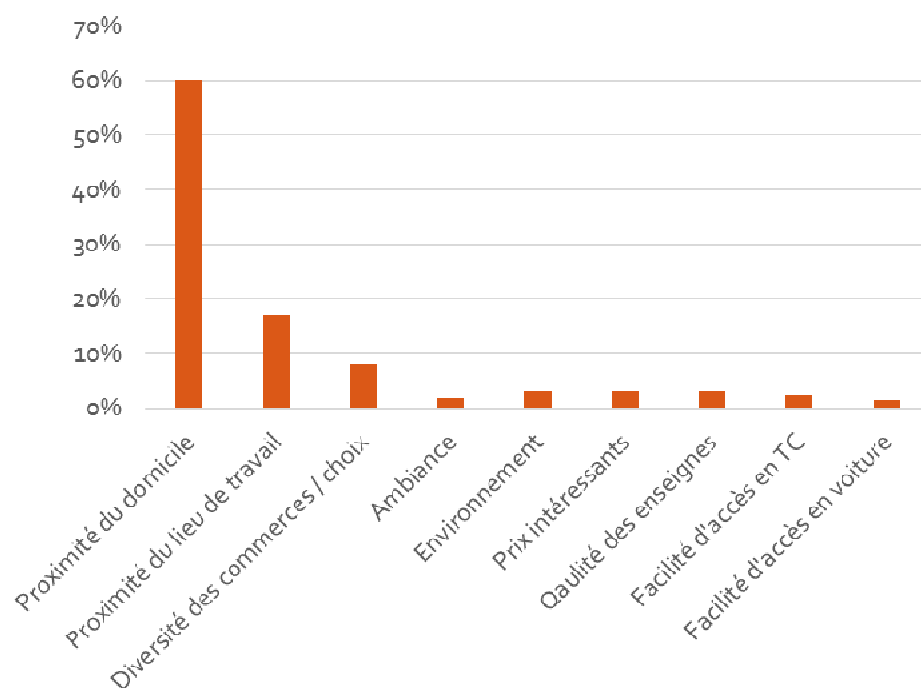


Source : AID Observatoire, 2004, TNS Direct – La CREA – AURBSE, 2010

De manière détaillée, le report modal est significatif pour les achats alimentaires, la voiture étant utilisée pour 67 % des actes contre 72 % en 2004. L'essor des nouvelles formes de vente de type « drives », ciblant directement ce mode de déplacement, sera à suivre pour observer si elles conduisent à inverser cette tendance ou, au contraire, si elles permettent le développement d'autres déplacements, par des modes plus doux, vers des commerces alimentaires spécialisés par exemple.

Il ressort de l'enquête menée auprès des commerçants du territoire, que **l'accessibilité des commerces par les transports en commun est aujourd'hui un critère de préoccupation des professionnels**. Ils considèrent en majorité aujourd'hui qu'une bonne desserte par les transports en commun constitue un atout de leur implantation aux yeux des consommateurs, à l'instar des commerçants de Rouen et du secteur Aubette-Robec. En revanche, les commerçants des autres secteurs voient leur desserte comme insuffisante. Les difficultés de stationnement et d'accès en voiture ne sont jugés problématiques que par les commerçants du centre-ville de Rouen rive droite.

L'analyse des motivations à fréquenter les pôles commerciaux de l'agglomération montre très clairement la **prépondérance du choix de la proximité, qu'elle soit celle du domicile (à 60 %), ou celle du lieu de travail** (à 18 %, notamment pour le principal pôle d'emploi et commercial, Rouen). Les autres motivations sont marginales, inférieures à 10 %.

Graphique 18 : Motivations des consommateurs à fréquenter les pôles commerciaux du territoire

Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

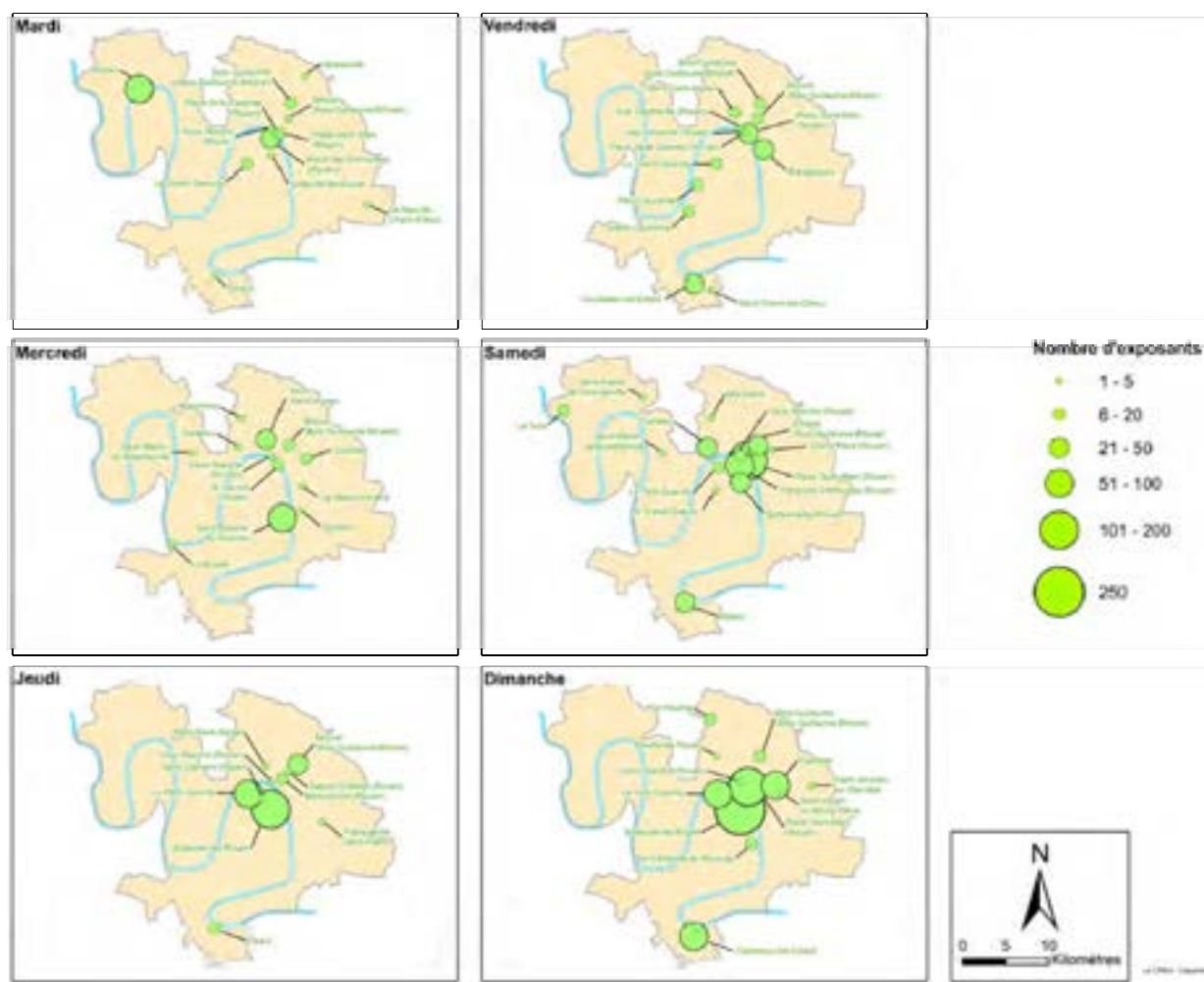
Comparativement à l'enquête de 2004 la proximité du lieu d'habitat est plus recherchée (de 20 points) en 2010. La proximité du lieu de travail arrive aujourd'hui en deuxième motivation (16 %, 7 points de plus qu'en 2004), neuf points devant la diversité et complémentarité de l'offre.

Cette quête de proximité renforce le rôle des marchés de plein air dans la structuration de l'appareil commercial. Si la part de marché captée reste marginale, ils sont néanmoins régulièrement fréquentés par la moitié des ménages enquêtés en 2010.

L'agglomération est en effet riche d'un réseau de 80 marchés hebdomadaires qui animent le territoire et qui s'est développé depuis 2004. Certains jours de marchés ont été déplacés dans la semaine, notamment le week-end (Darnétal, Saint-Jacques-sur-Darnétal) pour mieux correspondre au mode de vie actuel et connaissent un développement de leur fréquentation.

La ville de Rouen accueille le nombre le plus important : il s'en tient souvent plusieurs par jour, dans l'hypercentre comme dans les quartiers. Les autres communes de l'agglomération accueillent aussi des marchés de plusieurs dizaines d'étals, notamment celui de Sotteville-lès-Rouen, le plus important du territoire avec 250 exposants le dimanche.

Ces marchés jouent un rôle important dans le renforcement de l'offre commerciale de proximité, notamment dans des secteurs moins densément pourvus en commerces sédentaires et participent à l'animation de la vie urbaine et rurale. C'est particulièrement vrai pour le marché de Duclair qui draine des consommateurs de l'ensemble du secteur des boucles de Seine le mardi matin.

Carte 34: Les marchés de plein air en 2011

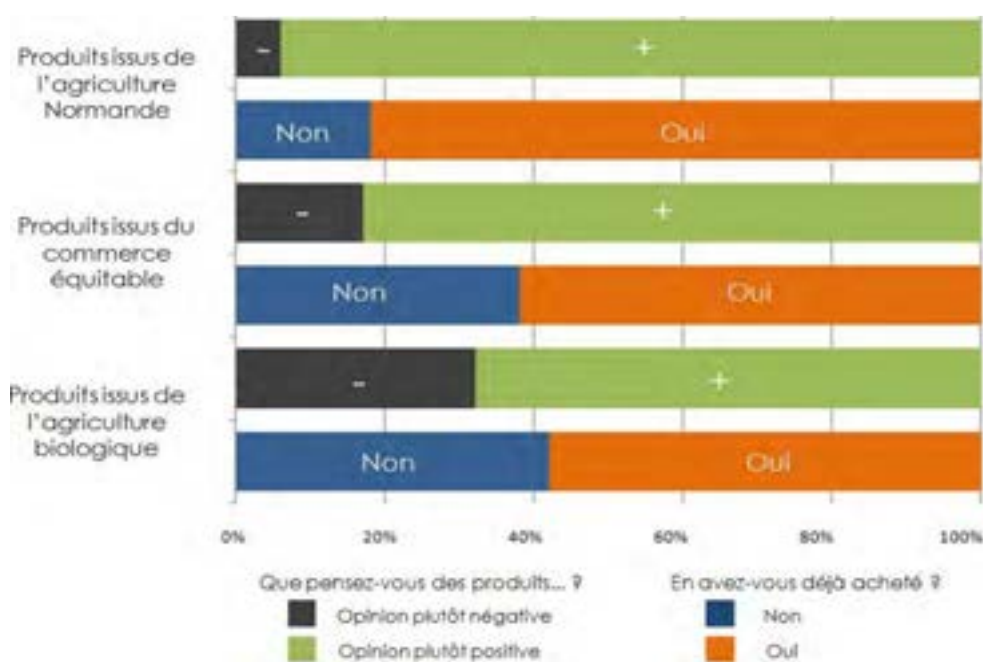
Source : étude sur l'offre commerciale, CCI de Rouen 2011 et ville de Rouen

Ces évolutions tant des modes de déplacements utilisés que des formats de vente fréquentés interpellent quant aux évolutions des comportements des consommateurs.

E. Des pratiques de consommations en évolution

Les années 2000 ont vu naître de nouvelles habitudes de consommation : nouvelles façons d'acheter (commerce électronique, paniers AMAP, proximité, drive-in...), nouveaux produits sur le marché (commerce équitable, produits issus de l'agriculture locale et/ou biologique, produits artisanaux...). Ces évolutions préfigurent selon certains⁸ une évolution radicale de l'appareil commercial dans les prochaines années.

⁸ Cf. Philippe MOATTI, *La nouvelle révolution commerciale*, 2010, ed. Odile Jacob.

Graphique 19 : Opinions des consommateurs sur des nouvelles tendances d'achat

Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

Les consommateurs déclarent très majoritairement avoir une bonne image de la production normande et en sont très majoritairement clients (82 %). Ce sont ces produits qui bénéficient de la meilleure opinion et donc du meilleur potentiel de vente, au regard notamment des produits issus du commerce équitable (62 % des enquêtés en ont déjà achetés) et de ceux provenant de l'agriculture biologique.

Globalement, ces produits qui ont nouvellement (ou ont connu un renouveau marketing) fait leur apparition sur le marché ont été bien accueillis sur le périmètre d'étude puisqu'au moins 60 % des interrogés en consomment.

Le e-commerce ou commerce électronique s'est imposé ces dernières années comme une alternative et un complément au commerce traditionnel. Sur le périmètre d'étude 61 % des personnes interrogées se sont connectées à Internet (tous lieux confondus) au cours des 6 mois précédents, ceci à la faveur de la réduction de la fracture numérique à l'échelle nationale : ainsi 64 % des foyers français étaient équipés d'un accès au réseau en 2010 (source : INSEE). A la même époque se sont également développés de nouveaux modes d'accès mobiles à Internet (Smartphones, tablettes numériques...) renforçant les moyens de communiquer et de consommer. Le développement du e-commerce est une tendance de fond qui pourrait représenter près d'un quart du chiffre d'affaires du commerce en 2020 (source : CREDOC, 2010).

Parmi les personnes ayant répondu favorablement à la question « Au cours de ces 6 derniers mois, vous êtes-vous connecté à internet ? », 62 % admettent avoir déjà effectué un achat en ligne (39 % de l'ensemble des enquêtés). A l'échelle nationale, ce sont les secteurs du prêt-à-porter et des articles de sport, des transports et des vacances qui ont enregistré le plus de ventes.

L'analyse des raisons qui motivent les achats en ligne se résume de manière générale par :

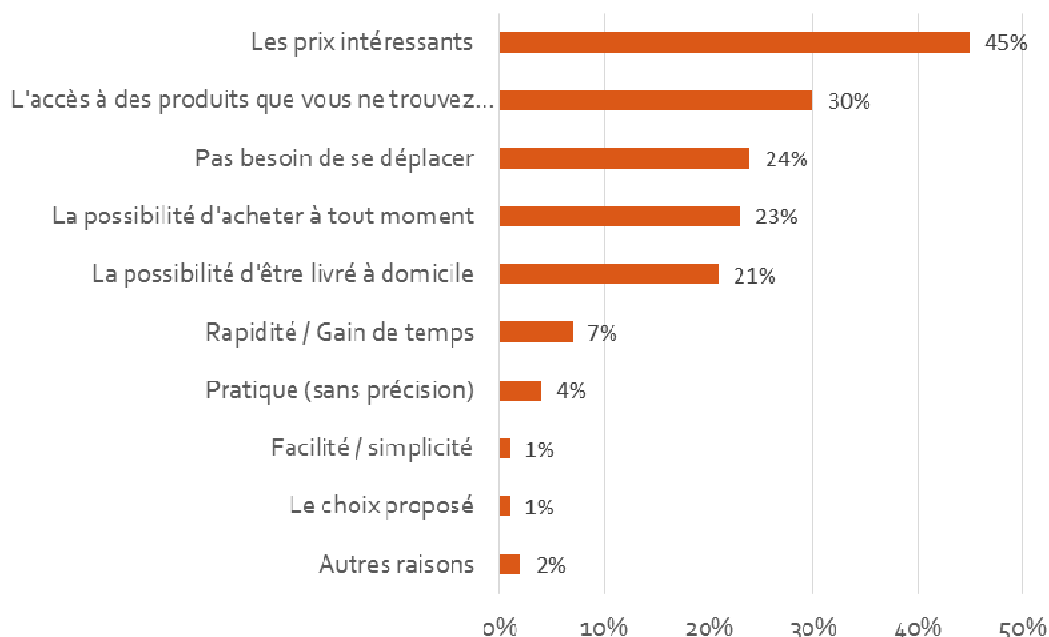
- la quête de prix attractifs : cette forme de vente permet au consommateur de choisir parmi un très large choix de références à des prix souvent préférentiels, qui favorise aussi le jeu de la concurrence ;
- la réduction de la captivité commerciale : le commerce par Internet, au même titre que la vente par correspondance permet l'accès à une offre davantage étoffée, tous secteurs

d'activité confondus.

Les motifs principaux s'articulent donc autour de l'élargissement du champ commercial et de la diversification de l'offre.

De façon secondaire, les raisons évoquées reposent sur une qualité recherchée de « confort » dans les achats : pas de déplacements, pas de limite horaire, livraison à domicile.

Graphique 20 : Motivations des consommateurs à acheter sur Internet



Source : TNS Direct - La CREA - AURBSE

La démocratisation des achats via Internet a donné lieu à des innovations dans le secteur de la grande distribution alimentaire. En 2000, le groupe Auchan a développé le concept de « Drive-in » (commande sur Internet et retrait en magasin) aujourd'hui exploité par tous les grands groupes français. L'utilisation de ces drives se généralise de manière exponentielle partout en France, sur le périmètre d'étude (CREA+secteur de Barentin), il existe, en août 2012, 12 établissements de ce type. En novembre 2010, au moment de l'enquête sur la demande, il n'en existait que 2.

Ces nouveaux établissements peuvent avoir des logiques d'implantation et de complémentarité avec les grandes surfaces alimentaires différentes : certains sont constitués de bornes de retrait accolées à un magasin existant, d'autres suivent une logique de conquête de parts de marché dans des zones géographiques où les enseignes d'un groupe alimentaire n'étaient pas présentes.

Ces nouveaux modes de consommer, ces nouvelles pratiques laissent présager une recomposition de la structure de l'appareil commercial et un renouvellement d'une partie des établissements du territoire.

V. SYNTHÈSE ET ENJEUX

➔ UN TERRITOIRE BIEN MAILLÉ DONT L'OFFRE COMMERCIALE DIVERSIFIÉE RÉPOND À LA MAJORITÉ DES BESOINS DE CONSOMMATION

Le territoire de la CREA constitue le premier pôle commercial régional de Haute-Normandie, avec 2 600 commerces de détail qui représentent 888 000 m² de surface de vente, 16 200 emplois et 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011.

L'armature commerciale du territoire est organisée autour de 3 pôles régionaux (Rouen, Tourville-la-Rivière et Barentin en dehors de la CREA), 6 pôles majeurs (le centre-ville d'Elbeuf, les zones commerciales de Bois Cany à Grand-Quevilly, de la Vatine à Mont-Saint-Aignan, des Docks 76 à Rouen, du Haut Hubert au Mesnil-Esnard et de l'Oison à Saint-Pierre-lès-Elbeuf), 52 pôles intermédiaires et 44 pôles de proximité. Ce maillage du territoire en polarités commerciales est cohérent avec la répartition de la population. Une part de l'offre commerciale et de services (38 %) est cependant répartie de manière diffuse sur le territoire, notamment le long d'axes de circulation et de passage, ne contribuant que très peu à l'animation et la dynamique commerciale des communes dans lesquelles elles sont implantées.

L'offre commerciale du territoire est par ailleurs diversifiée, tant du point de vue des secteurs d'activité (alimentaire, équipement de la maison, de la personne, etc) que des formats et surfaces de vente. Le territoire est notamment bien pourvu en matière d'offre alimentaire puisque 90 % des habitants disposent d'une offre complète sur sa commune et que moins de 3 % de la population doit se rendre sur une commune voisine pour s'approvisionner. La distribution de l'offre alimentaire est organisée par la grande distribution qui capte près de 90 % du chiffre d'affaires et concentre 80 % des surfaces de ventes dans seulement 30 % des établissements commerciaux alimentaires.

Le maillage fin du territoire en matière d'offre commerciale ainsi que la densité et la diversité de l'offre proposée permettent de couvrir la grande majorité des besoins de consommation des habitants de la CREA, mais bénéficie également aux populations extérieures au territoire compte tenu de l'envergure régionale de certains pôles. À ce titre, le rôle structurant des pôles majeurs doit être maintenu pour y asseoir une fonction commerciale à fort rayonnement. Néanmoins un développement qualitatif de l'offre commerciale doit être privilégié, au regard d'une offre quantitativement satisfaisante.

➔ UN DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE QUI DOIT VEILLER AUX ÉQUILIBRES DE L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE

Le développement quantitatif de l'offre commerciale sur le territoire de la CREA au cours de la dernière décennie (+ 150 000 m², soit + 44 % entre 2004 et 2011) a été plus soutenu qu'il n'était envisagé dans le Schéma de Développement Commercial de l'agglomération Rouen-Elbeuf (2005-2010). Ce développement a été plus rapide et plus important que la croissance démographique du territoire et l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. La croissance des surfaces commerciales a également été plus importante que la croissance du nombre des points de vente (+ 1,7 %) et des emplois du secteur commercial (quasi stabilité en 10 ans).

Cette forte croissance des surfaces commerciales s'explique en partie par la spéculation sur l'immobilier commercial, observée également à l'échelle nationale, et est liée à l'important développement sur le territoire des grandes et moyennes surfaces de vente (plus de 300 m²), notamment dans certains secteurs d'activités comme le bricolage et l'équipement de la maison. Ces grandes et moyennes surfaces de vente, qui présentent le ratio d'emploi / m² de surface de vente le moins élevé, concentrent en 2011 les deux tiers du chiffre d'affaires généré sur le territoire.



Néanmoins, on constate un regain vers les pratiques d'achat de proximité qui s'accompagne d'un report modal significatif vers la marche à pied pour les achats alimentaires. Les commerçants considèrent globalement de manière positive leur environnement commercial (agréable, facile de stationner, de circuler) mais soulignent la difficulté d'accéder aux commerces en transports en commun.

Les nouveaux produits/concepts ayant fait leur apparition sur le marché (agriculture biologique, produits locaux, commerce équitable) ont été bien accueillis par la clientèle locale, de même que le développement du e-commerce, qui permet d'avoir accès à des prix attractifs et à une offre diversifiée.

ANNEXES

1 - Etude sur l'offre commerciale

Liste des variables retenues pour l'élaboration de la typologie des polarités

Deux variables quantitatives et quatre variables qualitatives ont été retenues pour classer les 105 polarités commerciales identifiées sur le périmètre d'étude :

- Nombre de points de vente (total)
- Surface de vente (total)
- Le poids des enseignes qui entraîne des déplacements de courte distance (Boulangeries, boucheries, charcuteries, alimentation générale, etc.)
- Le poids des enseignes qui entraîne des déplacements de moyenne à longue distance (supermarchés, hypermarchés, habillement, meubles, etc.)
- La diversité des enseignes qui entraîne des déplacements de moyenne à longue distance
- La diversité des enseignes qui entraîne des déplacements de longue distance (meubles, gros bricolage, cuisinistes, etc.)
- Le temps acceptable pour le consommateur
- Les actes d'achats par pôle (issus de l'enquête sur la demande commerciale)

Liste des commerces entrant dans la définition de la typologie commerciale selon la longueur des déplacements

Activités qui entraînent généralement des déplacements de courte distance :

- Auto-Ecole
- Boucheries - Charcuteries
- Boulangeries - Pâtisseries
- Cafés - Bars - Brasseries (nb couverts limité) - Salons de thé
- Commerces, entretien et réparation de véhicules automobiles
- Pharmacies
- Pressings - Laveries
- Salons de coiffure
- Supérettes - Alimentation générale

Activités qui entraînent généralement des déplacements de moyenne distance :

- Activités photographiques
- Agences de travail temporaire
- Agences immobilières
- Assurance - Banque - Etablissement de crédit - Mutuelle
- Chaussures
- Chocolaterie - Confiserie
- Commerces alimentaires divers
- Commerces d'articles de sport
- Commerces d'articles médicaux et orthopédiques
- Commerces de boissons alcoolisées (vins, spiritueux, cidre)
- Commerces de décoration intérieure (luminaire, art de la table, etc.)
- Commerces de produits surgelés

- Commerces d'outillage, de quincaillerie, de peintures et de verre
- Commerces non alimentaire divers
- Commerces, entretien et réparation de motocycles
- Equipements audio/vidéo/électroménager
- Habillement
- Horlogeries - Bijouteries - Bijouteries fantaisie
- Informatique
- Instituts de beauté - Remise en forme - Relaxation
- Librairies - Papeteries - Presses - Carteries - Tabac (hors débit de boissons)
- Maroquineries - Articles de voyage
- Maxidicompteurs
- Opticiens
- Poissonneries
- Primeurs
- Supermarchés

Activités qui entraînent généralement des déplacements de longue distance :

- Puériculture
- Parfumeries - Produits de beauté
- Meubles
- Hypermarchés
- Grands magasins
- Commerces de supports audio/video
- Commerces de revêtements murs et sols
- Commerces de jeux et jouets
- Agences de voyage

Aucune attribution n'a été affectée à ces activités :

- Autres hébergements de courte durée
- Autres services à caractère commercial
- Biens d'occasion / Dépôts-vente
- Chauffage - Cheminée - Energie renouvelable - Combustibles
- Commerce d'autres véhicules automobiles
- Fleuristes - Jardineries - Animaleries
- Hôtels - Hôtels/Restaurants - Cafés/Hôtels/Restaurants
- Location de véhicules, de biens personnels et domestiques
- Réparation de biens personnels et domestiques
- Restauration
- Restauration rapide
- Téléphonie
- Textile - Linge de maison - Tissus au mètre

Liste des pôles commerciaux identifiés

En vert les pôles commerciaux correspondant à des centres-villes ou centres-bourgs, en rouge, ceux correspondant à des zones commerciales.

Noms des pôles	Nombre de points de vente
POLES REGIONAUX	
ROUEN - CENTRALITE URBAINE HYPERCENTRE	1176
BARENTIN - ZC CARREFOUR	158
TOURVILLE - ZC CARREFOUR PLANET	99
POLES MAJEURS	
ELBEUF - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	251
ROUEN RD - ZC MONT RIBOUDET DOCKS	157
GRAND QUEVILLY - ZC BOIS CANY	60
MONT ST AIGNAN - ZC VATINE	46
FRANQUEVILLE ST PIERRE/LE MESNIL ESNARD - ZC LE HAUT HUBERT	37
ST PIERRE/CAUDEBEC LES ELBEUF - ZC LECLERC	28
POLES INTERMEDIAIRES	
BARENTIN - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	71
DUCLAIR - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	65
PAVILLY - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	64
CAUDEBEC LES ELBEUF - CENTRALITE URBAINE REPUBLIQUE	59
DARNETAL - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	57
GRAND QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	52
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE RUE CAUCHOISE	51
SOTTEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	51
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE ST HILAIRE	41
SOTTEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE VOLTAIRE	39
MALAUNAY - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	39
ST ETIENNE DU ROUVRAY - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	36
GRAND COURONNE - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	33
PETIT QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE RUE JEAN JAURES	33
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE GARE	32
LE MESNIL ESNARD - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	29
ROUEN RG - CENTRALITE URBAINE ST JULIEN	29
PETIT QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE CENTRE COM. JEAN-JAURES	29
ROUEN RG - CENTRALITE URBAINE AVENUE DE CAEN	28
MAROMME - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	27
OISSEL - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	25
MONT ST AIGNAN - CENTRALITE URBAINE LES COQUETS	24
BONSECOURS - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	24
LE TRAIT - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	23
MONT ST AIGNAN - CENTRALITE URBAINE COLBERT	23
BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	21
MAROMME - CENTRALITE URBAINE DEMI LUNE	21



BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE LES BOQUETS	21
PETIT QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE LES BRUYERES	21
BOOS - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	21
DEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	21
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	21
CANTELEU - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	19
LE HOULME - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	19
PETIT COURONNE - CENTRALITE URBAINE PLACE DU MARCHE	15
BIHOREL - CENTRALITE URBAINE CHATELET	13
FRANQUEVILLE ST PIERRE - ZC SUPER U	13
ST ETIENNE DU ROUVRAY - ZC ROND POINT DES VACHES	13
BIHOREL - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	12
MAROMME - CENTRALITE URBAINE LA MAINE	11
BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE LA BRETEQUE	10
LE HOULME - ZC LECLERC	10
CANTELEU - ZC LECLERC	10
PAVILLY - ZC ROUGE GRANGE	9
ST ETIENNE DU ROUVRAY - ZC LECLERC	9
ST PIERRE LES ELBEUF - CENTRALITE URBAINE SUPER U	8
DEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE CARREFOUR MARKET	6
ISNEAUVILLE - ZC LEROY MERLIN	6
PAVILLY - ZC CARREFOUR MARKET	5
DUCLAIR - ZC CARREFOUR MARKET	5
ISNEAUVILLE - ZC INTERMARCHE	4
LE MESNIL ESNARD - ZC LE CHAMP CORNU	3
POLES DE PROXIMITE	
ROUEN RG - CENTRALITE URBAINE ORLEANS	22
ST ETIENNE DU ROUVRAY - CENTRALITE URBAINE RENAN	21
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE ST GERVAIS	21
BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE COTE DE NEUCHATEL SUD	17
GRAND QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE DELACROIX	15
GRAND QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE QUEBEC	15
BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE COTE DE NEUCHATEL CENTRE	14
CANTELEU - CENTRALITE URBAINE PLACE DU MARCHE	14
NOTRE DAME DE BONDEVILLE - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	14
ST LEGER DU BOURG DENIS - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	13
LA BOUILLE - CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	13
ST AUBIN LES ELBEUF - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	12
MAROMME - CENTRALITE URBAINE BINCHE	12
ST PIERRE LES ELBEUF - CENTRALITE URBAINE RUE DE LOUVIERS	11
SOTTEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE TOIT FAMILIAL	11
JUMIEGES - CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	11
PETIT COURONNE - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	10
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE LES SAPINS	10

ROUEN RG - CENTRALITE URBAINE MARTYRS DE LA RESISTANCE	10
LE TRAIT - CENTRALITE URBAINE INTERMEDIAIRE	9
ST ETIENNE DU ROUVRAY - ZC INTERMARCHÉ	9
PETIT QUEVILLY - CENTRALITE URBAINE INTERMARCHÉ	9
MONT ST AIGNAN - CENTRALITE URBAINE VILLAGE	9
BONSECOURS - CENTRALITE URBAINE SUPER U	9
SOTTEVILLE LES ROUEN - CENTRALITE URBAINE MENDES FRANCE	9
BIHOREL - CENTRALITE URBAINE KENNEDY	9
CANTELEU - CENTRALITE URBAINE INTERMARCHÉ	8
ST PIERRE VARENGEVILLE - CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	8
BOIS GUILLAUME - CENTRALITE URBAINE COTE DE NEUCHATEL NORD	8
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE GRAND MARE	8
ST JACQUES DARNETAL - CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	8
ROUEN RD - CENTRALITE URBAINE JOUVENET	8
GRAND COURONNE - CENTRALITE URBAINE LES BOUTTIERES	7
LIMESY – CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	7
OISSEL - CENTRALITE URBAINE ST JULIEN	7
CANTELEU - CENTRALITE URBAINE CITE ROSE	7
BIHOREL - CENTRALITE URBAINE CHAPITRE	7
SAHURS - CENTRALITE URBAINE CENTRE BOURG	7
ST AUBIN LES ELBEUF - CENTRALITE URBAINE RUE GAMBETTA	6
CANTELEU - CENTRALITE URBAINE CITE VERTE	6
ISNEAUVILLE - CENTRALITE URBAINE CENTRE VILLE	5
SOTTEVILLE - ZC INTERMARCHÉ	4
GRAND COURONNE - ZC INTERMARCHÉ	4
ISNEAUVILLE - CENTRALITE URBAINE PLACE DU MARCHÉ	3

2 - Etude sur les déplacements d'achat

L'enquête ménage-déplacements (EMD), réalisée en 2007 sur le périmètre des aires urbaines de Rouen et d'Elbeuf et du SCOT Seine-Eure Forêt de Bord pour la révision des PDU des agglomérations de Rouen et Seine-Eure, a été exploitée en 2009 par le Syndicat Mixte pour le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération rouennaise.

L'EMD a été effectuée selon la méthode standard labellisée par le CERTU à la demande des communautés d'agglomération de Rouen, Elbeuf Boucle de Seine et Seine Eure, sur un périmètre correspondant aux aires urbaines de Rouen et d'Elbeuf et au territoire du SCOT Seine-Eure Forêt de Bord, regroupant 256 communes. Les enquêtes se sont déroulées auprès d'un échantillon de 4 677 ménages représentant 11 045 personnes, toutes les personnes de 5 ans et plus de chaque ménage de l'échantillon étant interrogées sur leurs déplacements de la veille du mardi au samedi. Les résultats de l'enquête ont été présentés selon une exploitation standard des données par rapport à trois découpages DTIR (64 secteurs), D30 et D15 comprenant des zones infra communales pour les agglomérations et supra communales pour les zones moins denses.

Un zonage plus fin en 381 zones permet d'identifier des pôles générateurs de flux comme les hypermarchés.

Cette source de données a été conçue pour connaître les déplacements des ménages d'un territoire. Son objet premier n'est donc pas la connaissance des déplacements d'achat en particulier mais elle fournit néanmoins des informations fines sur ce type de motif de déplacement. La lacune la plus

importante de cette enquête pour la connaissance de ces déplacements est le choix des jours observés centrés sur le temps travaillé de la majorité des salariés : les jours de la semaine du lundi au vendredi. Les déplacements du samedi, prisé par les consommateurs, ne peuvent donc être analysés. Néanmoins, l'enquête contient aussi des questions d'ordre plus général sur les pratiques d'achats qui pourront être exploitées.

Motifs d'achats : Les déplacements d'achat sont compris dans cette étude à travers un filtre associant plusieurs motifs de déplacements ayant trait aux pratiques d'achat :

- Des motifs directement liés à l'acte d'achat – soit les catégories standards du traitement du CERTU – Multi-motifs en centre-commercial, Achat en grands magasin, supermarché, hypermarché et leur galerie marchande, Achat en petits et moyens commerces et Achats en marché couvert et de plein vent,
- Des motifs complémentaires des achats : le lèche-vitrine et la restauration hors domicile.

De manière générale, lorsque l'on parle de déplacements d'achat, il faut entendre l'ensemble du spectre ci-dessus.

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Les périmètres des différentes études utilisées pour le diagnostic commercial.....	139
Carte 2 : Les secteurs utilisés pour l'enquête sur la demande commerciale en novembre 2010.....	140
Carte 3 : Périmètre de l'étude sur l'offre commerciale – janvier 2011.....	141
Carte 4 : Périmètre de l'enquête auprès des commerçants - janvier 2011.....	141
Carte 5 : Les périmètres de l'enquête ménages-déplacements au regard de la zone d'emploi	142
Carte 6 : Les grandes surfaces de vente (magasins de plus de 300 m ²) en 2009 et leur évolution depuis 2004	148
Carte 7 : Evolution des emplois commerciaux entre 1999 et 2006	150
Carte 8 : Densité commerciale par commune.....	152
Carte 9 : L'offre commerciale de plus de 1 000 m ² de surface de vente en 2011	153
Carte 10 : Les commerces et services de proximité	154
Carte 11: Les polarités commerciales	158
Carte 12 : Polarités commerciales et part de marché.....	159
Carte 13 : Répartition des polarités commerciales par commune	160
Carte 14 : Répartition de l'offre commerciale des communes en polarités.....	161
Carte 15 : Etat des lieux de l'offre commerciale alimentaire par commune	162
Carte 16 : La répartition des grandes surfaces alimentaires en 2011	164
Carte 17 : Intensité foncière des principales zones commerciales	167
Carte 18 : Destination des actes d'achats réalisés à pied par commune en 2010	171
Carte 19 : Destination des actes d'achats réalisés en transport en commun en 2010 par commune	171
Carte 20 : Niveau de desserte en transport en commun des principaux pôles commerciaux en 2011	173
Cartes 21, 22, 23 et 24 : Temps d'accès aux centres-commerciaux Saint-Sever, du Clos-aux-Antes, du Bois-Cany et de la Vatine en transport en commun un samedi après-midi	174
Carte 25 : Les polarités commerciales correspondant à des centralités urbaines et des zones commerciales (ZACO).....	176
Carte 26 : Evolution du nombre de ménages entre 1999 et 2009 sur la zone d'enquête.....	184
Carte 27 : Revenus médians des ménages des communes du périmètre d'étude en 2009.....	185
Cartes 28, 29 et 30 : Zones de chalandise des pôles commerciaux de Rouen, Barentin et Tourville-la-Rivière en 2010	189
Carte 31 : Flux générés par les principaux pôles commerçants en moyenne journalière	191
Cartes 32 et 33 : Taux d'évasion commerciale à l'échelle du périmètre d'enquête et de la CREA en 2010	192
Carte 34: Les marchés de plein air en 2011	195



TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des points de vente, de la surface de vente, des effectifs salariés et du chiffre d'affaires entre les commerces alimentaires et non-alimentaires en 2011	145
Graphique 2 : Répartition des points de vente, de la surface de vente, des effectifs salariés et du chiffre d'affaires entre les petits commerces (moins de 300 m ² de surface de vente) et les grandes et moyennes surfaces de vente (plus de 300 m ² de surface de vente) en 2011.....	146
Graphique 3 : Motifs d'achat détaillés	149
Graphique 4 : Répartition de l'offre commerciale et de services par type d'activité en polarités commerciales	155
Graphique 5 : Répartition des commerces de détail en polarité selon leur nombre de points de vente, leurs effectifs salariés, leur surface de vente et leur part de marché	156
Graphique 6 : Nombre de points de vente, de salariés, de surface de vente et parts de marché alimentaire des commerces généralistes et spécialisés	163
Graphique 7 : Points de vente (PDV) et surfaces de vente par secteurs d'activités	168
Graphique 8 : Fréquentation des commerces alimentaires par les ménages du périmètre de l'enquête sur la demande commerciale en 2010	169
Graphique 9 : Fréquentation régulière des pôles commerciaux du territoire par les ménages en 2010	169
Graphique 10 : Répartition modale des déplacements d'achat	170
Graphique 11 : Modes de déplacements utilisés pour les achats en 2010	172
Graphique 12 : Desserte des pôles commerciaux par les transports en commun urbains	172
Graphique 13: Localisation des points de vente en centralité urbaine, zone commerciale ou diffuse selon les secteurs d'activité idem légende.....	176
Graphique 14 : Répartition des points de vente, des salariés, des surfaces de vente et des parts de marché entre les centralités urbaines, les zones commerciales et les commerces diffus	177
Graphique 15 : Evolution de la répartition de la population selon les PCS entre 1999 et 2008	186
Graphique 16 : Répartition des actes d'achat selon les formes de vente	186
Graphique 17 : Evolution de l'utilisation des modes de déplacements par secteur d'achat entre 2004 et 2010.....	193
Graphique 18 : Motivations des consommateurs à fréquenter les pôles commerciaux du territoire	194
Graphique 19 : Opinions des consommateurs sur des nouvelles tendances d'achat.....	196
Graphique 20 : Motivations des consommateurs à acheter sur Internet	197

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de commerces et services à caractère commercial entre 2003 et 2010	147
Tableau 2 : Densité commerciale alimentaire.....	164
Tableau 3 : Evolution des grandes surfaces alimentaires entre 2004 et 2011 par secteur d'activité .	165
Tableau 4 : Evolution des grandes surfaces de vente de plus de 1000 m ² entre 2004 et 2011 par secteur d'activité.....	178
Tableau 5 : répartition des enseignes nationales et commerces indépendants par secteurs d'activité	188

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 et Photo 2 : les Docks 76, centre commercial ouvert en avril 2009 à Rouen - IKEA, ouvert en novembre 2008 à Tourville-la-Rivière	145
--	-----



DONNÉES SPÉCIFIQUES SUR L'AGRICULTURE

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur l'agriculture

GLOSSAIRE

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ETP : Équivalent Temps Plein

FCO : Fièvre Catarrhale Ovine

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAC : Politique Agricole Commune. Dans le document ce terme fait référence aux déclarations de surfaces que les exploitants agricoles effectuent chaque année pour bénéficier des aides aux cultures éligibles.

ILOT : Portion de terrain d'un seul tenant, d'une même exploitation, stable dans le temps et limitée par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, cours d'eau...) et par les limites départementales.

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES : Exploitations dont le nombre d'UTA est supérieur ou égal à 0.75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

SAU : Surface Agricole Utile. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SAU COMMUNALE : Les superficies renseignées sont celles qui sont localisées sur la commune.

SAU TOTALE : Les superficies renseignées sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

UNITE DE TRAVAIL ANNUEL : est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

SFP : Surface Fourragère Principale. Elle comprend les surfaces en herbe, en maïs ainsi que les autres cultures destinées à l'alimentation du bétail.

STH : Superficie Toujours en Herbe. Il s'agit de surfaces ensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces pour le pâturage ou la fauche. Ces surfaces ne rentrent pas dans la rotation des cultures.

UGB (Unité Gros Bétail) : unité utilisée en statistique pour faire des comparaisons entre cheptels exploitant des animaux d'espèces et de caractéristiques différentes.

EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) : société civile spécialement adaptée à l'agriculture, elle peut être familiale ou non familiale et comprend de 1 à 10 associés dont tous ne sont pas forcément exploitants.

GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) : permet aux agricultures, les coexploitants, de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles.

SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) : la SCEA est une société civile pouvant être composée de personnes physiques ou morales. Il n'y a aucune exigence de capital minimum pour la constituer. Les associés peuvent être exploitants ou non.

ARIC : Association régionale pour l'identification du cheptel

GRAB : Groupement de Recherche en Agriculture Biologique

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur l'agriculture

SOMMAIRE

I. LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE	216
A. L'occupation du sol	216
B. Les surfaces consacrées à l'agriculture	217
C. Les potentialités agronomiques	218
II. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE	219
A. Caractéristiques générales des exploitations agricoles	219
B. Les structures d'exploitation	222
C. Le dynamisme des exploitations agricoles	225
III - LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE	230
A. Les productions animales	232
B. Les productions végétales	236
C. Des productions agricoles peu reconnues pas les labels de qualité	238
IV - LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES PRATIQUES AGRICOLES	239
A. Des potentiels de diversification d'activités encore peu exploités	239
B. Le développement des circuits courts et le renouveau des modes de vente aux particuliers	240
C. Des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	243
V - UNE AGRICULTURE SOUMISE À DIFFÉRENTES CONTRAINTES	243
A. Le poids de l'urbanisation sur les activités agricoles	243
B. Un foncier agricole de plus en plus cher	246
C. Des normes à respecter et des conflits d'usage à gérer	247
VI - DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES PORTÉES PAR LES PRODUITS D'IMPORTATION	249
A. Les spécificités des filières agroalimentaires locales : la valorisation des produits «exotiques»	249
B. Quelques leaders alimentaires mondiaux, dans des secteurs de niche	250
C. Une faible transformation locale des productions	250
D. Les unités de transformation sur le territoire	251
E. Le MIN de Rouen, un potentiel pour la distribution des produits agricoles	252
VII - LES FILIÈRES AGRICOLES ÉMERGENTES	252
A. La valorisation non alimentaire des productions agricoles	252
B. Une demande locale croissante de produits agricoles locaux et de qualité essentiellement vendu en circuits courts	252
VIII - SYNTHÈSES ET ENJEUX	254

TOME III

Diagnostic /

Données spécifiques sur l'agriculture

INTRODUCTION

Ce diagnostic agricole, élaboré dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime en 2011. Une actualisation de ce diagnostic a été réalisée en 2013 à partir des données du RGA 2010.

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000 préconise «un équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable».

La recherche de cet équilibre passe par la connaissance de l'agriculture locale et sa prise en compte dans le SCOT.

En effet, l'agriculture est en prise directe avec le territoire sur de nombreux thèmes. Au-delà de sa mission première de nourrir les hommes, elle remplit de multiples fonctions :

- emploi
- gestion de l'espace
- préservation de l'environnement
- qualité et sécurité des aliments
- animation locale.

L'agriculture a donc un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire.

La protection de l'activité et des espaces agricoles est une nécessité et un enjeu collectif majeur pour tous les hommes vivant sur un territoire. Les collectivités locales sont donc amenées à prendre en compte les activités agricoles dans le développement de leur territoire au travers, notamment, du diagnostic de l'agriculture visé à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs du diagnostic sont de :

- disposer d'une connaissance globale et objective de l'agriculture locale, dans sa situation actuelle et prospective et dans sa traduction spatiale, en mettant en évidence ses atouts, ses faiblesses, sa multifonctionnalité sur le territoire et les conditions de sa pérennité à moyen et long terme.
- pouvoir mener une réflexion globale pour ressortir les enjeux liés à l'aménagement du territoire et faire des propositions à cette même échelle.
- faciliter le dialogue entre élus et agriculteurs sur l'avenir de l'activité agricole sur le territoire.

Le diagnostic agricole est donc un outil devant permettre aux collectivités locales de fixer des orientations et des choix autour des questions d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement en comprenant mieux l'activité agricole présente, ses contraintes, ses besoins, ... et en ayant la possibilité de mieux mesurer les dynamiques d'évolution et les enjeux mis en avant par les professionnels.

Le diagnostic agricole a été établi à partir de différentes sources d'information :

- les recensements généraux de l'agriculture de 1988, 2000 et 2010 (découpage cantonal de Boos, Darnétal, Duclair, Elbeuf, Grand Couronne, Maromme, Bois-Guillaume, Caudebec les Elbeuf, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Petit Quevilly, Sotteville les Rouen, Saint Etienne du Rouvray, Grand Quevilly et Rouen représentatifs de la zone d'étude. Les communes de Pissy-Pôville, Roumare, Saint-Jean-du-Cardonnay, La Vaupalière et Montigny ont été ajoutées afin de compléter le canton de Notre-Dame-de-Bondeville).
- les données mises à disposition par la DDTM (service des statistiques agricoles), la MSA et l'ADASEA de la Seine-Maritime.

- les données cartographiques : IGN (Scan 25 et Orthophotoplan), potentialités agronomiques, zonages environnementaux (DREAL, ARS).

Ce diagnostic agricole porte sur 71 communes qui composent la CREA. Cinq communes appartenant au canton de Notre-Dame-de-Bondeville (Pissy-Pôville, Roumare, Saint-Jean-du-Cardonnay, La Vaupalière, Montigny) y sont ajoutées afin d'assurer une continuité territoriale sans enclave.



I - LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

A. L'occupation du sol

	Surface (ha)	%
Forêts ou espaces boisés **	25 068	35 %
Terres agricoles déclarées à la PAC 2009	19 311	27 %
Territoires artificialisés*	17 330	24 %
Terres agricoles non déclarées à la PAC 2009*	6 787	10 %
Surfaces en eau*	2 504	4 %
Total	71 000 ha	100 %

Tableau 1 : Occupation du sol de la CREA (*Source : Corine Land Cover ; **Source : CRPF et IFEN)

En 2009, un peu plus du tiers de la surface totale du territoire de la CREA est occupé par des terres agricoles (26 000 ha environ), dont 74 % font l'objet d'une déclaration à la PAC. Parmi ces terres déclarées, 68 % sont des terres de cultures et 31 % des prairies.

Les terres agricoles non déclarées à la PAC regroupent les bordures des zones urbanisées, les fonds de vallées, souvent réservées à une agriculture de «loisirs», et comprennent également les cultures spécialisées (maraîchages, pépinières, vergers,...). Ces espaces non négligeables sont particulièrement exposés aux changements d'usage. Ils correspondent également à des surfaces artificialisées, n'ayant pas une importance leur permettant d'être identifiés par la base Corine Land Cover.

Les forêts qui couvrent également un tiers de la surface du territoire sont localisées sur les deux rives de la Seine (forêt Verte, forêt de la Londe-Rouvray, forêt de Roumare, forêt du Trait-Maulévrier) et sur les versants des vallées, les rebords de plateaux et les zones accidentées, là où les terres présentent des qualités agronomiques moyennes et faibles (cf. carte n°1 « Occupation du sol »).

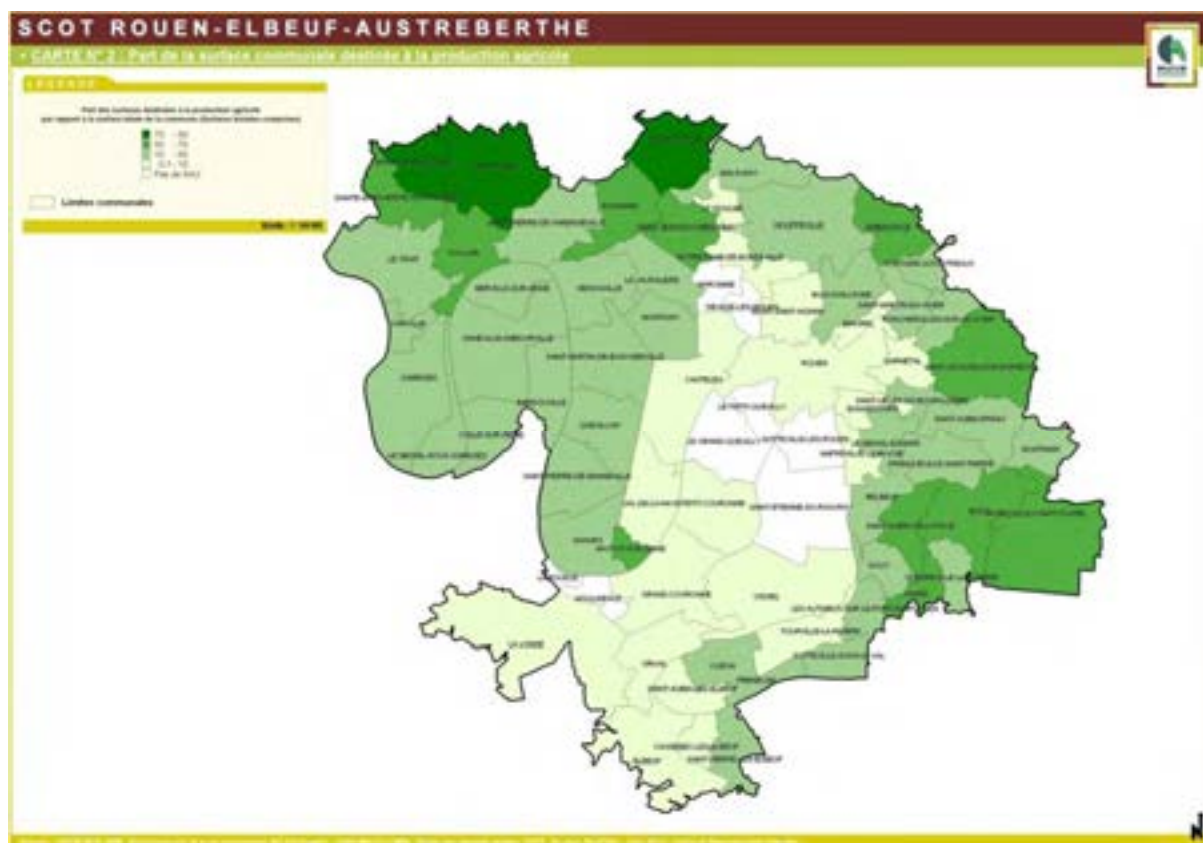


Carte 1 : occupation du sol

B. Les surfaces consacrées à l'agriculture

L'agriculture (total des surfaces agricoles déclarées ou non à la PAC) occupe aujourd'hui 36% du territoire de la CREA, 72 % si on y ajoute les espaces forestiers. La part des surfaces communales consacrées à l'agriculture varie selon les secteurs de 0 % à 89 %.

La carte n°2 « Part de la surface communale destinée à la production agricole » présente les disparités au sein du territoire.



Carte 2 : Part de la surface communale destinée à la production agricole

Ces disparités tiennent pour une majorité des communes à leur présence dans la zone urbaine de Rouen (ex : Rouen, Grand-Couronne, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf,...) et donc de l'importance du développement urbain et des infrastructures, ainsi que de la présence importante d'espaces en forêt. D'autres communes sont concernées par des cultures spécialisées (comme les vergers en Vallée de Seine ou le maraîchage) ou par l'importance des surfaces consacrées à de l'activité de « loisirs » (ex : Jumièges avec le golf ; Le Trait et Petit-Couronne avec des jardins familiaux).

Les communes de vallées ont une part consacrée à l'agriculture en général plus faible, liée à la présence très importante des forêts et des zones urbanisées.

Il apparaît que 37% des communes de la zone d'étude n'ont pas de SAU ou très peu. La zone d'étude est donc très fortement impactée par les évolutions de la zone urbaine de l'agglomération rouennaise et de sa couronne périurbaine, qui ont moins de 10% de leur territoire consacré à l'agriculture.

C. Les potentialités agronomiques

Comme l'illustre la carte n°3 « Potentialités agronomiques des sols », les surfaces se répartissent comme suit :

▪ Potentialités fortes à excellentes : 32 % du territoire

Il s'agit de formations de loess et de limons de plateau présents dans les communes situées au nord et à l'est du territoire. Leur épaisseur confère d'excellentes potentialités agronomiques aux parcelles concernées. Ces zones sont essentiellement cultivées (céréales, cultures industrielles, cultures fourragères), et les surfaces proches de zones urbanisées ou de sièges d'exploitation sont fréquemment occupées par des pâtures pour les besoins de l'élevage.

Des formations de colluvions et limons de pentes apparaissent localement en bas des versants et au fond des thalwegs. Il s'agit de sols remaniés pouvant présenter une relative hétérogénéité. Ces sols offrent de fortes potentialités mais leur situation en fond de thalweg peut limiter leur mise en cultures.

▪ Potentialités moyennes : 67 % du territoire

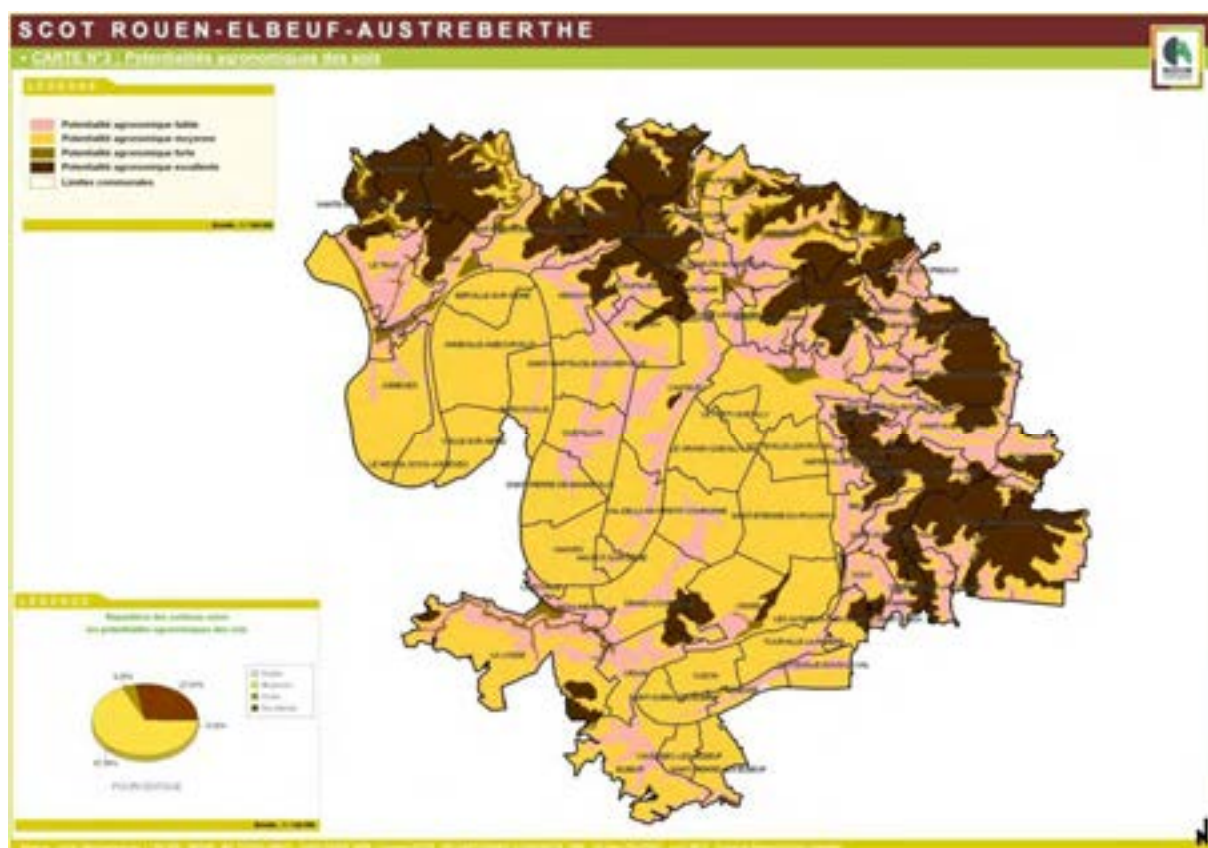
Il s'agit pour l'essentiel de formations alluvionnaires situées sur les terrasses de la vallée de Seine, qui peuvent accueillir des cultures spécialisées (type maraîchages, vergers...). Ce sont en général des terres « d'usure » pour le matériel et des terres qui séchent très vite. Dans ces zones alluvionnaires, sur lesquelles l'agglomération de Rouen s'est principalement développée, on retrouve également des sites d'exploitations de carrières.

Ces alluvions occupent également le lit majeur de la Seine et des rivières de la zone. Dans cette situation il s'agit de sols hydromorphes, où seule la production d'herbe ou de cultures de printemps (maïs essentiellement) est possible et reste tributaire en Vallée de Seine de la gestion hydraulique des marais et de l'entretien des digues.

▪ Potentialités faibles : 1 % du territoire

Il s'agit essentiellement de formations crayeuses, de sols peu épais sur argile à silex. Ces sols apparaissent sur les rebords de plateau et au niveau des têtes de thalweg. Les argiles à silex ressuient mal et sont d'un travail difficile, leurs potentialités sont donc qualifiées de faibles. Ces potentialités sont limitées selon l'épaisseur de limon au-dessus de l'argile mais également par leur pente pouvant empêcher la mécanisation, et localement par leur pierrosité qui peut être une gêne pour le labour ou interdire certaines cultures.

Les zones les plus pentues sont occupées par des bois ou des pâtures, le reste étant consacré aux cultures de vente ou fourragères.



Carte 3 : Potentialités agronomiques des sols

II - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

L'activité agricole a été analysée à partir des données du Recensement Général Agricole (RGA) des années 1988, 2000 et 2010 à l'échelle des communes du SCOT. Les données communales ont été valorisées, ces dernières étant parfois incomplètes, le faible nombre d'agriculteurs présents imposant le secret statistique (lettre c dans les tableaux en Annexes).

Les données du RGA sont reprises et analysées ci-après, pour l'ensemble des exploitations agricoles (la référence aux exploitations professionnelles a disparue dans le RGA de 2010).

A. Caractéristiques générales des exploitations agricoles

La carte n°4 met en évidence le parcellaire agricole déclaré et montre que la majeure partie des surfaces (86 %) est mise en valeur par des exploitations dont le siège est situé sur la zone d'étude.

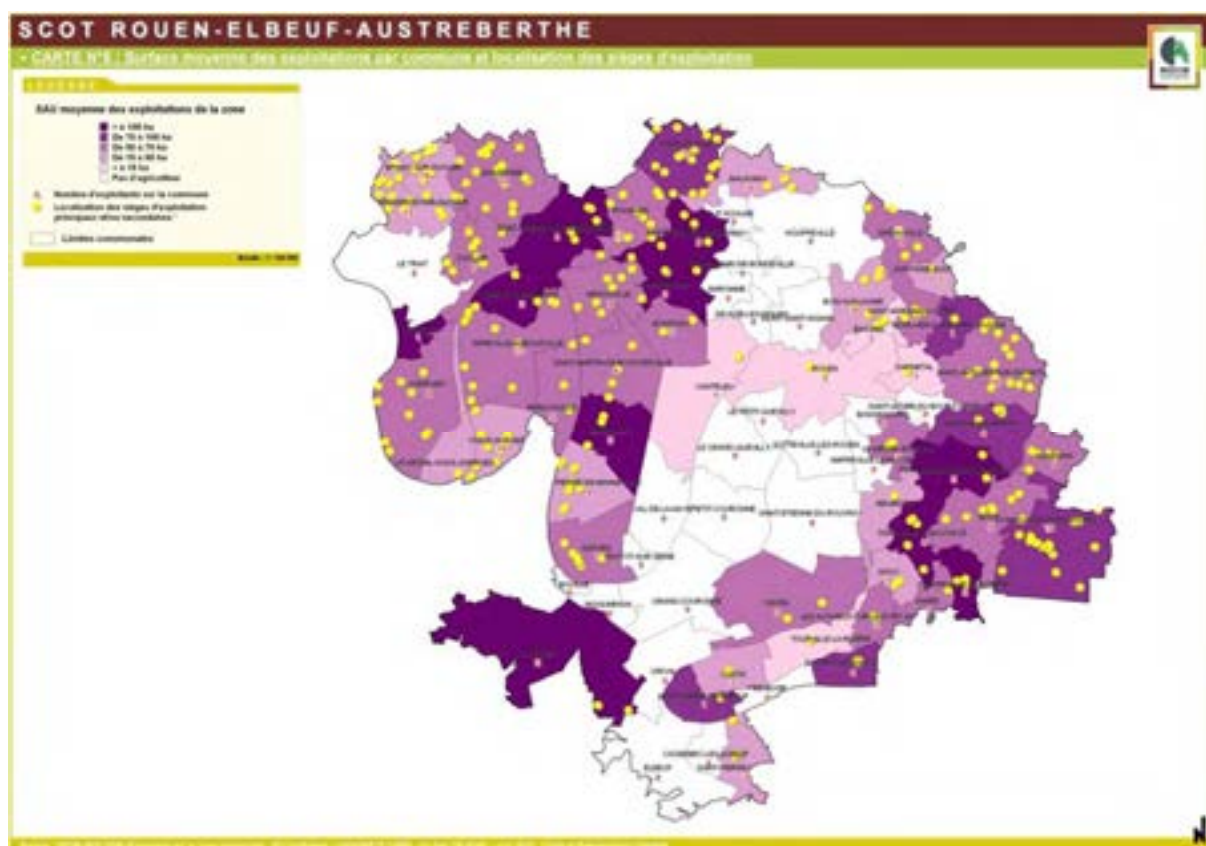


Carte 4 : SAU exploitée par des agriculteurs dont le siège est situé à l'intérieur du périmètre d'étude

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du SCOT a connu une très forte diminution (- 57 %), passant de 905 exploitations en 1988 à 389 en 2010 (Tableau 1 en Annexes). Entre 1988 et 2000, la baisse est estimée à 33 %. Les surfaces agricoles des exploitations professionnelles en activités ont augmenté dans une proportion plus importante, témoignant de la restructuration foncière et de l'agrandissement des structures en place.

Cette tendance s'observe également pour les petites exploitations agricoles : - 62 % entre 1988 et 2010 avec une accentuation du phénomène entre 2000 et 2010 : - 44 % contre - 31 % entre 1988 et 2000. Le nombre de moyennes et grandes exploitations baisse également mais plus lentement, avec un léger ralentissement : - 50 % entre 1988 et 2010 avec - 35 % entre 1988 et 2000 contre une baisse de 23 % entre 2000 et 2010 (Tableau 2 et 3 en Annexes).

Le territoire agricole déclaré à la PAC en 2009 était mis en valeur par 421 exploitations agricoles, dont 278 (66 %) ayant leur siège dans la zone d'étude ; révélant ainsi une agriculture de proximité, locale. Cette tendance déjà notée entre 1988 et 2000 s'est donc poursuivie. A l'échelle du SCOT, 56 % de l'ensemble des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 20 hectares. 89 % des petites exploitations agricoles ont une taille inférieure à 20 hectares.



Carte 5 : Surface moyenne des exploitations par commune et localisation des sièges d'exploitations

Parallèlement, la Surface Agricole Utile (SAU) totale des exploitations agricoles continue de décroître à l'échelle du SCOT (- 15 %) entre 1988 et 2010. Néanmoins, on observe un léger ralentissement, la SAU ayant baissée de 9% entre 1988 et 2000 puis de 7 % entre 2000 et 2010. C'est également le cas à l'échelle des communes sauf pour 17 d'entre elles qui ont connu une hausse de leur SAU (Tableau 1 en Annexes).

La SAU des moyennes et grandes exploitations agricoles baisse légèrement de 7 % entre 1988 et 2010 avec une relative stabilité : passant de - 3 % entre 1988 et 2000 à - 4 % entre 2000 et 2010. En revanche, les petites exploitations ont connu une baisse significative de leur SAU (- 54 %), même si celle-ci a diminué de manière plus lente entre 2000 et 2010 : - 27 % contre - 37 % entre 1988 et 2000 (Tableau 2 en Annexes). Ainsi, la SAU des exploitations agricoles a beaucoup moins diminué que le nombre d'exploitations, ce qui confirme la tendance à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles.

Néanmoins des spécificités se dégagent. Ainsi, 11 % des communes du SCOT ont perdu l'intégralité de leur SAU entre 1988 et 2010. Elles se situent principalement dans ou à proximité des pôles urbains et périurbains attractifs d'Elbeuf, de Rouen ou encore de la vallée du Cailly. D'autres communes connaissent de très fortes diminutions de la SAU de leurs exploitations agricoles ; c'est le cas d'Elbeuf (- 98 %) ou de Bihorel (- 86 %).

La SAU totale des exploitations est variable selon les communes : des communes pour la plupart très urbaines n'ont pas de SAU (Grand-Couronne, Maromme...), d'autres plus rurales ont une SAU atteignant 1 300 hectares à Saint-Paër ou encore 1 903 hectares à La Neuville-Chant-d'Oisel.

La taille de la SAU, plus importante dans certaines communes, peut être corrélée avec les bonnes potentialités agronomiques des sols qui permettent le développement des cultures de ventes (grandes cultures, essentiellement les céréales) par l'agrandissement des structures. Les zones plus

contraintes, très présentes sur le territoire, sont occupées par des exploitations dont la spécialisation en élevage est plus marquée.

La diminution de la SAU doit être mise en relation avec la baisse généralisée du nombre d'exploitations agricoles, qui s'est traduite par l'augmentation des surfaces moyennes des exploitations déjà présentes (même tendance sur l'ensemble de la Région Haute-Normandie). L'augmentation de la surface moyenne des exploitations peut expliquer certaines tensions existantes sur le marché foncier agricole du territoire.

Cette tendance à l'agrandissement de la taille des exploitations agricoles se retrouve à l'échelle de la Haute-Normandie avec une baisse de 51 % de la SAU et une augmentation de près de 32 hectares de la taille moyenne des exploitations agricoles. La taille moyenne des exploitations agricoles à l'échelle régionale est de 67,4 hectares, une taille supérieure à celle enregistrée sur le territoire du SCOT qui s'établit à 43 hectares en moyenne.

En considérant comme pluriactifs les chefs d'exploitation exerçant à titre principal et secondaire, le taux de pluriactivité des chefs d'exploitation est de 15 % sur le territoire en 2009, inférieur à la moyenne départementale qui se situe autour de 20 %.

Cantons	Activité agricole	Pluriactivité	
	Exclusive	Principale	Secondaire
Canton de Boos	78	8	8
Canton de Darnétal	126	12	5
Canton de Duclair	131	11	10
Canton d'Elbeuf	7	0	2
Canton de Grand-Couronne	12	1	2
Canton de Maromme	1	0	0
Canton de Bois-Guillaume	19	1	1
Canton de Caudebec-les-Elbeuf	14	0	4
Canton de Mont-Saint-Aignan	3	0	0
Canton de Notre-Dame-de-Bondeville	53	6	5
Canton de Petit-Quevilly	2	0	2
Canton de Sotteville-lès-Rouen	0	0	0
Canton de Saint-Etienne-du-Rouvray	0	0	0
Canton de Grand-Quevilly	0	0	0
Canton de Rouen	0	0	0
TOTAL	446	39	39

Tableau 2 : Nombre de chefs d'exploitation par type d'activité (données MSA 2009)

B. Les structures d'exploitation

1. Le parcellaire des exploitations

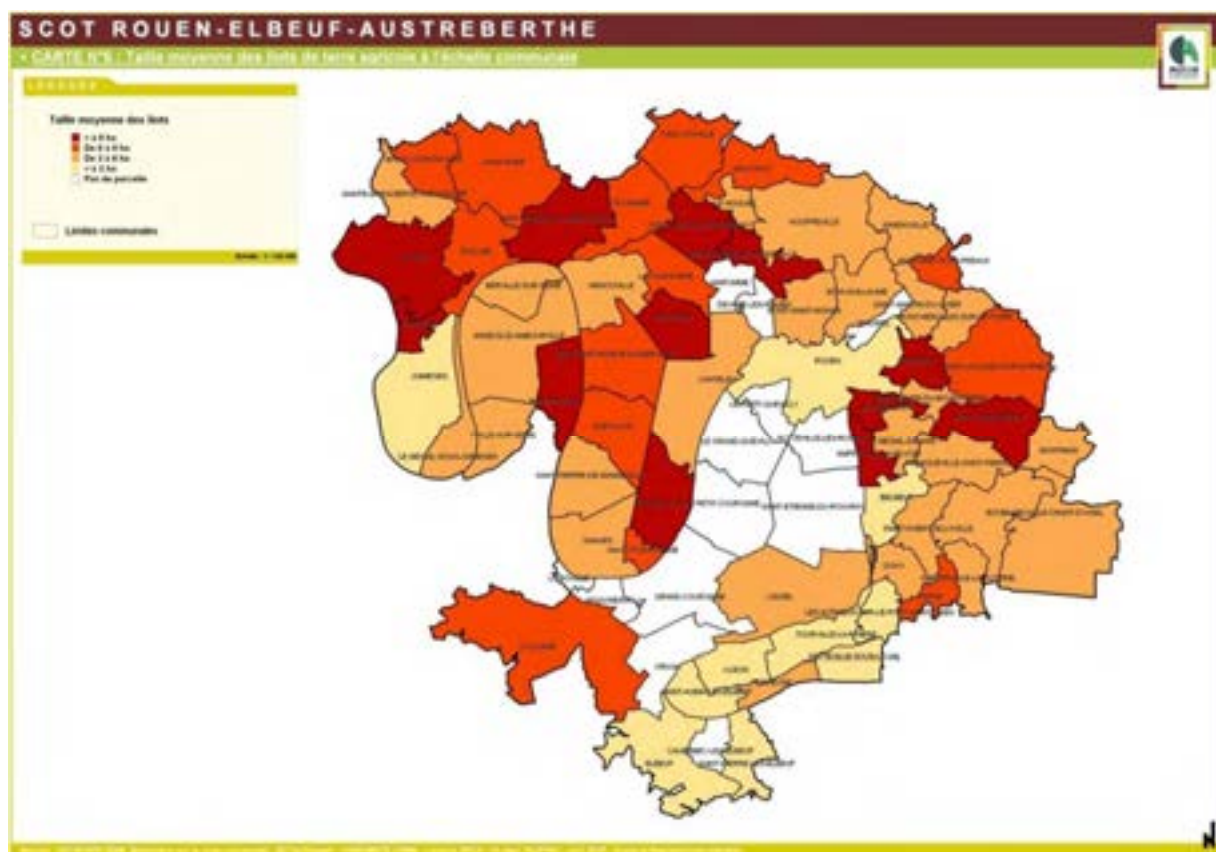
Comparé à d'autres secteurs du département, le territoire agricole du SCOT est relativement restreint et éclaté, les espaces forestiers, les zones urbanisées, la Seine et les zones artificialisées étant très présents.

La taille des îlots d'exploitation est de 6 hectares en moyenne avec de fortes disparités selon les secteurs comme l'indiquent les cartes n°6 et 7. Certaines communes, principalement situées au nord du territoire, ont bénéficié d'opérations d'aménagements fonciers, parfois à l'occasion de la création d'infrastructures.

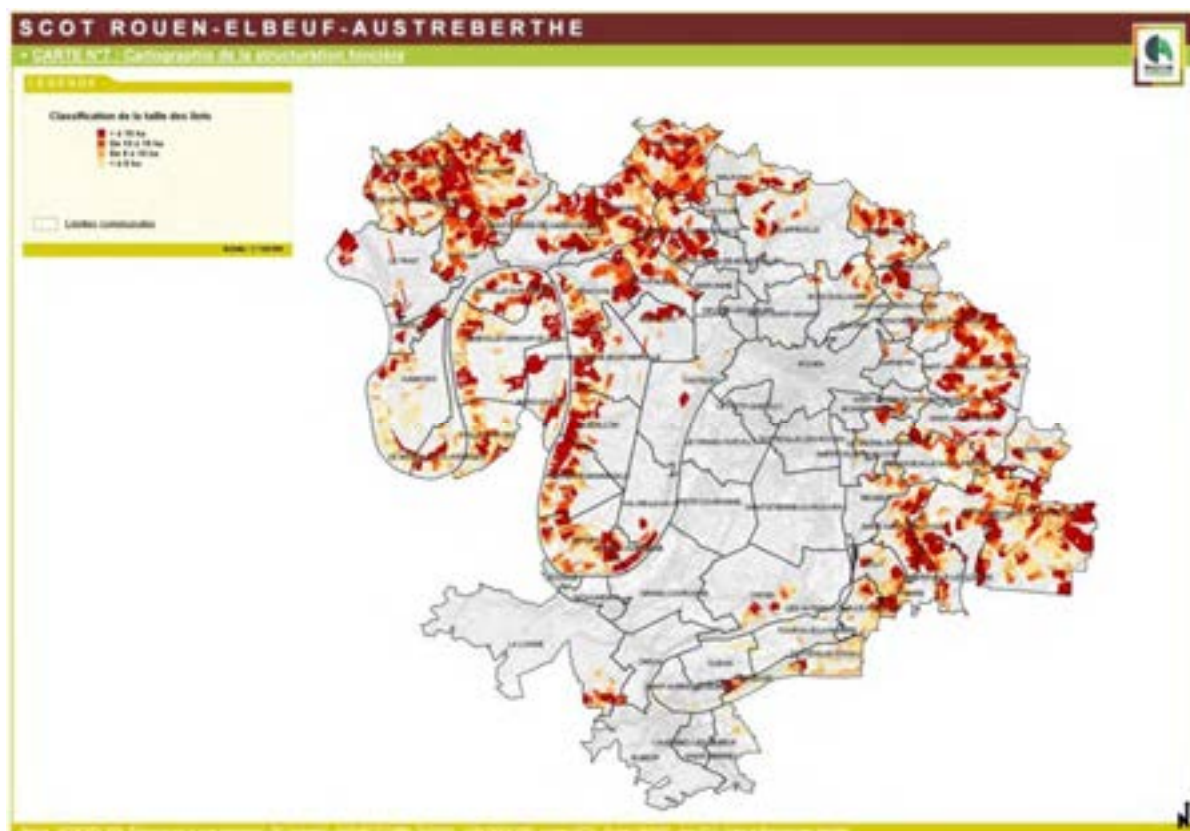
Les distances d'éloignement entre les parcelles et les sièges d'exploitation sont pour une grande majorité inférieures à 2 kilomètres (cf. carte n°8), soit une dispersion des exploitations peu importante.

Les exploitations agricoles bénéficient de structures foncières globalement satisfaisantes et relativement groupées, la mise en oeuvre d'aménagements fonciers demeurant une priorité forte pour certaines communes (remembrement dans le secteur nord : Saint- Paër...).

Par ailleurs, 70 % des surfaces exploitées sur le territoire sont en fermage, 27 % en faire valoir direct (Source : RGA 2000).



Carte 6 : Taille moyenne des ilots de terre agricole à l'échelle communale



Carte 7 : Cartographie de la structuration foncière

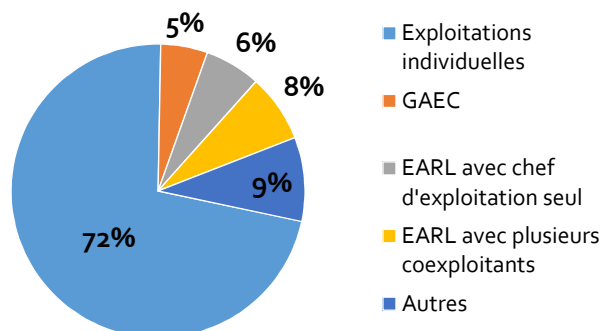


Carte 8 : Cartographie de la dispersion du parcellaire par rapport aux corps de ferme

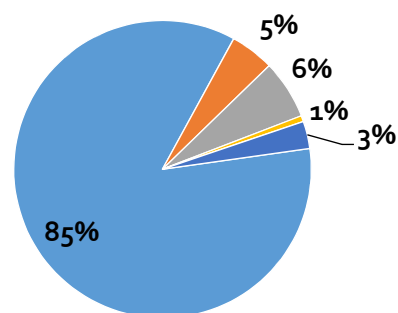
2. La forme juridique des exploitations

Les exploitations agricoles à l'échelle du SCOT sont encore très majoritairement des exploitations individuelles. Elles représentent 72 % de l'ensemble des exploitations agricoles malgré une baisse de 14 % depuis 2000. Comme ailleurs en Seine-Maritime, les formes sociétaires (EARL, GAEC, SCEA) se développent. La part de Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) reste stable mais les autres formes juridiques se développent (Graphiques 1 et 2), confirmant la tendance au regroupement des exploitations agricoles.

Statut juridique des exploitations agricoles en 2010



Statut juridique des exploitations agricoles en 2000



Graphique 1 et Graphique 2 : statut juridique des exploitations agricoles du SCOT en 2000 et 2010
(Source : données RGA 2010 Agreste)

Ces caractéristiques se retrouvent à l'échelle du département qui enregistre 6 889 exploitations agricoles individuelles en 2000 contre 4 406 en 2010, soit une baisse de 24 %. A l'échelle de la Haute-Normandie, la part des exploitations individuelles a baissée de 29 % entre 2000 et 2010.

C. Le dynamisme des exploitations agricoles

1. L'âge des exploitants agricoles

En 1988 la majorité des chefs d'exploitation (67 %) avait plus de 50 ans. En 2010, ils sont à peine 60 % à avoir plus de 50 ans. Si la part des chefs d'exploitation âgés de 40 à 49 ans se stabilise depuis les années 2000, l'évolution des autres tranches d'âge n'annonce pas une tendance positive du fait d'une diminution du nombre de jeunes chefs d'exploitation (14 % en 2010 contre 21 % en 2000 âgés de moins de 40 ans) couplé à une augmentation du nombre de chefs d'exploitation de plus de 50 ans (60 % en 2010 contre 55 % en 2000).

	Age du chef d'exploitation ou du premier co exploitant (tranche)														
	Ensemble des exploitants			Moins de 40 ans			De 40 à 49 ans			De 50 à 59 ans			60 ans ou plus		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)	905	607	389	149	125	56	155	150	102	296	131	119	305	201	112
Petites exploitations	534	366	204	49	47	14	86	71	39	163	74	59	236	174	92
Moyennes et grandes exploitations	371	241	185	100	78	42	69	79	63	133	57	60	69	27	20

	Age du chef d'exploitation ou du premier co exploitant (tranche)				
	Ensemble des exploitants Évolution 1988-2010 (%)	Moins de 40 ans Évolution 1988-2010 (%)	De 40 à 49 ans Évolution 1988-2010 (%)	De 50 à 59 ans Évolution 1988-2010 (%)	60 ans ou plus Évolution 1988-2010 (%)
Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)	-57	-62	-34	-60	-63
Petites exploitations	-62	-71	-55	-64	-61
Moyennes et grandes exploitations	-50	-58	-9	-55	-71

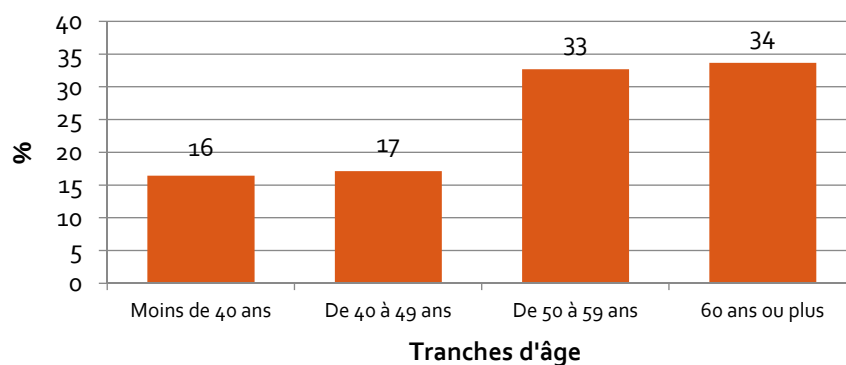
Tableau 3 et Tableau 4 : Age des exploitants agricoles à l'échelle du SCOT

A l'échelle du département, on retrouve globalement les mêmes tendances mais les chefs d'exploitation âgés entre 40 et 59 ans sont en augmentation (58 % en 2010 contre 49 % en 2000). Les situations sont similaires pour la Haute-Normandie en 2010.

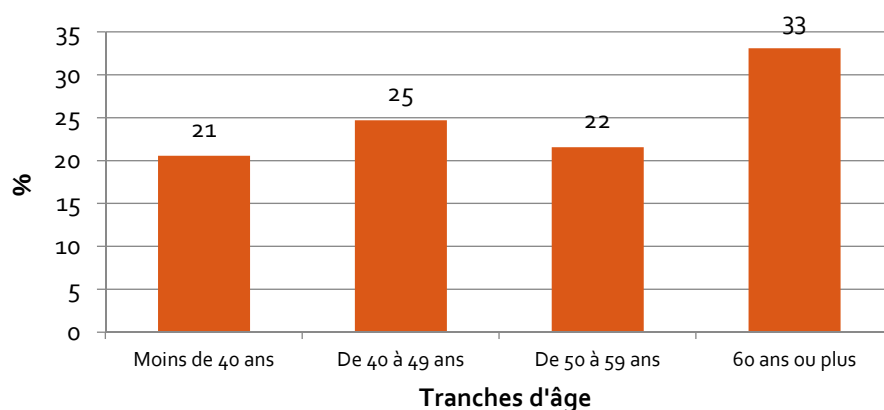
La tendance est au vieillissement avec deux phénomènes qui se combinent :

- Les agriculteurs nés pendant le baby-boom sont particulièrement nombreux et se retrouvent aujourd'hui dans la classe d'âge des plus de 50 ans,
- le déficit du nombre d'installations de jeunes agriculteurs fait baisser les effectifs dans la tranche des moins de 40 ans.

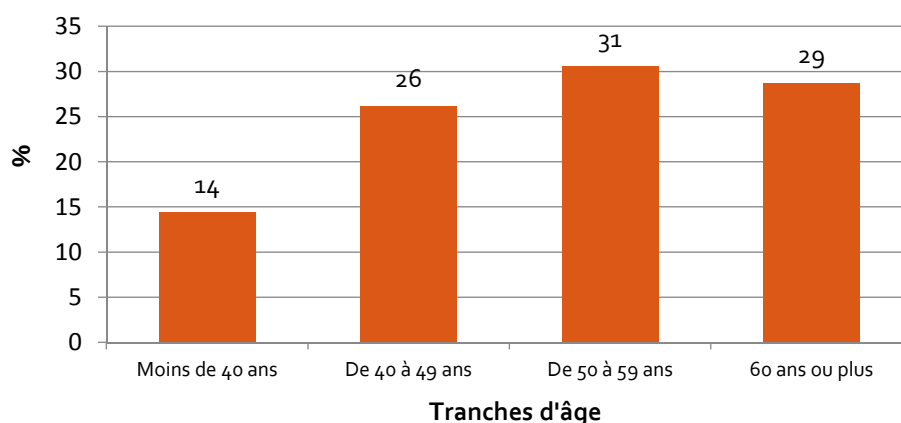
Répartition des chefs d'exploitations selon l'âge, pour l'ensemble des exploitations agricoles de la CREA en 1988 (RGA 2010)



Répartition des chefs d'exploitations selon l'âge, pour l'ensemble des exploitations agricoles de la CREA en 2000 (RGA 2010)



Répartition des chefs d'exploitations selon l'âge, pour l'ensemble des exploitations agricoles de la CREA en 2010 (RGA 2010)



Graphique 3, Graphique 4 et Graphique 5 : Répartition des chefs d'exploitation selon l'âge, pour l'ensemble des exploitations agricoles du SCOT en 1988, 2000 et 2010

Les données communales sont peu exploitables mais pour les données disponibles, il en ressort une baisse significative des chefs d'exploitation de moins de 40 ans. Concernant les plus de 50 ans, certaines communes se distinguent comme La Neuville-Chant-d'Oisel ou Saint-Pierre-de-Varengueville qui ont respectivement connues une hausse de 150 % et de 125 % entre 2000 et 2010.

2. La dynamique d'installation

La MSA a recensé au cours des dix dernières années 111 installations sur le territoire du SCOT, dont 63 aidées recensées par les services de l'ADASEA de Seine-Maritime, soit une moyenne de 6 installations aidées par an sur le territoire.

Les jeunes agriculteurs candidats à l'installation bénéficient en effet, sous réserve de certaines conditions réglementaires (âge, capacité professionnelle,...) et de la présentation d'un projet d'entreprise viable, d'aides visant à faciliter le financement de la reprise ou de la création d'une exploitation agricole.

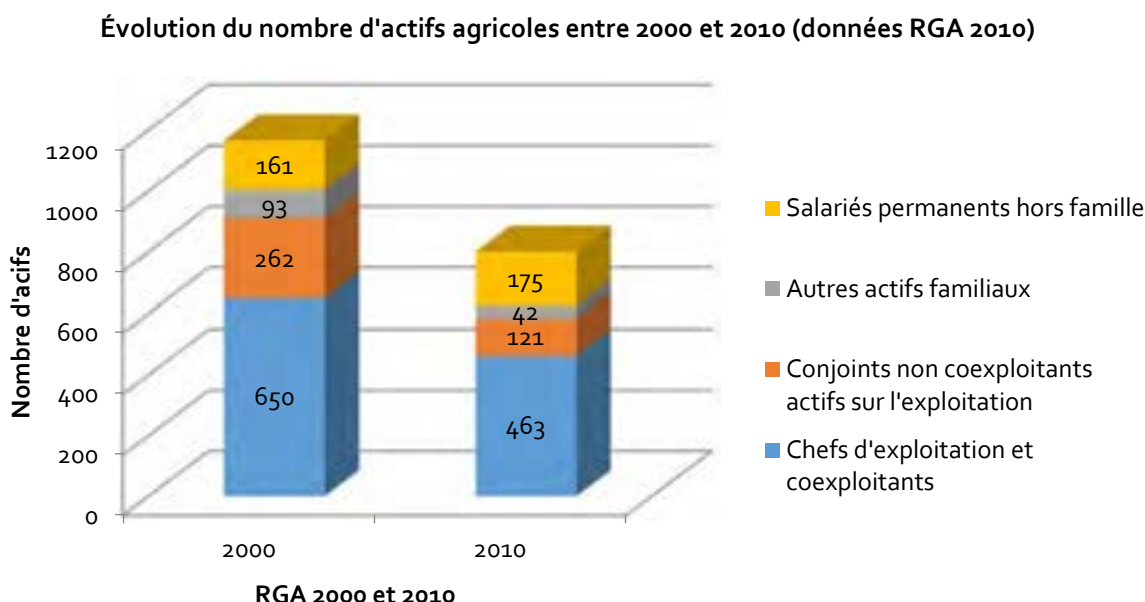
Il s'avère que les installations se réalisent essentiellement dans un cadre "classique" c'est-à-dire dans le cadre familial, sur des structures sociétaires et sur des systèmes laitiers.

Le nombre d'installations ne permet pas de compenser le nombre de départs à la retraite (actuellement 1 installation pour 3 départs sur le département).

3. Les autres actifs agricoles

Le nombre d'actifs familiaux (conjoint et autres aides familiales) continue de décroître (- 54 %). Cette baisse est moins importante pour le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants puisqu'elle s'élève à 31 % (Graphique 6). En revanche, le nombre de salariés n'a connu qu'une légère augmentation entre 2000 et 2010 : 9 %.

En effet de nombreuses femmes d'exploitant exercent un métier hors agriculture et assurent un revenu complémentaire à celui de l'exploitation. Néanmoins, les exploitants ont soit plus de difficultés à embaucher de la main d'œuvre soit un besoin moins important, compensé par la mécanisation.



Graphique 6 : Évolution du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire du SCOT
(Source : données RGA 2010 Agreste)

La part des chefs d'exploitation et des coexploitants dans l'ensemble des actifs est restée globalement stable depuis 2000 (*Tableau 5*). On constate également une diminution de la part des conjoints et des autres actifs familiaux contre une légère hausse de la part des salariés permanents.

	Chefs d'exploitation et coexploitants	Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation	Autres actifs familiaux	Salariés permanents hors famille
Part de l'ensemble des actifs (%) en 2000	56	22	8	14
Part de l'ensemble des actifs (%) en 2010	58	15	5	22

Tableau 5 : Évolution de la part des actifs agricoles en 2000 et en 2010 sur le territoire de la CREA
(Source : données RGA 2010 Agreste)

En 2010, le RGA a recensé :

- 463 chefs d'exploitation ou co-exploitants
- 163 actifs familiaux dont 121 conjoints collaborateurs
- 175 ETP salariés d'exploitation

auxquels s'ajoutent (données Mont-Saint-Aignan 2009) :

- 4 chefs d'entreprises de travaux agricoles employant 19 ETP salariés
- 25 structures haras clubs hippiques relevant du régime agricole et employant 79 ETP salariés

4. Les successions

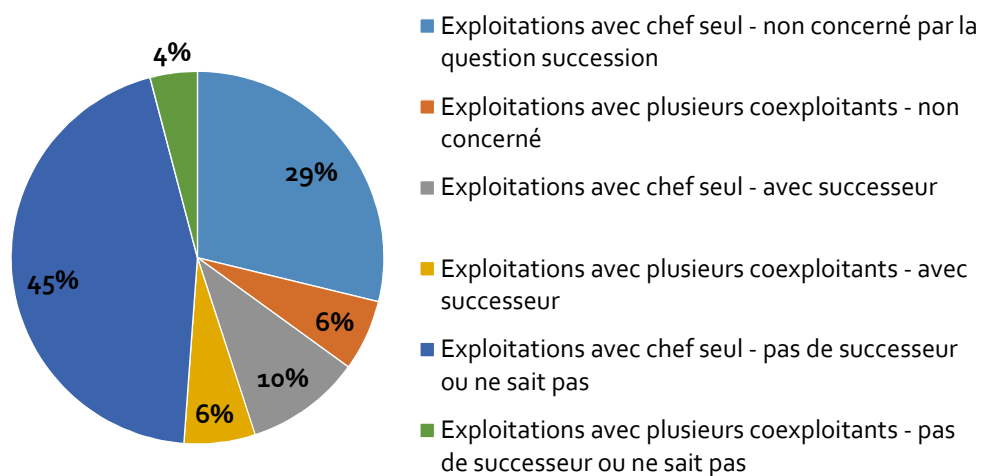
Sur l'ensemble du territoire, le problème des successions permettant le maintien des exploitations agricoles actuelles est bien présent : 45 % de l'ensemble des 389 exploitations agricoles que compte le territoire se composent d'un chef d'exploitation seul, sans successeur ou ne sachant pas qui succédera au chef d'exploitation. Seuls 10 % des chefs d'exploitation seuls ont un successeur en 2010 (*Graphique 7*).

A l'échelle communale, les situations varient d'une commune à une autre. Par exemple, 70 % des exploitations agricoles de Duclair ne sont pas concernées par la problématique des successions en 2010 alors que 64 % des exploitations agricoles d'Oissel n'ont pas de successeurs ou ne savent pas qui succédera au chef d'exploitation. Ce pourcentage n'entre pas en corrélation avec l'âge des exploitants puisque l'on retrouve toutes les tranches d'âge et à parts quasi équivalentes sur cette commune. Cette situation est inquiétante puisque le territoire du SCOT est très urbanisé et qu'il continue de se développer.



La situation des successions pour l'ensemble des exploitations agricoles de la CREA en 2010 (données RGA 2010)

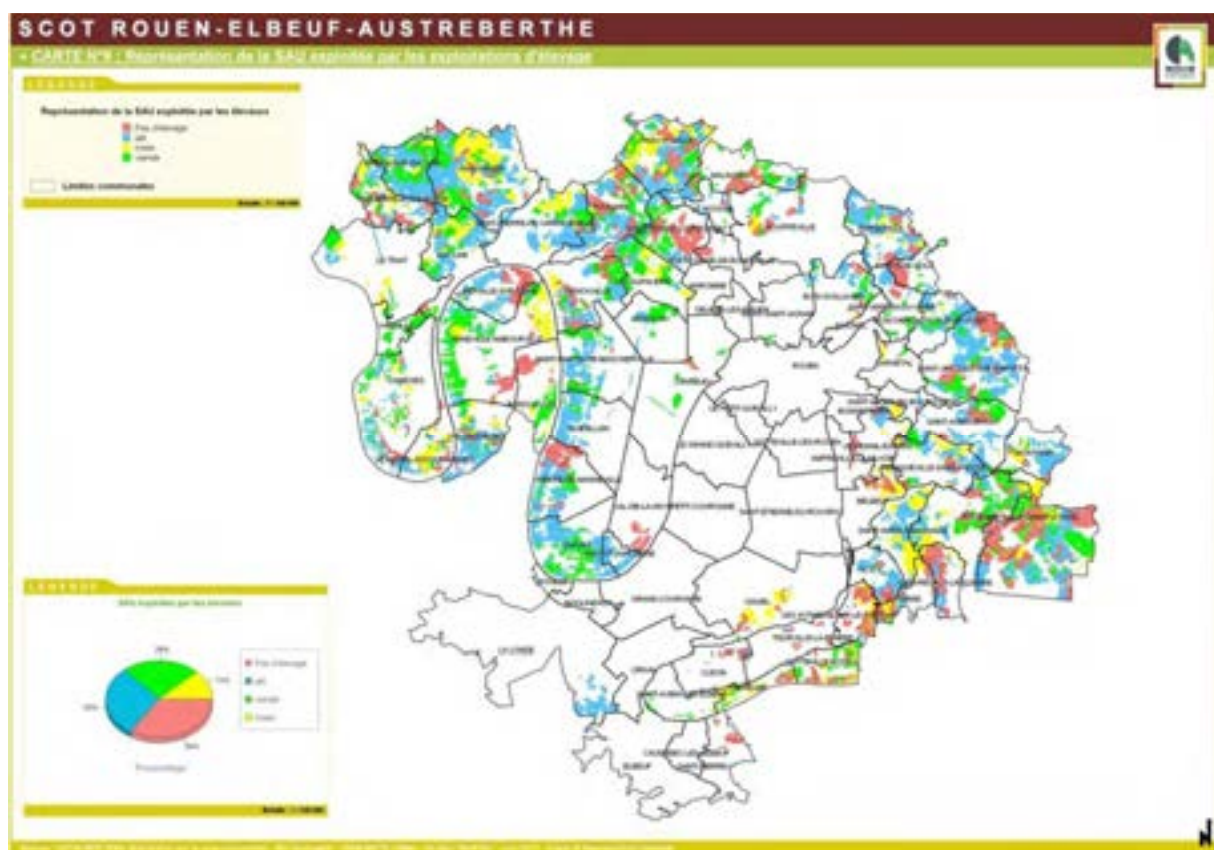
Réponse à la question : « qui succédera au chef d'exploitation (âgé de 50 ans ou plus) ? »



Graphique 7 : La situation des successions pour l'ensemble des exploitations agricoles du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)

III - LES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE

L'agriculture du territoire, à l'image de l'agriculture de la Seine-Maritime, reste largement dominée par les productions animales qui concernent 64 % des exploitations et occupe 12 584 hectares de SAU. Les exploitations du territoire sont donc majoritairement orientées vers la polyculture-élevage (cf. carte n°9).

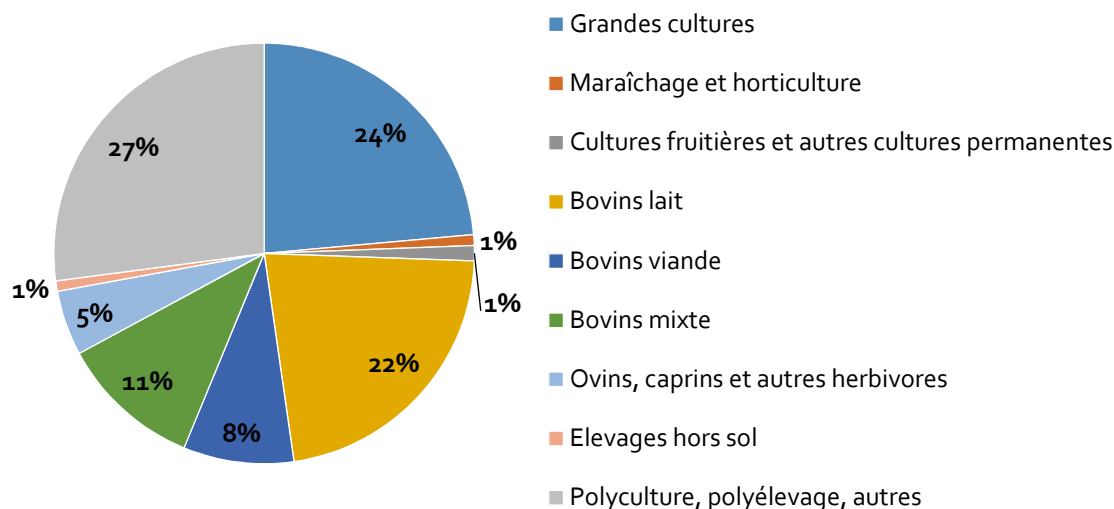


Carte 9 : Représentation de la SAU exploitée par les exploitations d'élevage

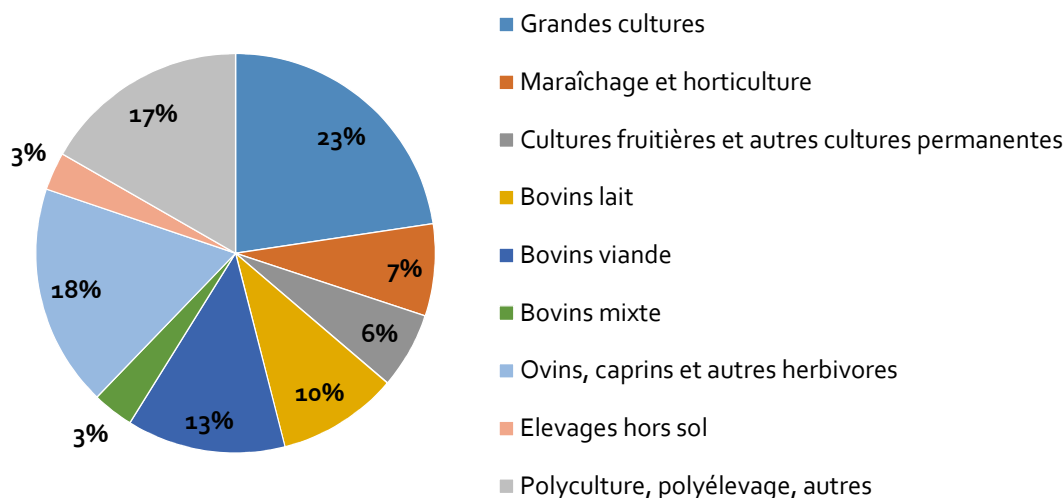
Un tiers des exploitations agricoles du territoire de la CREA sont destinées aux productions végétales.

En termes de SAU, les productions animales utilisent les trois quarts du territoire (74 %). Les activités spécialisées, c'est-à-dire le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture utilisent relativement peu d'espace : 2 % de la SAU totale mais représentent tout de même près de 14 % des exploitations agricoles. Elles sont donc caractérisées par des parcellaires localisés.

Surface Agricole Utile (SAU) consacrée aux différentes Orientations technico-économiques en 2010 (données RGA 2010)



Nombre d'exploitations agricoles selon l'Orientation technico-économique sur le territoire de la CREA en 2010 (données RGA 2010)



Graphique 8 et Graphique 9 : SAU et exploitations agricoles selon l'OTEX sur le territoire du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)

A. Les productions animales

1. L'élevage bovin

L'élevage bovin strict représente près de 57 % des exploitations agricoles dédiées à l'élevage sur le territoire en 2010, occupant 5 % de la SAU.

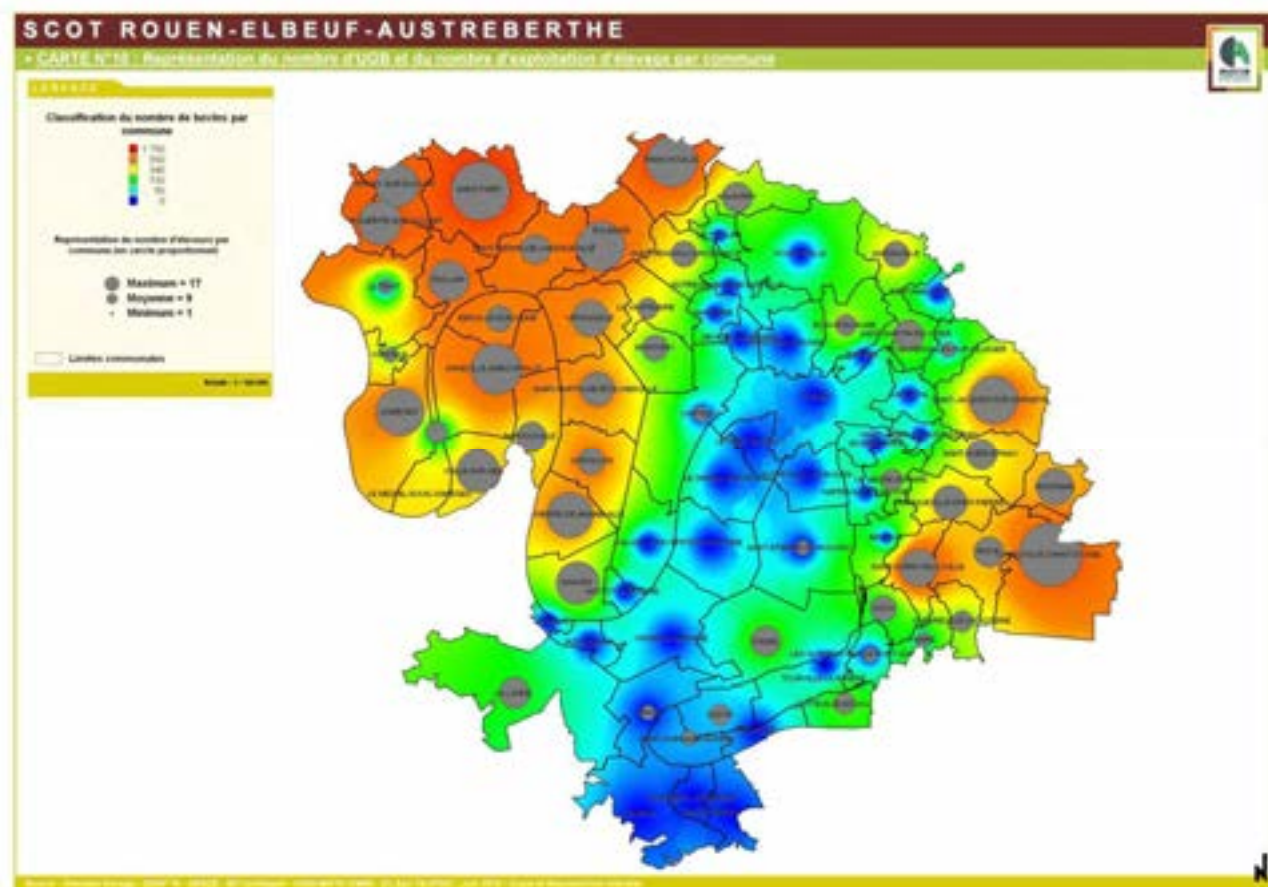
En 2008, le territoire compte :

- 38 840 bovins sur le territoire (source ARIC)
- 298 élevages dont 127 exploitations laitières avec un cheptel moyen de 44 vaches laitières (contre 37 vaches laitières en 2000)
- 35 % des exploitations laitières ont plus de 50 vaches laitières et relèvent par conséquent des installations classées

Depuis plusieurs années la filière Lait est marquée par une forte restructuration de ses moyens de production. La taille moyenne des troupeaux par exploitation et la productivité par vache continuent d'augmenter.

Les élevages sont davantage présents sur les bords de Seine, avec une présence bien marquée au niveau de la boucle de Sahurs et des plateaux est et ouest du territoire comme l'illustre la carte n°10.

L'évolution des élevages bovins a une incidence sur la diminution des surfaces en herbe qui restent concentrées dans les zones de vallées et les rebords de plateau. Elles sont cantonnées autour des sièges d'exploitation sur les plateaux pour les nécessités de l'élevage.



Carte 10 : Représentation du nombre d'UGB et du nombre d'exploitation d'élevage par commune

■ Ensemble des élevages bovins :

Le nombre total d'exploitations agricoles dédiées à l'élevage bovin a diminué de 38 % depuis le dernier RGA. Cette baisse est inférieure à celle observée entre 1988 et 2000 puisqu'elle s'élevait à presque 46 %. Les effectifs de bovins diminuent également mais de manière beaucoup plus faible (- 9 %). Les exploitations agricoles ont donc continué à s'agrandir.

A l'échelle communale, la diminution du nombre d'exploitations agricoles productrices de bovins est généralisée, certaines n'en possédant plus comme Le Mesnil-sous-Jumièges. Les communes de Quevillon et de Bois-Guillaume ont gardé un nombre stable de leurs exploitations agricoles en élevage bovin. La plus forte diminution concerne Saint-Martin-de-Boscherville qui est passé de 9 à 3 exploitations entre 2000 et 2010 soit une baisse de 67 %.

■ Élevages laitiers :

Les exploitations agricoles en élevage bovins laitiers connaissent également une diminution de 37 %. Elles régressent néanmoins de manière plus lente qu'entre 1988 et 2000. Les effectifs de bétail sont aussi en baisse (- 11 %).

Les vaches laitières ne représentent plus que 21 % de l'ensemble des élevages bovins en 2010 sur le périmètre du SCOT.

La situation globale des communes indique également une décroissance du nombre d'exploitations agricoles laitières. Néanmoins, Jumièges parvient à garder une stabilité.

▪ Bovins viande :

Cette thématique comprend : les vaches allaitantes, les bovins d'un an ou plus et les bovins de moins d'un an.

A l'échelle du SCOT, les nombre d'exploitations agricoles élevant des vaches allaitantes a diminué de 27 %. En revanche, les effectifs bovins ont légèrement augmenté : + 3 %.

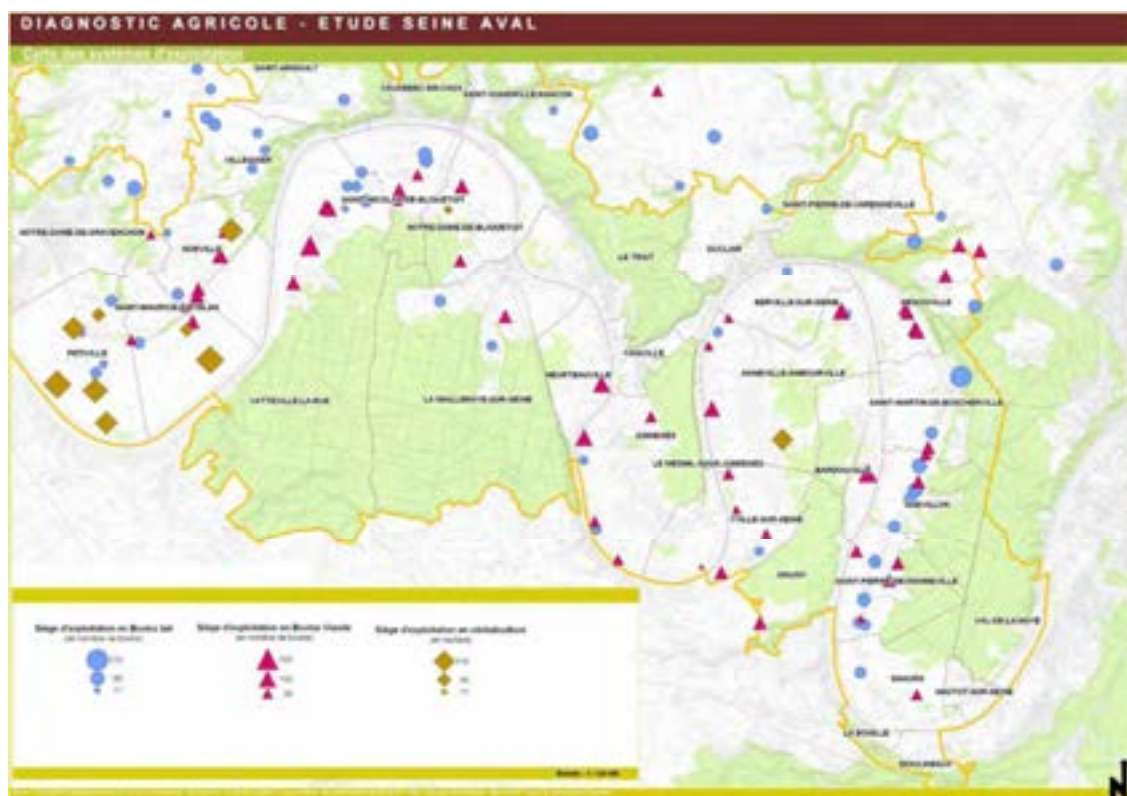
A l'échelle communale, les situations sont variées. Certaines communes voient le nombre d'exploitations croître : c'est le cas d'Anneville-Ambourville, Boos et La Neuville-Chant-d'Oisel. Mais la majorité des communes connaissent la tendance inverse. Compte tenu des données disponibles, il s'agit des communes du plateau Nord ainsi que celles des deux boucles de la Seine en aval de Rouen.

Globalement, les élevages de bovins viande suivent les mêmes évolutions que les autres élevages bovins. Cette diminution se retrouve à l'échelle communale.

Ces informations sont à mettre en relation avec l'élevage laitier car les exploitations agricoles laitières élèvent bien souvent également des bovins viande. Les causes de diminution des exploitations agricoles laitières sont donc transposables aux exploitations agricoles en bovins viande.

Une partie du territoire du SCOT fait partie des boucles de la Seine Normande : boucles de Sahurs, d'Anneville et de Jumièges. Ces boucles ont des caractéristiques différentes, qui peuvent refléter la façon dont les sols sont occupés. Celle de Sahurs se caractérise par des rendements de cultures faibles, elle est valorisée par des prairies ce qui favorise le développement des élevages. Le développement de la boucle d'Anneville est freiné par son isolement et l'extension des carrières et la boucle de Jumièges se distingue par le morcellement des parcelles, ce qui augmente les contraintes d'exploitations.

Le territoire de la Vallée de Seine est très largement tourné vers les élevages. Les élevages bovins viandes sont répartis sur l'ensemble du territoire. On distingue les systèmes spécialisés viande et les systèmes polyculture viande. Les élevages bovins lait ont une répartition moins homogène sur le périmètre d'étude. Leur présence est plus marquée sur la boucle de Sahurs et beaucoup moins sur celles d'Anneville et de Jumièges.



Les surfaces toujours en herbe ont diminué de 21 % en moyenne entre 1988 et 2000, elles ont totalement disparu avec le développement de l'urbanisation des cantons de Sotteville-lès-Rouen et de Mont-Saint-Aignan et ont fortement baissé dans ceux de Caudebec-lès-Elbeuf et Maromme.

Compte tenu du contexte économique moins défavorable aux grandes cultures et aux difficultés rencontrées par l'élevage (évolution du prix du lait, obligation de mise aux normes des ateliers, astreintes de travail et difficultés à trouver de la main d'œuvre de remplacement, augmentation des coûts d'aliments, contraintes d'exploitation, contraintes FCO, ...), la tendance est au développement des systèmes « grandes cultures » souvent associées à un élevage allaitant ou à un atelier d'engraissement.

En effet l'atelier animal permet de valoriser des surfaces herbagères de vallées, les prairies « obligatoires » non retournables ou soumises à des contraintes environnementales.

2. Les autres élevages

▪ Élevages ovins

En 2010, le territoire du SCOT comptait 54 exploitations agricoles en élevages d'ovins. Ils ne sont composés que de brebis nourrices¹ et non pas de brebis laitières.

Depuis 1988, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer. On note une baisse de 40 % entre 1988 et 2000. Elle s'est accélérée entre 2000 et 2010 pour atteindre 59 %. En réponse à ces évolutions, les effectifs ovins ont également chuté de 53 %.

Cette diminution s'observe au niveau des communes. Au moins quatre d'entre elles ont vu disparaître toutes leurs exploitations agricoles en élevage ovin. Seule la commune de Saint-Paër compte une nouvelle exploitation, élevant leur nombre à 5.

▪ Élevages porcins

L'élevage porcin est très peu présent sur le territoire : seules 3 exploitations agricoles le pratiquaient en 2010.

Entre 1988 et 2010, on observe une baisse de 87 % du nombre d'exploitations élevant des porcins. Elle était déjà élevée entre 1988 et 2000 : - 70 % puis s'est légèrement atténuée entre 2000 et 2010 : - 57 %.

▪ Élevages d'équidés

Le territoire comptait 84 exploitations agricoles élevant des équidés en 2010. Entre 1988 et 2000 le territoire a connu une croissance de cette activité compte tenu du développement des activités équestres et de loisirs. Cependant, cette tendance est inversée à partir de 2000. On note une diminution de 22 % entre 2000 et 2010. En revanche, les effectifs d'équidés ont connu une ascension non interrompue depuis 1988 : + 96 %.

▪ Les autres élevages

11 exploitations agricoles du territoire élevaient des chèvres en 2010. Il en comptait 49 en 1988 soit une diminution de 78 %. De ce fait, les effectifs caprins ont également connu une forte baisse (- 70 %).

87 exploitations agricoles pratiquent l'élevage avicole en 2010. Cette activité a également connu une diminution significative : - 76 %. Elle s'accompagne d'une chute de 66 % des effectifs avicoles.

Enfin, sont dénombrées 34 exploitations agricoles élevant des lapins et 14 pratiquant l'apiculture.

¹ « Une brebis nourrice est une brebis, quelle que soit sa race, détenue pour produire des agneaux. Son lait sert principalement à nourrir les agneaux. » (<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/enqueteursT3.pdf>)



B. Les productions végétales

1. Céréales

A l'échelle du SCOT, la variété céréalière la plus cultivée est le blé tendre puisqu'il représentait 64 et 67 % de la SAU totale en céréales en 2000 et 2010. Dans une moindre mesure, le maïs-grain et le maïs semence concernait 5 et 8 % de la SAU totale en céréales en 2000 et 2010.

La SAU totale en céréale est restée assez stable entre 2000 et 2010 : - 0,6 %. Les surfaces en blé ont connues une très légère hausse de 5 %. En 2010, elles concernaient 22 % de la SAU totale des exploitations agricoles. La SAU en maïs grain et maïs semence a augmenté de 125 hectares mais elle ne représente que 2,5 % de la SAU totale à l'échelle du SCOT, en 2010.

A l'échelle communale et parmi les données disponibles, la SAU en céréale semble à la hausse depuis 2000.

L'évolution de la SAU en blé tendre semble très variable en fonction des communes. Une forte augmentation est à noter pour Anneville-Ambourville avec + 70 %.

Cette observation est également valable pour les cultures d'orge escourgeon. La commune de Saint-Aubin-Épinay note une hausse de 240 % entre 2000 et 2010.

Le manque de données communales disponibles sur les cultures de maïs grain et de maïs semence prive toute analyse. Sotteville-sous-le-Val connaît une augmentation de 157 % de sa SAU destinée à ce type de culture.

2. Cultures industrielles

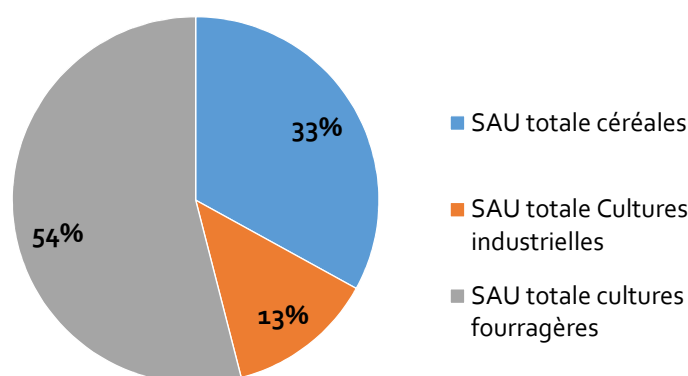
Les cultures de colza représentent 98 à 100 % des cultures en oléagineux en 2000 et en 2010. Le territoire ne produit pas de tournesol et très peu de betterave sucrière.

A l'échelle communale, les SAU en colza ont tendance à croître de manière générale. Saint-Aubin-Celloville connaît une très forte augmentation avec + 150 % entre 2000 et 2010.

3. Cultures fourragères

A l'échelle du SCOT, la Superficie Toujours en Herbe (STH) comptait pour 69 % de la SAU totale en fourrage et STH en 2010. Cette STH tend cependant à diminuer.

Les situations communales sont très variables en termes d'évolution de la SAU en maïs fourrage et ensilage et destinée à la STH. La plus forte diminution s'observe à La Neuville-Chant-d'Oisel avec une diminution de 51 % de la SAU en maïs fourrage et ensilage entre 2000 et 2010. Il semble que ce soit les communes urbaines et périurbaines qui subissent les diminutions les plus importantes de leur STH. En effet, les communes d'Elbeuf et de Petit-Couronne notent respectivement une baisse de 45 et 47 % de leur STH entre 2000 et 2010. Mais c'est Sotteville-lès-Rouen qui note la plus forte augmentation (+ 113 %). En effet, elle est passée de 63 à 134 hectares de STH en dix ans.



Graphique 10 : Part des différents types de productions culturelles dans la SAU totale en culture sur le territoire du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)

Le territoire du SCOT est encore majoritairement recouvert de prairies même si les surfaces cultivées sont en augmentation et occupent une superficie non négligeable.

Le manque d'information disponible ne permet pas de dresser davantage de comparaison entre les communes.

4. Cultures spécialisées

▪ L'arboriculture

Le territoire du SCOT compte des secteurs localisés de vergers, dans la vallée de la Seine et plus précisément dans les communes de Mesnil-sous-Jumièges, Jumièges, Yville-sur-Seine, Anneville-Ambourville et Bardouville.

Les vergers de la vallée de la Seine se composent de variétés multiples (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers), la plus grande diversité se retrouvant dans la boucle de Jumièges. Ce sont les vergers basses tiges qui dominent sur le territoire (80%), et plus particulièrement ceux composés de pommiers.

En 2010, environ 150 ha de vergers étaient recensés sur l'ensemble du territoire du SCOT, principalement concentrés sur le canton de Duclair. La surface occupée par les vergers a diminué d'environ 40 % depuis 2000. La diminution de la SAU occupée par les vergers a été la plus importante dans les communes de Mesnil-sous-Jumièges (- 65 %) et Jumièges (- 38 %).

Cette diminution de la SAU consacrée à l'arboriculture sur le territoire est à mettre en relation avec la diminution du nombre d'exploitations possédant des vergers : il est passé de près de 120 en 2000 à environ 40 en 2010, soit une diminution d'environ 67 %.

La précarité foncière (baux non généralisés) et le manque de débouchés dans le secteur de l'arboriculture expliquent ce phénomène.

▪ Le maraîchage et l'horticulture

Le maraîchage est également très localisé sur le territoire du SCOT : il est notamment concentré dans les communes de Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Bardouville, Saint-Aubin-Épinay et dans la boucle de Jumièges.

Le RGA de 2010 indique qu'en 1988, 71 exploitations agricoles² pratiquant le maraîchage et l'horticulture étaient recensées, contre seulement 42 en 2000, ce qui représente une diminution de 41 %. En 2010, elles n'étaient plus que 29 : la tendance à la baisse se poursuit donc mais ralentit (- 31 % sur la période 2000-2010). Au total, le nombre d'exploitations agricoles spécialisées en maraîchage et horticulture a diminué de 59 % entre 1988 et 2010. En parallèle à cette diminution du nombre d'exploitations, la SAU consacrée aux activités de maraîchage et d'horticulture a également fortement diminué (- 56 % entre 1988 et 2010). En 2000, environ 130 ha de SAU sont consacrés aux cultures maraîchères.

Les exploitations agricoles pratiquant le maraîchage et l'horticulture sont en majorité (62 %) des moyennes et grandes exploitations.

Il est à noter qu'à la périphérie de la CREA, une activité maraîchère très importante (31 exploitations sur 306 hectares) est présente dans le canton de Pont de l'Arche (communes de Martot et Criquebeuf-sur-Seine) et concerne des surfaces conséquentes sur la commune de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Les contraintes que rencontre l'activité de maraîchage concernent essentiellement la difficulté à trouver du foncier disponible et à des prix permettant aux exploitants d'investir mais également d'assurer les débouchés : les produits maraîchers et fruitiers souffrent du manque de reconnaissance des consommateurs vis-à-vis des prix pratiqués et des contraintes du métier qui les justifient (investissements dans le foncier et les équipements, irrigation, main d'œuvre, conditions climatiques, pénibilité du travail,...). De plus, les terres maraîchères étant le plus souvent localisées en milieu périurbain, aux franges des espaces urbanisés (habitat et industries), les exploitants doivent faire face aux problématiques de conflits d'usages.

C. Des productions agricoles peu reconnues par les labels de qualité

Il n'y a pas de production agricole sur le territoire du SCOT disposant d'une appellation d'origine contrôlée, les grandes AOC normandes étant situées principalement en Basse-Normandie ou dans le nord-est de la Seine-Maritime. Cependant le territoire dispose d'au moins une production locale à très forte identité territoriale : les fruits de la boucle de Jumièges. Ils sont produits sur un territoire à forte identité paysagère, dans un contexte économique difficile. La valorisation de la typicité de cette production serait une voie à explorer. Une marque locale, Croquine, tente de valoriser les pommes de la vallée de Seine et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande promeut l'arboriculture le long de la « Route des fruits ».

L'exploitation du RGA de 2010 montre que 42 exploitations agricoles du territoire du SCOT produisent sous signe de qualité, ce qui représente une SAU de 3 459 hectares pour une Production Brute Standard de 6 475 milliers d'euros.

Par ailleurs, la plateforme Agence bio recense dix exploitations agricoles labellisées sur le territoire du SCOT. La conversion des exploitations à l'agriculture biologique est relativement récente (en général moins de 5 ans), mais le rythme de conversion s'accélère.

La majorité des exploitations agricoles ont un statut juridique individuel et leurs productions sont très variées. Une même exploitation peut produire des céréales, des légumes et des fruits, de la viande et du fourrage. Concernant les modes de vente connus, tous pratiquent la vente directe et notamment à la ferme. La vente directe passe également par la livraison de paniers ou la vente dans les magasins

² Seules les exploitations agricoles dont l'activité de maraîchage et d'horticulture représentent plus de 70 % de leur chiffre d'affaire sont recensées comme tel.

collectifs et dans une moindre mesure sur les marchés. Une exploitation située à Malaunay approvisionne également les restaurations collectives.

Cependant, malgré une forte demande, la filière biologique se heurte à de nombreux handicaps :

- un manque d'exploitations et d'organisation engendrant l'obligation d'importer les produits d'autres régions, voire d'autres pays
- le prix élevé des produits biologiques
- une concurrence avec les autres signes de qualité (AOC, Label rouge, ...)
- une conduite technique très difficile (maladies fongiques notamment) liées aux conditions climatiques locales
- des difficultés à gérer l'approvisionnement de l'aval de la filière en particulier en céréales
- l'insuffisance de soutien

IV - LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET DES PRATIQUES AGRICOLES

A. Des potentiels de diversification d'activités encore peu exploités

Les activités de diversification sont encore minoritaires sur le territoire. Elles ne représentent que 13 % du total des exploitations agricoles soit 50 exploitations sur 389 en 2010. Les activités de diversification apportent un complément de revenu très variable selon les exploitations : soit elles ne représentent qu'une faible part du chiffre d'affaire total de l'exploitation (moins de 10 %), soit elles constituent la majorité du chiffre d'affaire (plus de 75 %).

	Exploitations ayant une activité de diversification	Diversification de moins de 10 % du CA	Diversification de 10 % à moins de 50 % du CA	Diversification de 50 % à moins de 75 % du CA	Diversification de 75 % du CA ou plus
Part dans le total des exploitations agricoles (%)	13	6	2	1	4

Tableau 6 : Part de l'activité de diversification dans le chiffre d'affaires des exploitations agricoles du territoire du SCOT en 2010

Aucune activité de diversification ne se distingue réellement plus qu'une autre.

	Restauration	Hébergement	Activités de loisir	Transformation de produits laitiers	Transformation de bois y compris sciage	Autre transformation de produits	Travaux à façon agricole	Travaux à façon non agricole	Autre diversification
Part dans le total des exploitations agricoles (%)	0	2	3	2	1	3	3	-	1

Tableau 7 : Part des activités de diversification des activités agricoles à l'échelle du SCOT en 2010

Les activités de restauration, d'hébergement et de loisirs ne sont pratiquées que par 5% des exploitations ayant une autre activité que la production agricole. Seuls 15 gîtes liés à une exploitation agricole sont recensés sur le territoire, ainsi qu'une ferme pédagogique à Sainte-Marguerite-sur-Duclair et une chambre d'hôte à Saint-Pierre-de-Manneville.

Canton	Hébergements Accueil Paysan 76	Hébergements Bienvenue à la ferme	Hébergements Gîtes de France
Boos	0	0	0
Darnétal	1	0	3
Duclair	0	0	1
Elbeuf	0	0	0
Grand-Couronne	0	1	0
Maromme	0	0	0
Bois-Guillaume	0	0	0
Caudebec-lès-Elbeuf	0	0	0
Mont-Saint-Aignan	0	0	0
Notre-Dame-de-Bondeville	0	0	2
Petit-Quevilly	0	0	0
Sotteville-lès-Rouen	0	0	0
St-Etienne-du-Rouvray	0	0	0
Grand Quevilly	0	0	0
Rouen	0	0	0
TOTAL	1	1	3

Tableau 8 : Répartition des exploitations offrant des capacités d'hébergement à l'échelle cantonale

Dans la vallée de Seine, l'activité d'accueil à la ferme se fait principalement par la proposition de gîtes et de chambres d'hôtes, par la location de salles (mariages, baptêmes,...), par l'accueil des scolaires et par la proposition de randonnées équestres.

Les activités agro-touristiques sont donc encore peu présentes sur le territoire malgré un potentiel important, notamment en vallée de Seine.

Les activités de transformation de produits issus des exploitations agricoles (produits laitiers, bois...) sont également peu pratiquées sur le territoire (6 % seulement des exploitations ayant une autre activité que la production agricole). Il existe pourtant là aussi un potentiel de développement des activités de transformation des produits locaux, notamment dans le cadre du développement des circuits courts.

B. Le développement des circuits courts et le renouveau des modes de vente aux particuliers

1. Les exploitations commercialisant en circuits courts

En 2010, les circuits courts concernent 19 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire. 16 % des petites exploitations agricoles commercialisent en circuits courts contre 22 % pour les moyennes et grandes exploitations.

Sur 73 exploitations agricoles commercialisant en circuits courts en 2010, la vente directe de produits représente plus de 75 % de leur chiffre d'affaires pour 34 d'entre elles, soit 47 %. Néanmoins, pour

30 % des exploitations agricoles commercialisant en circuits courts, la vente directe représente moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

La vente en circuits courts concerne notamment la vente des productions de vergers en vallée de Seine, dans le cadre de la route des fruits, mais également la vente de produits laitiers et de légumes sur le reste du territoire.

La vente directe sur l'exploitation et sur les marchés est le mode de commercialisation privilégié par les exploitants. Cette tendance est particulièrement marquée chez les producteurs de produits laitiers. En vallée de Seine, quelques agriculteurs commercialisent leurs produits dans le cadre d'une AMAP ou de paniers garnis.

Les autres formes de circuits courts, livraisons directes aux particuliers notamment, restent marginales.

2. Des marchés de plein vent en mutation

Environ 80 marchés de plein vent sont recensés sur l'ensemble du territoire, répartis sur 62 sites différents et présentant des volumes très variables (de 2 à 250 étals).

La plupart des marchés ont lieu le matin, les plus importants en nombres d'étals et en fréquentation étant ceux du week-end. Le Marché de Duclair, avec 70 exposants le mardi, est une exception qui anime considérablement le territoire autour du chef-lieu de canton le jour du marché.

Malgré l'engouement des consommateurs pour les marchés, une baisse du nombre de maraîchers sur les marchés est constatée, au profit de commerçants se fournissant chez des grossistes et de stands non alimentaires. Sur un marché de plein vent, la distinction entre revendeurs et maraîchers en vente directe n'est pas toujours aisée : un signe distinctif permettrait de valoriser ces producteurs locaux auprès de la population.

Pour faciliter l'identification des produits vendus, certaines communes ont développé des marchés spécifiquement dédiés au Bio (Rouen, Montmain...) et d'autres réservés aux producteurs locaux (Saint-Jacques-sur-Darnetal).

3. Le renouveau de points de vente à la ferme et de points de vente fermiers collectifs

La **vente sur l'exploitation** est la forme la plus simple de la vente directe. Ce type de vente est surtout développé pour les produits cidricoles et les fruits (pomme et poire). 55 % des exploitations pratiquant de la vente sur exploitation se trouvent dans le canton de Duclair où les vergers sont nombreux. Le déficit de maraîchers rend plus rare ce système de vente pour les légumes.

La vente directe peut également prendre des formes innovantes comme :

- La **libre cueillette** dont le réseau national « chapeau de paille » dénombre une exploitation pratiquant cette activité en Seine-Maritime, « Cueillette des Authieux » à Authieux-Ratieville, au nord de la CREA.
- Les **marchés à la ferme** réunissent un groupe d'agriculteurs sur une exploitation pour vendre leurs produits. Un maraîcher à Epinay organise un marché, tous les vendredis d'avril à décembre.
- Les **points de vente collectifs** (PVC), organisés par plusieurs producteurs groupés par exemple en GIE pour en assurer la gestion, ils sont généralement installés en centre-ville (nombreux exemples en Bretagne, Rennes, Nantes). Seul le GIE de la ferme d'Isnel a été identifié sur le territoire.
- La **vente par colis** s'organise autour de la livraison à un point de rendez-vous ou à domicile d'un panier prépayé. Cinq systèmes de panier sont connus sur le territoire, les paniers de

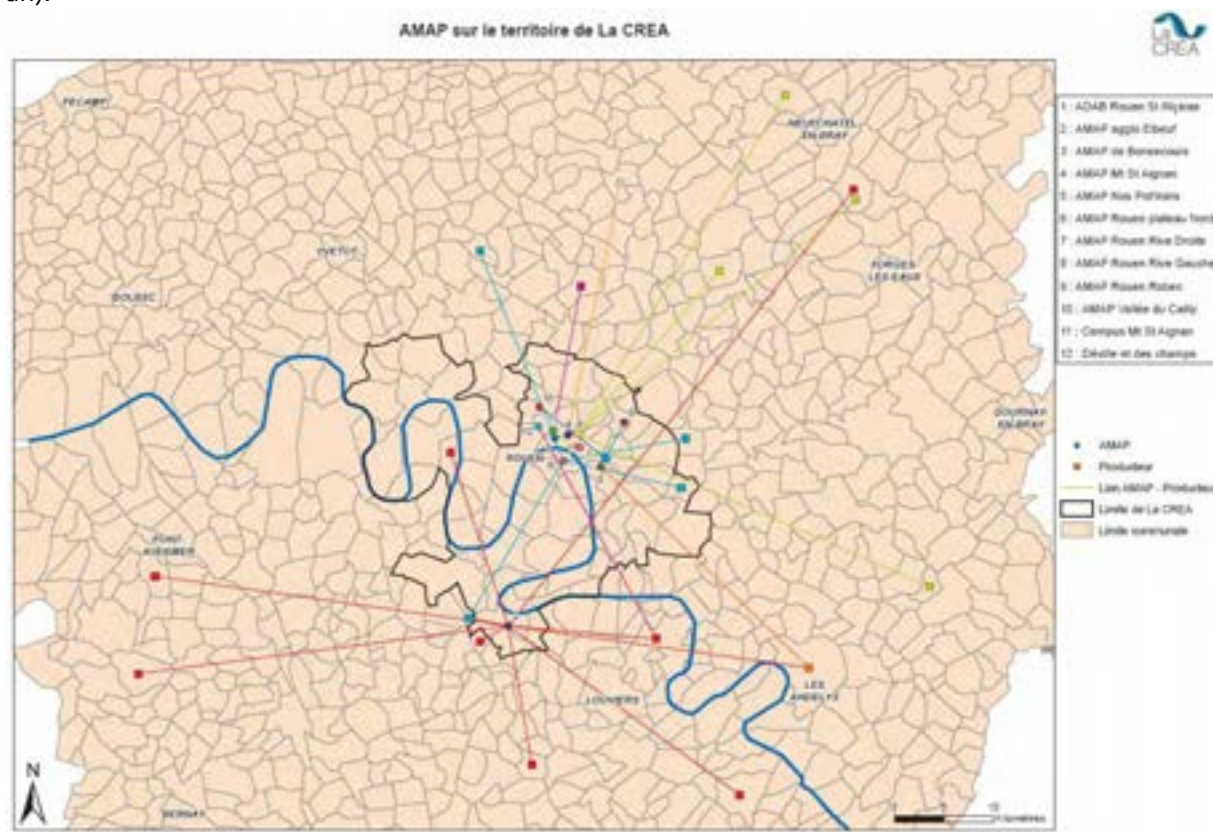


l'association « local et facile » créée par la Chambre d'Agriculture, le « panier fraîcheur » de la SNCF, « potimarron » intervenant privé, « le potager 76 » et les AMAP.

4. Les systèmes d'AMAP et de paniers en manque de producteurs locaux

Le SCOT recense sur son territoire douze AMAP et deux projets d'Associations. On estime à 700 le nombre de personnes adhérentes aux AMAP, qui font majoritairement appel à des producteurs situés en dehors du périmètre de la CREA.

Les paniers sont généralement constitués de produits frais et tout particulièrement de légumes. Or il n'y a pas assez de maraîchers sur le territoire de la CREA, de ce fait plusieurs AMAP sont en gestation faute de producteurs alors que les AMAP existantes sont saturées (listes d'attentes pour de plus d'un an).



Atouts : La demande de produits locaux est avérée et constitue un marché stable et à forte valeur ajoutée pour les agriculteurs qui valoriserait ainsi leur production.

Faiblesses : Les acteurs agricoles des filières courtes sont peu coordonnés pour grouper leurs productions et organiser la mise en place d'outils de transformation.

La production maraîchère et la production bio sont presque absentes du territoire.

Menaces : Le développement de filières courtes commercialisant des produits sans label de qualité pourrait constituer des contre-références pour les consommateurs en quête de confiance sur la qualité des produits.

Opportunités : La synergie des collectivités (Région, Département), de l'Etat (à travers le FEADER) et des acteurs agricoles, émerge. Les territoires de projets (Agglomérations notamment) sont les porteurs naturels des démarches de proximité comme le développement des circuits courts

C. Des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement

D'après le RGA de 2010, près de 60 % des exploitations agricoles du territoire n'ont pas apporté d'engrais minéraux sur leurs parcelles et près de 90 % n'ont pas utilisé d'herbicides.

Sur l'ensemble du territoire, 260 exploitations agricoles ont déclaré entretenir ou mettre en place des éléments linéaires comme les haies ou les arbres, ce qui représente 67 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire.

Néanmoins, seules 20 % des exploitations agricoles disposent d'un couvert végétal pour piéger les nitrates et les engrais verts. En outre, 8 % seulement des exploitations agricoles sèment des cultures dérobées en hiver, pouvant s'expliquer par le fait que la Haute-Normandie dispose de suffisamment de stock de fourrage et que le climat permet une bonne productivité.

Par ailleurs, encore près de la moitié des exploitations agricoles pratiquent le labour conventionnel qui a tendance à favoriser les ruissellements et donc à participer à l'érosion des sols. Seuls 4 % des exploitations agricoles n'effectuent aucun travail du sol et 12 % évitent ou réduisent le retournement des sols avant les semis.

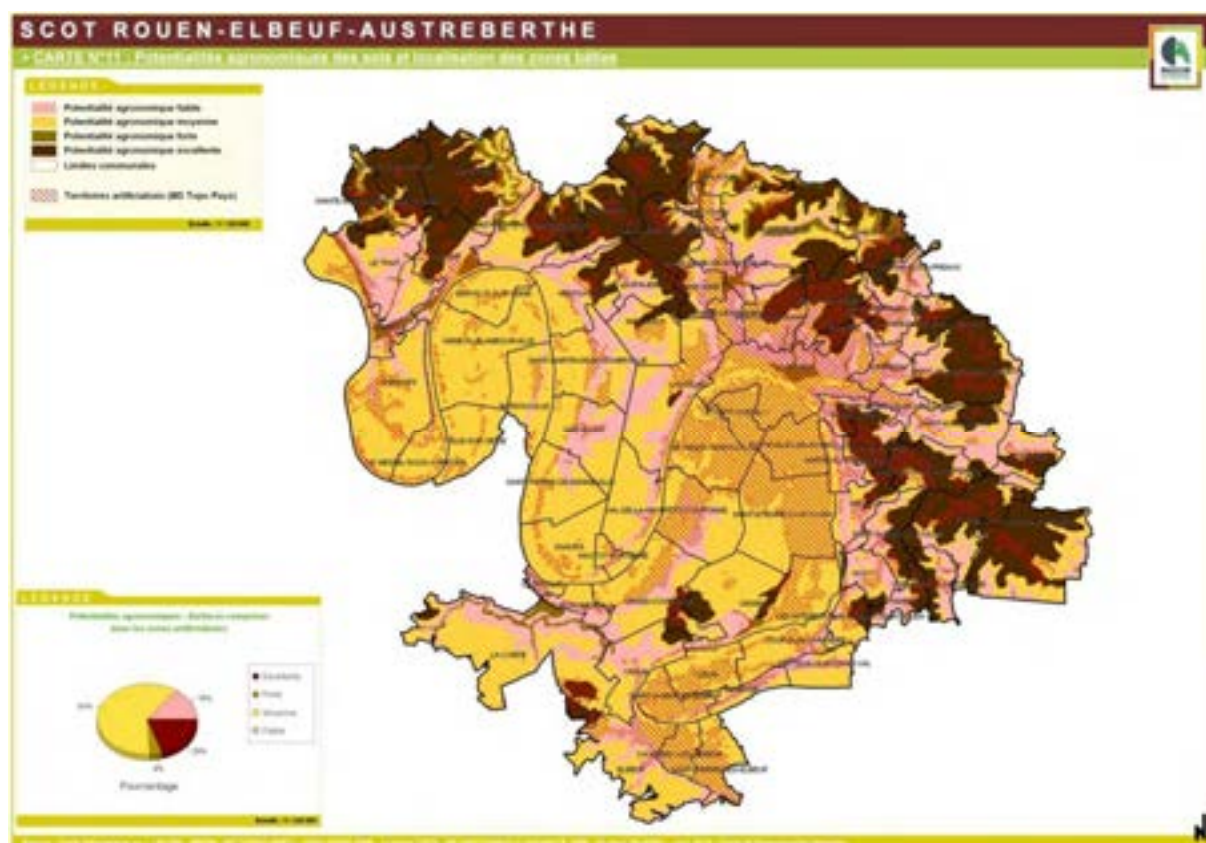
La mise en place de nouvelles pratiques culturales n'est donc pas encore généralisée.

V- UNE AGRICULTURE SOUMISE A DIFFERENTES CONTRAINTES

A. Le poids de l'urbanisation sur les activités agricoles

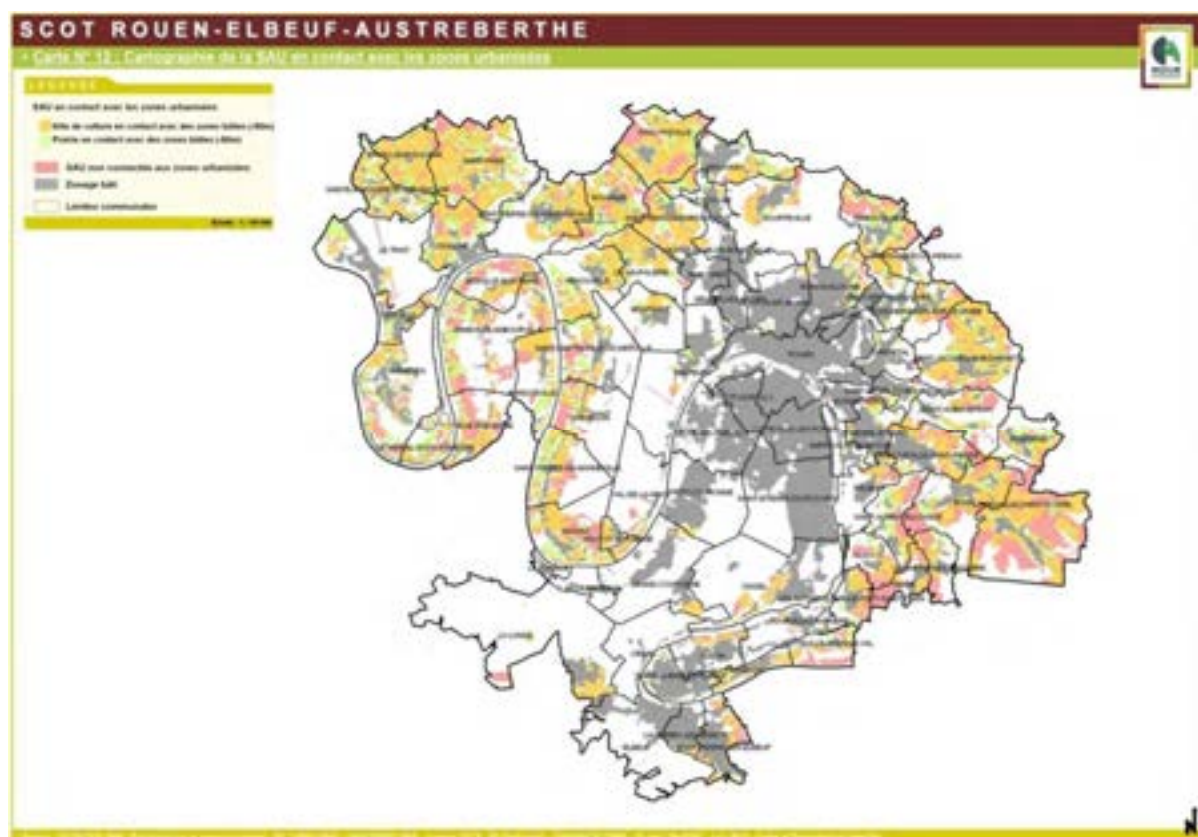
23 % des zones artificialisées sont situées sur des zones à fort ou très fort potentiel agricole (qui représentent 32 % du territoire) et 57 % sur des zones à potentialités moyennes. Les zones qui présentent le potentiel agronomique le moins intéressant étant soit couvertes de bois et forêt, soit à risques (inondations, ruissellement), soit protégées (zonages environnementaux ou paysages).

La carte n°11 illustre le phénomène de développement de l'urbanisation sur les terres présentant les meilleures potentialités agronomiques.

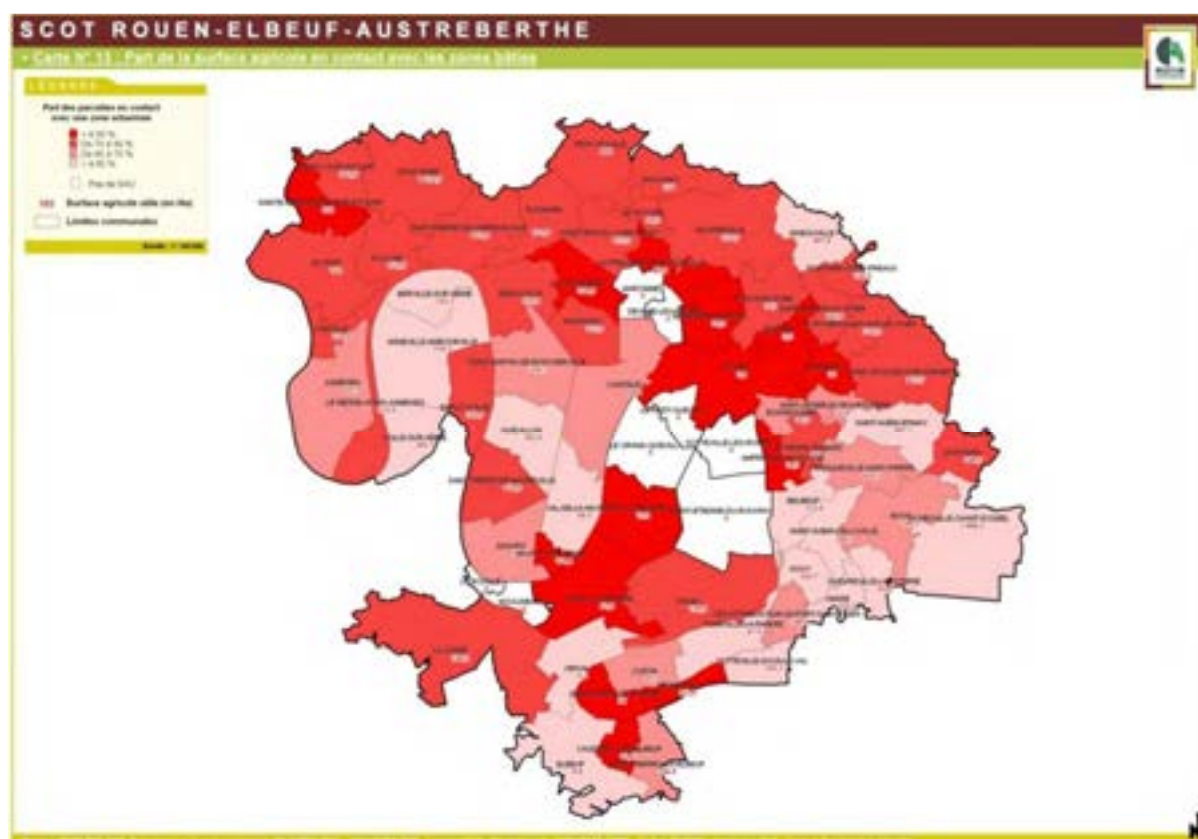


Carte 11 : Potentialités agronomiques des sols et localisation des zones bâties

Une part importante des surfaces agricoles est aujourd'hui concernée par la proximité avec des zones urbanisées pouvant entraîner des contraintes d'exploitation. Les cartes n°12 et n°13 montrent la part des parcelles agricoles qui sont en contact avec les zones urbanisées et mettent en évidence une forme de « mitage » de l'espace. Près des 2/3 des communes présentent ainsi un espace agricole contraint, le mitage mis en évidence étant très fortement lié à l'agglomération Rouennaise.



Carte 12 : Cartographie de la SAU en contact avec les zones urbanisées



Carte 13 : Part de la surface agricole en contact avec les zones bâties

Pour l'ensemble du SCOT, il s'avère que 71 % des surfaces agricoles (9 310 ha de cultures et 4 353 ha de prairies) sont en contact avec une zone urbanisée et sont donc susceptibles d'être impactées par le développement de l'habitat ou des activités qui a des conséquences sur les emprises foncières, la circulation du matériel agricole, l'accès aux parcelles, les possibilités de développement de bâtiments agricoles, ...

La carte n°14 permet de voir que 58 % des corps de ferme de la zone d'étude sont dans le tissu urbain et donc davantage touchés par les contraintes liées à l'urbanisation, tant en ce qui concerne le développement de l'élevage, que de la conduite de troupeaux. De plus, 32 % des sièges d'exploitation sont également au contact des zones urbanisées.



Carte 14 : Cartographie des sièges d'exploitations en contact avec les zones urbanisées

B. Un foncier agricole de plus en plus cher

Avec la hausse de la pression urbaine sur les terres et la faiblesse du marché du foncier, le prix du foncier n'a cessé d'augmenter au cours des 5 dernières années. Les secteurs de fortes pressions foncières concernent l'ensemble du territoire du SCOT et même l'ensemble du département de la Seine-Maritime. Cela s'explique par la raréfaction des ventes de foncier par rapport à l'augmentation croissante de la demande. Le fait est que la superficie des terres agricoles sur le marché diminue et les catégories d'acheteurs sont multiples : agriculteurs, promoteurs, établissement public foncier ou SAFER, ... A cela s'ajoute une concurrence entre les agriculteurs eux-mêmes, la constitution de réserves foncières par les promoteurs et des modes de détournement du foncier.

Certains secteurs sont davantage soumis à des pressions foncières que d'autres. Il s'agit notamment d'Isneauville ainsi que du secteur s'étendant de Franqueville-Saint-Pierre à Boos ; des secteurs particulièrement menacés, d'autant plus qu'ils connaissent des hausses démographiques.

Les prix du foncier varient en fonction de la qualité des terres. Les plateaux, aux plus fortes potentialités agronomiques, possèdent les prix les plus élevés des terres. Néanmoins, les prix du foncier sont assez hétérogènes selon la valeur agronomique.

Cette conjoncture du marché foncier n'est pas des plus favorables à l'installation de nouveaux agriculteurs ou au développement des exploitants en place.

Ainsi, l'arrêté du 5 Juillet 2011 fixe un barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2011 par petites régions agricoles. En vallée de Seine, le prix moyen des terres cultivées et prairies est de 5 960 €/ha, avec un prix moyen minimum de 3 590 €/ha et un prix moyen maximum de 15 500 €/ha. Dans le Pays de Caux, les prix moyens varient entre 4 800 et 16 380 €/ha, avec une valeur moyenne de 10 100 €/ha.

C. Des normes à respecter et des conflits d'usage à gérer

Aux contraintes et aux impacts de l'urbanisation sur l'espace et les activités agricoles s'ajoutent les normes à respecter liées en matière de protection environnementale et sanitaire, qu'elles résultent de dispositions nationales, régionales ou locales.

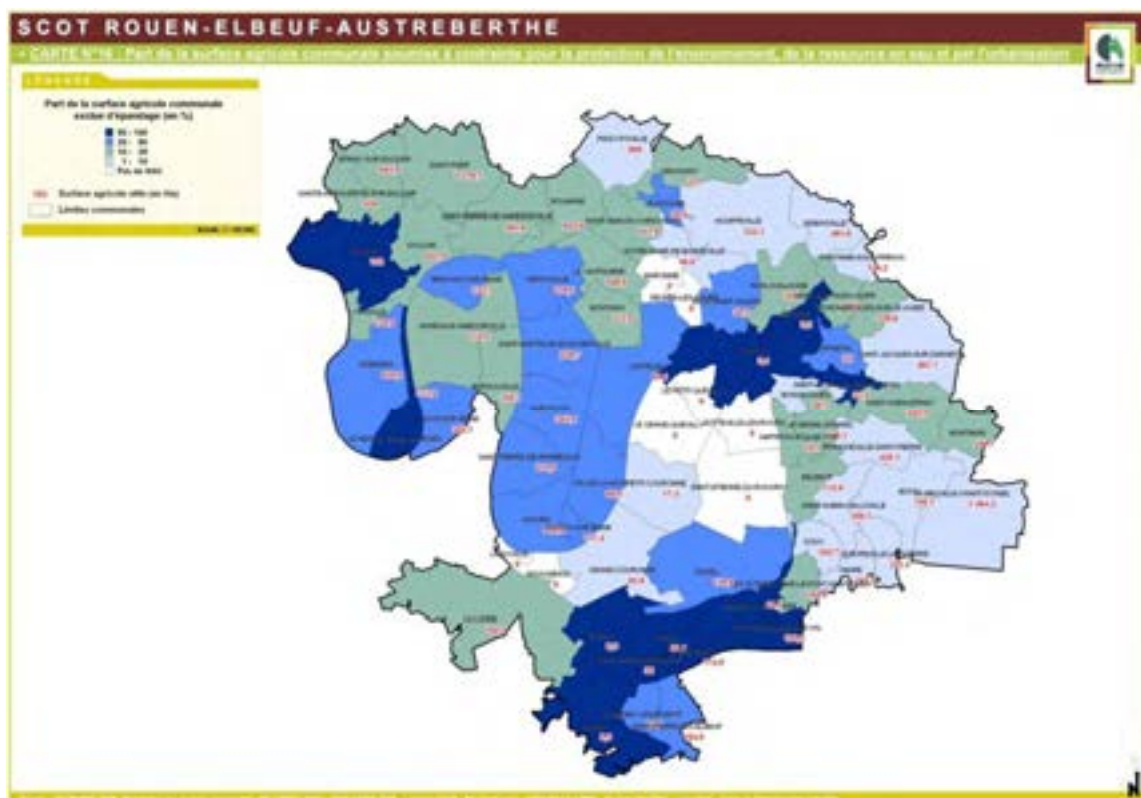
Entre autre, avec le phénomène d'étalement urbain, le tissu urbain se rapproche des terres agricoles jusqu'à générer des conflits de voisinage et des difficultés à respecter les distances réglementaires par rapport aux distances d'épandage. 9 % des surfaces agricoles sont exclues d'épandage à proximité des zones urbanisées. Si l'on ajoute les périmètres de protection rapprochés de captage ainsi que les périmètres de protection environnementaux (habitats Natura 2000, bandes de 35 mètres en bordure de cours d'eau, arrêtés de protection de biotope, ...) ce sont 17 % des surfaces agricoles qui sont exclues d'épandage, les contraintes liées à la pente de certaines zones n'étant pas prise en compte dans l'analyse.

De la même manière, l'aménagement ou le développement des installations d'élevage à proximité des zones urbanisées est soumis à l'application de réglementations sanitaires très strictes (Règlement Sanitaire Départemental ou législation sur les installations classées). Selon la taille et la nature des troupeaux, ces réglementations impliquent, pour toute construction liée à l'élevage, le respect d'un recul de 50 à 100 m selon les cas, par rapport aux tiers, aux limites d'urbanisation, aux zones accueillant du public ainsi que des distances d'éloignement en matière d'épandage. (cf. carte n° 15).



Carte 15 : Part de la surface agricole communale exclue d'épandage par l'urbanisation

Les zonages environnementaux liés à la préservation des eaux ou de la biodiversité peuvent constituer des contraintes supplémentaires pour le développement des exploitations agricoles (cf. carte n° 16).



Carte 16 : Part de la surface agricole communale soumise à contraintes pour la protection de l'environnement, de la ressource en eau et par l'urbanisation

Par ailleurs, le développement de l'urbanisation entraîne une augmentation importante de la circulation sur tous les axes routiers empruntés par les engins agricoles. De plus, les agriculteurs sont confrontés à des difficultés d'accès à leur parcellaire de par la configuration des voies routières (mini rond-point, chicane, ponts insuffisamment hauts, ...) qui ne convient pas aux passages des engins agricoles. Cela pose à la fois problème pour les agriculteurs, qui sont parfois obligés de réaliser de grands détours (de plusieurs kilomètres) pour atteindre leurs parcelles. Les mêmes problèmes peuvent concerner les fournisseurs des agriculteurs.

Il convient de prendre en considération que les systèmes de polyculture élevage qui sont les plus pratiqués sur le territoire génèrent de très nombreux déplacements de matériel entre les corps de ferme et les parcelles des exploitations, parfois relativement éloignées. Il s'agit notamment des déplacements liés :

- aux façons culturales, fertilisation, traitements... ;
- aux transports, déplacements, surveillance des animaux ;
- à l'épandage des effluents d'élevage (fumiers, lisiers) ;
- à l'engrangement des récoltes, foin, paille, lin, pommes de terre... ;
- aux ensilages des cultures fourragères (ray-grass, maïs).

Selon les calendriers culturaux, ces déplacements peuvent être concentrés sur de courtes périodes. Les déplacements d'engins agricoles se font également en direction des lieux d'approvisionnement ou de livraison de récolte, ainsi que des centres de réparation et d'entretien des machines.

Les conditions de circulation des engins agricoles ou forestiers sont définies par un arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers qui précise que les convois agricoles autorisés, sans pour autant être considérés comme des convois exceptionnels dont la circulation est réglementée par ailleurs, peuvent avoir une largeur comprise entre 2,55 mètres et 4,5 mètres, leur longueur ne devant pas excéder 25 mètres. Par ailleurs les hauteurs des transports de lin, de fourrages et de paille atteignent 4,80 mètres et nécessitent un tirant d'air de 5 mètres.

Même si les exploitations agricoles ne sont pas systématiquement concernées par l'ensemble de ces contraintes, elles sont rarement individuelles et pèsent sur le maintien et le bon fonctionnement des exploitations agricoles.

VI - DES FILIERES AGROALIMENTAIRES PORTEES PAR LES PRODUITS D'IMPORTATION

Le territoire concentre un nombre important d'industries agroalimentaires et de structures de transformation ou d'équipements support pour l'agriculture, sans commune mesure avec la part des productions agricoles issues des exploitations de l'agglomération. En effet, l'industrie agroalimentaire locale est portée par la transformation de produits importés... par le port de Rouen... ils ont donc aussi une spécificité locale.

A. Les spécificités des filières agroalimentaires locales : la valorisation des produits « exotiques »

L'agglomération concentre un nombre important d'industries agroalimentaires. Certes, elles représentent une part moins importante que d'autres filières industrielles, telles que la construction automobile, mais elle représente tout de même le 5^{ème} employeur industriel de la Région (elle occupe 5,5 % des salariés de Haute-Normandie). Les industries de l'agroalimentaire emploient plus de 2000 personnes (22 % des effectifs régionaux de cette branche) et ont généré un chiffre d'affaires de plus

de 2,3 milliards d'euros en 2007. En outre, la valorisation et la transformation des produits agricoles et alimentaires par les métiers de bouche représentent un nombre de salariés équivalent.

La transformation de produits « exotiques » (café, thé, cacao, sucre) est une spécificité à l'échelle nationale, s'expliquant par la valorisation *in situ* des importations du port de Rouen. La Haute-Normandie est ainsi la **1^{ère} région française pour la transformation du thé et du café** : l'usine **Segaffredo Zanetti** à Sotteville-lès-Rouen est un acteur important de ce secteur (plus de 250 salariés), côtoyant de plus petites unités telles que les cafés de Maître Pierre qui torréfient du café à Bois-Guillaume (25 salariés).

La **transformation de cacao** est aussi une filière importante grâce en particulier à l'implantation de **Ferrero** (plus de 500 salariés) dont le siège social est situé à Mont-Saint-Aignan, l'usine de fabrication à Villers-Écalles (en dehors de la CREA) et l'entrepôt frigorifique sur la ZA du Grand Aulnay à Grand-Quevilly à proximité de l'usine d'OCG Cacao de transformation de fèves de cacao (115 salariés).

La valorisation du sucre est moins présente sur le territoire, si ce n'est une entreprise de confiserie de qualité telle que les bonbons Barnier installés à Saint-Étienne-du-Rouvray (40 salariés).

Ce secteur confiserie/chocolaterie compte près de 1000 salariés et représente une part importante de cette filière à l'échelle nationale et régionale (70 % du chiffre d'affaires et 45 % des effectifs haut-normand). Les salariés de ces secteurs bénéficient en outre de salaires horaires moyens supérieurs à la moyenne des industries agroalimentaires. A l'échelle du territoire, ils constituent la spécialité agroalimentaire du territoire en représentant la moitié des effectifs salariés de cette branche.

B. Quelques leaders alimentaires mondiaux, dans des secteurs de niche

Le **leader mondial de la gomme arabique** est installé sur les terrains du GPMR à Rouen, Colloïdes Naturels International (50 salariés). L'entreprise **Nutriset**, spécialisée dans la renutrition d'urgence, est quant à elle installée à Malaunay (30 salariés).

Ces entreprises sont emblématiques de niches, porteuses de valeurs ajoutées et de savoir-faire.

Ce domaine des spécialités alimentaires, à destination des autres entreprises, compte aussi d'autres structures comme SA Color à Canteleu (fabrication de colorants alimentaires, 20 salariés) dont le siège social est à Anneville-Ambourville ou WILD France qui réalise des préparations industrielles de fruits sur sucre pour l'industrie alimentaire au Houlme (90 salariés) : ces produits sont à destination des fabricants de boissons ou de l'industrie laitière (yaourts aux fruits, yaourts aromatisés).

Dans une branche similaire de transformation élaborée de produits agricoles, l'usine SAIPOL à Grand Couronne produit des huiles végétales pour les secteurs alimentaire, énergétique et de la chimie du végétal à partir de graines oléo-protéagineuses (plus de 100 salariés).

C. Une faible transformation locale des productions

Le secteur de la transformation des productions agricoles locales (céréales, lait et viande), qui pourrait être plus développé au regard de l'agriculture du territoire, compte quelques grands établissements sur la CREA.

Concernant le **lait**, la production locale est essentiellement tournée vers la fabrication de produits frais de type yaourts ou desserts lactés. Très peu de fromages affinés sont produits sur le secteur, qui ne bénéficie pas des AOC normandes situées majoritairement en Basse-Normandie ou en Pays de Bray. **Paradoxalement, l'industrie des viandes et l'industrie laitière sont moins présentes à l'échelle régionale qu'au niveau national.**



Quelques unités de transformation sont néanmoins implantées sur le territoire : l'usine **Novandie** produit à Maromme des yaourts commercialisés en majorité sous la marque Mamie-Nova et du lait à Moulineaux pour le compte du groupe Andros (près de 400 salariés). La coopérative laitière de Haute-Normandie (40 salariés) collecte des laits de la région pour cette usine.

La **transformation de viande**, considérée souvent comme un sous-produit de l'élevage laitier, est peu développée sur le territoire qui ne dispose que du **petit abattoir ATHOR** au Trait (30 salariés) et de plusieurs établissements de préparations charcutières et traiteurs (DELTA à Saint-Étienne-du-Rouvray (35 salariés), TLC à Sotteville-lès-Rouen (90 salariés).

Le **travail du grain** peut paraître sous-développé au regard de la **spécialité du port de Rouen, 1^{er} port céréalier d'Europe** qui exporte chaque année la moitié des blés français et 80% des céréales haut-normandes. Les céréales sont essentiellement exportées brutes en grain, voire en farines. Une **minoterie et une malterie** permettent néanmoins de valoriser des céréales localement : le groupe Soufflet, installé à Dieppedalle à Canteleu (plus de 50 salariés), fabrique la farine des Baguepi et exporte ses malts vers le Brésil et le Japon. La semoulerie de Normandie, installée sur les terrains du GPMR, fabrique des pâtes alimentaires commercialisées essentiellement sous les marques Lustucru et Rivoire et Carret (40 salariés) et l'usine Toufflet tradition, fabrique des pains et viennoiseries à Saint-Étienne-du-Rouvray (plus de 100 salariés). Il faut rappeler que la culture de blés panifiables n'a été relancée que dans les années 1990 notamment à l'occasion du développement du « pain normand » dont la diffusion reste limitée.

La **transformation des pommes et poires** produites localement sous la forme de cidres ou d'alcool est limitée à des établissements artisanaux (Cidrerie artisanale Ponpon à Darnétal – 3 salariés) ou à des productions fermières. La production locale de pommes est principalement destinée à de la pomme de consommation, commercialisée éventuellement sous la marque Croquine.

D. Les unités de transformation sur le territoire

Le territoire dispose de plusieurs **unités de transformation** :

- La coopérative laitière de Haute-Normandie à Maromme emploie une quarantaine de salariés (sans les filiales) et existe depuis 1960 ;
- L'entreprise Athor au Trait est un abattoir et un atelier de découpe. Cette société emploie environ 8 salariés depuis 2000.
- La société «Le domaine du Bois Barbet» à Maromme fait du commerce de gros de volailles et de gibiers. Cette entreprise existe depuis 2001 et elle emploie de 3 à 5 salariés.
- Les Graines Clauses à Caudebec-lès-Elbeuf est une graineterie créée en 2005 qui fait du commerce de gros.
- La S.A.R.L Coudrette, basée à Rouen, est une entreprise traditionnelle créée dans les années 30 et qui emploie 7 salariés. Cette société propose au détail, au ½ gros et au gros des graines, du fourrage et autres produits destinés à la clientèle : (alimentation animale, produits destinés aux jardins potagers et d'agréments, ainsi qu'un choix importants de vente en vrac de légumes secs, riz, farine, légumes frais, miel,...).
- L'établissement Dumesnil à Saint Jean du Cardonnay (en dehors de la CREA) a été créé en 1996, 6 salariés y travaillent. Cette société propose des graines et du fourrage.
- La société Union Normandie Vexin basée à Bonsecours fabrique des aliments pour les animaux de ferme. Elle emploie entre 11 et 50 salariés depuis 1990.



E. Le MIN de Rouen, un potentiel pour la distribution des produits agricoles

La présence d'un Marché d'Intérêt National (MIN) à Rouen, le neuvième marché français, constitue une alternative à la grande distribution et aux centrales d'achat. Le volume annuel de transactions avoisine les 100 000 tonnes en fruits et légumes, poissons et viandes. **Un carreau des producteurs permet la mise en marché de produits locaux** à hauteur d'environ 30 %, représentant environ 5 % du volume global vendu sur le MIN, il est alimenté par une trentaine de maraîchers et **demande à être redynamisé**. L'essentiel des produits vendus sur le MIN ne provient néanmoins pas du territoire, ni même de la région ; en parallèle, certaines centrales d'achat ou grandes surfaces alimentaires s'approvisionnent directement chez des producteurs ou des coopératives comme la CRIMAR (seule Coopérative légumière de Haute-Normandie, installée à Criquebeuf-sur-Seine en limite de la CREA).

VII- LES FILIERES AGRICOLES EMERGENTES

A. La valorisation non alimentaire des productions agricoles

Les activités de transformation à des fins non alimentaires des matières premières agricoles sont peu présentes sur le territoire (et à proximité) avec notamment :

Les Agrocarburants : SAIPOL (Diester) à Grand-Couronne transforme 1,1 millions de tonnes de Colza par an. Pour mémoire, TEREOS (Bioéthanol) à Lillebonne (hors CREA) utilise 800 000 tonnes de blé dont 200 000 provient de la Seine-Maritime.

Cependant ces industries ont rencontré un grand développement à partir de productions issues sur des terres similaires à proximité :

Exemples :

- le lin valorisé dans la région par des entreprises comme Dehondt Technologies (Notre-Dame de Gravenchon, transformation de la fibre de lin pour des plastiques en remplacement du carbone ou de la fibre de verre) n'est pas cultivé sur le territoire ou de façon minoritaire.
- la Picardie s'est tournée de manière précoce vers la valorisation non alimentaire des débouchés agricoles autour d'une connexion entre les grandes cultures (types Betteraves), les infrastructures pour l'export, la valorisation sur place et l'enseignement supérieur. Un pôle de compétitivité permet de fédérer les entreprises et établissements de recherche dans ce domaine (pôle Industries et agroressources sur la Picardie et Champagne-Ardenne). En 2009, un laboratoire de l'Ecole Centrale de Paris s'est installé à Reims pour travailler sur des problématiques liées à ce secteur.

Atouts : La position portuaire du territoire constitue un atout considérable pour le rayonnement de cette filière.

Faiblesses : Les débouchés industriels pour les produits agricoles restent largement minoritaires et très peu structurés. Le potentiel de développement des industries de transformation des ressources agricoles ne fait pas l'objet d'une approche structurée comme c'est le cas en Picardie ou en Champagne Ardennes par exemple.

Opportunités : L'orientation technique actuelle des exploitations agricoles qui intègre une part de plus en plus importante de cultures d'exportation, leur permet une grande réactivité de réorientation des productions en cas de demande locale de produits agricoles bien rémunérés. La relocalisation de la plus-value agricole, c'est-à-dire de la transformation sur le territoire de la matière première afin d'en tirer une valeur-ajoutée, constitue une opportunité de développement pour ces filières.

Menaces : L'orientation des exploitations vers les cultures à vocation non alimentaire peut constituer une source de restructuration du paysage et des fonctions connexes de l'agriculture actuelle : disparition des prairies, des haies, pratiques culturales favorables au ruissellement (betterave)...

B. Une demande locale croissante de produits agricoles locaux et de qualité essentiellement vendu en circuits courts

La demande de produits agricoles locaux est en forte augmentation sur le territoire, comme au niveau national, du fait notamment des politiques publiques de restauration collective portées par la Région, les Départements qui développent des programmes pour alimenter la restauration des collèges et lycées en produits locaux. En Haute-Normandie, **les collèges et lycées fournissent 14 millions de repas par an (à 2€ par repas) ce qui représente environ un budget de 28 M€.**

Depuis la crise de la vache folle et la controverse sur les OGM, la demande sociétale de qualité-traçabilité et de proximité de l'alimentation se mesure aisément avec **l'émergence des AMAP, la création de marchés communaux de producteurs locaux et de marchés bio.**

Au-delà de cette réponse à la demande des citoyens, nourrir les 495 000 habitants du territoire en fruits et légumes, représente un chiffre d'affaires supérieur à 180 M€/an, avec des perspectives d'augmentation au-delà des 240 M€ dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) qui recommande une augmentation de la consommation des fruits et légumes.

A titre de repère, l'alimentation par une production locale en fruits et légumes de la population du territoire, exigerait une surface de production de 2 600 hectares, soit moins de 10 % des surfaces agricoles utiles du territoire. La production locale actuelle est en capacité de nourrir moins de 3 % de la population. La principale carence du territoire est la production maraîchère.

La conjonction de cette demande nouvelle et du besoin des agriculteurs d'augmenter leurs marges bénéficiaires a conduit au renouveau des modes de distribution des produits en filières courtes (un intermédiaire au maximum entre producteur et consommateur). Cependant, le développement des filières courtes rencontre de nombreuses difficultés.



VIII - SYNTHÈSE ET ENJEUX

De par sa géographie, la CREA présente un territoire agricole relativement restreint et éclaté du fait de la présence des espaces forestiers, des zones urbanisées et de la Seine. La surface couverte par les espaces agricoles sur le territoire du SCOT représente environ 26 000 hectares, soit près de 37 % de la superficie du territoire. L'activité agricole n'est donc pas la vocation première de ce territoire à dominante urbaine.

Le territoire présente des sols aux potentialités agronomiques de bonne qualité : les terres présentant les potentiels les plus intéressants et productifs pour l'élevage et la culture céréalière se situent essentiellement sur les plateaux au Nord et à l'Est du territoire. À l'image de l'agriculture en Seine Maritime, la production agricole sur le territoire de la CREA est dominée par les productions animales qui concernent 64 % des exploitations, orientées majoritairement vers la polyculture-élevage.

Les sols alluvionnaires de la vallée de la Seine accueillent quant à eux des cultures spécialisées de type maraîchage, arboriculture, etc. Ces productions locales, notamment celle des fruits de la Boucle de Jumièges, disposent d'une forte identité territoriale, valorisée par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande à travers la route des fruits.

Les espaces agricoles du territoire du SCOT remplissent trois principales fonctions :

- **La fonction économique** : qu'il s'agisse des entreprises de production agricole ou des entreprises agro-alimentaires de transformation, les emplois générés par le secteur agricole sur le territoire ne sont pas négligeables (environ 3 000 emplois au total en 2010). Cependant, malgré un agrandissement de la surface moyenne des exploitations du territoire, la diminution du nombre d'exploitations au cours des 30 dernières années liée aux restructurations foncières et à la mécanisation de l'agriculture s'est accompagnée d'une diminution des actifs agricoles. La diversification des activités agricoles (vente directe de produits à la ferme, hébergement, loisirs...) ainsi que le développement d'unités agro-alimentaires de transformation des productions agricoles locales (céréales, lait, viande) représentent des perspectives de renouvellement de la fonction économique de l'agriculture sur le territoire.
- **Les fonctions environnementale et paysagère** : la diversité des espaces agricoles (prairies, cultures, haies, talus, mares, ...) contribue à l'identité paysagère du territoire, assure un rôle majeur en termes de biodiversité et de continuités écologiques et contribue à la préservation des zones d'intérêt environnemental (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ...). Le maintien d'une activité d'élevage et par là même des surfaces en herbe contribue notamment à limiter le ruissellement et l'érosion des sols et à préserver la qualité des eaux. Les exploitations agricoles doivent donc pouvoir évoluer dans ces espaces sans impacter les milieux et les paysages.
- **Les fonctions récréative et touristique** : certains espaces agricoles proches des espaces urbanisés peuvent constituer des lieux récréatifs pour les habitants. Ils peuvent en effet constituer des lieux de promenades à pied, à vélo ou à cheval, particulièrement recherchés. Le développement d'une activité agrotouristique (hébergements, activités de loisirs...) valorisant le potentiel touristique du territoire actuellement sous exploité constitue un enjeu de diversification des activités agricoles du territoire, sous réserve que ces activités agrotouristiques ne nuisent pas aux activités agricoles en place.

La pérennité des espaces et des activités agricoles est aujourd'hui fortement impactée par l'extension de l'urbanisation et le développement de zones d'activités économiques qui se font en majorité à leur détriment. La Surface Agricole Utile (SAU) a en effet diminuée à l'échelle du

territoire de la CREA depuis plusieurs décennies (- 15 % entre 1988 et 2010), malgré un ralentissement de ce phénomène observé depuis 2000.

71 % des espaces agricoles du territoire (soit plus de 13 500 ha) sont en contact direct avec les zones urbanisées et sont donc susceptibles, à plus ou moins long terme, d'être impactés par le développement urbain. Ceci constitue une menace pour la pérennité des espaces et activités agricoles, notamment pour les exploitations orientées vers l'élevage sur lesquelles pèsent de nombreuses contraintes à proximité des terres urbanisées. Ainsi, la consommation des surfaces agricoles, notamment les plus productives sur les plateaux Nord et Est, peut impacter à terme l'équilibre existant entre la polyculture et l'élevage qui est l'une des spécificités du territoire.

La préservation des différentes fonctions des espaces agricoles du territoire nécessite une gestion économe du foncier, la maîtrise de l'étalement urbain et la limitation du mitage des espaces agricoles.

Par ailleurs, se pose sur le territoire la problématique de la reprise des exploitations et du renouvellement des chefs d'exploitations en l'âge de partir à la retraite qui sont de plus en plus nombreux : un seul jeune agriculteur s'installe quand trois chefs d'exploitations mettent un terme à leur activité. Ce déficit d'installation est lié à l'évolution des modes de vie, mais également aux difficultés rencontrées par la profession agricole, notamment la forte augmentation du prix du foncier agricole liée à la pression urbaine, mais aussi l'ensemble des normes (administratives, sanitaires, fiscales...) et contraintes (voisinage, conflits d'usage...) auxquels sont soumis les chefs d'exploitations.

La pérennité de l'activité agricole suppose donc également de limiter l'enclavement des sièges des exploitations du territoire et de garantir des conditions d'exploitations optimales en termes de circulation du matériel agricole, d'accès aux parcelles, de maintien des liaisons fonctionnelles entre les parcelles et les sièges d'exploitation, etc.



ANNEXES

Tableau 1 : Nombre d'exploitations agricoles et SAU à l'échelle du SCOT et de ses communes

	Superficie agricole utilisée (ha)			Évolution 1988-2010 (%)	Nombre total d'exploitations ayant leur siège dans la commune			Évolution 1988-2010 (%)
	1988	2000	2010		1988	2000	2010	
SCOT de la CREA	19947	18125	16907	- 15	905	607	389	-57
Amfreville-la-Mi-Voie	4	1	1	- 75	2	1	1	-50
Anneville-Ambourville	798	819	800	0	39	23	16	-59
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	362	243	81	- 78	10	5	3	-70
Bardouville	461	243	224	- 51	17	7	6	-65
Belbeuf	141	49	88	- 38	9	2	2	-78
Berville-sur-Seine	368	324	329	-11	13	7	2	-85
Bihorel	43	0	6	-86	3	3	2	-33
Bonsecours	19	0	0	-100	3	1	1	-67
Bois-Guillaume	273	174	253	-7	10	10	9	-10
Boos	707	666	504	-29	12	12	8	-33
La Bouille	-	0	0	-	1	0	0	-100
Canteleu	78	39	52	-33	6	6	6	0
Caudebec-lès-Elbeuf	42	12	0	-100	6	1	0	-100
Cléon	144	110	89	-38	5	5	4	-20
Darnétal	56	10	8	-86	9	3	2	-78
Déville-lès-Rouen	-	0	0	-	0	0	0	-
Duclair	469	406	482	3	28	17	10	-64
Elbeuf	160	0	3	- 98	6	0	2	-67
Épinay-sur-Duclair	892	995	664	-26	23	20	13	-43
Fontaine-sous-Préaux	76	55	0	-100	3	3	1	-67
Freneuse	25	5	0	-100	2	1	0	-100
Gouy	161	128	53	-67	5	2	3	-40
Grand-Couronne	73	0	0	-100	3	0	0	-100
Le Grand-Quevilly	-	4	0	-	1	3	2	100
Hautot-sur-Seine	146	5	5	-97	4	2	1	-75
Hénouville	476	445	485	2	18	16	10	-44
Le Houlme	80	40	11	-86	6	4	1	-83
Houpeville	176	21	30	-83	9	7	3	-67
Isneauville	528	496	292	-45	21	11	7	-67
Jumièges	746	635	630	-16	102	98	30	-71
La Londe	250	289	274	10	8	7	4	-50
Malaunay	327	308	213	-35	13	10	6	-54

Maromme	-	0	0	-	2	0	0	-100
Le Mesnil-Esnard	241	229	102	-58	9	7	4	-56
Le Mesnil-sous-Jumièges	272	252	41	-85	42	27	5	-88
Montmain	318	162	223	-30	14	10	8	-43
Mont-Saint-Aignan	7	1	0	-100	7	1	0	-100
Moulineaux	-	0	0	-	0	0	0	-
La Neuville-Chant-d'Oisel	1 599	1855	1903	19	34	27	23	-32
Notre-Dame-de-Bondeville	13	0	0	-100	1	0	0	-100
Franqueville-Saint-Pierre	522	506	275	-47	19	10	8	-58
Oissel	211	142	159	-25	9	9	11	22
Orival	18	9	5	-72	5	2	2	-60
Petit-Couronne	-	0	0	-	1	1	0	-100
Le Petit-Quevilly	-	0	0	-	3	0	0	-100
Quevillon	368	514	394	7	17	8	4	-76
Quévreville-la-Poterie	206	226	297	44	7	5	4	-43
Roncherolles-sur-le-Vivier	243	143	82	-66	15	5	3	-80
Rouen	5	2	1	-80	4	1	1	-75
Sahurs	489	500	542	11	16	7	9	-44
Saint-Aubin-Celloville	681	757	912	34	16	8	7	-56
Saint-Aubin-Épinay	357	292	322	-10	20	12	8	-60
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	44	92	78	77	7	2	2	-71
Saint-Étienne-du-Rouvray	3	9	16	433	6	4	4	-33
Saint-Jacques-sur-Darnétal	990	1018	931	-6	25	19	18	-28
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	40	15	360	800	4	5	4	0
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	531	608	582	10	41	26	20	-51
Saint-Martin-de-Boscherville	536	410	324	-40	19	17	9	-53
Saint-Martin-du-Vivier	249	212	282	13	12	6	5	-58
Saint-Paër	1 419	1363	1300	-8	50	28	26	-48
Saint-Pierre-de-Manneville	507	501	449	-11	19	14	13	-32
Saint-Pierre-de-Varengeville	611	589	579	-5	20	16	9	-55
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	242	82	60	-75	17	8	3	-82
Sotteville-lès-Rouen	21	2	22	5	4	1	2	-50
Sotteville-sous-le-Val	291	229	303	4	10	9	4	-60
Tourville-la-Rivière	86	5	26	-70	5	2	2	-60
Le Trait	77	62	0	-100	3	2	0	-100
Val-de-la-Haye	59	0	0	-100	2	1	0	-100
Yainville	113	268	257	127	4	2	1	-75
Ymare	153	85	63	-59	4	3	2	-50
Yville-sur-Seine	341	463	440	29	15	15	13	-13



Tableau 2 et 3 : Nombre d'exploitations agricoles et SAU selon la taille des exploitations agricoles à l'échelle du SCOT

Nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du SCOT							
Champ des exploitations	Superficie agricole utilisée (en ha)	1988	2000	2010	Évolution 1988 - 2000 (%)	Évolution 2000 - 2010 (%)	Évolution 1988 - 2010 (%)
Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)	Ensemble	905	607	389	-33	-36	-57
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	584	395	219	-32	-45	-63
	De 20 à moins de 50 ha	189	85	55	-55	-35	-71
	De 50 à moins de 100 ha	S	70	S	-	-	-
	De 100 à moins de 200 ha	S	S	59	-	-	-
	200 ha ou plus		S	S	-	-	-
Petites exploitations	Ensemble	534	366	204	-31	-44	-62
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	502	347	181	-31	-48	-64
	De 20 à moins de 50 ha	S	S	S	-	-	-
	De 50 à moins de 100 ha	S	S	S	-	-	-
Moyennes et grandes exploitations	Ensemble	371	241	185	-35	-23	-50
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	82	48	38	-41	-21	-54
	De 20 à moins de 50 ha	S	S	S	-	-	-
	De 50 à moins de 100 ha	S	S	S	-	-	-
	De 100 à moins de 200 ha	S	S	59	-	-	-
	200 ha ou plus		S	S	-	-	-

Superficie Agricole Utile à l'échelle du SCOT, en fonction de la taille des exploitations agricoles :							
Champ des exploitations	Superficie agricole utilisée (en ha)	1988	2000	2010	Évolution 1988 - 2000 (%)	Évolution 2000 - 2010 (%)	Évolution 1988 - 2010 (%)
Ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)	Ensemble	19947	18125	16907	-9	-7	-15
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	3131	1813	1184	-42	-35	-62
	De 20 à moins de 50 ha	6346	2973	1799	-53	-39	-72
	De 50 à moins de 100 ha	S	5371	S	-	-	-
	De 100 à moins de 200 ha	S	S	8430	-	-	-
	200 ha ou plus		S	S	-	-	-
Petites exploitations	Ensemble	3473	2180	1590	-37	-27	-54
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	2573	1580	944	-39	-40	-63
	De 20 à moins de 50 ha	S	S	S	-	-	-
	De 50 à moins de 100 ha	S	S	S	-	-	-
Moyennes et grandes exploitations	Ensemble	16474	15945	15317	-3	-4	-7
	Moins de 20 hectares (ha) y compris sans SAU	558	233	240	-58	3	-57
	De 20 à moins de 50 ha	S	S	S	-	-	-
	De 50 à moins de 100 ha	S	S	S	-	-	-
	De 100 à moins de 200 ha	S	S	8430	-	-	-
	200 ha ou plus		S	S	-	-	-



TABLE DES CARTES

Carte 1 : occupation du sol	216
Carte 2 : Part de la surface communale destinée à la production agricole.....	217
Carte 3 : Potentialités agronomiques des sols	219
Carte 4 : SAU exploitée par des agriculteurs dont le siège est situé à l'intérieur du périmètre d'étude	220
Carte 5 : Surface moyenne des exploitations par commune et localisation des sièges d'exploitations.....	221
Carte 6 : Taille moyenne des ilots de terre agricole à l'échelle communale.....	223
Carte 7 : Cartographie de la structuration foncière	224
Carte 8 : Cartographie de la dispersion du parcellaire par rapport aux corps de ferme	224
Carte 9 : Représentation de la SAU exploitée par les exploitations d'élevage	231
Carte 10 : Représentation du nombre d'UGB et du nombre d'exploitation d'élevage par commune.....	233
Carte 11 : Potentialités agronomiques des sols et localisation des zones bâties.....	244
Carte 12 : Cartographie de la SAU en contact avec les zones urbanisées	245
Carte 13 : Part de la surface agricole en contact avec les zones bâties	245
Carte 14 : Cartographie des sièges d'exploitations en contact avec les zones urbanisées.....	246
Carte 15 : Part de la surface agricole communale exclue d'épandage par l'urbanisation	248
Carte 16 : Part de la surface agricole communale soumise à contraintes pour la protection de l'environnement, de la ressource en eau et par l'urbanisation	248

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Occupation du sol de la CREA (*Source : Corine Land Cover ; **Source : CRPF et IFEN)	216
Tableau 2 : Nombre de chefs d'exploitation par type d'activité (données MSA 2009).....	222
Tableau 3 et Tableau 4 : Age des exploitants agricoles à l'échelle du SCOT	226
Tableau 5 : Évolution de la part des actifs agricoles en 2000 et en 2010 sur le territoire de la CREA (Source : données RGA 2010 Agreste).....	229
Tableau 6 : Part de l'activité de diversification dans le chiffre d'affaires des exploitations agricoles du territoire du SCOT en 2010	239
Tableau 7 : Part des activités de diversification des activités agricoles à l'échelle du SCOT en 2010.....	239
Tableau 8 : Répartition des exploitations offrant des capacités d'hébergement à l'échelle cantonale	240

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 et Graphique 2 : statut juridique des exploitations agricoles du SCOT en 2000 et 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste).....	225
Graphique 3, Graphique 4 et Graphique 5 : Répartition des chefs d'exploitation selon l'âge, pour l'ensemble des exploitations agricoles du SCOT en 1988, 2000 et 2010.....	227
Graphique 6 : Évolution du nombre d'actifs agricoles entre 2000 et 2010 sur le territoire du SCOT (Source : données RGA 2010 Agreste).....	228



Graphique 7 : La situation des successions pour l'ensemble des exploitations agricoles du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)	230
Graphique 8 et Graphique 9 : SAU et exploitations agricoles selon l'OTEX sur le territoire du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)	232
Graphique 10 : Part des différents types de productions culturelles dans la SAU totale en culture sur le territoire du SCOT en 2010 (Source : données RGA 2010 Agreste)	237

